

PHASE 3 //
PROGRAMME D' ACTIONS : FICHES ACTIONS, STRATÉGIE DE
MISE EN OEUVRE

MARS 2016



Maîtrise d'ouvrage :

Agglopolys – Communauté d'Agglomération de Blois
1 rue Honoré de Balzac – CS 4318
41 043 BLOIS Cedex

Maîtrise d'oeuvre :

L'équipe est composée de trois structures en groupement :

- L'Agence Folléa-Gautier, paysagistes urbanistes
dirigée par Bertrand Folléa et Claire Gautier
100 avenue Henri Ginoux 92 120 Montrouge
Tél : 01 47 35 71 33 fax : 01 47 35 61 16 Email : agence@follea-gautier.com

- Maîtres du Rêve
dirigée par Jean-Michel Grard
1 rue Paul Bert 13100 Aix-en-Provence
Tél: 04 42 91 29 09. Fax: 04 42 91 29 05 Email : mdraix@maitresdureve.com

- Patrick Delance, photographe – vidéaste
96 bis rue Guy Moquet 92240 Malakoff
Tél : 06 80 07 01 37 Email : pat.delance1@gmail.com
Site web : www.patrick.delance.com

*Nous remercions tous ceux qui ont participé de
près ou de loin à l'élaboration du Plan d'Actions
pour les Paysages d'Agglopolys.*

*Merci pour votre investissement et vos
contributions.*

SOMMAIRE

Introduction	6	Orientation 3// Protéger et valoriser le paysage agricole et viticole	69
Orientation 1// Recentrer le paysage de l'habitat	11		
1.1 Valoriser la trame paysagère de chaque ville, bourg ou village, préparatoire à l'intensification des centralités	12	3.1 Affirmer le coeur agro-urbain d'agglomération	70
1.2 Développer le portefeuille foncier public en faveur du développement recentré de l'habitat et des activités	18	3.1.a Développer la « Campagne Blaisoise de la Petite Beauce » au nord de Blois : Agroforesterie de transition avec les grandes cultures de Beauce et diversification des cultures	71
1.3 Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du tissu existant et promouvoir l'architecture contemporaine et l'urbanisme durable	22	3.1.b Créer le «PANU» (Parc agricole naturel urbain) en Val de Loire (Blois Vienne)	80
1.4 Poursuivre la mise en valeur d'espaces publics attractifs, conviviaux et apaisés pour les villes et villages	32	3.2 Enrichir le paysage agricole des vallées, vallons et lisières des forêts	88
1.5 Composer des «lisières urbaines» autour des villes et des villages	36	3.3 Conforter la présence du vignoble de Cheverny, Cour-Cheverny et Touraine-Mesland dans le paysage	96
1.6 Transformer les routes urbanisées en rues-jardins	42	Orientation 4// Magnifier l'héritage naturel et culturel des vallées, des forêts, des parcs et des châteaux	101
Orientation 2// Reconquérir le paysage des activités, entrées de villes et équipements et accompagner le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire	49		
2.1 Reconquérir la qualité paysagère et écologique des zones d'activités, tout particulièrement en entrée de ville	50	4.1 Reconnaître et composer la couronne du Blaisois	102
2.2 Maîtriser l'affichage publicitaire	58	4.2 Développer la gestion des espaces de nature par les animaux	108
2.3 Inscrire les énergies renouvelables et le changement climatique dans la création et la gestion du paysage contemporain d'Agglopolys	62	4.3 Valoriser les paysages forestiers en faveur de la biodiversité et de l'accueil du public	114
		4.4 Poursuivre la valorisation de la Loire depuis les levées et les coteaux	120
		4.5 Revaloriser les grands sites ou équipements en vallée de Loire	126
		4.6 Donner à découvrir et à vivre les bords de l'eau	132
		4.7 Mettre en valeur les vues et les perspectives plantées liées au patrimoine monumental	140

Orientation 5// Soigner le paysage des infrastructures et renforcer les modes de déplacements doux	145	Stratégie, priorités, phasage	193
5.1 Développer le maillage des circulations douces : piétons, vélos, cheval, bateau sur Loire	146	I. La stratégie de mise en œuvre du Plan d'actions	193
5.2 Coordonner et diversifier les thématiques d'itinérances et les modes de découverte du territoire d'Agglopolys	152	II. Les priorités	198
5.3 Valoriser le paysage des routes d'accueil majeures d'Agglopolys	156	III. Mise en œuvre des actions dans le temps	216
Orientation 6// Animer le plan d'actions pour les paysages	163	IV. Evaluation des actions	222
6.1 Mettre en œuvre des esquisses-programmes pour la concrétisation du plan d'action : les plans-guides	164	Glossaire	225
6.2 Renforcer les compétences des élus et des services d'Agglopolys et des communes en matière de paysage	168	I. Sigles utilisés	226
6.3 Adapter la communication d'Agglopolys à son ambition paysagère	172	II. Acteurs du Plan d'Actions pour les Paysages	228
6.4 Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre du plan d'action	176	Annexes	235
6.5 Sensibiliser le grand public au paysage et au projet de paysage, notamment par des actions participatives	180	I. Choisir des végétaux mellifères et pollinifères	
6.6 Engager une politique culturelle et économique autour des valeurs paysagères du territoire	186	II. Calendrier des floraisons : du saule au lière	

INTRODUCTION

La phase 1 du Plan d'actions pour les paysages d'Agglopolys a été consacrée au diagnostic, mené en 2014, validé en décembre 2014 et présenté en Conseil Exécutif et Bureau Communautaire les 16 et 30 janvier 2015.

La phase 2 a défini les grands axes de la politique de paysage à mener par Agglopolys, en lien avec ses partenaires, ce que la Convention européenne du paysage appelle "les objectifs de qualité paysagère".

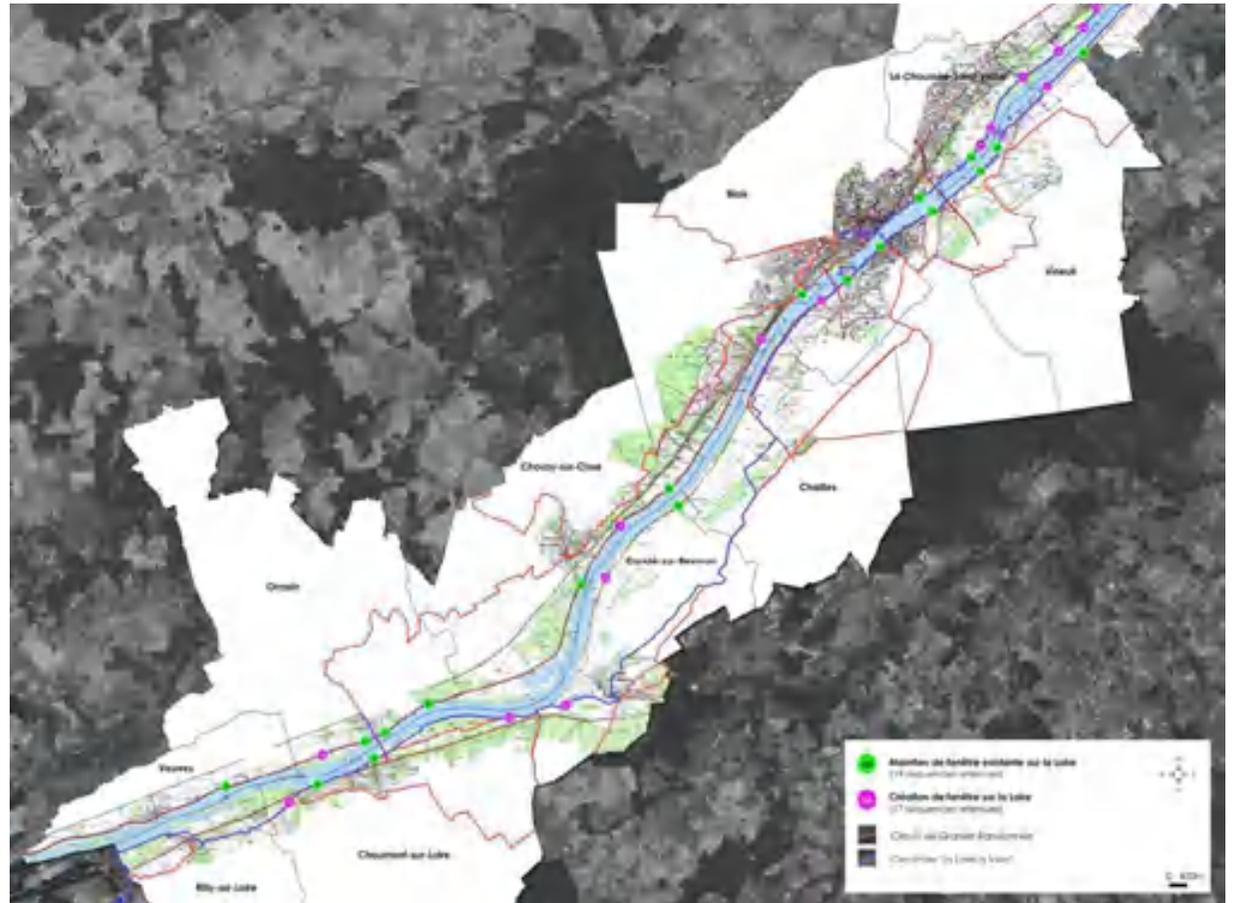
La présente phase 3 constitue un programme d'actions et une stratégie de mise en oeuvre.

D'ores et déjà, Agglopolys, en lien avec ses partenaires a engagé des actions volontaristes ; on peut citer en particulier :

- recrutement d'une chargée de mission spécifique, dont la position transversale lui permet de travailler avec l'ensemble des services concernés ;
- formation et sensibilisation au paysage des élus et services de la Communauté d'agglomération ;
- mise en valeur de Blois centre, gare, bords de Loire et espaces publics majeurs (projet ACVL en cours : aménagement coeur ville - Loire) ;
- identification des Fenêtres sur Loire, permettant de protéger et d'offrir des ouvertures sur le fleuve Loire et ses richesses patrimoniales ;
- reconversion de friches industrielles, comme Québecor ou l'îlot Laplace ;
- effacement de points noirs, en particulier d'une friche de station-service sur la commune de Vineuil ;
- soutien à l'agriculture périurbaine et aux circuits courts, notamment à la Bouillie et à la Vacquerie.

Avec son programme d'actions et sa stratégie, Agglopolys entend poursuivre et intensifier les actions en faveur de ses paysages.

**Une action emblématique réalisée par Agglopolys avant le présent Plan d'Actions pour les Paysages :
L'opération "Fenêtres sur Loire" redonne à lire la Loire depuis des points de vue**



Plan global de repérage des percées visuelles sur la Loire

Un plan cartographique pour un projet de paysage dessiné

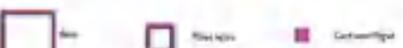
Le plan d'actions pour les paysages d'Agglopolys propose un projet ou plan de paysage dessiné en une cartographie de synthèse. Il s'agit d'une représentation d'avenir pour le territoire d'Agglopolys, dont le développement, à l'horizon 2030, a vocation à s'inscrire dans une trame paysagère définie. Cette trame (ou charpente paysagère) exprime les orientations d'aménagement et les actions à mettre en oeuvre (développées ci-après) en les spatialisant.

**Orientation 1/ Pour mieux vivre ensemble et préserver les ressources :
Recentrer le paysage de l'habitat**

1.1. Définir une trame paysagère pour chaque ville, bourg ou village, prépondérante à l'intensification des centralités
Pas d'actions

1.2. Développer le portefeuille foncier public en faveur du développement restreint des bourgs et villages et de la trame paysagère
Pas d'actions

1.3. Identifier les bourgs-villes et villages par la reconnaissance du bâti existant et promouvoir une architecture contemporaine



1.4. Revitaliser le rivage en valeur d'espaces publics attractifs, conviviaux et apaisés pour les villes et villages
Pas d'actions

1.5. Compléter des « îlots d'activités » autour des villes et des villages



1.6. Désamortir les routes urbanisées en rive gauche
Pas d'actions / voir annexes 4.1

**Orientation 2/ Pour renforcer l'attractivité économique de notre territoire :
Reconquérir le paysage des activités, entrées de villes et équipements et accompagner le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire**

2.1. Reconquérir la qualité paysagère et écologique des zones d'activités existantes, tout particulièrement en entrées de villes
 Zones d'activités existantes (voir annexes 4.2)

2.2. Moderniser l'affichage publicitaire
Pas d'actions

2.3. Intégrer les énergies renouvelables et le changement climatique dans la création et la gestion du paysage contemporain d'Agglopolys
Pas d'actions

**Orientation 3/ Pour pérenniser l'agriculture et la conforter dans sa dimension durable :
Protéger et valoriser le paysage agricole et viticole**

3.1. Affirmer le cœur agro-urbain d'agglomération
a. Développer la « campagne biozone » au nord de Nièvre (agglomération de Nevers) avec les grandes cultures de biozone (pays de Nièvre)
 Développer la campagne biozone
b. Créer le « Nièvre » (Nivernais agricole et naturel urbain) en Val de Loire (Nièvre, Yonne)
 Nièvre agricole et naturel urbain

3.2. Entendre le paysage agricole près des cours d'eau et des forêts
 Pays agricole près des cours d'eau
 Services paysagers de soutien à l'agriculture existants de la zone des rivières à ne pas modifier (voir annexes 4.3) / Services existants de soutien à la gestion de la zone
 Services existants de soutien à la gestion de la zone

3.3. Conforter la présence au vignoble de Clamecy, Cour-Clamecy et Touraine-Mendon dans le paysage
 Vignoble AOC

3.4. Composer des promenoires piétonniers en transition entre ville et campagne (à intégrer urbanisme) autour des villes et des villages
Pas d'actions / voir annexes 4.4

3.5. Créer un outil de gestion des espaces naturels et agricoles par les agriculteurs
Pas d'actions / voir annexes 4.5

**Orientation 4/ Pour affirmer la renommée culturelle et écologique de notre territoire et son attrait touristique :
Magnifier l'héritage naturel et culturel des vallées, des forêts, des parcs et des châteaux**

4.1. Reconstruire et compléter la ceinture du Bassin
 Parc et parc naturel (Nièvre, Clamecy, Bourges, Bourges-Montargis)
 Bassin existant (Nièvre à l'ouest, Montargis, Clamecy, Cour-Clamecy et Nièvre)
 Vallée (Yonne, Nièvre, Loire)
 Vallée agricole (Yonne)

4.2. Créer un outil de gestion des espaces de nature par les communes
 Services existants de gestion de la zone en rive de Loire
 Parc de la Vallée et vallée de la Clamecy-Montargis
 Parc des vallées et zones de protection effluent (Yonne, Nièvre, Loire)

4.3. Valoriser les paysages forestiers en faveur de la biodiversité et de l'accueil du public
 Grandes forêts existantes (Nièvre, Clamecy, Bourges, Bourges-Montargis)
 Forêt de soutien
 Aires paysagères
 Parc de la Vallée

4.4. Révisiter la relation de la Loire depuis les levées et les cotées
 Parc de la Vallée
 Parc de la Vallée et Vallée de la Clamecy-Montargis

4.5. Revitaliser les grands sites ou équipements en vallée de Loire (en particulier Lac de Laage + vallon de Yèvre) et Clamecy-Saint-Florent
 Grand site ou équipement de la Vallée de Loire
 Grand site ou équipement de la Vallée de Loire (voir annexes 4.6)

4.6. Donner à éprouver et à vivre les levés de Loire
 Parc paysager de la Vallée de Loire
 Parc de la Vallée (Nièvre, Yonne, Nièvre-Montargis)

4.7. Mettre en valeur les sites et les perspectives piétonnes liés au patrimoine monumental
 Patrimoine monumental
 Patrimoine monumental
 Patrimoine monumental
 Patrimoine monumental
 Patrimoine monumental
 Patrimoine monumental
 Patrimoine monumental
 Patrimoine monumental



Orientation 5/ Pour donner accès au territoire sous son meilleur jour : Soigner le paysage des infrastructures et renforcer les modes de déplacement

5.1 Développer le maillage des circulations locales : piétons, vélos, covoiturage et bateau sur l'eau

5.2 Coordonner et diversifier les démarches d'habitat et les modes de déplacement du territoire (A) Parc naturel

5.3 Améliorer le paysage des routes d'accès majeures d'Agglopolys

5.4 Transformer les cycles urbains en cours-jardins

Parc naturel - voir annexe 1 & 2
Cité-jardin de la Vallée de la Loire

Orientation 6/ Pour favoriser l'appropriation et la mise en œuvre du Plan d'actions Animer le plan d'actions pour les paysages

6.1 Mettre en œuvre des actions prioritaires/conditionner le renouvellement du plan d'actions (voir plâtres)

6.2 Renforcer les compétences des élus et des services d'Agglopolys en matière de paysage

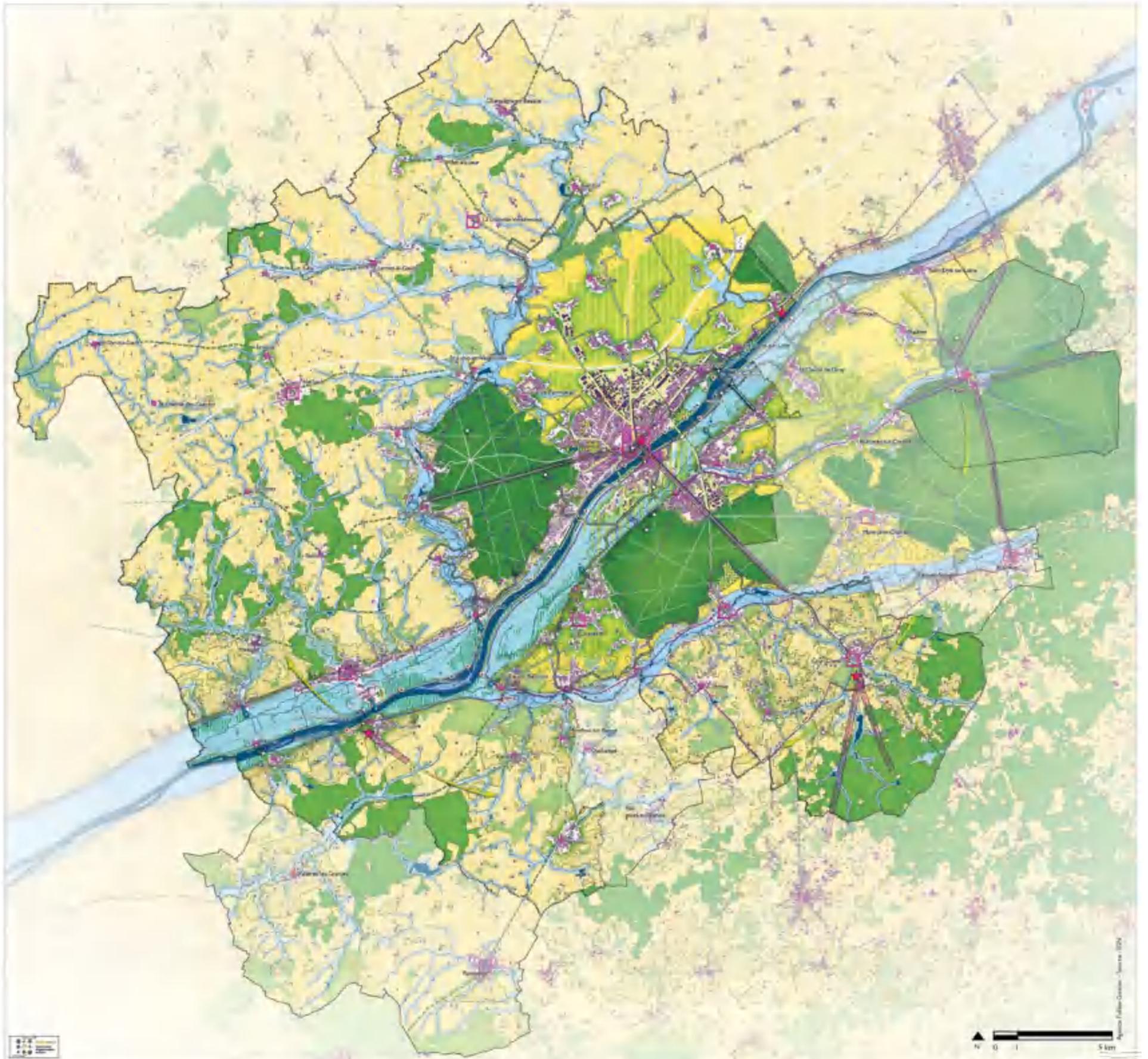
6.3 Appuyer la communication d'Agglopolys à son territoire

6.4 Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre de plans d'actions

6.5 Définir une stratégie partagée pour le développement d'une culture paysagère du territoire et de politiques locales de l'aménagement et du paysage

6.6 Engager une politique territoriale et diversifier les acteurs porteurs du territoire

Agglomération d'Agglopolys



Voir Charpente paysagère au 1/50 000e pliée en annexe



Intensification et modernisation des centralités - Vineuil

Orientation I// Pour mieux vivre ensemble et préserver les ressources :

RECENTRER LE PAYSAGE DE L'HABITAT

Il s'agit de conforter la qualité de vie des villes et villages d'Agglopolys, dont les centres sont de grande valeur urbaine et architecturale. Ces centres ont été mis en péril au cours des dernières décennies par l'urbanisation linéaire : allongée au fil des routes, elle a fragilisé les centralités et la vie locale, aggravé la dépendance à la voiture, déqualifié les entrées de villes et de villages, fragmenté les milieux naturels et au final ne s'est pas montrée durable, par un triple affaiblissement :

- celui du lien social avec la perte de proximité,

- celui de l'attractivité et de l'efficacité économiques avec la dégradation du paysage perçu et l'allongement des parcours quotidiens ;

- celui de la qualité environnementale par la consommation des terres, par la fragmentation des milieux et par l'augmentation des émissions de GES.

L'orientation majeure consiste donc à se recentrer en stoppant l'urbanisation linéaire au fil des routes, et en recherchant au contraire l'affirmation des micro-centralités que sont les centres villes, centres bourgs et centres villages constitués, afin de les rendre plus vivants et plus intenses.

Le recentrage des priorités de développement concerne en particulier le cœur d'agglomération, objectif affiché au projet de SCOT ; mais le confortement de la vie intéresse globalement chacun des centres bourgs et centres villages. Leur attractivité peut être confortée par la mise en valeur des espaces publics au bénéfice des piétons, des vélos et du végétal ; elle peut être affirmée par l'identification et la valorisation d'une trame paysagère irriguant le tissu bâti, développant les circulations douces du quotidien et la présence d'espaces de nature urbains ou villageois de proximité.

Elle peut aussi être renforcée par la création de lisières urbaines plantées aux marges des espaces agricoles ou naturels préservés, soulignant et requalifiant l'enveloppe urbaine de chaque centralité, protégeant les cultures ou les espaces de nature, offrant des espaces d'aménités aux habitants (chemins du tour de ville ou tour de village, ...). Elle passe enfin par la requalification plus en douceur des routes urbanisées en long en entrées et sorties de communes, en offrant à chaque riverain la possibilité de participer à une revalorisation paysagère sous forme de rues-jardins.

Six actions sont identifiées pour répondre à l'orientation de recentrage de l'habitat :

- 1.1 Valoriser la trame paysagère de chaque ville, bourg ou village, préparatoire à l'intensification des centralités
- 1.2 Développer le portefeuille foncier public en faveur du développement recentré de l'habitat et des activités
- 1.3 Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du tissu existant et promouvoir une architecture contemporaine
- 1.4 Poursuivre la mise en valeur d'espaces publics attractifs, conviviaux et apaisés pour les villes et villages
- 1.5 Composer des « lisières urbaines » autour des villes et des villages
- 1.6 Transformer les routes urbanisées en rues-jardins

1.1

Valoriser la trame paysagère de chaque ville, bourg ou village, préparatoire à l'intensification des centralités



«La trame paysagère est constituée de motifs paysagers et d'éléments de patrimoine bâti, hiérarchisés. Les motifs paysagers caractéristiques du Blaisois correspondent à l'ensemble des éléments paysagers qui participent à l'identité du territoire : arbres isolés ou « signaux », bosquets, vergers, potagers, alignements d'arbres, murs et murets d'intérêt patrimonial, murs de pierre, jardins de Beauce (ouches), haies champêtres, mares, parcs des châteaux, cours d'eau, forêts, éléments de petit patrimoine bâti, champs, cœurs d'îlots ayant une ambiance paysagère intéressante, etc.» (DOO du SCoT du Blaisois, p.31)

Elle constitue des continuités visuelles et/ou physiques entre les différents espaces et vers les centre-bourgs (vues et perspectives, espaces de respiration et coupures d'urbanisation, circulations douces, ...) et intègre la trame verte et bleue, qui vise à la préservation de la biodiversité par des continuités écologiques (corridors) et des réservoirs de biodiversité.

Cette trame d'ensemble a été définie dans le plan de paysage et dans le SCOT simultanément, en accord avec le Plan de Gestion Loire UNESCO qui préconise de contrôler l'étalement urbain en conservant des respirations entre les espaces bâtis.

La présente action vise à prolonger la définition de la trame paysagère à grande échelle **à l'intérieur même des tissus bâtis des villages, bourgs et villes d'Agglopolys**, notamment à l'occasion de l'élaboration du PLUi. Pour assurer une intensification des espaces habités préservant le cadre de vie d'Agglopolys, cette trame paysagère doit être identifiée préalablement à la définition du projet d'aménagement et de développement.

Elle permettra de délimiter des secteurs d'intensification à privilégier s'y intégrant sans la dénaturer, et ainsi de structurer l'évolution des espaces habités autour d'espaces de respiration.

Objectifs :

- Décliner la trame paysagère d'Agglopolys à l'échelle locale
- Préparer le renforcement des centralités sur une reconnaissance d'espaces non bâtis structurants : espaces publics, chemins, coulées vertes, jardins, cœurs d'îlots, etc.
- Proposer des centralités de villes et de villages attractives pour tous les habitants, notamment pour ceux privés de jardins particuliers
- Pérenniser et développer les continuités douces au sein des espaces bâtis : construire les villes et villages des courtes distances
- Préserver des structures ou éléments de paysage identitaires en secteur construit : murs, potagers, arbres, cœurs d'îlots, ...
- Relier les centres de village à la trame verte & bleue
- Valoriser ces espaces par des aménagements et compléter la trame si nécessaire, pour en faire un réseau structurant pour le tissu bâti

Sites concernés

- Villes, villages et hameaux d'Agglopolys

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Agglopolys (dans le cadre du PLUi et des Plans-guides)
- Communes

Partenaires potentiels

- CAUE 41-STAP 41-CDPNE
- SIAB
- Associations locales
- Direction de l'Inventaire du patrimoine de la région Centre

Coûts indicatifs

- Coût moyen d'un plan-guide «Trame paysagère communale» et traduction au PLUi

Indicateurs de suivi

- Nombres de trames valorisées et aménagées ou de parcelles acquises en vue de leur consolidation
- Nombre de communes ayant travaillé à la valorisation de la trame paysagère
- Nombre de motifs paysagers dans l'enveloppe urbaine protégés au titre de la trame paysagère
- Nombre d'éléments recensés et protégés au titre de l'article L123-1-5-III 2°

Principes d'action

- Respect des prescriptions du SCoT en intégrant la trame paysagère au PLUi
- Traduction de la trame dans le zonage et le règlement des documents d'urbanisme locaux (PLUi) :
 - identification de la trame paysagère existante pour chaque commune, sur la base de visite de terrain avec les élus et les habitants, en intégrant la dimension participative
 - définition des vocations souhaitées pour chaque espace afin de les intégrer finement au document d'urbanisme, en utilisant les différents outils qu'il propose au mieux (zonage, emplacements réservés, espaces boisés classés)
 - rapprochement de l'identification de la trame paysagère des différents projets communaux (équipements, constructions...)
 - identification des secteurs qui pourraient compléter la trame paysagère à l'avenir (anticiper les besoins liés à l'arrivée de nouveaux habitants, relier des secteurs discontinus dans la trame actuelle...)
 - identification des personnes ressources localement.
- Concrétisation de la trame paysagère par des actions foncières (veille à mettre en place dans le cadre de la fiche I.2) et opérationnelles (fiche I.4)
- Renforcement de la trame paysagère par des aménagements et la plantation des espaces publics et l'intégration des clôtures, mise en oeuvre de cheminements, réfection de vieux murs, ... (voir aussi rues-jardins : action I.6) La trame paysagère peut choisir de renforcer la biodiversité par le choix de plantes mellifères et pollinifères propices aux abeilles notamment.
- Sensibilisation des élus aux trames paysagères
- Soutien financier à la mise en oeuvre de réalisations exemplaires

Exemple d'espace public constitué autour d'éléments de la trame paysagère en bord de Beuvron et en coeur de village, à Tour en Sologne

Le coeur de village de Tour-en-Sologne, à l'interface entre le vieux bourg et un lotissement récent, accueille des espaces publics aménagés en prolongement de la trame paysagère constituée par la continuité du Beuvron et de jardins potagers en lisière de village.

Cette trame a été consolidée par des circulations douces et un parc public.

La trame paysagère a ici constitué un levier pour l'aménagement de l'extension qualitative du bourg.



Les composantes paysagères du coeur de village de Tour-en-Sologne

Outils existants à mobiliser

- SCOT
- Les études déjà réalisées pouvant compléter le travail de terrain : Le champ des possibles de la Chambre d'Agriculture, l'Observatoire agricole du SIAB, étude sur le Beuvron, sites classés, trame verte et bleue,...
- PLU existants
- Etudes réalisées par la Direction de l'Inventaire du patrimoine de la région Centre

Outils à créer

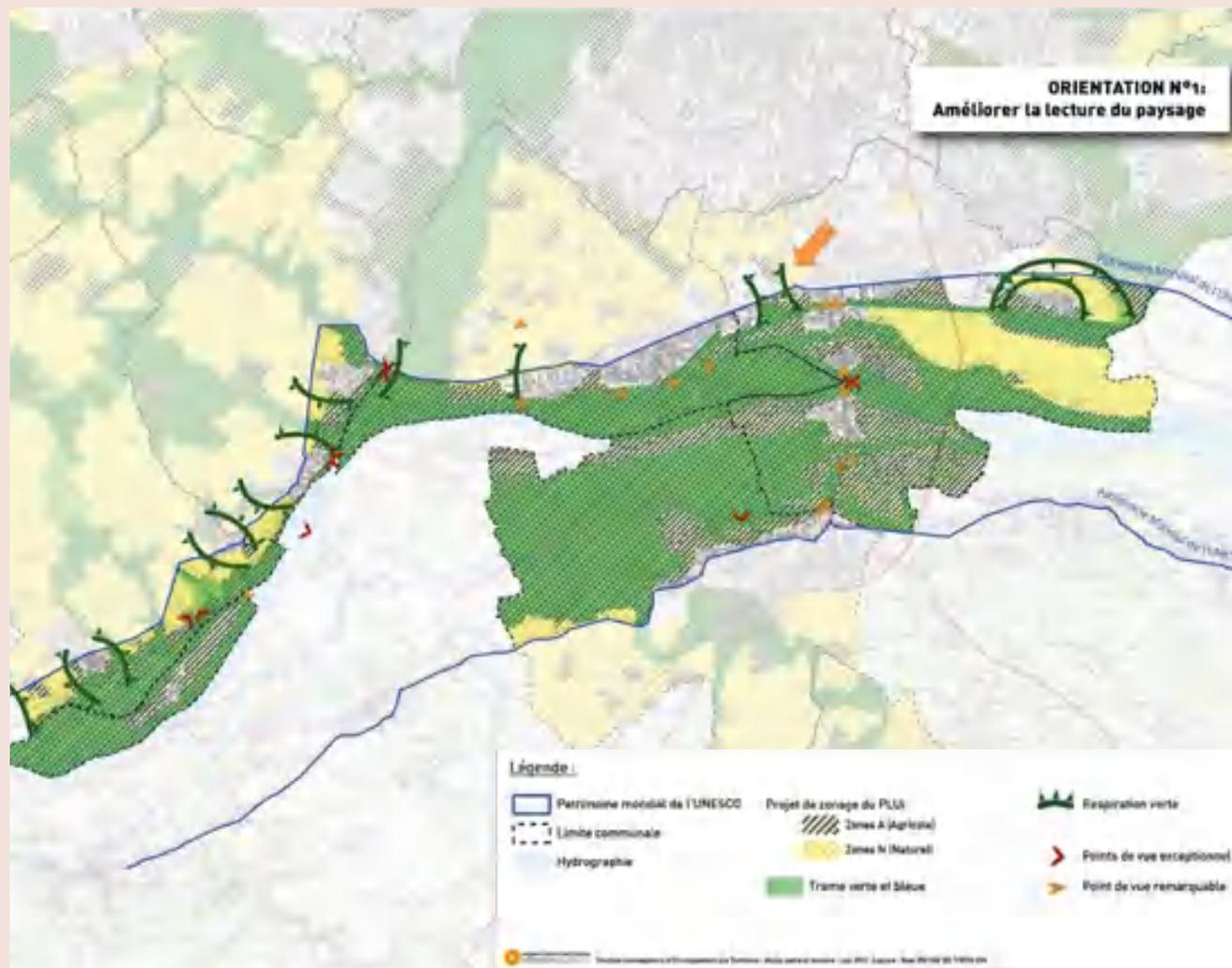
- Elaboration de plans-guides «Valorisation de la trame paysagère communale» expérimentaux (fiche 6.1)
- Programme d'actions de rénovation des vieux murs et portails après réalisation d'un inventaire dans le PLUi
- Articulation avec des chantiers participatifs de mise en valeur d'espaces choisis par les habitants dans le cadre de la revalorisation des espaces publics (fiche 1.4)
- Veille foncière (cf. fiche-action 1.2)
- Traduction au PLUi : utilisation fine des différents outils permettant de constituer et conforter la trame paysagère (cf. Fiche-Conseil Plan Paysage et PLUi) :
 - affiner le zonage pour préserver les spécificités d'une zone à l'aide d'un zonage indicé, pour les zones naturelles (N) et agricoles (A), en fonction de leur destination : boisement, milieu ouvert, ripisylve et prairies, potagers, vergers, préservation des continuités écologiques, etc..
 - identification et mise en valeur du patrimoine paysager : jardins, alignements d'arbres, murs de pierre, lavoirs, sentes, chemins, venelles, etc.. au titre de l'article L.123-1-5-III 2° et 5°CU
 - protection par des espaces boisés classés (EBC) à utiliser prudemment pour permettre des aménagements compatibles (équipements, circulations douces...). Utilisation possible pour les cœurs d'îlots plantés.
- emplacements réservés pour la création d'espaces verts, de circulations douces ou la préservation de continuités écologiques (L.123-1-5 V).
- localiser dans les zones urbaines les terrains cultivés à protéger (TCP) et inconstructibles (L.123-1-5 III 5°)
- OAP sectorisées sur des projets d'aménagements localisant les éléments de trame paysagère à préserver ou renforcer
- OAP thématique sur la trame paysagère localisant ses éléments et définissant les actions à mettre en oeuvre (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi)

Actions déjà menées

- Initiative «Jardinons nos villages» menée par le CAUE 41

Références et expériences intéressantes

OAP thématique Val de Loire du PLU communautaire d'Angers Loire Métropole (49)



Pour prendre en compte le Plan de gestion du site UNESCO de la Vallée de la Loire, la métropole d'Angers l'a inscrit dans son PLU sous la forme d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique sur le paysage.

Elle se décline en trois grandes orientations:

- 1 - Améliorer la lecture du paysage
 - La préservation et la valorisation de l'équilibre entre l'urbain et le rural
 - Le maintien des paysages ouverts et des vues
- 2 - Renforcer la qualité des espaces emblématiques
 - La maîtrise de l'étalement urbain
 - La prise en compte de la structuration du patrimoine bâti ligérien
- 3 - Valoriser les entrées et les traversées du site
 - La valorisation des entrées du site
 - La valorisation des axes de découverte du site

Source : PLU d'Angers Loire Métropole, OAP

Exemples de trames paysagères pré-existantes valorisées dans des projets de construction récents Rennes Métropole (35)



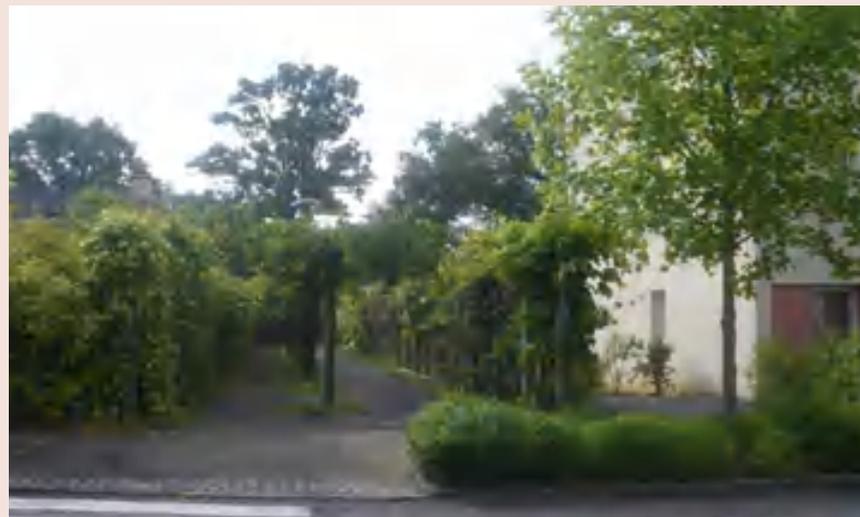
Pré-verger en gestion collective par une association de quartier



Grands arbres , vestiges de l'ancien bocage



Haies plessées réalisées en guise de clôtures



Nouvelle sente piétonne

Source : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

1.2 Développer le portefeuille foncier public en faveur du développement recentré de l'habitat et des activités



La maîtrise foncière conditionne de façon essentielle la maîtrise de la qualité paysagère. Elle permet à Agglopolys et aux communes de ne pas dépendre des seules opportunités foncières pour assurer leur développement, de limiter la spéculation, de disposer d'un «portefeuille» pour faciliter les négociations.

Ainsi, la mise en oeuvre d'une stratégie foncière donne une latitude pour choisir le meilleur emplacement pour un projet, en terme de fonctionnement, de qualité paysagère... et évite de devoir «rattraper le coup» à posteriori par de l'intégration paysagère.

Objectifs :

- Permettre aux élus de maîtriser le développement spatial de leur commune/ intercommunalité
- Favoriser le développement recentré des communes et limiter l'étalement urbain
- Permettre la création d'espaces libres de proximité à caractère public (jardins, parcs, parcs agricoles, parcs de nature, etc.)
- Favoriser un urbanisme de projet moins dépendant de la seule opportunité foncière
- Développer les opérations d'urbanisme groupées (ZAC, lotissements, ...) en substitution des opérations d'urbanisation individuelle
- Permettre l'offre de logements bien situés à coûts maîtrisés
- Centraliser les politiques foncières, aujourd'hui réparties dans les différentes politiques sectorielles

Sites concernés

- Villes, villages d'Agglopolys

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Agglopolys (dans le cadre du PLUi)
- Communes
- EPF (si créé d'ici là)

Partenaires potentiels

- SAFER
- SIAB
- Pilote 41

Coûts indicatifs

- Une fiscalité devra être mise en place (si EPF)

Indicateurs de suivi

- Surface de foncier public acquise : part en situation de centralité urbaine ou villageoise ; part en situation périurbaine
- Évolution des stocks fonciers utilisés à vocation d'habitat (en extension et en optimisation des enveloppes urbaines existantes)

Que faire en priorité ?

- ➔ **Développer des outils fonciers au PLUi** (secteurs et emplacements réservés, PAPAG ...) (1.2.1) (pour mémoire)
- ➔ **Adhérer ou créer un Etablissement Public Foncier (EPF)** (1.2.2) (pour mémoire)
- ➔ **Soutenir les communes financièrement et techniquement dans leurs démarches d'acquisition foncière** (1.2.3)
- ➔ **Engager des « acquisitions amiables » de niveau intercommunal, moins sensible que le niveau communal, sur les terrains les plus stratégiques** (pour mémoire) (1.2.4)

Principes d'action

- Rédaction d'un guide de stratégie foncière et formation des élus sur la stratégie foncière
- Développement d'une mission « stratégie, veille, et acquisitions foncière » concernant les espaces agricoles, y compris pour les vignes (travail de veille engagé), et urbanisables (pas uniquement liée au logement social), afin de constituer un portefeuille foncier public en lien avec les orientations et objectifs du SCOT et du PLUi et de centraliser les actions foncières
- Orienter cette veille foncière en priorité sur les secteurs à enjeux identifiés dans les trames paysagères communales (sentés à préserver ou

recréer pour connecter deux espaces verts, petit jardin ou prairie d'entrée de ville...)

- Envisager l'adhésion à un EPF interdépartemental (à terme)
- Développer une palette d'outils réglementaires (emplacements réservés, ZAD, DUP, ...) appropriée en fonction du contexte
- Démarches d'acquisition foncière
- Mettre en place des outils de mobilisation foncière : maîtriser le foncier sans forcément l'acquérir

Qu'est-ce-qu'un EPFL (Etablissement Public Foncier Local) ?

Les Établissements Publics Fonciers Locaux ont été créés par la Loi n° 91-662 d'Orientatation pour la Ville du 13 juillet 1991, modifiée par la Loi Solidarité et Renouveau Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000.

L'EPFL est compétent pour réaliser pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières (articles L.221-1 et L.221-2 du Code de l'Urbanisme) ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme.

Ces acquisitions pourront ensuite être utilisées par les collectivités pour :

- mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat,
- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques,
- réaliser des équipements collectifs,
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

Pour atteindre ses objectifs, l'EPFL peut :

- réaliser toutes opérations entrant dans le cadre des activités foncières découlant de son objet, notamment les études et travaux nécessaires à l'accomplissement de ses missions,
- acquérir par voie de négociation ou par voie d'expropriation,
- exercer tous droits de préemption, par délégation de ses membres, dans les cas et conditions prévus par la loi,
- gérer pour le compte des membres les droits de délaissement prévus par la réglementation et les mises en demeure d'acquiescer des opérations pour lesquelles l'EPFL a été mandaté,
- réaliser toute acquisition foncière nécessaire à la protection des espaces naturels sensibles (...)
- réaliser toute acquisition foncière nécessaire, au sein des périmètres adéquats, à la protection et la mise en valeur d'espaces agricoles et naturels périurbains (...)
- assurer, s'il y a lieu à la demande expresse du bénéficiaire :
 - o les études et les travaux de remise en état des biens acquis, sans toutefois procéder à leur aménagement,
 - o Les travaux de conservation et l'entretien du patrimoine acquis,
 - o la gestion des biens dans le respect de leur usage et le temps durant lequel l'EPFL en est propriétaire.

Source : EPFLi Foncier Coeur de France, EPFL du Loiret-Présentation, <http://www.loiret.fr/>

Outils existants à mobiliser

- Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (EPFLI) «Foncier Coeur de France»
- Droit de préemption urbain (DPU - art.L.211-1 et 2 CU; art. L.213-3 CU)

Outils à créer

- Guide conseil pour mener une stratégie foncière à l'échelle communale ou intercommunale et formation des élus
- Instauration d'emplacements réservés au PLUi (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi) : pour créer des espaces ouverts en ville, ou des équipements, pour préserver ou prolonger des sentes piétonnes ...
- Droit de préemption communal pour l'acquisition de terrains destinés à la création ou l'aménagement de jardins familiaux (L.216-1 CU)
- PAPAG : Les périmètres d'attente de projet d'aménagement global en zone U et AU des PLU (L123-2a Code de l'Urbanisme) permettent de geler un secteur stratégique en interdisant toute construction d'une superficie supérieure à un seuil, pour une durée de 5 ans dans l'attente d'un projet d'aménagement communal (ZAC, etc..)
- Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et droit de préemption des SAFER et des collectivités (L.143-1 CU; L.143-1 CR)
- ZAD (zones d'aménagement différé) (L.213-1 CU; R.213-1 CU)
- Périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à instaurer par délibération du conseil municipal (pas de délégation à l'EPCI) : permet, selon les art. L.214.1 et R.214.3 CU, de préempter des fonds artisanaux, des fonds de commerce ou des baux commerciaux
- ZAC
- Envisager une convention avec Pilote 4I pour la mise à jour du foncier

Actions déjà menées

- Agglopolys aide aux acquisitions foncières pour l'habitat social

Références et expériences intéressantes

Politique foncière de Rennes métropole

Maîtrise de l'agriculture, accueil des populations et des entreprises, développement des équipements et des infrastructures... le foncier est une ressource vitale pour le développement d'un territoire. L'attractivité, L'augmentation des prix du foncier et les tensions foncières en particulier avec le secteur agricole ont mis en évidence que le foncier est une ressource rare, non renouvelable et de ce fait particulièrement convoitée. L'intervention de l'autorité publique dans la gestion de la ressource foncière apparaît donc essentielle.

La politique foncière de Rennes Métropole vise à la fois à favoriser l'accueil de nouveaux habitants et d'activités, le renouvellement urbain et la protection de l'environnement. Ces enjeux sont liés à la forte attractivité du territoire métropolitain qui attire chaque année près de 4 000 nouveaux arrivants. Dans ce contexte, Rennes Métropole doit se doter de politiques d'aménagement pertinentes en matière d'habitat, de développement économique mais également en matière de protection des espaces agricoles et naturels et de maîtrise de l'étalement urbain. Elle doit donc assurer la disponibilité et la mobilisation de terrains, en des lieux, pour des usages et a des prix compatibles avec ses projets. La politique foncière est alors un outil au service de l'aménagement de l'espace métropolitain. Il n'y a pas de politique d'aménagement du territoire sans politique foncière et inversement. En assurant la production de foncier, elle permet à court et moyen terme la réalisation de projets d'aménagement, et sur le long terme de limiter la spéculation foncière et la hausse des prix.

Cela suppose des acquisitions foncières significatives, bien situées par rapport aux projets et suffisamment anticipatrices ; mais cela suppose également une observation de la réalité des marchés fonciers et de leurs évolutions (veille foncière).



La Politique foncière de Rennes Métropole en quelques chiffres

Plan d'Actions Foncières, (moyenne annuelle 2007/2009) dans le cadre des opérations communales :

- Acquisitions foncières : 8 000 000 €
- Cessions : 1 400 000 €
- Contributions et locations : 600 000 €

Autres acquisitions foncières (moyenne annuelle) dans le cadre des opérations communautaires :

- Développement économique (2009) : 700 000 €
- Habitat (2007/2009) : 2 000 000 €
- Culture : (2009) : 137 000 €
- Cessions développement économique (2008/2009) : 34 500 €

Budget prévisionnel 2010 de la politique foncière : 11,1 millions d'euros (soit 2% du budget global de Rennes Métropole)

Prévisions budgétaires pour l'exercice 2011 :

- Acquisitions PAF : 8 000 000 €
- Acquisitions hors PAF économie : 1 000 000 €
- Recettes rétrocessions PAF : 4 000 000 €
- Recettes contributions PAF et locations : 800 000 €

*Source : Evaluation de la politique foncière de Rennes Métropole
Stratégie et outils mis en oeuvre OCTOBRE 2011*

Guide sur la stratégie foncière dans la Haute Vallée de Chevreuse



Moyens et outils pour mettre en place et assurer le suivi d'une stratégie foncière (contenu du guide)

- Les outils & moyens juridiques, techniques et financiers existants ou à mettre en place pour concrétiser une stratégie foncière
- La planification : un outil de mise en oeuvre de politique foncière
- Les outils d'aménagement opérationnels : des outils au service d'une politique foncière
- Les outils de la maîtrise foncière : constituer des réserves foncières
- Autres outils de mobilisation foncière : maîtriser le foncier sans forcément l'acquérir
- Les outils fiscaux et financiers : des moyens à mobiliser pour une politique de renouvellement urbain

Source : PNRHVC

1.3 Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du tissu existant et promouvoir l'architecture contemporaine et l'urbanisme durable



Pour limiter l'étalement urbain et la consommation des espaces agricoles, la Loi Alur, en 2014, a fait de l'intensification en zone déjà urbanisée l'un de ses axes majeurs, pour constituer des villes moins consommatrices d'espaces et de ressources. L'intensification vise également à améliorer le cadre de vie des espaces urbanisés, en permettant une meilleure répartition des espaces verts et de loisirs, une desserte facilitée par les transports en communs, le renforcement des polarités et d'espaces de convivialité.

Ce principe doit être concilié à Agglopolys avec la présence d'un patrimoine architectural et paysager remarquable, en partie inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans cet esprit, le SCoT du Blaisois prescrit la réalisation d'opérations optimisant les enveloppes déjà urbanisées plutôt que celles nécessitant la consommation de nouveaux espaces.

L'architecture est un élément fort du paysage et du patrimoine d'Agglopolys ; l'architecture contemporaine doit y prendre toute sa place, perpétuant ainsi une continuité historique. Cette architecture doit dialoguer avec le patrimoine existant, tout en évitant la mauvaise copie.

L'intensification doit donc prendre la forme d'une urbanisation durable, respectueuse des constructions et paysages existants, tout en développant des formes urbaines et une architecture innovantes, ancrant les témoins d'un passé remarquable dans l'espace contemporain... et réciproquement.

Objectifs :

- Lutter contre l'étalement urbain en réinvestissant le bâti existant ou certaines dents creuses, cœurs d'îlots et division parcellaire
- Valoriser le patrimoine urbain et architectural existant
- Redynamiser la vie et l'économie locales
- Lutter contre la banalisation de l'architecture et du paysage habité
- Conforter l'image d'Agglopolys inscrite dans son temps
- Lutter contre le réchauffement climatique par une architecture et un urbanisme économes (cf. fiche-action 2.3)



Landes-le-Gaulois - Aménagement d'espaces publics de qualité en centre-bourg (voir aussi fiche-action 1.4)

Sites concernés	- Toutes les communes d'Agglopolys
Maîtrise d'ouvrage pressentie	- Communes, particuliers - Agglopolys avec le PLUi et l'instruction des permis de construire - Pour l'architecture contemporaine : Collectivités publiques (exemplarité des constructions publiques, documents d'urbanisme, instruction des PC) : Etat, Région, Département, Agglopolys, communes, CAUE (sensibilisation) - Particuliers
Partenaires potentiels	- État et délégation locale ANRU, ANAH - Organismes HLM : Terres de Loire Habitat, Loir-et-Cher Logement SA, Jacques Gabriel SA - Conseil Régional Centre - Département du Loir-et-Cher - SIAB - PACT 4I - FISAC - CAUE 4I : services et architectes consultants - Mission Val de Loire - Caisse des Dépôts et Consignations - DDT4I et DREAL : services, architecte-conseil et paysagiste-conseil de l'Etat - DRAC, STAP - Ordre des architectes, Maison de l'Architecture du Centre - Fédération Française du Paysage - Aménageurs, lotisseurs, géomètres - EPF interdépartemental - Association des maires du 4I - Maison paysanne de France
Indicateurs de suivi	- Nombre de bâtiments anciens réhabilités en centres villes et villages - Nombre de bâtiments contemporains construits - Nombre de projets ou démarches menés pour la reconquête du tissu existant - Evolution des stocks fonciers utilisés à vocation d'habitat (en extension et en optimisation des enveloppes urbaines existantes) (cf. SCOT p. 229) - Superficie des parcelles IAU en optimisation - Densités pratiquées dans les projets d'aménagement à vocation d'habitat

Que faire en priorité ?

- ➔ **Travailler de façon approfondie sur la question dans le cadre du PLUi (1.3.1) :** préparation de chaque commune à la question (diagnostic cartographique foncier, diagnostic sur la vacance (PLHi), appel à des compétences renforcées de l'équipe en charge de l'élaboration du PLUi pour des OAP spécifiques (architectes-urbanistes en plus d'urbanistes-juristes)
- ➔ **Renforcer le soutien aux commerces de proximité (1.3.2)** (pour mémoire, action engagée par Agglopolys par ailleurs)
- ➔ **Renforcer le soutien à la réhabilitation du bâti en centre ville et village** à travers des OPAH communales (1.3.3)
- ➔ **Réaliser des Plans-guides expérimentaux BIMBY** et sensibiliser les élus à l'intensification urbaine (1.3.4)
- ➔ (Renforcer les politiques d'aménagement d'espaces publics attractifs pour les centres villes et villages (1.4.1))
- ➔ (Nommer un architecte conseil et un paysagiste conseil d'Agglopolys (6.2.2))

Principes d'action

- En préalable, l'optimisation foncière doit préserver la trame paysagère et la qualité des sites existants, notamment les dents creuses et coeurs d'îlots intéressants.

Concernant la promotion de l'architecture contemporaine

- Encouragement à l'architecture contemporaine dans les règlements des documents d'urbanisme, travaillés par un homme de l'art (architecte), et dans l'instruction des permis de construire. Animation d'un groupe de travail «architecture contemporaine» dans les PLUi
- Réalisation de constructions publiques contemporaines exemplaires : qualité de la relation au contexte (paysage), qualité architecturale, qualité des espaces extérieurs ; bâtiments basse consommation ou à énergie positive ; desserte par transports en commun ou par circulations douces
- Intégration de réflexions sur les limites des parcelles (jardins, clôtures, végétaux) en complément du travail sur l'architecture (limite avec l'espace public, naturel ou agricole) :
 - limitation d'essences banalisantes (laurier palme, thuyas...) et favoriser des plantations d'essences locales dominantes
 - clôtures transparentes simples, ou murs maçonnés en pierre (en moellon ou taillée), limitation des grillages industriels ou standardisés, du béton, du parpaing ou de la tôle, ou absence de clôtures...
 - en contexte agricole, encouragement des transitions douces dans le prolongement des milieux voisins (ruisseaux, haies, lisières boisées...).

Concernant l'urbanisme et les formes urbaines durables

- Respect des prescriptions du SCoT concernant l'optimisation foncière des espaces urbanisés (délimitation de l'enveloppe urbaine, définition de la trame paysagère, ...) (p.115 du DOO)
- Encouragement des principes d'une urbanisation économe et intégrée pour les nouveaux projets de construction, dans les documents d'urbanisme (OAP et règlements) et travaillés par un homme de l'art (architecte, urbaniste, paysagiste) :
 - Relation au contexte (paysage) : intégration des structures paysagères préexistantes dans les projets,
 - Développement de formes urbaines économes et adaptées aux formes traditionnelles le cas échéant : projets proposant des parcelles étroites et longues, et du bâti mitoyen ou proche, au lieu de maisons isolées en milieu de parcelle,
 - Renforcement du dynamisme commercial en centre en limitant le développement commercial en zones d'activités périphériques
 - Développement de projets centraux mixtes commerces/services/habitat, confortement de la centralité
 - Maîtrise de la place de la voiture au bénéfice des circulations douces et des transports en commun et optimisation du stationnement existant
- Mise en place, sous forme de plans-guides, de projets participatifs adaptés aux typologies urbaines d'Agglopolys de type BIMBY : «Build in my Back Yard» (construire dans mon jardin), recherche sur les modes d'intensification des quartiers pavillonnaires. Ces projets seront expérimentés sur des secteurs pilotes de forte pression foncière et encadrés par

une équipe d'architectes accompagnant les projets individuels

- Mobilisation des bailleurs par rapport à la question de la forme urbaine

Concernant la sensibilisation des élus et des habitants

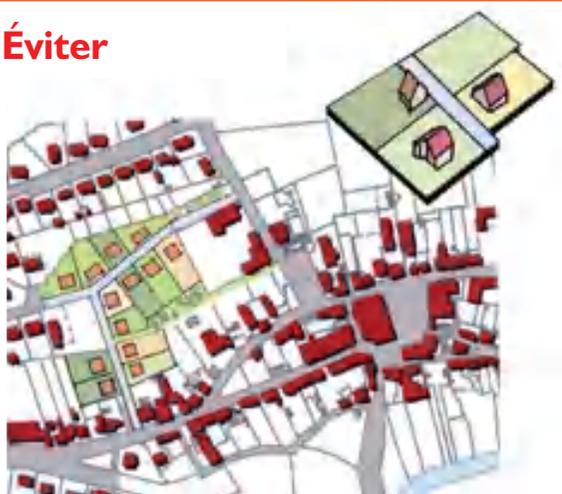
- Information active des propriétaires des aides disponibles en faveur de la réhabilitation des logements anciens
- Sensibilisation des élus par des formations et des visites de sites de référence en mettant en valeur l'exemplarité

Concernant le renouvellement urbain et l'action foncière

- Soutien à la réhabilitation du bâti en centre-ville et village et au maintien du commerce de proximité (OPAH communales, aides du FISAC, ...)
- Repérage et acquisitions des logements vacants ou vieillissants en centres bourgs et des friches urbaines ou industrielles à reconverter.
- Possibilité d'adhésion à un EPF intercommunal ou autre
- Démarches d'acquisition foncière
- Complément de cette veille foncière avec une attention particulière sur les secteurs à enjeux identifiés dans les trames paysagères communales (sentés à préserver ou recréer pour connecter deux espaces verts, petit jardin ou prairie d'entrée de ville...)

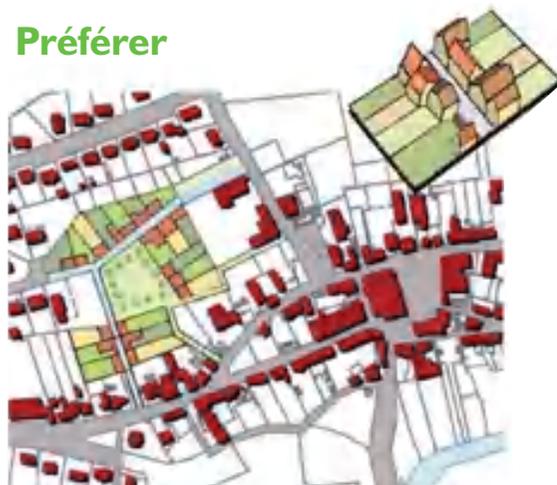
Principe d'aménagement d'un nouveau quartier en coeur de bourg : une densité apportant une qualité et une diversité paysagère intéressantes

Éviter



Source DDT 28

Préférer



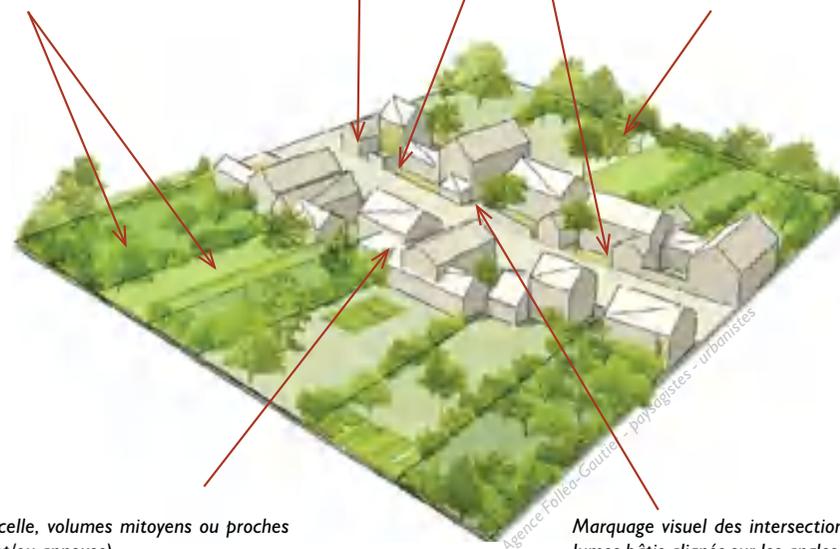
Source DDT 28

Parcelle étroite favorisant la densité du bâti côté rue principale et la densité végétale (grands arbres) dans les cœurs d'îlots. Taille des parcelles variable, générant davantage de mixité sociale.

Front bâti organisé au plus proche de la rue principale.

Limites privatives sur la rue principale alternant pignons et façades à l'alignement, murs de clôture et haies mixtes (libres ou taillées).

Voies secondaires et sentes piétonnes orientées dans le sens de la plus grande longueur des parcelles, parcourant des ambiances paysagères plus végétales que les rues principales.



De parcelle à parcelle, volumes mitoyens ou proches (parties habitées et/ou annexes).

Marquage visuel des intersections de rues par des volumes bâtis alignés sur les angles

Source : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes; DDT 28

Outils existants à mobiliser

Outils réglementaires

- SCoT du Blaisois : Objectifs d'optimisation de l'enveloppe urbaine existante
- PLU
- PLH (aide à l'acquisition de logements vacants en centre)
- Secteur sauvegardé - Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

Outils financiers

- Aides à la réhabilitation du bâti ancien
- Prêt à taux zéro pour les communes éligibles (revitalisation des centres-bourgs)
- Taxe de Blois sur les logements vacants

Outils opérationnels

- Recensement de l'habitat indigne mené par Pact 4I
- Mise en oeuvre d'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) ou d'OPAH Revitalisation rurale dans les bourgs

- Instruction des permis de construire et pré-avis des CAUE

Outils de sensibilisation

- Constructions publiques exemplaires
- Conseil gratuit du CAUE auprès des particuliers (architecte-conseil)
- Observatoire des CAUE (en ligne) : constructions exemplaires

Outils à créer

Outils réglementaires

- PLUi : (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi) Le travail sur l'intensification urbaine à intégrer au PLUi devra être mené par un architecte-urbaniste.
 - Fixer les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain dans le PADD (L.123-1-3 CU)
 - Augmenter les droits à construire par une évolution de certaines règles en fonction des typologies urbaines
 - Réglementer l'aspect extérieur des constructions (art.11 du règlement) pour contribuer à la qualité architecturale et à l'insertion harmonieuse des constructions dans le milieu environnant
 - Inciter à l'application des principes de l'architecture bioclimatique (cf. fiche action 2.3)

- Obligations imposées aux constructeurs pour la réalisation d'espaces verts et de plantations dans l'art.13 du règlement, afin de préserver les espaces de respiration en zone dense
- OAP sur des secteurs d'urbanisation à reconquérir ou à créer, pour intégrer des éléments de programmes et une application fine de la trame paysagère, permettant de dessiner les formes urbaines futures.
- AVAP (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) ou futures «Cités historiques» pour préserver des ensembles patrimoniaux et paysagers et assurer le maintien des typologies bâties

Outils fonciers

- PLHi - diagnostic sur la vacance
- Droit de préemption urbain (DPU - art.L.211-1 et 2 CU; art. L.213-3 CU)
- Instauration de ZAD (zones d'aménagement différé)
- EPF interdépartemental ?

Outils financiers

- Subventions auprès des pétitionnaires ou des aménageurs sous forme d'enveloppes financières déblocables pour la mise en oeuvre des espaces publics attractifs ou de projets à caractère exemplaire menés pour la reconquête du tissu existant.

Le concept BIMBY : Build In My Back Yard (Construire dans mon jardin)

Visant à s'attaquer à la problématique de l'étalement urbain, le projet BIMBY (Build In My BackYard) fait son essor en France. BIMBY s'inscrit dans une démarche active de densification des terrains portant des maisons individuelles, dans l'objectif d'évoluer vers des villes moins consommatrices en ressources foncières.

Une démarche, de multiples possibilités de projets

BIMBY s'inscrit dans une démarche active où la densification par la maison individuelle est initiée par l'habitant et maîtrisée par la commune.

En amont des projets, une sensibilisation des élus à la démarche permettra une évolution de certains règlements d'urbanisme qui faciliteront la division parcellaire, tels que l'ouverture des droits à la construction ou l'assouplissement des règles de retrait de construction par rapport à l'alignement.

La démarche est ensuite très simple : un particulier souhaitant vendre une partie de son terrain constructible est reçu s'il le souhaite par un architecte. Une heure suffit à échanger et concrétiser le projet tout en optimisant les possibilités de construction à partir du terrain, de ses potentialités et

contraintes. Autre avantage : plus l'opération immobilière est de petite taille, plus la filière est courte. Le nombre d'acteurs diminue et certains frais sont alors réduits ou complètement évités.

Construire au dessus d'un garage, vendre une partie de terrain en fond de parcelle ou entre deux maisons individuelles, réhabiliter du patrimoine agricole en logements ou chambres d'hôtes ... autant de possibilités pour densifier des terrains appartenant à des propriétaires privés et construire de nouveaux logements sans suivre la voie de l'étalement urbain.

Source : Les ENR, Urbanisme durable - La démarche BIMBY (Build In My BackYard), <http://www.lesenr.fr/actualites/actus/575-demarchebimby.html>

Outils à créer (suite)

Outils opérationnels

- Plans-guides expérimentaux BIMBY, menés par des architectes-urbanistes. Permettant la densification en secteur d'habitat pavillonnaire, leur encadrement est essentiel pour préserver les coeurs d'îlots végétalisés.

Outils de sensibilisation

- Actions de sensibilisation du CAUE sur les clôtures, les haies, les coeurs d'îlots, les jardins et potagers
- Publication d'un guide «architecture contemporaine et paysages d'Agglopolys» à destination des particuliers souhaitant construire, des constructeurs, des élus et techniciens pour la rénovation de l'ancien, les zones d'activités, etc. à annexer au PLUi
- Nomination d'un architecte-conseil et d'un paysagiste-conseil pour Agglopolys (voir action 6.2)

- Information des aménageurs, bailleurs, promoteurs et constructeurs sur le renforcement de l'ambition architecturale et paysagère d'Agglopolys, ateliers de travail et définition d'une méthodologie commune
- Inventaire des exemples intéressants dans l'agglomération/dans le département/dans la région
- Organisation de visites pour les élus, les techniciens, le grand public
- Organisation de lectures «paysage et architecture contemporaine»
- Organisation de concours pour les habitants (type «Demain j'élève le haut»)
- Sensibilisation à l'architecture contemporaine en intelligence avec son contexte
- Formation des commissions d'urbanisme, des

instructeurs de permis...

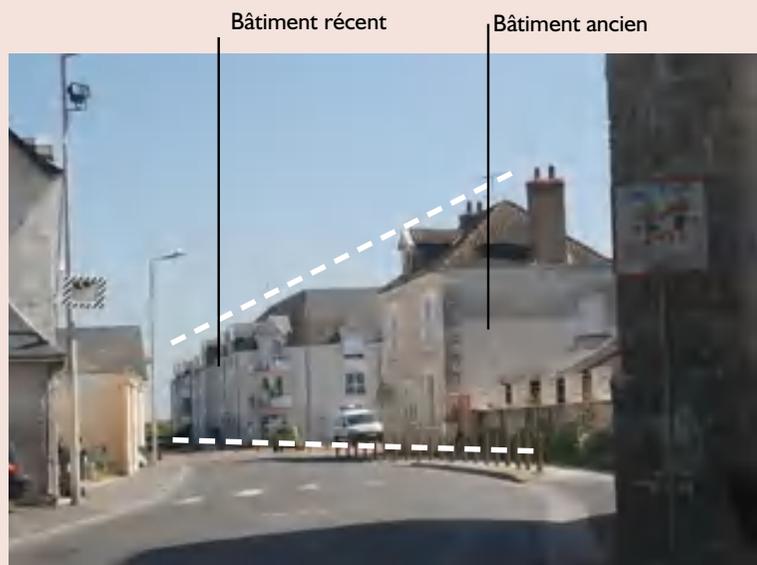
- Promotion de l'Habitat Dense Individuel avec la DREAL
- Voir également la fiche action n° 6.5 sur la sensibilisation du public

Actions déjà menées

- Reconquête des friches industrielles à Blois (Agglopolys)
- Projets cœur de village (Veuves, Onzain, Landes-le-Gaulois, La Chapelle-Vendômoise, Herbault)
- PRU de Blois (carte des projets par quartier)
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à Blois
- Promotion architecturale contemporaine par les équipements d'Agglopolys et de Blois : jeu de paume, école de musique de Fossé, médiathèque Maurice Genevoix et salle Jorge Semprun...

Références et expériences intéressantes

Exemples d'intégration d'architecture contemporaine à Agglopolys



Villebarou - Les constructions récentes en centre-bourg respectent la proportion des anciennes.



Candé-sur-Beuvron - Un effort dans l'inscription architecturale des nouveaux projets de construction dans un registre d'architecture classique

Exemples d'une extension de bourg contemporaine et d'une réhabilitation d'un coeur de village mêlant architecture contemporaine et traditionnelle, Ille et Villaine (35)



Bazouge-sous-Hédé (35) - Un éco-lotissement s'insérant dans le tissu de bourg et offrant des espaces publics généreux



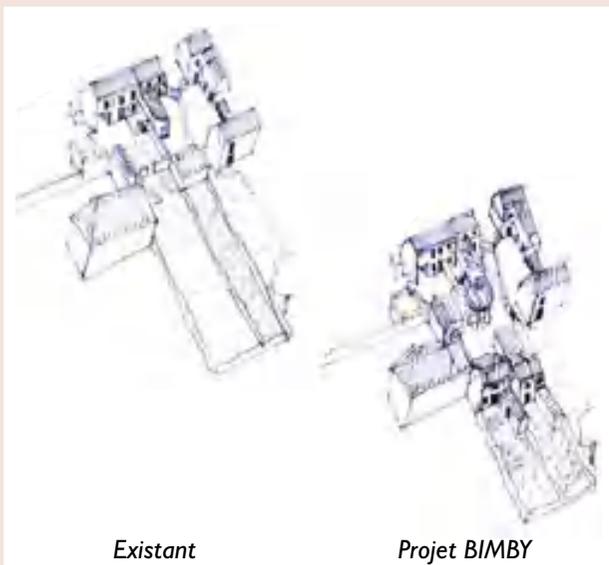
Mordelles (35) - La réhabilitation du centre-bourg mêle l'architecture contemporaine et le bâti ancien (halle contemporaine, reconversion d'un corps de ferme en crèche)

Source : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

Saint-Aquilin-de-Pacy

Scénario d'évolution possible pour deux parcelles (27)

Expérimentation menée par le CAUE27 dans le cadre du programme de recherche BIMBY



La proposition du bureau d'études a consisté en l'identification de parcelles stratégiques et l'élaboration d'orientations d'aménagement et de programmation compatibles avec la plupart des cas de figure.

L'opération, qui permet d'utiliser les possibilités de construction autorisées sur une parcelle pour financer les travaux d'un logement existant, participe à l'objectif de la collectivité d'accueillir de façon pérenne une population plus jeune et diversifiée dans des conditions de logement satisfaisantes.

Source : CAUE 27; Les Ateliers d'Avre & d'Iton et Sophie Popot (architectes)

Exemple de densification au Mesnil-Saint-Denis (78)

L'opération, située en coeur d'îlot, met en lien le centre-bourg et des zones pavillonnaires. La grande qualité du projet du Mesnil-Saint-Denis est d'avoir désenclavé le site par une longue voie piétonne à l'échelle du bourg. Les espaces publics ont été pensés pour permettre une traversée du quartier à pied, en toute quiétude.

Du point de vue de l'aménagement, un travail soigné a permis de faire coexister les murs en meulière existants avec des espaces enherbés et des plantations d'arbres à petit développement, si bien que la voie semble avoir toujours existé.

Le projet a nécessité l'acquisition du terrain par la commune, par négociation à l'amiable et procédure de préemption (pour une partie du terrain). Les propriétaires ont été largement impliqués dans la démarche.



Le sentier de l'église s'appuie sur les murs anciens en limite de parcelle voisine, le Mesnil-Saint-Denis



Accroche du sentier sur la rue de la Croix au Beau, au nord, le Mesnil-Saint-Denis



Vue aérienne du site, le Mesnil-Saint-Denis



Plan cadastral du projet du Mesnil-Saint-Denis

Source : Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Concours «Demain, j'élève le haut!» - CAUE de la Sarthe (72)

Le CAUE de la Sarthe a invité les architectes, urbanistes, plasticiens, paysagistes et designers... à concevoir un projet répondant à de nouveaux besoins familiaux et sociétaux.

Par un appel à propositions architecturales, il s'est agi, pour les concepteurs intéressés, de conquérir le toit, dans un souci d'économiser de la surface au sol, tout en intégrant les évolutions spatiales nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins familiaux et sociétaux : agrandissement de la famille, recherche d'indépendance, accueil d'un grand-parent, télétravail, chambre à louer, collocation, loisirs et bien-être à domicile... Chaque projet a ainsi été scénarisé en déterminant l'histoire retenue.

« Le but notable est de révéler combien le dialogue, l'écho et la greffe des 2 dimensions patrimoine ancien et extension, malgré la banalité et le conformisme de solutions plus ou moins standardisées, stimulent la créativité, dynamisent le paysage, sont source de beauté, enrichissent le spectateur, renouvellent la perception de la ville... et ouvrent au bonheur ! »



Source : CAUE de la Sarthe
<http://www.caue-sarthe.com/Demain-j-eleve-le-haut-1930.html>

1.4 Poursuivre la mise en valeur d'espaces publics attractifs, conviviaux et apaisés pour les villes et villages



Le territoire d'Agglopolys hérite d'un maillage de villages qui constituent chacun un lieu de vie et d'animation micro-local, mais dont le maintien et les connexions sont fragiles en raison de la diffusion de l'urbanisation.

Les centres-bourgs de chaque commune doivent être réinvestis, notamment en composant des espaces publics de qualité pour conforter la convivialité et l'attractivité des cœurs de villages. Déjà bien engagée (à Blois, Cheverny, Landes-le-Gaulois, Herbault etc.), cette action est réaffirmée dans le plan de paysage pour être prolongée.

Objectifs :

- Proposer des centralités de villes et de villages attractives pour tous les habitants, notamment pour ceux privés de jardins particuliers
- Redynamiser la vie et l'économie locales
- Lutter contre l'étalement urbain
- Lutter contre la banalisation du paysage habité

Sites concernés

- Toutes les communes d'Agglopolys, et notamment :
 - Centre de Saint-Gervais
 - Centre de Onzain
 - Centre de Cour-Cheverny
 - Placettes de Chaumont
 - Traversée de Villelouet
 - Traversée de Cellettes
 - Traversée de Cormeray
 - Foirail à Villebarou
 - Jardin des Lices (Blois)
 - Jardin de l'Evêché (Blois)
 - Parc du lycée Augustin Thierry (Blois)
 - Levée des Acacias (Blois Vienne)
- Voir aussi fiche action n° 1.6 sur les rues-jardins

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Agglopolys/Communes

Partenaires potentiels

- Région Centre
- Département du Loir-et-Cher (notamment Agence Technique Départementale)
- CAUE 41
- DDT 41 (architecte conseil et paysagiste conseil de l'Etat)

Indicateurs de suivi

- Nombre d'espaces publics de centres villes et villages réaménagés
- Nombre de démarches ou projets engagés dans des espaces publics attractifs

Principes d'action

- Organisation des espaces publics communs conviviaux (pas uniquement des dessertes par voirie)

Concernant la programmation du projet :

- Intégration de la trame paysagère communale aux réflexions de requalification des espaces publics engagés ou à venir
- Alimentation des choix de programmation et d'aménagement par des visites de sites de référence, incluant des présentations par les élus qui ont mis en œuvre les projets
- Concertation et participation des habitants à la programmation
- Rédaction de cahiers des charges intégrant les retours d'expériences (notamment les opérations « cœur de village », « jardinons nos villages »...)
- Optimisation de l'entretien existant sur les communes par l'élaboration de plans de gestion différenciés
- Coordination d'actions complémentaires d'enterrement de réseau par exemple.

Concernant la conception :

- Appel à des paysagistes concepteurs pour la programmation et la maîtrise d'œuvre des espaces publics
- Conception d'espaces publics apaisés : en faveur des circulations douces confortables et continues, réduction des largeurs de chaussées de roulement, maîtrise de la place de la voiture, limitation des dispositifs à caractère routier
- Conception d'espaces publics durables et économes : limitation des surfaces imperméables, développement des surfaces plantées ; choix d'espèces variées faisant une place à la végétation locale, résistantes à la sécheresse ; utilisation raisonnée des surfaces enherbées tondues et mise en valeur d'espaces en prairie gérés par la fauche, choix d'espèces complémentaires (couvre-sols, graminées, ...), intégration de la gestion différenciée dès la conception ; limitation du mobilier urbain ; extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit.

- Intégration des problématiques liées au stationnement (développement des zones bleues, suppression, opportunités de repositionnement ...) et intégration des principes d'aménagement qualitatifs (traitement des limites végétales, perméabilité des sols, gestion de l'eau de ruissellement en surface, présence de l'herbe, plantations d'arbres pour l'ombre...)
- Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des « espaces verts ». Les gestionnaires de ces espaces doivent en premier lieu être répertoriés (action 18 du Plan national d'action « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages, 2015) (cf. Annexe « Arbres et pollinisateurs »)



Un équilibre entre l'espace pour les piétons et celui laissé aux voitures - Landes-le-Gallois

Que faire en priorité ?

- ➔ **Renforcer les politiques d'aménagement d'espaces publics attractifs pour les centres villes et villages (1.4.1) :** cette action se décline dans la valorisation des trames paysagères, la création de lisières urbaines, la requalification des zones d'activité, la mise en œuvre des rues-jardins, ...

Outils existants à mobiliser

- SCOT
- Contrats régionaux de solidarité territoriale
- Contrats régionaux de pays 4e Génération

Outils à créer

- PLUi (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi)
 - Imposer une surface minimum d'espaces verts à la parcelle
 - Imposer de végétaliser les espaces non bâtis.
 - Gérer les eaux pluviales à la parcelle, par exemple en imposant aux nouvelles opérations une surface minimum en pleine terre et des zones de rétention, une limitation des débits de rejets des eaux pluviales...
- Réglementer l'emprise des différents types de voies pour y intégrer des circulations douces et y développer des surfaces plantées (L.123-1-5 IV 1° CU)
- Emplacements réservés pour l'élargissement des voiries et l'intégration des circulations douces, pour la création d'espaces verts et de convivialité, etc..
- Imposer un coefficient de biotope
- OAP aux PLU/PLUi pour l'aménagement d'espaces publics
- Chartes de plantations pour privilégier des espèces locales, pollinifères, mellifères et résistantes à la sécheresse et au changement climatique.
- Plans-guides pour la valorisation des espaces publics : voir fiche action n° 6.I
- Etudes de programmation et de conception des espaces publics

Actions déjà menées

- Passerelle de la Gare de Blois
- Projet Aménagement Coeur de Ville - Loire (ACVL) à Blois
- Projets cœurs de village (Veuves, Onzain, Landes-le-Gaulois, La Chapelle-Vendômoise, Herbault)
- Aménagements des espaces communaux à Mesland, du centre de Montlivault, des rues de La-Chaussée-Saint-Victor...
- Etudes en cours à Cour-Cheverny, Chouzy-sur-Cisse...

Références et expériences intéressantes

Aménagement d'espaces publics de qualité en centre-ville - Blois



Les aménagements valorisent généreusement l'espace piéton, qui est ici prioritaire. Un travail fin a été réalisé sur le nivellement : l'espace est confortable pour les circulations. Une place a été dégagée pour mettre en valeur les commerces (terrasse de café), rendant les lieux attractifs.

1.5 Composer des «lisières urbaines» autour des villes et des villages

«La perception des lisières urbaines doit être positive (massifs boisés, haies doivent accompagner le bâti afin de lui donner un cadre et d'assurer une transition douce avec l'espace agricole). Elles représentent les bordures de la ville et ont pour rôle de définir un cadre de développement. Elles participent à l'image globale de la ville» (SCoT du Blaisois, p.74).

La lisière est un espace de transition composé, riche en termes d'ambiances et de biodiversité. Parler de lisière urbaine, c'est définir le rapport entre l'espace bâti et l'espace libre (ici le plus souvent agricole, mais aussi forestier et naturel) dans ses composantes, son épaisseur, ses usages ...

Les villages d'Agglopolys développaient traditionnellement une couronne vivrière et plantée autour des villages, publique ou privée, constituant un écrin végétal à la silhouette bâtie signalant l'implantation humaine.

Objectifs :

- Protéger les lisières urbaines qualitatives existantes et les silhouettes villageoises
- Organiser les limites de la ville en relation avec l'espace agricole
- Eviter l'effet de mur et les aspects d'arrière techniques : la lisière participe à la qualité de la silhouette du village
- Pérenniser la vocation agricole des grands espaces ouverts en évitant le morcellement des parcelles
- Créer des espaces de transition où se mêlent usages urbains de loisirs et production agricole.
- Développer des lieux de convivialité

L'urbanisation récente s'est dans un premier temps implantée dans cette couronne et s'est ensuite étendue sans la reconstituer, créant des rapports frontaux entre les entités : les lisières ont perdu leur épaisseur jusqu'à devenir inexistantes. L'intensification agricole a aussi contribué à cette perte.

Le Plan de paysage prévoit de renforcer, reconstituer ou réinventer ces transitions, pour réintégrer les espaces habités et leurs habitants dans leur environnement.

Sites concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes d'Agglopolys, notamment nord Loire - Les lisières urbaines identifiées au SCoT
Maîtrise d'ouvrage pressentie	<ul style="list-style-type: none"> - Agglopolys - Communes
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Aménageurs (3Vals aménagement...) - SIAB - DDT - Département du Loir-et-Cher - Conseil Régional Centre - Pays des Châteaux - Chambre d'agriculture - SAFER - Producteurs de Val Bio Centre - Agriculteurs gestionnaires des parcelles au contact des espaces concernés - CAUE - Bailleurs - EPF interdépartemental (si créé)?
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de lisières urbaines reconstituée, protégée, créée - Actions mises en place visant la qualification des entrées de ville et des lisières urbaines (règlement, OAP) - Reportage photographique traduisant l'évolution des entrées de ville et des lisières du territoire

Principes d'action

- Respecter les prescriptions et recommandations du SCOT sur les lisières urbaines : développer un projet via par exemple une OAP, pour chaque secteur identifié sur la carte.
- Maintenir ou restaurer des ceintures végétales autour des villages : recherche de porosité et non d'effet de mur, dans une réflexion globale sur les silhouettes urbaines des villages
- Création d'espaces tampons plantés entre villages et grandes cultures en développant des micro-centralités : espaces publics jardinés à vocation sociale et pédagogique et des activités de loisirs en liaisons avec les quartiers riverains en s'appuyant sur des chemins de desserte agricole et rurale : «vergers familiaux», terrains de sport enherbés et accompagnés de plantations arborées, haies bocagères, mails publics, maraîchage, ferme équestre, promenade, jeux, bibliothèque libre-service...
- A l'occasion de la construction de nouveaux quartiers, prévoir des emprises suffisantes en limite de terrain pour aménager des lisières urbaines :
 - en identifiant dans les documents d'urbanisme, les espaces ouverts à vocation agricole ou à destination d'espaces publics potentiels,
 - en réservant des espaces non constructibles en limite d'urbanisation (dans la zone urbaine – zone non aedificandi)
 - en programmant dans ces espaces des équipements à destination des habitants, agriculteurs ou non.
 - en plantant la lisière avec un choix d'espèces majoritairement locales,
- Maîtrise des clôtures et des implantations urbaines au contact de la lisière
- Création de chemins piétonniers publics parcourant les lisières et irriguant les nouveaux quartiers ; accompagnement des chemins créés d'arbres et de

haies (arbres fruitiers, haies composées d'espèces indigènes favorables à la richesse de l'avifaune ...)

- Encouragement des agriculteurs à différencier leurs modes d'exploitation sur le pourtour des villages : agroforesterie, ...
- Utilisation de ces espaces pour la rétention, la dépollution et l'infiltration des eaux pluviales.
- Sensibilisation des agriculteurs

Photomontage de principe - Recomposition d'une lisière urbaine en Sologne viticole



Lisière recomposée autour d'un cheminement piéton public planté d'arbres et arbustes d'essences locales, constituant une épaisseur de transition entre village et espaces agricoles.

Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Outils existants à mobiliser

- Prescriptions et recommandations du SCoT, repérage au PLU/PLUi et dans la TVB
- Plan de gestion du Val de Loire (Maîtriser l'étalement urbain ; Organiser le développement urbain ; Réussir l'intégration paysagère des nouveaux équipements)
- Aménagement foncier
- Mesures agro-environnementales : MAE (MAE polyculture élevage, MAE systèmes herbagers et pastoraux ...)

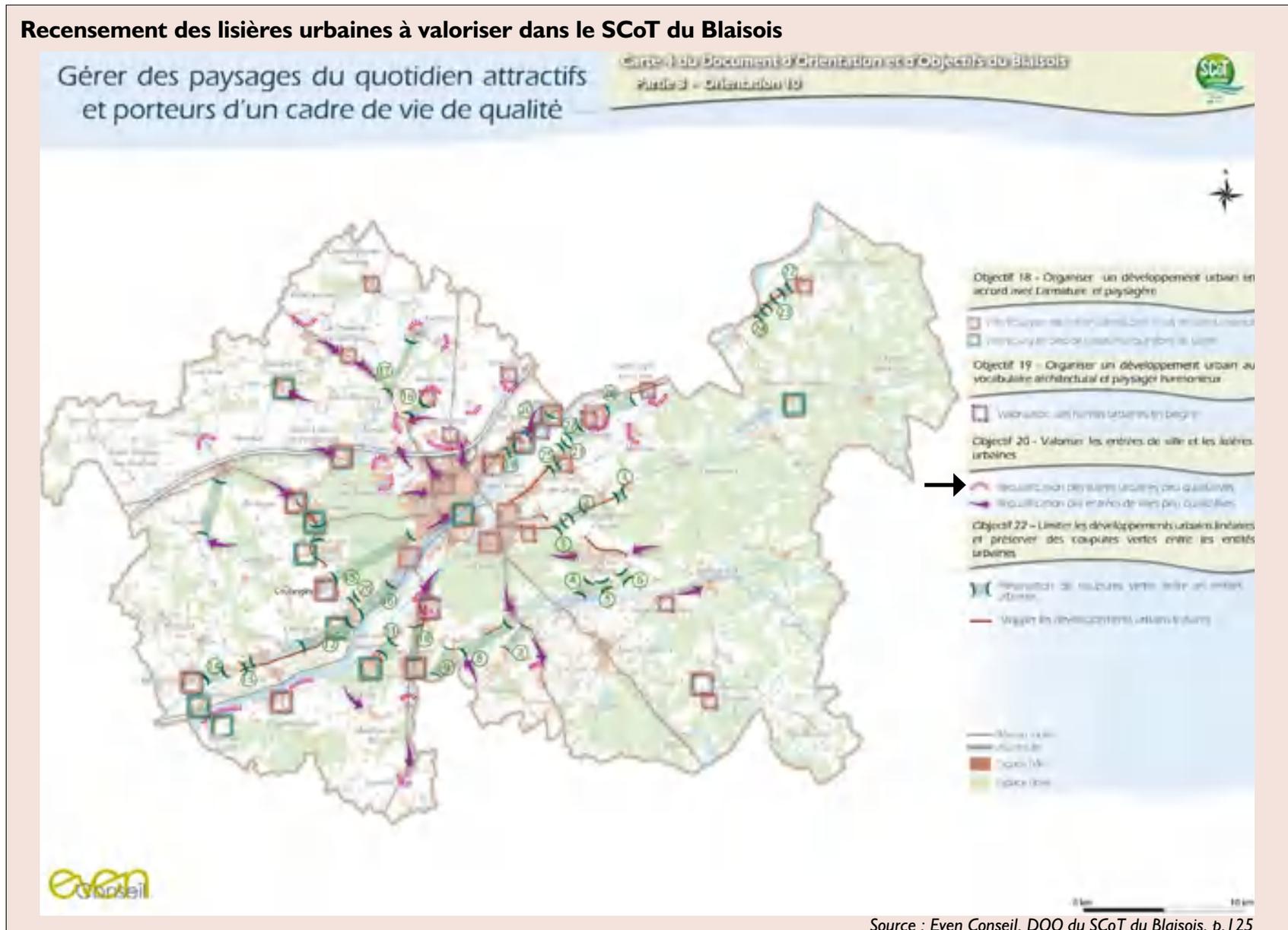
Outils à créer

- PLUi (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi) :
 - utiliser les différents outils à disposition (espaces boisés classés, emplacements réservés, zonage fin des espaces non bâtis... (cf. action 1.1)) pour constituer les lisières urbaines et orienter leur destination
 - protection de terrains à enjeux et d'éléments végétaux au titre de l'art. L.123-1-5 III 2°CU
 - localiser des terrains cultivés à protéger (L.123-1-5 III 5°)
 - réglementer les clôtures : porosité pour laisser traverser la petite faune, hauteur, végétalisation, etc..
 - utiliser un coefficient de biotope spécifique aux lisières urbaines pour favoriser leur caractère végétal, imposer une surface minimum d'espace vert en pleine terre, un nombre de plantation par m² de jardin, etc.. (L.123-1-5 III 1°)
 - OAP sur des secteurs à enjeux pour la constitution de lisières
 - dans le règlement du PLU, favoriser un épannelage des hauteurs et des emprises au sol dans les secteurs de frange, afin d'assurer leur perméabilité paysagère et écologique. Ces formes urbaines s'accompagnent d'une végétation abondante.
- Mise en place d'un PAPA : Programme Agriculture et Paysage d'Agglopolys (cf. le Programme local d'agriculture de Rennes Métropole)
- Droit de préemption communal pour l'acquisition de terrains destinés à la création ou l'aménagement de jardins familiaux (L.216-1 CU)
- Mise en place d'un CIVAM (Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture en Milieu Rural)
- Acquisitions foncières
- ZAP (zones agricoles protégées), notamment pour les AOC
- PAENP (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains)
- Plans-guides pilotes de mise en œuvre : voir action 6.1, 1.1, 3.1.a en particulier
- Actualisation avec les agriculteurs sur la base d'un cahier des charges pour apporter une diversité de cultures et orienter le type de plantations et l'utilisation qui en sera faite

Actions déjà menées

- Recensement des lisières urbaines à valoriser dans le SCoT du Blaisois (voir ci-contre)
- Guide de référence «Lisières vivantes, comment habiter les bourgs de l'Eure?» par le CAUE 27

Recensement des lisières urbaines à valoriser dans le SCoT du Blaisois



Source : Even Conseil, DOO du SCoT du Blaisois, p. 125

Références et expériences intéressantes

Principe de composition de lisières agro-urbaines pour l'éco-quartier de Montévrain, situé en zone urbaine (77)

Sur ce vaste espace à urbaniser (150 ha) dont la moitié faisait déjà l'objet d'une programmation et de réalisations partielles, l'équipe a conçu un projet de développement durable fondé sur la valeur agricole des terres, parmi les meilleures d'Europe. Un cœur agricole de 40 ha a été réservé, connecté par des continuités paysagères, agricoles et écologiques aux espaces agricoles hors quartier.

A l'interface du bâti et de l'espace agricole, une lisière urbaine est aménagée, qui accueille les principaux équipements publics du quartier agro-urbain ainsi conçu. Loin d'être un front bâti, ou à l'inverse, un masque végétal, cette composition urbaine en épaisseur a pour objectif de retisser des liens entre les quartiers existants et l'espace agricole, grâce à l'association de nouvelles habitations et de nouveaux espaces ouverts.

Offrant une grande perméabilité, visuelle et physique, les nouveaux quartiers de la lisière laissent de multiples ouvertures depuis l'espace public vers les terres agricoles. Des chemins, des percées visuelles au travers des jardins privés, des terrains de sports ou des jardins partagés sont autant de relations possibles entre les deux espaces.



La composition d'une lisière agro-urbaine est une interpénétration de volumes bâtis et d'espaces ouverts à usages urbains. On peut imaginer des jardins partagés ou des jardins familiaux gérés par des associations, des terrains de sports qui pourraient être mutualisés avec le collège et le lycée., ...



Dans certains cas, l'interface entre les tissus bâtis de la lisière et l'espace agricole peut se réduire à une simple voie de promenade servant aussi de desserte agricole des parcelles.



Éléments constitutifs d'une lisière agro-urbaine

Source : Equipe MADEC, Agence Folléa-Gautier, Maîtrise d'oeuvre urbaine pour l'écoquartier de Montévrain, 2011

Ceinture végétale d'un village dans l'Aube (10)

Jardins privés

Prairie

Végétation arborée

Haie



Une lisière végétale ancienne, constituée de jardins et potagers met en scène le village depuis l'espace agricole.

1.6 Transformer les routes urbanisées en rues-jardins



Le territoire d'Agglopolys offre des paysages de mobilités remarquables, autour des perspectives viaires vers les châteaux, des levées de la Loire, d'un réseau de circulations douces bien développé autour notamment de la Loire à Vélo et des Châteaux à Vélo.

En dehors des espaces à fort caractère patrimonial et paysager, on rencontre néanmoins des paysages de routes banalisés par l'urbanisation linéaire et les réseaux aériens longuement étendus, intégrant mal les circulations douces et affaiblissant la qualité de vie.

Le réaménagement paysager des routes au sein des espaces habités en linéaire doit redonner leur place aux riverains et modes doux ainsi qu'au végétal, afin de participer à l'amélioration globale du cadre de vie et au renforcement des dynamiques de centre-bourgs et de la qualité paysagère.

Les rues-jardins peuvent aussi permettre un autre regard sur les lieux à caractère patrimonial de notre territoire en le faisant redécouvrir.

Objectifs :

- Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants riverains des axes de circulation
- Redonner une image attractive d'Agglopolys et des communes (axes touristiques, entrées de villes et de villages, ...)
- Apaiser la circulation au bénéfice de la vie locale et de la sécurité
- Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture
- Renforcer le lien social et le « vivre ensemble »
- Mettre en valeur le patrimoine par l'aménagement de l'espace public

Sites concernés

- Toutes les communes d'Agglopolys, avec une priorité donnée aux itinéraires majeurs à vocation touristique ou d'accueil, comme Blois-Chambord par Vineuil, la rue de l'Octroi à la Chaussée Saint-Victor (maillon de l'accès à Blois depuis l'A10), ...
- Et aussi :
 - Hameau de Bury
 - Rue du Vieux Porche aux Montils
 - Rue du château à Candé
 - Madon
 - Rue de la Varenne à Chailles

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Communes (pour la mise en oeuvre)
- Conseil Départemental 41 pour les routes départementales
- Agglopolys

Partenaires potentiels

- Agglopolys
- Syndicat mixte du Bassin de la Cisse et syndicat d'entretien du Bassin du Beuvron
- Département du Loir-et-Cher
- Conseil Régional Centre
- Pays des Châteaux
- CAUE (sensibilisation, démarches participatives)
- Entreprises (pépinières)
- Aménageurs, lotisseurs (3 Vals aménagement...)
- Associations de quartiers
- Chaumont-sur-Loire (formations)
- CDPNE
- ERDF (enterrement de réseaux)
- France Télécom et autres opérateurs réseaux
- Lycée horticole de Blois
- INSA (chercheurs)

Indicateurs de suivi

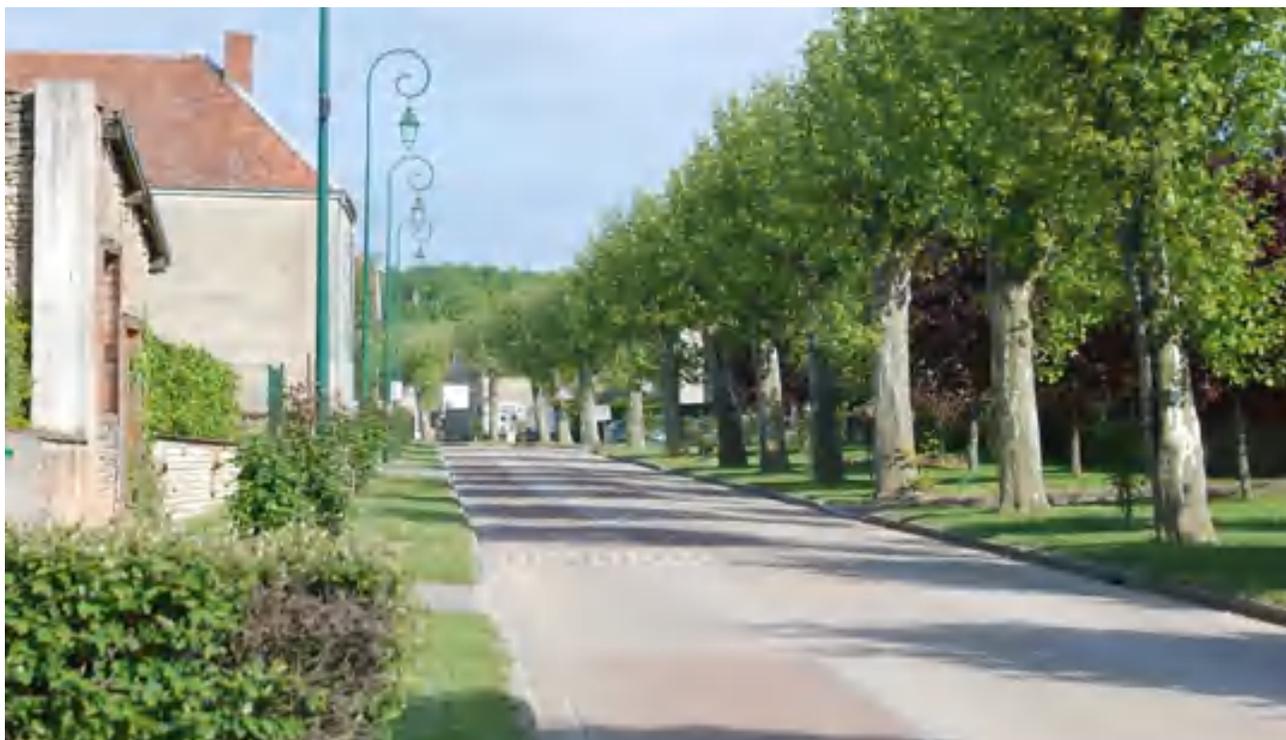
- Nombre de plans-guides participatifs rues jardins
- Nombre de communes soutenues pour l'acquisition de végétaux ou la mise en oeuvre de rues-jardins
- Nombre de démarches «rues-jardins» et plan de gestion communal

Principes d'action

- Identifier des secteurs pilotes pour l'aménagement de rues-jardins et mener des Plans-Guides
- Création de «bandes fertiles» en pied de clôtures privatives : fosses de terre végétale, largeurs variables selon les secteurs
- Plantation de grimpantes en situation de manque de place
- Soutien à l'organisation festive d'opération de plantation par les habitants riverains, soutien à la fourniture des plants par la collectivité ou ses partenaires
- Aménagement de passages piétons/vélos et réduction des emprises minéralisées (bandes de roulement enrobées, trottoirs asphaltés etc.) compatibles avec les passages d'engins agricoles
- Effacement des réseaux aériens et des dispositifs routiers banalisants
- Communiquer autour des opérations pilotes

Que faire en priorité ?

- ➔ **Communiquer pour engager des actions participatives pilotes sur les rues-jardins (1.6.1)** avec notamment l'appui de l'Observatoire photographique (photos avant/après), des enquêtes de satisfaction, etc.
- ➔ **Animer les opérations rues-jardins et définir les plans de gestion communaux en lien avec la commune et ses services techniques, ainsi que les habitants (1.6.2)**
- ➔ **Soutenir la réalisation des travaux des rues-jardins : voir fiche action 1.4 sur les espaces publics (1.6.3)**



Route villageoise ayant mis en scène son caractère rural dans l'Aube

Plantations d'alignements, trottoirs enherbés, verdissement des pieds de clôture, luminaires discrets, intégration douce des places de stationnements, contribuent à l'effacement du caractère routier de cette voie importante de traversée du village.

Photomontage de principe - Exemple de transformation d'une voie en rue-jardin à Vineuil



Etat initial



Etape 1 : Création de bandes fertiles, plantation festive et participative



Etape 2 : Effacement réseaux aériens et dispositifs à caractère routier



Etape 3 : Création de bandes piétons/vélos et enherbement des trottoirs



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Etape 4 : Plantation d'arbres fruitiers

Outils existants à mobiliser

- PLU
- Règlement de voirie du Conseil Départemental 41 pour toute demande de diminution de la bande de roulement sur les voiries départementales

Outils à créer

- PLUi : inscription du principe dans les règlements (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi)
 - emplacements réservés pour les voies à aménager
 - précision des caractéristiques et du tracé des routes-paysages dans l'art. 3 du règlement
 - OAP thématique sur la trame viaire et les circulations douces et POA (programme d'orientations et d'actions) si intégration du PDU (Plan des déplacements urbains)
- Fêtes de rue, fêtes des plantes et des plantations
- Partenariats de mise en culture avec des entreprises (pépinières) ou avec le lycée horticole : définition des essences, tailles, quantités, modes de culture, conditions de mise à disposition,...
- Plans-guides (voir action 6.1) et communication/sensibilisation des communes
- Mise en commun des projets des communes : lancement (présentation de références), formation des élus, création d'une identité visuelle, animations, établissement du programme, ...

Actions déjà menées

- Opération «trottoirs fleuris» (semis de graines) à Blois, à la Chaussée Saint-Victor à étendre
- «Jardinons nos villages», organisé par le CAUE 41 et d'autres partenaires
- La rue du grain d'or à Blois (végétation dans les escaliers)

Références et expériences intéressantes

«Je jardine mon village», PNR du Vexin Français (78, 95)

Le jardinage peut contribuer à la création de lien social. C'est en tout cas l'un des objectifs de l'opération « Je jardine mon village » mise en oeuvre depuis quelques années dans plusieurs communes du Vexin français. « Je jardine mon village » s'adresse à tous les propriétaires de terrains visibles depuis l'espace public, qui sont invités à l'orner de plantes vivaces – roses, roses trémières, campanules, marguerites... - en leur fournissant les plants ou bulbes, du compost et du paillage. Avec pour seul objectif « le plaisir des yeux de tout le monde », résume Alain Rochette, maire-adjoint de Grisylles- Plâtres, commune engagée dans l'opération depuis 3 ans.



«Embellissons nos murs», Rennes Métropole (35)

Quelques règles simples à respecter :

- Maintenir un passage libre sur trottoir d'au moins 1,40m
- Ne pas utiliser de désherbant ou de produits chimiques, n'apporter aucun engrais, ne pas choisir de plantes épineuses
- Ne pas planter au pied des poteaux et du mobilier urbain, ne pas recourir aux plantes grimpantes au pied des arbres
- Arroser les plantations, tailler régulièrement les végétaux, et ramasser les feuilles mortes et déchets verts afin de tenir le trottoir dans un état de propreté permanent

Source : Plaquette de présentation de l'opération «Embellissons nos murs», Rennes métropole

«je jardine ma rue» - CAUE 41

Depuis septembre 2013, le CAUE de Loir-et-Cher pilote l'initiative « Jardinons nos villages », pour une gestion différenciée et participative de l'urbanisme végétal ». Des ateliers participatifs « je jardine ma rue » sont menés dans plusieurs communes. Le projet est initié par un parcours d'identification des végétaux présents dans la commune. Les habitants sont chargés de collecter des graines dans les rues et jardins de la commune afin d'élargir le cortège des vagabondes qui animent les rues du bourg. Des ateliers de jardinage avec les habitants sont ensuite réalisés.



Source : Ateliers participatifs «je jardine ma rue» (Lisle, Selles-Saint-Denis, Mondoubleau) Présentation de l'initiative «Jardinons nos villages», CAUE 41, 2015





Le Parc A10, une zone d'activité exemplaire - Blois

Orientation 2// Pour renforcer l'attractivité économique de notre territoire :

RECONQUÉRIR LE PAYSAGE DES ACTIVITÉS, ENTRÉES DE VILLES ET ÉQUIPEMENTS ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le diagnostic a pointé la qualité, remarquable et rare à l'échelle nationale, de la zone d'activités Parc A10 à proximité de l'échangeur autoroutier, qui constitue l'un des points d'entrée majeurs d'Agglopolys et qui signe une part de sa marque en termes d'attractivité économique. Il a aussi mis en évidence les efforts en cours pour la qualité des futures opérations (ZAC Parc des Châteaux) et pour la réhabilitation et la conversion de friches d'activités (îlot Ducoux, îlot Laplace, friche Québecor, ...). Mais il a aussi insisté sur les très vastes superficies sans qualité paysagère, occupées par les activités autour de Blois, au nord comme au sud, particulièrement sensibles autour des grandes voies d'entrées/sorties du cœur d'agglomération : RD 2152 par la Chaussée Saint-Victor, RD 924 par Villebarou, RD 957 par Fossé, RD 174 par Vineuil. Cette nappe d'urbanisation banale présente globalement un paysage "dur", sans attrait, victime de la surenchère de l'effet de vitrine commerciale non maîtrisée globalement, des logiques routières qui s'imposent sans partage ou presque dans le paysage, et des moyens trop faibles d'entretien qui aggravent la sur-présence des surfaces minéralisées et enrobées, plus faciles et moins coûteuses à gérer, à court terme.

Le PADD du SCOT résume l'affaire sans états d'âme : " le paysage généré par les activités économiques est banal, peu esthétique et affaiblit l'identité paysagère du territoire".

Le résultat nuit à tous : à la qualité de vie et de travail des salariés, à l'agrément des usagers quotidiens des grandes entrées de ville de Blois et du cœur d'agglomération, à l'attractivité des entreprises et du milieu économique d'Agglopolys, à l'image et à l'attractivité d'Agglopolys dans son ensemble. Les mêmes problèmes s'observent à des échelles moindres sur les zones d'activités hors cœur d'agglomération.

La reconquête des paysages d'activités est l'occasion d'inscrire Agglopolys dans son siècle, en intégrant les principes de développement durable et en les faisant valoir, dans ces secteurs particulièrement visibles que sont les entrées de villes. Plus globalement, la lutte contre le changement climatique nécessite à la fois des économies d'énergies et la production d'énergies renouvelables, qui peuvent être intégrées au développement de l'activité économique d'Agglopolys et à son aménagement spatial, dans une logique d'économie circulaire.

Trois actions se dégagent :

- 2.1 Reconquérir la qualité paysagère et écologique des zones d'activités existantes, tout particulièrement en entrée de ville
- 2.2 Maîtriser l'affichage publicitaire
- 2.3 Inscrire les énergies renouvelables et le changement climatique dans la création et la gestion du paysage contemporain d'Agglopolys

2.1 Reconquérir la qualité paysagère et écologique des zones d'activités, tout particulièrement en entrée de ville



A l'exception des derniers aménagements qualitatifs récents, les zones d'activités industrielles, commerciales ou artisanales s'avèrent au mieux banales en termes de paysage, au pire agressives.

Placées le long des grandes voies qui desservent Blois, elles contribuent à dévaloriser le paysage des entrées de ville, et plus largement la périphérie de ville, posant deux enjeux majeurs :

- celui des limites de Blois et de ses rapports avec les espaces non bâtis
- celui de la réparation des linéaires urbanisés dégradés en entrées de ville.

L'implantation des grandes zones d'activités est concentrée près de la vallée de la Loire, en périphérie de l'agglomération Blésoise, et donc parfois dans le périmètre de la Loire UNESCO. Leur traitement doit donc être compatible avec le Plan de Gestion du val de Loire, et leur insertion paysagère renforcée (obligation de réalisation d'une «étude d'impact patrimonial» pour les équipements et aménagements de grande ampleur). L'insertion des zones d'activités, et leur évolution qualitative (architecture, traitement des abords, gestion, etc..) doit cependant être développée sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys, pour améliorer le cadre de vie des habitants et usagers.

Objectifs :

- Renouveler l'image d'Agglopolys à travers ses activités économiques et ses entrées de villes et bourgs
- Concrétiser les principes du développement durable, y compris la lutte contre le changement climatique, et la transition énergétique
- Offrir un cadre de travail et de déplacements quotidiens de qualité aux habitants
- Mieux accueillir les visiteurs, dans un cadre à la hauteur de son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Sites concernés

- Principales ZAE et voies d'entrées
 - Avenue de Chateaudun
 - Voie rapide à Vineuil
 - Avenue de Vendôme
 - Rue André Boulle
 - La Chaussée Saint Victor
 - Rue Lavoisier...

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Agglopolys

Partenaires potentiels

- Communes
- CCI et entreprises
- Conseil départemental du Loir-et-Cher (requalification de la voirie rapide)
- CAUE 41
- DDT 41 (architecte conseil et paysagiste conseil de l'Etat)
- Chambre des métiers
- EPF ? (si créé)

Indicateurs de suivi

- Surfaces de zones d'activités requalifiées
- Linéaire d'entrées de villes et de bourgs requalifiées
- Nombre d'actions mises en place pour la qualification des entrées de ville (règlements, OAP, ...)
- SCoT : reportage photographique traduisant l'évolution des entrées de ville

Principes d'action

- Au préalable, le choix du lieu est déterminant pour limiter le besoin en intégration paysaère. Puis insérer la zone dans son paysage, y compris par le phasage, dans une optique d'économie du foncier et de préservation de la trame paysagère existante.
- Stopper l'allongement de l'urbanisation d'activités en linéaire le long des routes
- Démarches d'acquisition foncière (voir fiche action 1.2)
- Renforcement des reconversions de friches et travail sur les bâtiments vacants
- Mettre en scène les zones d'activités ou entrées de ville vis-à-vis des grandes voies (Autoroute, déviations nouvelles) : maintien d'un recul géré et planté entre la route et la zone d'activités, et gestion des couleurs
- Mise à profit des actions menées par les partenaires ou les services d'Agglopolys pour requalifier les routes dans le cadre d'un projet d'ensemble (enterrement des réseaux, implantation/rénovation des équipements et infrastructures...)

Que faire en priorité ?

- ➔ **Choisir des séquences d'entrée de ville à requalifier et élaborer des esquisses (le cas échéant) (2.1.1)**
- ➔ **Mettre en œuvre le programme des travaux (2.1.2) : voir aussi fiche action 1.4 sur les espaces publics**
- ➔ **Conventionner avec les entreprises concernées et soutenir les interventions paysagères en emprises privées (2.1.3)**

Concernant l'espace public :

- Soins apportés au traitement des limites d'urbanisation (limites zones d'activités/espaces agricoles) et aux entrées sur les ronds-points : passage de chemins, plantations, soins des clôtures, ... (voir aussi fiche action 1.6 sur les lisières urbaines)
- Prise en compte de la trame paysagère communale dans les projets de création de zone (cf. Fiche 1.1)
- Plantations d'arbres supplémentaires pour participer à la réduction des îlots de chaleur urbains, de la pollution atmosphérique et à la résistance aux inondations
- Intégration de la gestion des eaux pluviales comme faire valoir des espaces publics : noues paysagères, bassins-parcs accessibles
- Intégration des principes de gestion économe et écologique des espaces plantés dès la conception des projets : choix d'espèces rustiques et résistantes à la sécheresse, faisant appel à la palette indigène ; utilisation de couvre-sols ; gestion différenciée, notamment entre tonte et fauche, ...
- Création de circulations douces économes en surfaces minéralisées et bordures : mixtes piéton/vélo, passages à pied sec réduit et surfaces de croisement végétales renforcées, ...
- Déminéralisation maximum des sols autres que bandes de roulement, et promotion de surfaces végétales et poreuses (graminées, couvre-sols, ...)
- Limiter l'utilisation de mobilier urbain au minimum nécessaire et privilégier avant tout la sobriété et la discrétion (formes simples, couleurs sombres)
- Intégration des coffrets techniques
- Suppression de la publicité illégale au regard du règlement national de publicité et du règlement local de publicité de Blois
- Transformation de l'éclairage public routier en

éclairage urbain contemporain : sobre, discret, économe, éteint au cœur de la nuit

Concernant l'espace privé et les bâtiments :

- Constitution de Cahiers de recommandations architecturales, paysagères et environnementales et recours au paysagiste conseil d'Agglopolys
- Promotion du traitement qualitatif des façades : choix de matériaux et de couleurs adaptés (sombres), intégration des enseignes dans les volumes (sans excroissance et dans des dimensions raisonnables), accompagnement végétal des volumes bâtis et implantation en limite, pas d'espaces utilitaires côtés route (parking, aire de stockage) sauf plantés, traitement végétal des entrées, limitation des remblais, intégration des eaux pluviales,
- Promotion de l'absence de clôtures et, le cas échéant, le traitement qualitatif des clôtures (utilisation de matériaux nobles et finitions soignées), grillage de couleur sombre, limitation des hauteurs, bandes plantées en pied, plantes grimpantes, fossé... (charges de gestion à définir)
- Définition d'une palette de couleurs et de matériaux.
- Mise à profit des actions menées par les partenaires ou les services d'Agglopolys pour requalifier les routes dans le cadre d'un projet d'ensemble (enterrement de réseaux, implantation/rénovation d'équipements...)
- Mutualisation des accès pour limiter les espaces minéralisés

Concernant la gestion :

- Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des « espaces verts ». Les gestionnaires de ces espaces doivent en premier lieu être répertoriés (action 18 du Plan national d'action « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages, 2015)

Photomontage de principe - Exemple de requalification d'une voie en zone d'activité (avenue de Vendôme, Vineuil)

Etat initial



Principe n° 1 : De l'herbe, de l'herbe, de l'herbe! Non plus un tapis de bitume, mais un tapis vert



Principe n° 2 : De l'herbe, oui, mais économique dans sa gestion ; la largeur d'emprise de clôture à clôture est à considérer entièrement comme un tapis vert.



Principe n° 3 : Des passe-pieds plutôt que des trottoirs et des bandes ou des pistes cyclables selon les emprises disponibles



Principe n° 4 : Des plantations d'arbres, à la française ... ou à l'anglaise



Principe n° 5 : Des clôtures les plus discrètes possibles



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Principe n°6 : Mobilier, bornes, panneaux, etc.. Le strict minimum

Outils existants à mobiliser

- SCOT : limitation du développement de nouvelles zones, reconversions
- Programme d'actions pluriannuel d'Agglopolys sur la voirie notamment
- Cahier des prescriptions architecturales , paysagères et environnementales du Parc des Châteaux (CPAPE)
- Règlement national de publicité (RNP) : mise en application
- Règlement local de publicité de Blois
- Loi Barnier/amendement Dupont (obligation de recul de 75m. ou 100 m. de l'axe d'une grande route sans projet d'ensemble) : la consommation d'espaces est contraire aux enjeux de préservation agricole
- Plan de gestion du Val de Loire (Maîtriser l'étalement urbain ; Organiser le développement urbain ; Réussir l'intégration paysagère des nouveaux équipements)

Outils à créer

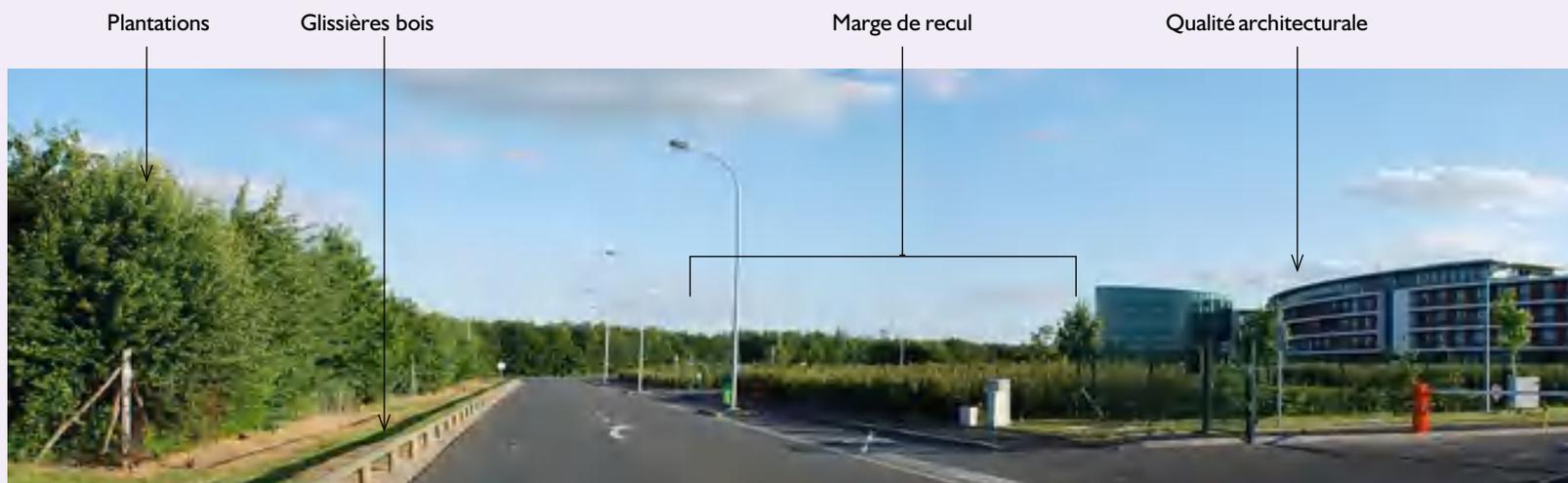
- Plans-guides de requalification des ZA et entrées de villes
- PLU/PLUi : (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi)
 - Art. 5, 6 et 7 : privilégier une implantation de bâtiments d'activités mitoyens, pour limiter le gaspillage de foncier
 - Art. 11 : réglementation des clôtures et de l'aspect des constructions
 - Art. 13 : imposer des espaces verts, soit par une formule générale, soit sous forme d'une surface minimale, imposer un minimum d'espaces de pleine terre, un nombre de plantations par surface d'espace libre de construction, ...
- Art. 3 : définition des caractéristiques des voies d'accès, notamment leur largeur, leurs matériaux (L.123-1-5 IV 1° CU)
- gestion des eaux pluviales à la parcelle
- OAP
- Charte paysagère et architecturale intégrant une charte des espaces publics pour les ZAE Partenariats avec les entreprises, chartes et cahiers des charges
- Nomination d'un architecte-conseil et d'un paysagiste-conseil pour Agglopolys
- RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal)
- TLPE (Taxe Locale sur les Publicités Extérieures)
- Aide à la plantation d'arbres sur les parcelles privées
- Sensibilisation des maîtres d'œuvre au Plan de paysage
- Sensibilisation à la mise en commun de l'entretien des espaces verts des parcelles privées (Gailletrous)
- Moyens à affecter pour l'entretien des ZAE requalifiées

Actions déjà menées

- Atelier de l'école du paysage de Blois 2015 sur la ZAE de Vineuil/Saint-Gervais
- Cahier des prescriptions architecturales , paysagères et environnementales du Parc des Châteaux (CPAPE)

Références et expériences intéressantes

Le Parc A10 à Blois - Projet exemplaire de zones d'activités tertiaire



Maintien appréciable d'un grand recul entre la zone d'Activité Parc A10 et la route plantée

La zone d'activité du Parc A 10 a bénéficié d'une démarche poussée d'urbanisme et de paysage, sur 90 ha.

Plusieurs principes ont été définis :

- la zone d'activité termine l'agglomération
- la partie espaces verts est traitée globalement et non plus éparpillée sous forme de « 1 arbre pour 4 places de stationnement ». Un bois a été créé sur 20 ha, à vocation d'ouverture au public à long terme.
- un recul de 60/70m est maintenu/voirie, dans l'esprit de la Loi Barnier.
- la voirie ne dessert que d'un côté.

Le tertiaire occupe la partie la plus visible de la zone, les bâtiments étant plus qualitatifs, ensuite, la deuxième ligne est industrielle et la troisième est logistique.

La qualité architecturale a été tenue par une gamme de couleurs restreinte de gris pur, et une obligation de clôtures identiques.

La ZAE de Vineuil, projets des étudiants de l'INSA Centre Val-de-Loire - Ecole de la nature et du paysage Photomontages montrant des principes de traitement des abords des zones d'activités

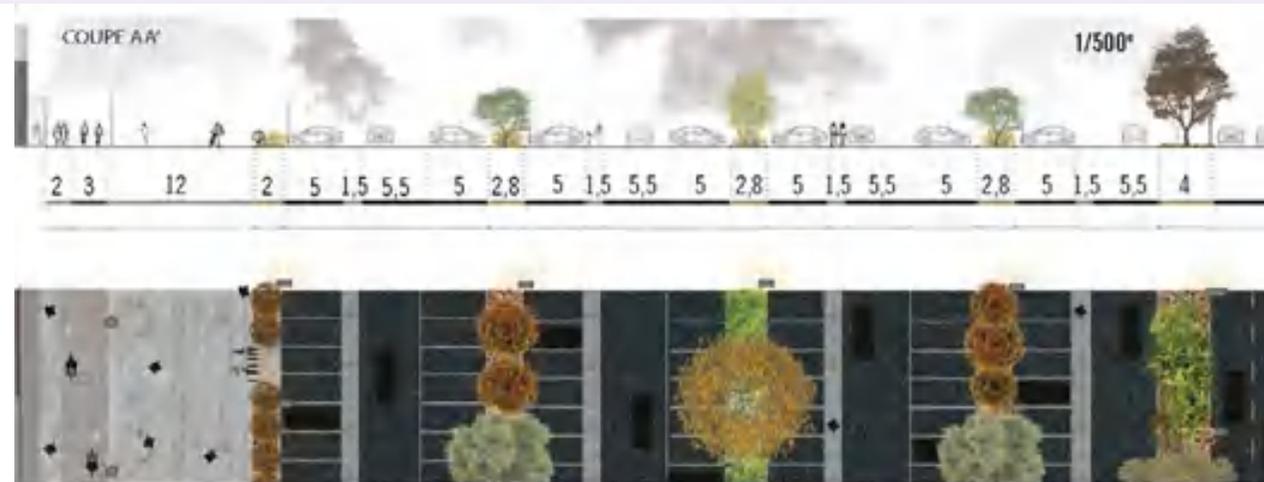
Traitement de la quatre voies (Paul Molinié)

Le long de la D956, les zones d'activités sont mises à distance grâce à des plantations et une signalisation maîtrisée.



Les Perrières, une intégration à son environnement (Noémie Thomas)

L'intégration des enseignes et la porosité des zones de stationnement adoucissent le paysage des zones d'activité.



Source : Centre de recherche appliquée au paysage et d'aide aux usagers (CRAPAUD), INSA CVL, La ZAE de Vineuil - La requalification de la zone d'activité économique de Saint-Gervais-la-Forêt et de Vineuil, 2014

2.2 Maîtriser l'affichage publicitaire



L'affichage publicitaire est réglementé au niveau national par le code de l'environnement (art. L581-7 et suivants) et peut être décliné localement par des règlements locaux de publicité (RLP de Blois). On constate cependant que l'affichage publicitaire est encore très présent et fortement dégradant pour le paysage en plusieurs endroits d'Agglopolys, notamment dans les entrées de ville à Blois.



Un affichage publicitaire encore trop présent,
Zone d'Activité de Vineuil - Saint-Gervais-la-Forêt

Sites concernés	- Toutes les communes d'Agglopolys
Maîtrise d'ouvrage pressentie	- Agglopolys - communes - Pays des Châteaux
Partenaires potentiels	- Afficheurs, annonceurs - DDT/DREAL - Gestionnaires de voiries : Etat (DDT), Conseil départemental 41 (service SIL), Agglopolys, communes - Grand Chambord - Agglopolys
Coûts indicatifs	- Coût de la SIL
Indicateurs de suivi	- Nombre de panneaux illégaux retirés

Objectifs :

- Réduire les panneaux d'enseignes, pré-enseignes et publicitaires et supprimer l'affichage illégal
- Apaiser le cadre de vie local
- Offrir une image moins banalisée et dégradée du territoire perçu depuis les axes de circulation

Principes d'action

- Appliquer le RNP (Règlement National de Publicité) en attendant la mise en oeuvre d'un RLPi : inventaire et diagnostic de l'ensemble des dispositifs publicitaires (enseignes, pré-enseignes) complémentaire à celui de l'Etat
- Réalisation d'un RLPi (intercommunal)
- Mise en place de moyens de contrôle et de police

Que faire en priorité ?

- ➔ **Elaborer et mettre en oeuvre le RLPi** (Règlement local de publicité intercommunal) (2.2.1) : inventaire préparatoire, application du RNP, ...
- ➔ **Mettre en place une TLPE (Taxe Locale sur les enseignes et publicités extérieures) intercommunale ?** (2.2.2)
- ➔ **Mettre en place des moyens de suivi et de contrôle renforcés pour l'application du RLPi et l'effacement des enseignes et publicités illégales** (2.2.3)

Un trop-plein d'enseignes

Le langage qu'utilise la ZA en terme de communication est largement brouillé par le manque de structuration et d'organisation de l'espace. Le vocabulaire d'une zone commerciale se doit d'être clair et lisible à l'échelle humaine. Or, dans le cas de la ZA de Vineuil, le problème est que le piéton est complètement dépassé par la taille et le nombre d'enseignes qui s'organisent dans une anarchie totale. Elles s'entremêlent les unes par rapport aux autres en une cascade de couleurs, de hauteurs et de formes. Une même enseigne peut même se répéter sur un même espace.

Ce champ indiscipliné de logos écrase littéralement le piéton et baigne l'espace dans une ambiance hostile et compétitive.



Source : CRAPAUD, INSA CVL,
La ZAE de Vineuil - La requalification de la zone d'activité économique
de Saint-Gervais-la-Forêt et de Vineuil, 2014 p. 94

Exemples d'intégrations qualitative sd'enseignes dans les bâtiments d'une zone d'activité

(Photomontage de principe)

En réduisant le nombre d'enseignes et pré-enseignes, et en uniformisant leur aspect selon une charte graphique pour une zone d'activité, la lisibilité est maintenue depuis les axes de circulation, et la qualité paysagère est nettement accrue.



Le Havre, intégration des enseignes dans la façade du centre commercial



Outils existants à mobiliser

- Le Règlement Local de Publicité (RLP) de Blois
- Le Règlement national de publicité (RNP), qui est exigeant et qui se durcit encore avec la suppression de dérogations relatives aux pré-enseignes (juillet 2015). Désormais les seules pré-enseignes autorisées portent sur les produits du terroir et les Monuments Historiques ouverts
- Relevé des situations illégales de l'affichage publicitaire, élaboré par la DDT en 2015 : sur 616 km, 1 200 dispositifs de pré-enseignes (hors ville de Blois) dont 90 % sont illégaux à compter du 13 juillet 2015. La route-paysage est ciblée par la DDT comme prioritaire pour faire appliquer le RNP
- Charte de signalisation touristique du Pays des Châteaux : incluant les prescriptions d'une Signalisation d'Information Locale (SIL) réalisée par le Pays des châteaux
- Diagnostic en marchant de l'implantation des dispositifs publicitaires, test du 11 juin 2015 (D 2152) par le Cerema.

Outils à créer

- Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) à développer à l'occasion du PLUi, assorti de moyens humains afin de faire respecter le pouvoir de police (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi)
- La TLPE : taxe locale sur la publicité extérieure, que les communes peuvent avantageusement instaurer (voir le cas d'exemple de Vineuil détaillé ci-dessous dans 'Actions déjà menées')
- Extension de la Charte SIL (Signalisation d'Information Locale)
- Convention (charte) entre les annonceurs et les gestionnaires de voiries si l'on veut accueillir des annonceurs

Actions déjà menées

- RLP de Blois
- Charte de signalisation touristique du Pays des Châteaux : pour les hôtels, restaurants, campings, maisons de tourisme (préconisations pour les autres activités de loisirs, que certaines communes commencent à appliquer : golfs, chambres d'hôtes, ...). Les pré-enseignes n'ont pas encore été enlevées.
- La TLPE de Vineuil (taxe locale sur la publicité extérieure) : cette taxe a rapporté 190 000 € au départ et rapporte aujourd'hui 120 à 130 000 €. Indexée sur la taille des panneaux, elle incite à les réduire.
- Diagnostic en marchant de l'implantation des dispositifs publicitaires expérimenté à La-Chaussée-Saint-Victor, test du 11 juin 2015 (D 2152) par le Cerema.

2.3

Inscrire les énergies renouvelables et le changement climatique dans la création et la gestion du paysage contemporain d'Agglopolys



A la suite du Grenelle de l'Environnement et de la loi d'Engagement National pour l'Environnement (ENE), la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique sont désormais des principes à prendre en compte pour tous les projets d'aménagement.

L'évolution du paysage d'Agglopolys devra donc intégrer ces principes, non pas comme des contraintes, mais pour en faire des leviers de développement qualitatif du territoire. Cette prise en compte passe par la gestion économe de l'espace, le développement des modes doux, l'intégration paysagère des dispositifs de production d'énergie renouvelable, la conception économe et adaptée au climat des bâtiments et des espaces publics, etc..

Objectifs :

- Concrétiser la transition énergétique par le développement des énergies renouvelables
- Prévenir les blocages du développement des énergies renouvelables liés aux enjeux de paysage
- Lutter contre le changement climatique et s'y adapter
- Lutter contre l'étalement urbain et la consommation des espaces agricoles
- Offrir un cadre de travail et de déplacements quotidiens de qualité aux habitants
- Mieux accueillir les visiteurs, dans un cadre à la hauteur de son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO

Sites concernés	- Tout le territoire d'Agglopolys
Maîtrise d'ouvrage pressentie	- Agglopolys; CCI; Communes
Partenaires potentiels	- Europe ? - Etat (TEPCV) - Région Centre - Département - Communes - ADEME - Opérateurs privés des énergies renouvelables - EDF, RTE, ERDF - Paysagistes, urbanistes, architectes - Fédération de chasse (gestion des dessous des lignes électriques HT/THT) - Chambre d'agriculture - CCI - CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises - Entreprises propriétaires de locaux ou désirant s'implanter - CRPF et ONF pour la biomasse - Mission Val de Loire - Associations - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Association Nationale de Protection du Ciel Nocturne - Association Française de l'Eclairage - CAUE 41
Indicateurs de suivi	- Nombre de projets de développement d'Énergies renouvelables engagés en lien avec le paysage

Principes d'action

- Promouvoir les constructions bioclimatiques (plus performantes que le BBC)
- Intégrer la gestion économe et écologique dès la conception des projets :
 - Rôle de l'arbre face au changement climatique : lutte contre les îlots de chaleur et la pollution atmosphérique.
 - Choix d'espèces rustiques et résistantes à la sécheresse, faisant appel notamment à la palette indigène ; utilisation de couvre-sols ; gestion différenciée, notamment entre tonte et fauche, ...

Que faire en priorité ?

- ➔ **Approfondir le lien paysage-énergie-climat à partir des résultats du Plan d'actions pour les paysages : réflexion spécifique à mener dans le cadre du plan climat air énergie territorial (PCAET) (2.3.1)**
- ➔ **Construire une stratégie et un argumentaire en faveur de partenariats renouvelés sur le paysage par l'entrée «énergie/climat» (pour mémoire) (2.3.2)**
- ➔ **Mettre en place une stratégie de plantation pour l'adaptation du changement climatique (2.3.3)**

- Lutte contre l'imperméabilisation des sols (bas-côtés enherbés, chaussées réduites au minimum nécessaire, en limitant autant que possible les surlargeurs, les terre-pleins centraux et les tourne-à-gauche
- Récupération des eaux pluviales de toitures, traitement des eaux de ruissellement en surface : noues plantées, bassins accessibles
- Intégration des principes de la gestion différenciée au traitement des espaces plantés (tonte concentrée sur des bandes étroites (1m environ) en accompagnement des bandes de roulement notamment, fauche de l'herbe deux fois par an sur les autres secteurs enherbés)
- Développer des circulations douces de desserte à distance des chaussées
- Intégrer l'implantation et la production d'énergies renouvelables dès la conception des nouveaux bâtiments (structures porteuses et toits photovoltaïques, éoliennes de toitures, eau chaude solaire...)
- Développer le tourisme durable
- Développer l'agriculture de proximité et la valorisation de la ressource «sol» dans une logique d'économie circulaire
- Développer les circulations douces et les coulées vertes
- Inscrire qualitativement les dispositifs techniques d'énergies renouvelables dans les bâtiments et les espaces extérieurs

▪ **NB : les principes suivants sont des pré-principes en attendant les résultats du PCAET (Plan climat air énergie territorial) en cours :**

- Encouragement aux plantations d'ombrage, développement «d'îlots de fraîcheur» à la faveur de projets innovants sur les zones d'activités, les nouveaux quartiers, les cours d'école, les espaces publics, etc..
- Encouragement de l'agroforesterie, de la gestion des parcelles boisées privées, des cultures énergétiques (miscanthus, ...) en accompagnement de la création de chaufferies bois et réseau de chaleur
- Encouragement des toitures photovoltaïques sur les bâtiments d'activités en accompagnement des créations des nouvelles zones et des requalifications des zones existantes.
- Encouragement à l'élevage animal, au tri sélectif des ordures ménagères, au ramassage des déchets verts, en accompagnement de la création d'usines de méthanisation, y compris en milieu urbain, et de plates-formes de compostage.
- Inscription paysagère de l'éolien et du photovoltaïque par un portage public ou mixte des projets (sur foncier public, pour une maîtrise du développement d'ensemble, ...)
- Inscription paysagère des lignes électriques HT/THT et des postes sources, notamment dans les espaces ouverts agricoles et en périurbain, en lien avec des objectifs de paysage, écologiques ou cynégétiques (Trame verte et bleue).
- Encouragement aux financements participatifs et développements coopératifs des projets d'Énergies renouvelables .

Implantation réussie de dispositifs photovoltaïques en toiture de bâtiment agricole à Huisseau-sur-Cosson



Panneaux photovoltaïques

Les bâtiments agricoles sont propices au développement des énergies renouvelables - ici au nord de Huisseau-sur-Cosson

Outils existants à mobiliser

- Aides de l'ADEME
- SRCAE (Schéma régional climat air énergie) : définition des objectifs régionaux en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération et en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique
- TEPCV (Territoire à énergie positive pour une croissance verte) (Blois + Agglopolys lauréats de l'appel à projet du MEDDE en mai 2015) : levier financier de 500 k€ acquis + 1.5 M€ non acquis. Stratégie à développer en lien étroit avec le Plan de paysage. Exemple : fournir des plants forestiers aux entreprises pour lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter. En lien avec le PIT (plan d'intérêt territorial) à venir
- PCAET : en cours, bureau d'études ENERGIO ; validation déc. 2016 ; validation Etat 2017. Le PCAET va identifier le potentiel d'énergies renouvelables pour chaque commune, avec un objectif de développement économique. Prévoir liens étroits avec le Plan de paysage.
- SCOT

Outils à créer

- Chartes paysagères et architecturales pour les nouveaux quartiers
- Plan-guide intercommunal pour le paysage des énergies renouvelables et de la transition énergétique : types, insertion paysagère, emplacements et foncier, conditions et principes d'installation et de gestion – en lien avec les actions TEPCV (voir action 6.1)
- Acquisitions foncières publiques de terrains pour le développement des énergies renouvelables ; portage des projets, partenariats avec les opérateurs
- Création d'équipements en faveur des énergies renouvelables : chaufferies bois et réseau de chaleur, usines de méthanisation, centrales photovoltaïques, sites éoliens, ... inscrits dans le paysage.
- Financements participatifs et développements coopératifs des projets d'EnR
- Sensibilisation des maîtres d'œuvre au Plan de paysage et au PCET
- Formation /sensibilisation des élus pour harmoniser les positions sur le développement des ENR et savoir négocier avec les opérateurs
- PLU/PLUi (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi)
 - définition de secteurs à haute performance énergétique
 - Art. II : réglementer l'implantation des constructions pour prendre en compte les principes bioclimatiques (orientation des façades), tenir compte des masques et ombres portées sur les bâtiments
 - Art. II : ne pas réglementer trop strictement les façades ou les toitures pour permettre le recours à des techniques de récupération des EP, panneaux solaires, isolation par l'extérieur (en prenant en compte les sensibilités patrimoniales)
 - envisager un bonus de droit à construire (maximum 30 %) pour les constructions à performances énergétiques élevées (supérieures au BBC), alimentées par des énergies renouvelables, récupérant les eaux pluviales ...
 - favoriser les espaces libres pour diminuer les îlots de chaleur urbains (art. 13)
 - Art. 3 : Instaurer un nombre maximal d'aires de stationnement et un nombre minimum de places de vélos pour les bâtiments autres que l'habitation (L.123-1-12).
 - OAP sur des quartiers à réhabiliter ou à créer pour orienter l'aménagement vers des constructions bioclimatiques, des dispositifs de production d'énergies renouvelables, etc..

Références et expériences intéressantes

Les recommandations des entreprises du paysage pour le climat



Source : UNEP, Climat : Les 5 propositions des entreprises du paysage aux décideurs, mai 2015

L'autonomie énergétique et la place des énergies renouvelables en pays thouarsais

L'agriculteur, gestionnaire d'un paysage-énergie?

Etat existant

- Certains bâtis agricoles partiellement dégradés.
- Diminution du nombre d'exploitants (forte fluctuation du rendement des produits agricoles - un secteur de l'élevage en difficulté).
- Disparition du bocage.



+ 15 ans

- Pose de panneaux photovoltaïques.
- Rénovation de bâtiments agricoles.
- Production d'électricité: source de revenu complémentaire pour les agriculteurs.
- Revenus complémentaires pour l'agriculteur, permettant par exemple...

- Financement possible des travaux de rénovations et d'exploitation durable du bocage.
- Nouvelles plantations: entrées et exploitation du bocage; production de bois de chauffage.
- Approvisionnement des chaudières collectives locales. Vente d'énergies.



+ 30 ans

- Gestion du bocage à l'échelle de l'exploitation.
- Régénération et densification des haies.
- Vente de bois de chauffage à consommation particulière.
- Sources complémentaires ajoutées aux revenus du photovoltaïque.
- Location de terrains à l'élevage.
- Nouveaux investissements possible.
- Construction d'une unité de méthanisation. La chaleur produite est réemployée pour chauffer les bâtiments de l'exploitation.



Parmi les acteurs mobilisés, l'agriculteur occupe une place essentielle dans l'aboutissement des projets d'implantation de toutes les formes d'énergies renouvelables:

-Il fournit les supports nécessaires (foncier et bâtis - mètres carrés de pâtures et bâtiments agricoles).

-Il produit les ressources pour alimenter les filières (bois et fumier).

-Il consomme et valorise l'énergie et les produits secondaires (électricité, chaleur, digestat...).

-Enfin par son activité il est directement impliqué dans la formation et l'entretien de l'espace rural.

Il représente donc une clef dans la gestion durable des systèmes énergie et leur articulation avec le territoire et ses paysages.

La Communauté de Commune du Thouarsais (79)

Territoire à énergie positive

L'objectif porté par la CCT de devenir un Territoire à énergie positive conduit à la mise en place d'actions dans tous les secteurs d'activités. Si les premiers accompagnements et conseils ont ciblé les communes et leur patrimoine bâti à travers la mission de Conseil en Energie Partagé, un Espace Info Energie a ensuite été ouvert pour renseigner le grand public et organiser des animations de lutte contre la précarité énergétique.

A compter de 2015, une plate-forme locale et expérimentale de rénovation énergétique de l'habitat initiée avec 2 autres collectivités et coordonnée par le Conseil Général des Deux Sèvres permettra de travailler à la massification du marché de la rénovation. Dans ce cadre, les professionnels du bâtiment seront mobilisés afin de développer le marché de la rénovation énergétique.

Parallèlement, le projet TIPER (Technologie Innovante pour la production d'énergies renouvelables) initié autour d'un ancien site militaire dépollué a permis l'installation de plusieurs productions d'énergies renouvelables.

Une unité de méthanisation de 2MW rassemble 90 agriculteurs actionnaires. Deux parcs solaires d'une puissance totale de 19,5MW ont été implantés sur les sites dépollués par la SEM régional ESTER. Un parc éolien de 7,05MW est en cours d'instruction sur le même périmètre. Un projet d'unité de gazéification d'une puissance de 12 MW électrique et 18 MW chaleur est également étudié.

L'ensemble permettra à terme de créer une soixantaine d'emplois.

Source : Ministère de l'Ecologie et du développement durable, «Votre énergie pour la France» <http://www.votreenergiepourlafrance.fr/le-thouarsais-un-territoire-nergie-positive-24199/>

Source : Ateliers pédagogiques régionaux, Ecole Nationale Supérieure de Paysage, Versailles
Ophélie Bouvet - Léa Chauvet - Guillemette Dumars - Adrien Rousseau; Encadrant : Claire Laubie



Champs et vignes en vallée de Loire entre Chouzy-sur-Cisse et Onzain

Orientation 3// Pour pérenniser l'agriculture et la conforter dans sa dimension durable :

PROTÉGER ET VALORISER LE PAYSAGE AGRICOLE ET VITICOLE

Le diagnostic a rappelé le rôle essentiel de l'agriculture dans la gestion et la qualification des paysages, par les surfaces concernées (50% d'Agglopolys) et par la diversité contrastée rencontrée : grandes cultures de Beauce-Gâtine, cultures spéciales de Sologne, vignes de Sologne et de Mesland, maraîchage Blésois et «domestique» (jardins potagers), rares prairies fauchées et pâturées, prairies à chevaux.

Il a mis en évidence la fragilisation globale de ces paysages au cours des dernières décennies, par la pression d'urbanisation d'une part, et par l'évolution des pratiques plus intensives de l'autre, liées à la forte baisse du nombre d'exploitants : fragilité des grands paysages ouverts côté Beauce, sensibles à l'irruption d'urbanisation ou d'équipements ; fragilité des

paysages composites de la Sologne viticole, marqués par des friches et une urbanisation émiettée ; importante dispersion de la vigne de Mesland, Cheverny et Cour-Cheverny ; raréfaction des prairies en fonds de vallées, des pelouses sur les coteaux ; fermeture des paysages de vallées.

Au-delà de la protection du paysage agricole, qui doit s'opérer sur le moyen-long terme pour offrir une visibilité aux agriculteurs, sa valorisation passe par plusieurs actions : la diversification des filières, notamment en faveur des circuits courts et de la transition énergétique ; la diversification des modes culturels, intégrant les principes de l'agro-écologie récemment portés par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, la relance d'une filière élevage pour la gestion des espaces de vallées, vallons et coteaux.

Trois actions se dégagent :

- 3.1 Affirmer le cœur agro-urbain d'agglomération
 - a. Développer la « campagne Blaisoise de la Petite Beauce » au nord de Blois : agroforesterie de transition avec les grandes cultures de Beauce (nord de Blois)
 - b. Créer le «PANU» (Parc agricole naturel urbain) en Val de Loire (Blois Vienne)
- 3.2 Enrichir le paysage agricole près des cours d'eau et des forêts
- 3.3 Conforter la présence du vignoble de Cheverny, Cour-Cheverny et Touraine-Mesland dans le paysage
- (3.4) Composer des promenades plantées en transition entre bâti et champs (« lisières urbaines » autour des villes et des villages) voir action 1.4)
- (3.5) Créer un outil de gestion des espaces naturels et agricoles par les animaux (voir action 4.2)

3.1 Affirmer le cœur agro-urbain d'agglomération

Au cœur d'Agglopolys, Blois et les communes riveraines ont historiquement développé des relations étroites entre ville et espaces agricoles et d'agrément.

Fragilisées par l'étalement de l'urbanisation et l'intensification des cultures, ces relations sont à réinventer dans une logique de développement durable, qui va au-delà de la « simple » protection des espaces agricoles : développement de fonctionnalités économiques (circuits courts, économie circulaire, filières locales, ...), écologiques (gestion de l'eau, lutte contre le réchauffement climatique, ...), paysagères, culturelles et sociales (espaces de respiration de proximité, vues, promenades, usages et échanges autour des espaces et des produits, ...).

Deux dispositions distinctes se dessinent au nord et au sud de Blois :

- agroforesterie de transition côté Beauce (fiche action 3.1a),
- Parc agricole et naturel urbain côté Loire-Sologne (fiche action 3.1b).

La place du cœur agro-urbain dans Agglopolys : schématisation



La Couronne du Blaisois

Au cœur du territoire, organisée par l'alternance de grands espaces boisés, de vallées structurantes et d'espaces agricoles de transition, la couronne du Blaisois forme une ceinture d'espaces remarquables (forêt de Blois, vallée de la Cisse, réserve naturelle de Grand Pierre-et-Vitain, domaine de Ménars, vallée de la Loire, Domaine de Chambord, vallée du Cosson, forêt de Boulogne, forêt de Russy, vallée du Beuvron, vallée de la Loire) bénéficiant à tout le territoire d'Agglopolys. Elle associe le cœur d'agglomération aux grands paysages ruraux qui gravitent autour et convergent dessus : Gâtine tourangelle, Beauce, vallée de la Loire, Grande Sologne, Sologne viticole, plateau de Pontlevoy.

Le cœur agro-urbain d'Agglopolys

Délimité par la couronne du Blaisois, le cœur agro-urbain représente un espace stratégique pour les paysages péri-urbains.

Il se compose de deux grands secteurs de projets :

- La Campagne Blaisoise de la Petite Beauce au nord de Blois
- et le Parc agricole naturel urbain en Val de Loire au sud de Blois (Vienne)

Développer la « Campagne Blaisoise de la Petite Beauce » au nord de Blois : Agroforesterie de transition avec les grandes cultures de Beauce et diversification des cultures



La Beauce est un des territoires les plus fertiles de France. La petite Beauce s'avance ici jusqu'au contact de Blois, et présente des paysages épurés et ouverts sur le ciel. Elle est cependant fragilisée par la pression urbaine de l'agglomération, entraînant un morcellement du foncier agricole sans pour autant constituer des espaces de vie de qualité (îlots urbains mal connectés, emprises d'activités s'insérant sans prise en compte du paysage, passage d'infrastructure comme le nouvel échangeur de l'A10, etc.).

Les franges de l'agglomération blésoise doivent faire l'objet d'une prise en compte spécifique, pour constituer une trame paysagère de transition entre Blois et la Beauce, s'appuyant notamment sur l'agroforesterie, la diversification des cultures, les lisières urbaines, les vues, les cheminements...

Objectifs :

- Pérenniser les terres agricoles fertiles de Beauce sous pression d'urbanisation
- Concilier urbanisme, foncier et agriculture autour de l'anticipation foncière
- Améliorer le paysage périurbain du nord de Blois en faveur des habitants et visiteurs
- Conforter la trame verte et bleue d'Agglopolys
- Réduire les risques de conflits d'usages urbains/agricoles
- Diversifier les productions agricoles afin de mieux s'adapter au changement climatique
- Adapter l'économie agricole à sa situation périurbaine
- Mettre en œuvre les principes de l'agro-écologie, notamment de l'agroforesterie
- Promouvoir et développer l'agriculture urbaine au contact de l'agglomération Blésoise en faveur des circuits courts, du métabolisme territorial et de l'économie circulaire

Sites concernés

- Blois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Villebarou, Marolles, La Chaussée Saint-Victor, Fossé, Villerbon, Saint-Denis-sur-Loire, Ménars

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt du Centre-Val de Loire (DRAAF)
- Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) (portage foncier, conventions de mise à disposition, recherche d'investisseurs-bailleur)
- Agglopolys
- Conseil départemental 41 ou SIAB

Partenaires potentiels

- Agriculteurs
- Associations d'agroforesterie
- Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, ADDEAR
- Agence de l'eau et les syndicats
- Syndicat de la Cisse
- Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) ou Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)
- Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt du Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)
- Région Centre-Val de Loire
- Conseil départemental ou SIAB (pour les PAENP)
- EPF (Etablissement public foncier)
- Europe via les Fonds européens agricoles pour le développement rural
- Les associations (Environnement 41...)
- CDPNE
- Pays des Châteaux

Indicateurs de suivi

- Surfaces plantées de structures et éléments de paysage agricole (arbres, bosquets, lisières urbaines, ...)
- Linéaire de chemins créés ou aménagés
- Surfaces cultivées diversifiées
- Etudes menées sur l'agriculture et le paysage dans ce secteur
- Part de la concertation menée avec les agriculteurs dans le cadre des études

Principes d'action

- Pérennisation des espaces agricoles du cœur agro-urbain sur le moyen et long terme
- Approfondir et intégrer la préservation des terres agricoles au PLUi
- Encouragement à l'agroforesterie et de manière plus large, à l'usage agricole de l'arbre :
 - diversité des cultures intercalaires et des arbres : du rythme et des lignes à rechercher
 - lisières urbaines plantées, vergers, jardins en limite d'urbanisation
 - arbres isolés de plein champ, bosquets, haies arbustives, bandes végétalisées, ...
- Encouragement à la diversification des cultures : chanvre en accompagnement de la création d'une filière économique de matériaux d'isolation durables, prairies en lisière de la forêt de Blois, cultures maraîchères, noyers...
- Encouragement au développement des liens ville-campagne : cheminements doux piétons-vélos, chemins d'interprétation du paysage agricole, accueil à la ferme, agritourisme
- Valorisation de points de vue sur les étendues cultivées
- Encouragement à une meilleure gestion des bords de chemins

Les secteurs à enjeux du nord de Blois



Les secteurs à enjeux du cœur agro-urbain correspondent à des espaces fragiles sous pression d'urbanisation mais aussi des espaces de mise en valeur des paysages, permettant la découverte du territoire.

Il s'agit des franges urbaines, des lisières boisées, des plis des fils d'eau et des fonds de vallée, des bords de routes, des coupures d'urbanisation...

Le cœur agro-urbain d'Agglopolys partie nord (Petite Beauce) : armature paysagère et encouragement à l'agroforesterie et la diversification

Encadrer l'urbanisation du cœur agro-urbain sur le moyen et long terme

-  Urbanisation
-  Secteurs d'urbanisation future à court terme
-  Secteurs d'urbanisation future à long terme

Encourager à l'agroforesterie et à l'usage de l'arbre

-  Secteur privilégié d'agroforesterie
-  Parc de l'Arrou
-  Lisières agro-urbaines

Encourager à la diversification des cultures

-  Prairies et maraîchages
-  Lisières forestières

Encourager au développement des liens ville-campagne, à la valorisation des points de vues sur les étendues cultivées et à une meilleure gestion des bords de chemins

-  Coulées vertes
-  Itinéraire de la double boucle du Blaisois

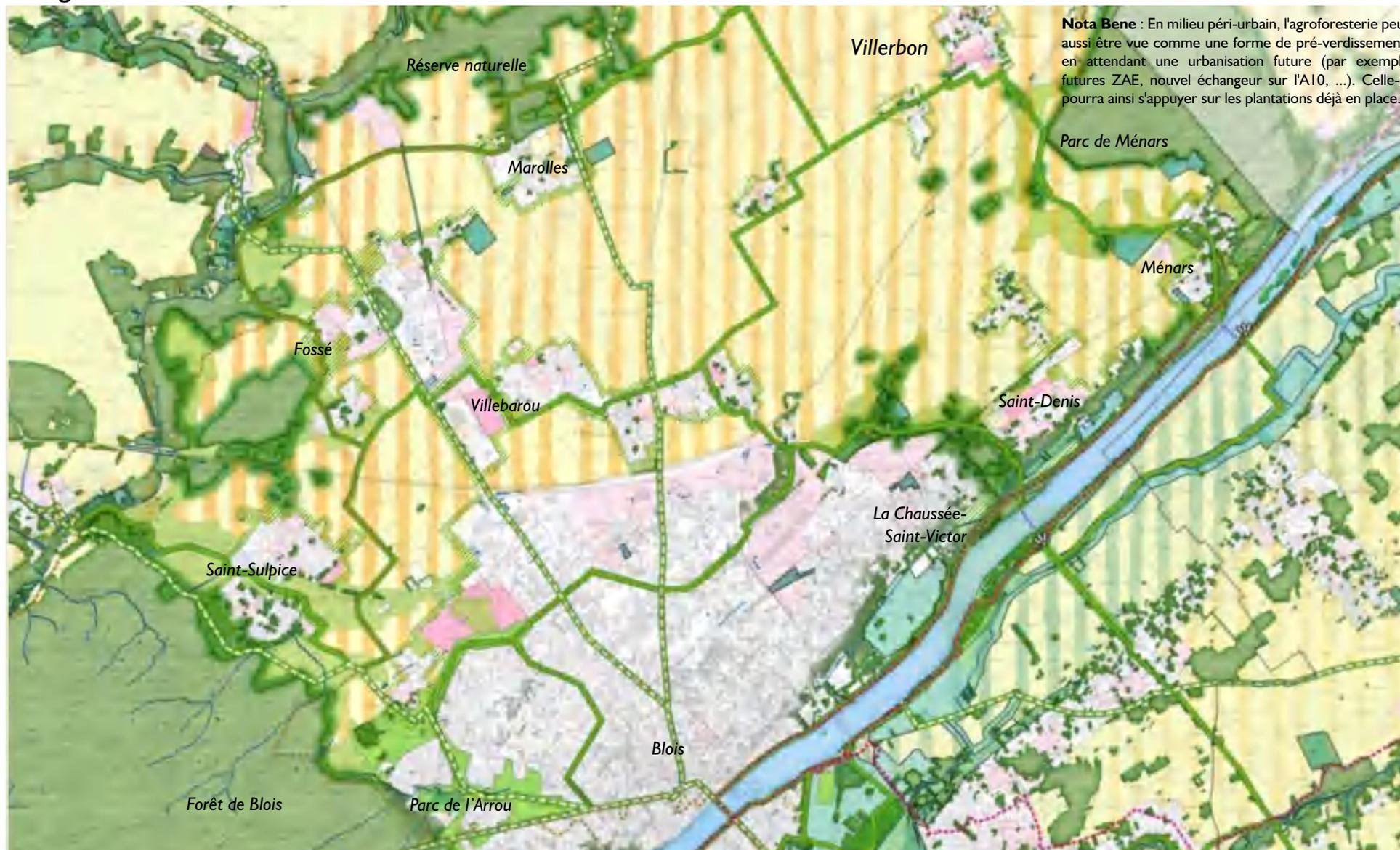
Pour mémoire

-  Vallons et fils d'eau
-  Forêts et boisements

Que faire en priorité ?

- ➔ **Elaborer un programme d'actions spécifique avec le monde agricole (chambre d'agriculture, SAFER) (3.1.1): le PAPA** (Programme agriculture paysage d'Agglopolys). A l'image du Programme local de l'agriculture de Rennes Métropole, il permettra de fixer les mesures conjointes d'actions, notamment en faveur de l'affirmation du cœur agro-urbain d'Agglopolys dans un accord-cadre
- ➔ **Réaliser le Plan-guide «agro-urbanisme et paysage au nord de Blois» (partie Beauce) (3.1.2) et l'intégrer au PLUi**
- ➔ **Animer, mettre en oeuvre et soutenir le Plan-guide «agro-urbanisme et paysage au nord de Blois» (3.1.3)**

Le cœur agro-urbain d'Agglopolys partie nord (Petite Beauce) : armature paysagère et encouragement à l'agroforesterie et à la diversification de l'agriculture



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Outils existants à mobiliser

- Loi Avenir sur l'agriculture (2014) : permet la mise en œuvre concrète de l'agro-écologie dans l'objectif d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles
- SCoT : respect des prescriptions et recommandations du DOO
- Baux à clauses environnementales
- GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) institués par la Loi Avenir pour des projets d'agro écologie
- MAEC (MAE polyculture élevage, MAE système herbagé, MAE couvert, MAE légumineuses, MAE graminées mellifères, MAE système grande culture...)
- Mise en place d'un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC)
- Surfaces à intérêt écologique (SIE) imposés par la PAC...
- Développement de l'agroforesterie par la chambre d'agriculture
- Étude Le champs des possibles
- Groupement de développement agricole (GDA)
- L'observatoire agricole (cartographie des exploitations (SIAB+Agglopolys)
- Opérations de repérage territorial des exploitants sans successeur : Programme pour l'installation agricole et le développement des initiatives locales (PIDIL), notamment en Sologne
- Partie agricole de la Charte de développement du Pays des Châteaux
- Plan Régional d'Agriculture Durable de la région entre 2012 – 2019
- Répertoire Départ Installation (RDI)
- Agri-Faune 4I pour les bords de chemins

Outils à créer

- Définition d'un PAPA (Programme Agriculture et Paysage) entre Agglopolys et les agriculteurs
- Développement de filières adaptées pour la gestion (bois, fruits, ...) et pour l'exploitation (chaufferies bois, usines de méthanisation)
- Réaffectation d'anciens bâtiments agricoles à destinations de publics, dont une vitrine de l'agriculture de la Beauce Blésoise
- Opérations «plantons des arbres agricoles» : démarche participative et festive associant par exemple agriculteurs et scolaires
- Parcours pédagogiques agricoles
- PLU/PLUi (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi) : zoom sur ce secteur spécifique à travers une OAP, organisation d'ateliers de concertation avec les habitants, agriculteurs et techniciens
- Zone agricole protégée (ZAP) (L.112-2 CR) : Elles sont destinées à la protection de zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité des productions ou de la situation géographique. Elles permettent d'empêcher tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique des terres
- Terrains à cultiver en priorité dans le PLU/PLUi
- Groupement de développement agricole (GDA)
- Les Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAENP) sont instaurés par le département ou le SIAB avec l'accord des communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture. Un programme d'action y est élaboré précisant les aménagements et les orientations de gestion permettant de favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. Il permet la préemption des terrains par les collectivités. (Articles L.143-1 à L.143-6 et R.143-1 à R.143-9 CU)

Actions déjà menées

- Groupe Noix 41 : 20 agriculteurs ayant développé une diversification des cultures : semences potagères, asperges vertes, vergers de noyers, cassis, noisetiers, couverts environnementaux, ...

Références et expériences intéressantes

L'arbre «hors-forêt», un investissement rentable pour un verdissement d'envergure ... au service des pollinisateurs

Des villes et des champs, les arbres maintenus à l'extérieur de la forêt sont généralement plus diversifiés. Ils sont aussi plus productifs, du fait de leur situation en pleine lumière qui leur permet de fleurir et de fructifier plus. Placés à bon escient, arbres et herbacées ne concurrencent pas l'agriculture et constituent des surfaces agro-écologiques qui rendent de nombreux services.

En bordure de parcelle, le potentiel d'installation «riveraine» est considérable : en gérant différemment les bords de routes, de cours d'eau et les délaissés, par le développement spontané et gratuit de la végétation, il est possible non seulement de valoriser des espaces improductifs qui ne servent qu'à être entretenus, mais aussi de produire de la biomasse en quantité... tout en offrant de bonnes conditions de vie aux irremplaçables pollinisateurs.

Source : *Arbre & Paysage 32, Arbres & Pollinisateurs, des arbres champêtres pour le maintien des insectes pollinisateurs*



Contributions de l'arbre agroforestier : à la fois réservoir et activateur de biodiversité

Au regard de certains groupes végétaux dotés d'une multitude d'espèces, l'arbre semble occuper une place modeste dans le monde du vivant. Il joue pourtant un rôle fondamental. De par sa complexité et la diversité de ses strates (du souterrain à l'aérien), l'arbre constitue un véritable biotope associé à tout un cortège d'entités vivantes : microorganismes, mycorhizes, végétaux, insectes, oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères, qui associés à l'arbre, vont profiter de son réseau racinaire, de ses branches, de ses feuilles, de son tronc comme support, ressource alimentaire ou habitat. L'ensemble des arbres connectés à l'échelle du territoire permettront leur circulation et leur diffusion entre les espaces cultivés et sauvages.

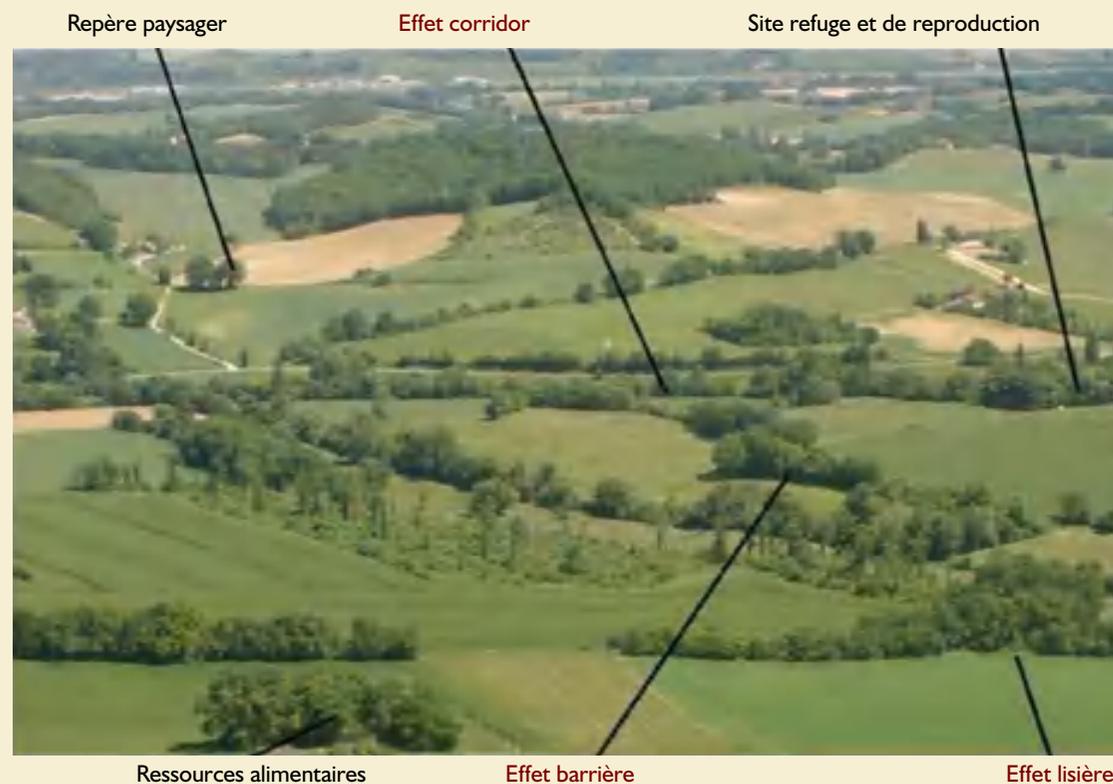
L'agroforesterie

Dans sa définition large, l'agroforesterie associe sur un même espace des arbres et des cultures. Des arbres qui peuvent être de diverses formes : isolés, en petit groupe ou linéaires, situés en bord de champ ou au sein même de la parcelle cultivée. Des arbres qui produisent (bois, fruits, fourrage, etc) en complément de la culture agricole et qui protègent (brise-vent, ombrage, qualité de l'eau, zone refuge pour auxiliaires, etc).

L'arbre agroforestier

Jalonnant la parcelle cultivée, l'arbre agroforestier intraparcélaire permet de diluer les ressources alimentaires, les habitats et les zones de circulation à travers l'espace cultivé. Accompagné d'une bande enherbée constituée de diverses espèces : poacées (graminées), fabacées (légumineuses), astéracées, etc., il offre une diversité de niches écologiques. Les premières années après la plantation, l'arbre étant encore jeune, c'est cette strate herbacée qui va offrir le gîte et le couvert à la faune sauvage et auxiliaire et qui leur servira de corridor.

Les grandes fonctions de l'arbre champêtre de la parcelle au paysage



Source : www.agroforesterie.fr, Aménagements agroforestiers et Biodiversité fonctionnelle, Arbre et Paysage du Gers , Octobre 2012

Dispositif SCAOPEST - Successions culturales et agroforesterie

SCA « zéro » PEST, pour Système de Culture Agroforestier «zéro PESTicide», est un projet DEPHY EXPE Ecophyto 2012 dont l'objectif est de mettre en place et de suivre, en conditions agricoles réelles, les performances d'un système de grandes cultures agroforesté sans pesticide. Le projet bénéficie d'un financement pour six ans (2013-2018).

L'idée de SCAOPEST est issue d'un constat : les connaissances en agroforesterie concernent surtout les lignes d'arbres alors que son acceptation ne sera envisageable que lorsqu'il pourra être attesté de ses impacts sur les cultures.

En parallèle, l'agroforesterie permet une facilitation des services de régulation biologique ; un dispositif expérimental « sans pesticide » est donc idéal pour limiter la perturbation chimique des dynamiques de populations étudiées. Ainsi, SCAOPEST est apparu logique pour :

- tester le potentiel agronomique d'un système agroforestier sans pesticide
- identifier les interactions arbres / cultures et arbres / organismes de régulation biologique (avantages et inconvénients)
- déterminer la pérennité socio-économique du système global (céréales, oléagineux, fourrages, arbres...) en sols limitants
- assurer un transfert aux acteurs de la formation, du conseil, de l'expertise

Source : SCAOPEST; <https://sca0pest.wordpress.com/about/>

Successions culturales effectuées dans le dispositif SCAOPEST



Vue globale du dispositif SCAOPEST depuis le sud de la parcelle du Marquis (juin 2015)



Plan des espaces ouverts de l'écoquartier de Montévrain (Marne la Vallée) : un projet de coeur agro-urbain

Schéma de principe



Esquisse d'aménagement



A Montévrain (Seine-et-Marne), Les paysagistes-urbanistes ont proposé d'épargner 40 ha de terres agricoles sur les 150 ha urbanisables, en organisant l'éco-quartier autour d'un cœur agro-urbain à vocation de circuits courts. L'espace agricole ainsi protégé, outre sa fonction économique agricole, joue un rôle urbain par l'aménagement de ses lisières au contact de l'urbanisation à venir : équipements structurants, circulations douces et espaces publics y sont programmés (Maître d'ouvrage : EPA Marne, maîtrise d'oeuvre : équipe Madec-Folléa Gautier).

Source : EPAMARNE - MADEC - Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

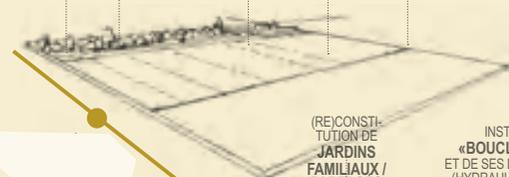
Coeur-Agro-urbain - Etude stratégique et de cohérence des mutabilités foncières de la plaine de Montesson (78)

A Montesson (Yvelines), les centaines d'hectares de terres maraîchères encore existantes sont menacées par l'urbanisation qui les entourent. Une réflexion prospective de l'organisation des franges (lisières urbaines) a permis d'enclencher une dynamique de projet à la fois agricole et urbain : un projet agro-urbain (Maître d'ouvrage Etat, Maîtrise d'œuvre : équipe Marniquet-Folléa Gautier)



«Un processus progressif»

VOIE (LIMITE NETTE) TISSU LIMITES FONCIERES LISIERE LIMITE DE L'ESPACE DE PRODUCTION INTENSIVE



1. Analyse partagée de l'existant

70ha

SECTEUR NORD

53ha

EMPRISES CONSTRUCTIBLES

2200 logements
(hypothèse de 50 logts / ha)

7ha

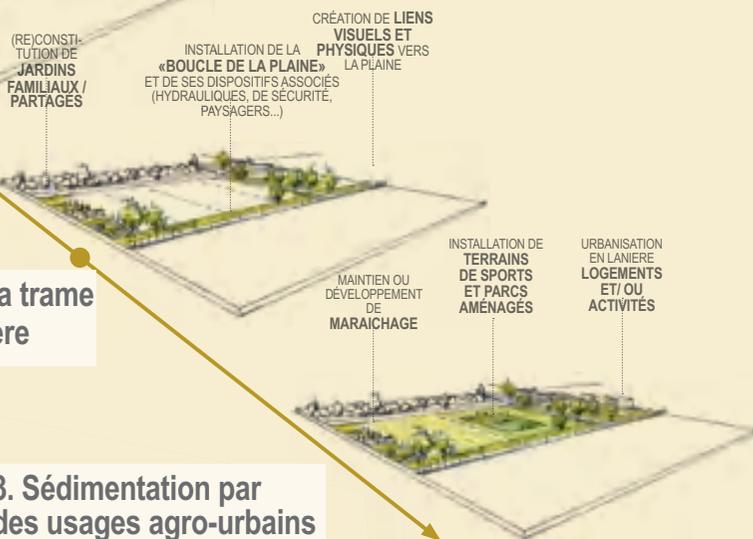
ESPACES OUVERTS

et usages agro-urbains (parc, maraîchage, jardins familiaux et/ou partagés...)

10ha

ESPACES PUBLICS

voies carrossables, voies douces, systèmes hydrauliques et paysagers



2. Installation de la trame paysagère de lisière

3. Sédimentation par des usages agro-urbains



L'espace agricole est aménagé avec des chemins pour accueillir des usages urbains (promenade, balade équestre, parcours sportif,...)

Source : DDT 78 / Atelier Marniquet - NAMO - Agence Folléa-Gautier

3.1.b Créer le «PANU» (Parc agricole naturel urbain) en Val de Loire (Blois Vienne)



Sur la rive gauche de Blois Vienne, le risque d'inondation, un temps oublié avec l'urbanisation partielle du Déversoir de la Bouillie et de quartiers épars, conduit aujourd'hui à un paysage intermédiaire, où s'imbriquent urbanisation et espaces inconstructibles, voire en déconstruction. L'ensemble reste à recomposer par des dispositions paysagères qui rendent lisibles et articulés ces différents espaces, en offrant des usages adaptés à l'immédiate proximité de Blois : c'est ce qui s'est amorcé en encourageant l'agriculture de proximité à la Vacquerie, ou les jardins familiaux. La création d'un Parc agricole et naturel urbain vise à renforcer et développer ces premières actions à une échelle élargie, faisant de la rive de Blois-Vienne un grand «parc» valorisant pour Agglopolys et la vallée de la Loire.

Objectifs :

- Mettre en cohérence et en synergie les projets ponctuels de valorisation des espaces libres de Blois-Vienne : déconstruction de la Bouillie et remise en valeur du Déversoir, remis en agriculture de la Vacquerie, développement des jardins familiaux, prairies et pâturage équestre du Cosson, Jardins de Cocagne et jardins des Restos du Cœur, ...
- Fédérer les acteurs autour d'un grand projet commun à l'échelle de Blois et du cœur d'agglomération
- Faire de la gestion du risque inondation un projet de paysage
- Promouvoir et développer l'agriculture urbaine au contact de l'agglomération Blésoise en faveur des circuits courts et de l'économie circulaire
- Rétablir des circulations douces dans cet espace fracturé et enclavé
- Renforcer le potentiel des terres agricoles, identifiées comme de bonnes terres de maraîchage

Sites concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Communes de Blois, - Saint-Gervais, - Vineuil
Maîtrise d'ouvrage pressentie	<ul style="list-style-type: none"> - Agglopolys + communes de Blois et Saint-Gervais - SIAB (pour les PAEN)
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'agriculture - Conseil Départemental (ENS ou PAEN potentiels) - Lycée horticole - Centre équestre - Syndicat d'entretien du Bassin de Beuvron - Associations (jardins familiaux, protection de la nature, ...) - DDT - CDPNE - LPO - Pays des Châteaux - Conservatoire des Espaces Naturels 41
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Communication sur le concept - Linéaire aménagé de circulations douces, promenades etc. reliant les différents espaces - Signalétique du parc - Surfaces de parcelles remises en valeur par l'agriculture - Surface valorisée par le PANU

Que faire en priorité ?

- ➔ **Elaborer un programme d'actions spécifique avec le monde agricole (chambre d'agriculture, SAFER) (3.1.1):** le PAPA (Programme agriculture paysage d'Agglopolys). A l'image du Programme local de l'agriculture de Rennes Métropole, il permettra de fixer les mesures conjointes d'actions, notamment en faveur de l'affirmation du cœur agro-urbain d'Agglopolys dans un accord-cadre
- ➔ **Approfondir le Plan-guide 'PANU' au sud de Blois (partie Loire-Sologne) (3.1.4) :** Parc agricole et naturel urbain (action 3.1.b) et prévoir l'intégration de ses objectifs agricoles au PLUi
- ➔ **Mettre en oeuvre le 'PANU' (mise en oeuvre opérationnelle et soutien financier et technique) (3.1.5) en ciblant certains secteurs prioritaires (Vladivostok, levée des acacias...)**

Principes d'action

A court terme

Concernant les espaces agricoles

- Valorisation des espaces en prairies de fauche appartenant aux collectivités par la mise à disposition aux agriculteurs
- Relogement des gens du voyage situés dans la Boire à mettre en oeuvre en lien avec le PLUi
- Pérennisation des espaces agricoles du cœur agro-urbain sur le moyen et long terme : étudier la possibilité d'entretien de ces espaces par l'opération Pasto Loire
- Recomposition de lisières urbaines en « bocage urbain » permettant d'inscrire l'urbanisation diffuse dans le paysage des espaces agricoles inondables inconstructibles (quartiers Vacquerie, le Bas Rivière, l'Arcou, etc.)
- Mobiliser les opérations favorables aux pollinisateurs sauvages en vue de mettre en place une MAEC visant à préserver leur diversité au sein des cultures (action 16 du Plan national d'action « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages, 2015)

Concernant l'ouverture des paysages et la création de points de vue

- Reconquête de friches, réouverture de la vallée (secteur des Grands Prés) et mise en valeur des vues et perspectives sur la silhouette de Blois (cathédrale, Saint-Nicolas, château, ...)
- Création d'un ou plusieurs points de vue spectaculaires sur Blois et la vallée de la Loire depuis le coteau de Saint-Gervais-la-Forêt/forêt de Russy : lien visuel ville-nature

- Valorisation écologique et paysagère des rives du Cosson
- Valorisation et connexion des bords de Loire (halte Loire à vélo du Pont Mitterrand)

Concernant la desserte du PANU

- Maillage du PANU par un réseau de circulations douces adaptées aux différents publics (piétons, vélo, cheval, VTT, ...)
- Transformation de la levée des Acacias en une Promenade haute de limite de ville principale, continue, accessible et confortable ; mise en valeur des points de vue sur Blois, la vallée ou le coteau de Saint-Gervais (château) depuis cette Promenade
- Requalification paysagère du terrain Parc des expositions
- Maîtrise paysagère de la rocade (RD 951) à l'occasion des travaux

A plus long terme

- Soutien d'une agriculture adaptée aux conditions du site à travers un pôle régional de maraîchage biologique : maraîchage, élevage, ...
- Création d'un point de vente directe mutualisé des produits agricoles issus du PANU
- Création d'un franchissement de la Loire en saison, permettant de relier la forêt de Blois à la forêt de Russy notamment (bateaux-passeurs)

Plan guide pour la Vallée de la Loire - Zoom sur le secteur du Parc agricole naturel et urbain



La levée et la Loire : une promenade en balcon sur le fleuve

Projets particuliers :

- Aménagement de l'aire de détente et d'accueil de la Loire à Vélo, près du pont Mitterrand (1)
- Aménagement de la traversée par passeur entre la levée et la rive droite (2)



La plaine agricole : la reconquête des espaces ouverts par l'arbre et l'herbe

Projets particuliers :

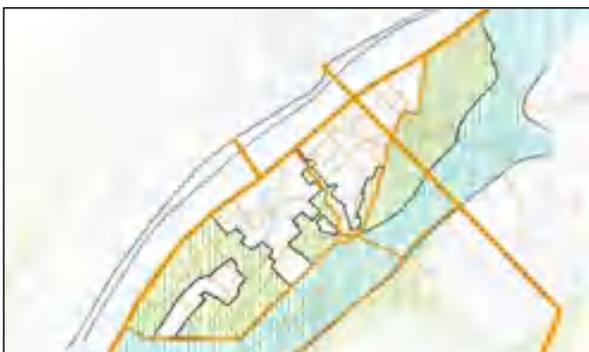
- Restauration des pâtures des bords du Cosson et mise en valeur du site du Champ de Tir dans le cadre de la création d'une promenade entre vallée et coteau (3)



L'agriculture urbaine : des espaces protégés et des usages quotidiens

Projets particuliers :

- Création d'une lisière urbaine autour des quartiers de l'Arcou (Les Picauderies, Béjun, Les Verrières) et de la Galle/le Puy Cuisy (4)
- Mise en continuité et aménagement coordonnés des espaces ouverts du coeur de Vienne, entre la levée des Acacias et la Loire (à travers l'Agl'eau, la Vaquerie et la Croix Nard) (5)



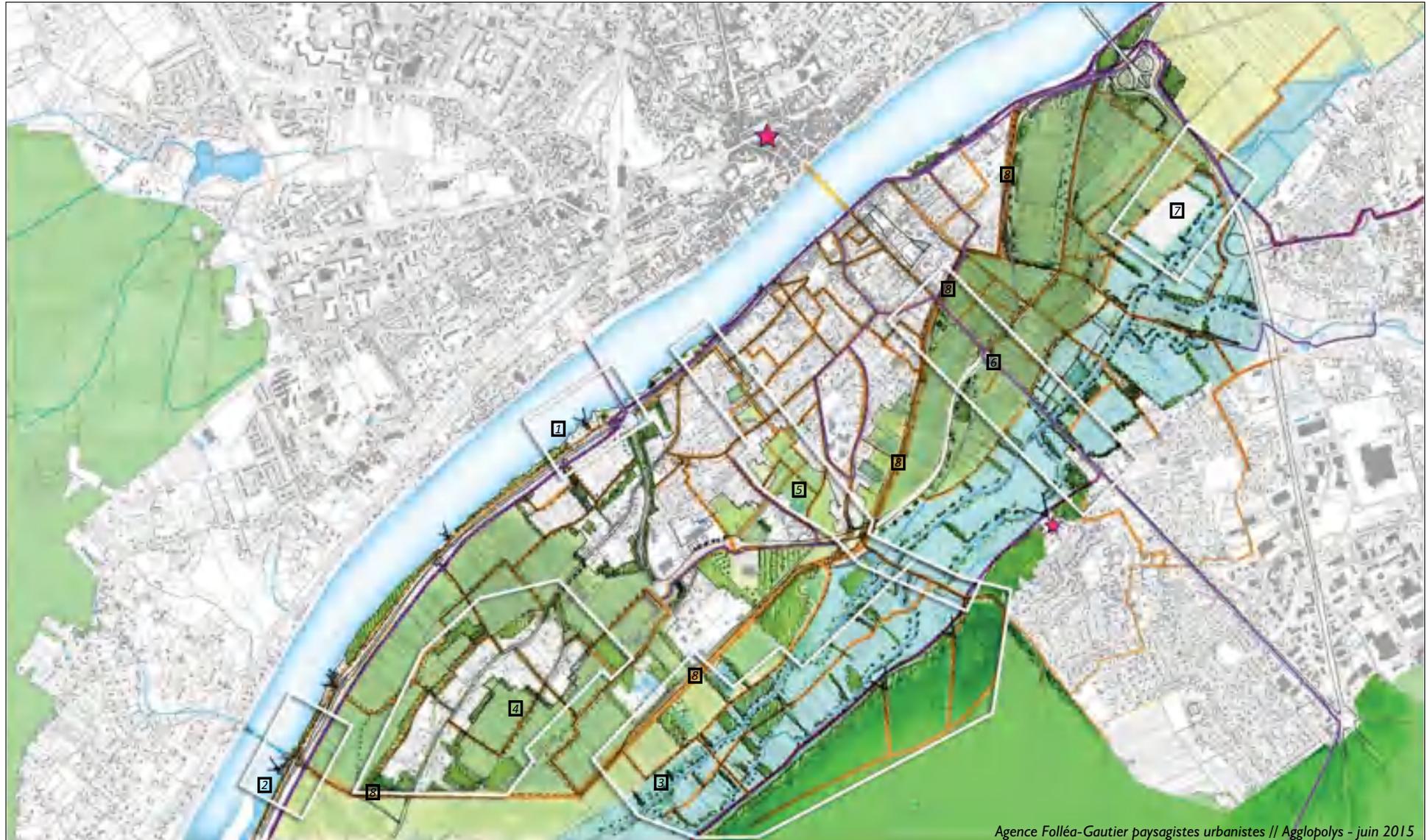
Les circulations et les espaces publics : une trame dense et hiérarchisée qui relie le fleuve à son coteau et la ville à ses espaces naturels

Projets particuliers :

- La requalification de l'entrée de ville sud depuis Saint-Gervais (RD956) en affirmant le caractère agricole et naturel de plaine (6)
- Le déplacement et l'aménagement du champ de Foire (7)
- L'aménagement d'un cheminement continu passant par le sommet de la levée des Accacias (8)
- Création d'une promenade entre vallée et coteau avec mise en valeur du patrimoine naturel et culturel (restauration des pâtures des bords de Cosson, mise en valeur du site du Champ de Tir, création d'un belvédère «Canopée» au sommet du coteau boisé, ...) (3)

Plan guide pour la Vallée de la Loire - Zoom sur le secteur du Parc agricole naturel et urbain - Projet

Chaque projet ponctuel s'inscrit dans l'armature générale



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Orientation 3 // Pour pérenniser l'agriculture et la conforter dans sa dimension durable

Plan guide pour la Vallée de la Loire - Zoom sur le secteur du Parc agricole naturel et urbain - Actions

<p>La levée et la Loire : une promenade en balcon sur le fleuve</p> <p>Requalification de la route</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification du point d'arrêt - Dégagement d'un point de vue - Aménagement d'un accès à l'eau - Création d'un cheminement en platelage bois et d'un ponton amovibles sur la Loire <p>Valorisation la Loire à Vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de traversées sécurisées au carrefours entre la Loire à vélo et les routes arrivant de la levée - Aménagement d'une aire de détente près du pont Mitterrand - Requalification des stationnement de bord de Loire en terre/pierre <p>Valorisation des berges Plantations ponctuelles d'arbres sur la berge (en façade d'urbanisation récente)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une aire de détente près du pont Mitterrand - Balisage du chemin et de la piste cyclable - Restauration du milieu naturel fragilisé - Blocage de l'accès véhicule (hors ayant droit et service) - Création de cheminements en platelage bois pour accéder à la Loire et création de pontons amovibles 	<p>La plaine agricole : la reconquête des espaces ouverts par l'arbre et l'herbe</p> <p>Restauration des trames végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantation ponctuelles d'arbres, de haies ou de bosquets le long des parcelles et des cours d'eau <p>Création d'ouvertures visuelles et écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe des friches - Restauration de prairies sur les parcelles enfrichées - Restauration d'une trame bocagère perpendiculaire au coteau et à la Loire (hors déversoir de la Bouillie) - Éclaircies ponctuelles de la ripisylve - Dégagement d'ouvertures ponctuelles depuis les chemin en pied et sommet de coteau - Mise en valeur du point de vue depuis et vers le château - Création d'un sentier de découverte botanique sur le site du Champ de Tir <p>Valorisation des espaces humides en prairies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation des prairies existantes - Création de prairies sur les espaces défrichés et mise en gestion par les éleveurs locaux - Encouragement à l'installation d'éleveurs dans la vallée et développement du programme Pasto Loire 	<p>L'agriculture urbaine : des espaces protégés et des usages quotidiens</p> <p>Pérennisation de l'agriculture à l'intérieur de la levée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection des parcelles agricoles contre l'artificialisation - Création d'une lisière avec plantation d'un bocage urbain le long des chemins et des cours d'eau - Mise en réseau des chemins <p>Développement des parcelles maraîchères et jardins familiaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un pôle agricole de proximité avec installation d'un ou plusieurs maraîcher - Valorisation des friches en parcelles maraîchères - Création de lisières urbaines autour des quartiers habités - Plantation d'arbres, de haies et de bosquets en limite d'urbanisation - Mise en valeur des espaces de loisirs et des terrains de sport par la plantation de jardins/vergers/maïls et la création de prairies de jeu <p>Affirmation des espaces agricoles urbains au coeur des tissus bâtis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des délaissés autour d'Ag'l'eau - Mise en valeur par le maraîchage ou l'arboriculture, avec possibilité de vente sur place 	<p>Les circulations et les espaces publics : une trame dense et hiérarchisée qui relie le fleuve à son coteau</p> <p>Affirmation de la levée des Acacias et son prolongement comme un itinéraire majeur de Blois/Vienne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du chemin de la levée et aménagement de traversées sécurisées aux carrefours avec les routes - Mise en service d'un bateau passeur en saison pour traverser entre la Forêt de Blois et la levée <p>Diversification des itinéraires pédestres et cyclables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connexion des chemins de la vallée à la lisière forestière et aux randonnées de la forêt de Russy, ainsi qu'aux voies de desserte locale de Saint-Gervais <p>Requalification des espaces publics urbains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification des abords du Lycée Horticole et du rond point - Déplacement et aménagement du champ de foire - Création d'une lisière plantée (soigner les vues depuis la RD174 et la levée des acacias) - Valorisation des espaces agricoles de bord de route et plantations d'accompagnement <p>Requalification des routes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de bandes fertiles dans les secteurs d'urbanisation linéaire - Plantations ponctuelles d'arbres de haut jet le long des routes - Plantation d'arbres de haut jet le long de la rocade à la manière d'un «park ways»
---	---	---	---

Photomontage de principe du cheminement sur la levée des Acacias

Etat initial



La levée des Acacias, à l'interface de l'urbanisation et des espaces agricoles, constitue un lieu privilégié pour profiter du paysage. Surélevée de quelques mètres, elle ouvre des vues valorisantes sur le coteau de Saint-Gervais, son château et sa forêt (Russy), ainsi que sur Blois et ses monuments les plus prestigieux. Elle met bien en scène également les jardins familiaux et espaces maraîchers à ses abords. Elle mérite d'être aménagée en promenade urbaine majeure d'Agglopolys.



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

L'aménagement de la levée permet de dégager et de rendre accessible des points de vue sur les coteaux et la façade urbaine de Blois

Outils existants à mobiliser

Opérationnels :

- Etude morpho-hydrologique de la Bouillie (Sativa) pour la création du chemin de l'eau et du chemin piéton
- L'inventaire du foncier agricole communal vacant dans le cadre de l'étude « le Champs des possibles »

Outils à créer

Opérationnels :

- Développement du maraîchage : repérage du foncier communal et communautaire disponible et identification des secteurs.
- Mise en place d'un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) (voir glossaire)
- PAENP (voir glossaire) instaurés par le département, définissant un programme d'action sur des espaces agricoles périurbains pour les protéger et les valoriser.
- Plan-guide pour la création du PANU d'Agglopolys

- Droit de préemption communal pour l'acquisition de terrains destinés à la création ou l'aménagement de jardins familiaux (L.216-I CU), en lien avec des organismes de jardins familiaux.
- Poursuite des acquisitions foncières par les collectivités
- Surfaces à intérêt écologique (SIE) imposées par la PAC (voir glossaire)
- le glacis - les jardins familiaux

Réglementaires :

- OAP au PLUi (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi)
- Etude faune/flore pour améliorer la gestion écologique du site

Financiers :

- Création d'une MAEC « Vallée de la Loire »

Financiers :

- MAEC (voir glossaire) : MAE polyculture élevage, MAE système herbagé, MAE couvert, MAE légumineuses, MAE graminées mellifères...

Outils de gestion :

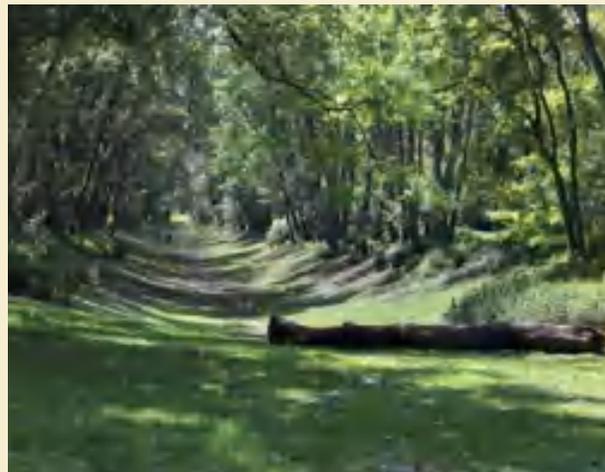
- GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) institués par la Loi Avenir pour des projets d'agro-écologie
- Groupement de développement agricole (GDA)
- Mise en place d'un plan de gestion différencié
- Mise en oeuvre d'un Programme Agriculture Paysage d'Agglopolys (PAPA) permettant de fixer les mesures conjointes d'actions, notamment en faveur de l'affirmation du cœur agro-urbain d'Agglopolys dans un accord-cadre

Actions déjà menées

- Aménagement du secteur de la Vacquerie, à Blois, en vue d'y installer des maraîchers bio.
- Jardins de Cocagne et Jardins du Coeur (Restos du cœur 41) : cultures maraîchères d'insertion près de la levée des Acacias

Références et expériences intéressantes

Le parc naturel urbain de la Feyssine - Lyon (69)



Le parc naturel urbain de la Feyssine, quarante-cinq hectares situés entre le Rhône et le boulevard Laurent- Bonnevay, propose un cadre harmonieux, où la nature évolue en liberté. Boisements, prairies, berges du Rhône...

Différents milieux composent cet espace, aménagé par la Ville et le Grand Lyon, en 2000. Chemins pédestres, larges prairies ou encore pistes cyclables permettent de multiples usages : détente et repos (balades, pique-nique...), sport (vélo, footing, course d'orientation...) et découverte de la nature (richesse de la faune et de la flore).

3.2 Enrichir le paysage agricole des vallées, vallons et lisières des forêts

Dans les vastes étendues ouvertes de Beauce et de Gâtine, les modestes plis de terrain dessinés par les cours d'eau composent de rares et précieux espaces d'intimité et de diversité, très appréciés des habitants et essentiels pour la trame verte et bleue. La modestie de ces fils d'eau a souvent conduit à une mise en culture quasi complète des faibles vallonnements, réduisant leur rôle et leur présence dans le paysage. Ce sont ces doux vallonnements et modestes fils d'eau, parfois simples fossés, qui méritent une valorisation paysagère au sein des grands espaces agricoles. La même logique guide la valorisation paysagère des espaces agricoles aux marges des forêts d'Agglopolys (forêt de Blois, forêt de Russy, forêt de Cheverny, mais aussi d'autres bois plus modestes en Gâtine Tourangelle).

Objectifs :

- Porter prioritairement l'effort de valorisation des grands paysages agricoles d'Agglopolys près des cours d'eau et des forêts
- Inscrire le territoire et son économie agricole dans la transition agricole vers l'agro-écologie
- Améliorer la qualité de l'eau
- Enrichir la biodiversité
- Conforter la Trame verte et bleue (TVB)
- Offrir un réseau d'espaces d'aménités maillant finement le territoire d'Agglopolys
- Renforcer l'attractivité des paysages ouverts de la vallée de la Loire 'jardin de la France', de la Gâtine Tourangelle et de la Beauce
- Redécouvrir les paysages des vallées de la Cisse, du Cosson et du Beuvron

Sites concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes d'Agglopolys et notamment vallée de la Loire, Cisse, Cosson, Beuvron, fils d'eau de Gâtine Tourangelle et Beauce - Noue de Vineuil - Cisse à Onzain - Lisières forestières des forêts de Blois, de Gâtine Tourangelle, de Russy - Fil d'eau au coeur de Saint-Sulpice-de-Pommeray
Maîtrise d'ouvrage pressentie	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'agriculture - Syndicats de bassins (renaturation) - Conservatoire des Espaces Naturels 41 - Associations de chasse - Communes
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Agglopolys - Département (ENS) - Mission Val de Loire - Agrifaune - CDPNE - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) - Syndicats (mixtes) de rivières (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents + Cisse + Beuvron) - Fédération des chasseurs, lycée cynégétique de Vendôme (plantations de haies) - Fédération des pêcheurs - Pays des Châteaux et Région Centre pour les circulations douces à vélo - Loir-et-Cher Nature
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Surface agricole valorisée - Linéaire de circulation douce créée près des cours d'eau, près des lisières forestières

Principes d'action

- Encouragement à l'élevage ou à la gestion par les animaux, à la diversification agricole et aux plantations
- Soutien aux filières en place, notamment l'élevage
- Protection des prairies encore existantes
- Reconquête des prairies : remise en gestion des friches, encouragement au remplacement des peupleraies et des grandes cultures par des prairies; étude de la limitation des peupleraies au PPRI
- Mise en réseau des espaces valorisés
- Passage de circulations douces auprès des cours d'eau et des lisières forestières
 - Circulation cyclable prioritaire le long de la Cisse, du Cosson et du Beuvron
 - Valorisation des chemins d'entretien des levées (Veuves-Blois) en circulation douces (DDT)
- Plantations d'accompagnement dans les secteurs ouverts d'arbres isolés, de lignes de fruitiers, de haies et de bosquets producteurs de valeur (Bois d'œuvre, bois énergie, BRF, fruits, ...) = agroforesterie, en préservant néanmoins les vues
- Renaturation des cours d'eau le cas échéant
- Transformation de la levée des Acacias en une Promenade haute de limite de ville principale, continue, accessible et confortable ; mise en valeur des points de vue sur Blois, la vallée ou le coteau de Saint-Gervais (château) depuis cette Promenade
- Requalification paysagère du Parc des Expositions (vallée de la Loire / vallée du Cosson)
- Maîtrise paysagère de la rocade sud (RD951) à l'occasion des travaux par le département (quartier Blois-Vienne)
- Augmenter la ressource florale en superficie et en qualité, pour les insectes pollinisateurs sauvages : par exemple, réaliser une fiche d'auto-diagnostic simple pour les agriculteurs sur les ressources de leur exploitation pour les insectes pollinisateurs, favoriser des pratiques culturales alternatives, privilégier la flore locale,... (action 14 du Plan national d'action « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages, 2015)



Pâturages à Saint-Gervais-la-forêt (H. Chiron) et arbre isolé à Onzain (JP Dunyach) - Concours photo d'Agglopolys

Photomontage de principe - Enrichir le paysage agricole près des cours d'eau



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Etat initial



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Etape 1 : Création d'un cheminement



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Etape 2 : Plantation agricole champêtre du chemin et renaturation du cours d'eau



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Etape 3 : Plantation d'arbres isolés champêtres



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Etape 4 : Développement des prairies dans le vallonnement ou la vallée

Photomontage de principe - Valorisation paysagère et agricole des espaces cultivés en vallée de Loire



Les paysages agricoles de la vallée de la Loire méritent tout particulièrement d'être enrichis par des arbres isolés ou des plantations d'agroforesterie (intraparcellaires ou interparcellaires).

Tout en préservant les ouvertures du paysage, cela permettrait de mettre en valeur les vues, d'enrichir la biodiversité et de mieux identifier la Vallée de la Loire UNESCO au sein des grandes étendues cultivées qu'elle traverse (Beauce, Gâtine Tourangelle).

Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Outils existants à mobiliser

- Plan de gestion du Val de Loire UNESCO (obj. Maintenir les paysages ouverts du Val et les vues sur la Loire)
- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) (MAE polyculture élevage, MAE système herbagé, MAE couvert, MAE légumineuses, MAE graminées mellifères...) et Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)
- Développement de l'agroforesterie par la chambre d'agriculture
- Surfaces à intérêt écologique (SIE) imposés par la PAC
- PMBE (Programme de Modernisation des Bâtiments d'Élevage)
- Plan de gestion de la RN de Grand Pierre-et-Vitain
- SCoT, TVB
- Contrat régional de Pays
- Les documents d'objectifs (DOCOB) Natura 2000
- Système d'Information et d'Évolution du Lit de la Loire (SIEL)
- Actions et contrats des Syndicats de bassins
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Plan Loire grandeur nature
- Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) d'octobre 2014 : mise en œuvre de l'agro-écologie dans l'objectif d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles
- Bail rural environnemental : permet au propriétaire d'imposer des pratiques de cultures et d'entretien à visée environnementale à l'exploitant
- Etude «Champs des possibles» recensant le foncier communal et intercommunal

Outils à créer

- Acquisitions foncières, conventions, baux ruraux
- Plans-Guides expérimentaux en secteur favorable, aide aux travaux et sensibilisation/communication
- GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) institués par la Loi Avenir pour des projets d'agro écologie
- Concours de prairies pour les agriculteurs
- Projet Pasto'Loire en Loir-et-Cher
- Groupement de développement agricole (GDA)
- Aménagement des bords de chemin avec Agri-Faune 4I (pour les plantes mellifères en bord de chemin)
- PLUi (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi) :
 - TCP (terrains cultivés à protéger)
 - Délimiter au plan de zonage les espaces permettant de préserver les spécificités d'une zone à l'aide d'un zonage indicé
 - L.123-I-5 III 2°

Actions déjà menées

- PAEC «Petite Beauce et vallée de la Cisse»
- PAEC «Vallée de la Loire et de l'Allier»
- Restauration écologique d'anciennes peupleraies, marais des Tresseaux, Averdun
- Zone humide des Rinceaux à Molineuf
- Les actions de restauration des berges et de la ripisylve à Mer sur la Tronne
- A Vineuil, le groupement d'Intérêt cynégétique a replanté des haies le long de la noue
- Pasto'Loire dans le Loiret

Références et expériences intéressantes

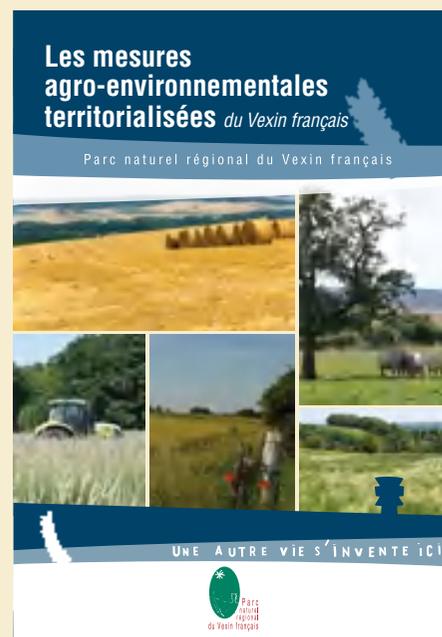
PAEC «Petite Beauce et vallée de la Cisse» à Agglopolys

- **MAET : mesures agro-environnementales territorialisées.** Elles deviennent des mesures agro-environnementales Climatiques, pour la période 2015-2020.
- **MAEC : Mesure agro-environnementale et climatique.** Elle se décline maintenant en 2 outils : la mesure localisée (anciennement MAET) et la mesure Système. Cette dernière s'applique à l'ensemble de l'exploitation et impacte plusieurs aspect de l'exploitation, comme la rotation, la gestion de l'azote, la réduction des traitements phytosanitaires...
- **PAEC : Projet agro-environnemental et climatique.** Le PAEC est construit par les acteurs du territoire et animé par un opérateur (collectivité, syndicat de rivière, parc national ou naturel régional, chambre d'agriculture, association...). Ils délimitent les territoires en région qui peuvent bénéficier des MAE/MAEC.



Source : <http://zps-petite-beauce.n2000.fr/>

Exemple de MAE proposées dans le PNR du Vexin Français (78, 95)



Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques permettent aux agriculteurs de modifier ou d'adapter leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés sur leur exploitation. En contrepartie de leur engagement pour 5 ans, ils reçoivent une rémunération par an et par hectare engagé.

Mesures et montants d'aides

- Gestion extensive de prairies pâturées ou fauchées : de 181,46 à 281,76 €/ha/an
- Création et/ou amélioration de couverts enherbés : de 126 à 548 €/ha/an
- Diminution progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires : de 55,81 à 187,81 €/ha/an
- Gestion de pelouse sèche : 369 €/ha/an
- Entretien de haies : de 0,19 à 0,34 €/ml/an
- Entretien de bosquets ou de prés-vergers : 127,82 et 319,49 €/ha/an
- Entretien d'arbres isolés ou en alignement : 3,47 €/arbre/an
- Entretien de ripisylves ou de fossés : 0,99 et 1,70 €/ml/an
- Entretien de mares : 135 €/mare/an

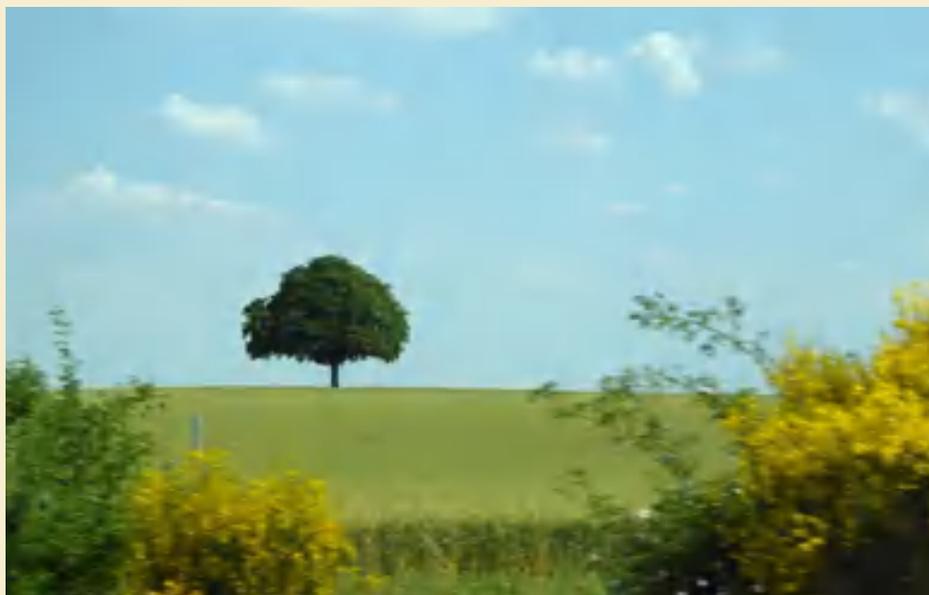
Source : PNR du Vexin français

Arbre isolé très valorisant pour le paysage - vers Beaugency

Le fameux arbre isolé bien visible entre Blois et Orléans depuis l'autoroute A10 se situe à hauteur de Beaugency.

Bien que totalement isolé et esseulé au milieu de plusieurs dizaines d'hectares, il est particulièrement remarquable grâce à sa position bien visible depuis les voies de circulation, à son implantation dans la microtopographie des champs et à sa silhouette ample et bien pleine.

Cet exemple montre qu'il suffit de peu de plantations d'arbres isolés pour valoriser fortement les grands paysages ouverts, en particulier dans la Beauce et la Gâtine tourangelle.



Arbre isolé vers Beaugency, vu depuis l'autoroute A10



Un arbre esseulé, entouré par les champs, fait face à l'autoroute

3.3 Conforter la présence du vignoble de Cheverny, Cour-Cheverny et Touraine-Mesland dans le paysage

Bien qu'occupant aujourd'hui des surfaces dispersées, les vignobles d'Agglopolys contribuent de façon essentielle à l'attractivité du territoire et à son caractère, par la qualité des produits et l'attention portée aux cultures, dessinant un paysage soigné.

Des parcelles sont d'ailleurs en développement dans les sites les plus patrimoniaux que sont les parcs et jardins de Cheverny et de Chambord, et l'on en trouve déjà dans les vastes emprises du domaine de Menars.

Le vignoble blaisois souffre aujourd'hui d'un grand manque de visibilité. C'est pourquoi, au-delà des domaines, le plan de paysage prévoit un confortement de la présence du vignoble dans le paysage.

Objectifs :

- Promouvoir le développement du vignoble d'Agglopolys en le rendant plus visible
- Valoriser le territoire d'Agglopolys par la qualité de ses terroirs et produits

Sites concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Communes des vignobles de Cheverny, Cour-Cheverny et Touraine - Abords des routes touristiques ou passantes
Maîtrise d'ouvrage pressentie	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicats de viticulteurs - Agglopolys pour les PAEN et ZAP
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Grand Chambord - Conseil départemental 41 (routes départementales) - Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) (portage foncier, conventions de mise à disposition, recherche d'investisseurs-bailleur) - EPF (Etablissement public foncier) - Maison des Vins de Cheverny et de Chambord - Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher - Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) ou Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) - Mission Val de Loire - CAUE 41 - Label «Vignoble et découvertes» pour le Touraine-Mesland
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces de vignoble plantées en bords de routes - Nombre de points de vue viticoles aménagés

Principes d'action

- Développement d'outils de protection des secteurs viticoles comme les ZAP pour lutter contre la tentation du « ni louer ni vendre », qui engendre et maintient la friche
- Identification des secteurs agricoles stratégiques pouvant être replantés en vigne et mettre en place une veille foncière adaptée et son animation
- Développement du vignoble dans les secteurs en vue, notamment en bords de routes passantes ou touristiques, en entrée de ville, sur les coteaux et dans les secteurs les plus adaptés agronomiquement (notamment AOC)
- Développement des actions de médiation et de communication pour mettre en relation les exploitants agricoles et les viticulteurs afin de remettre en vigne d'anciennes parcelles aujourd'hui cultivées.
- Engagement des projets d'aménagement foncier dans ce sens.
- Valorisation paysagère, économique et écologique des parcelles de vigne : lignes de fruitiers d'accompagnement, arbres isolés, haies et autres plantations constituant des zones de régulation écologique
- Aménagement de points d'arrêt/points de vue en bord de route et apport d'information, mise en valeur d'une « route des vins »
- Protection et mise en valeur paysagère des sièges d'exploitation viticoles (notamment dans le cadre de la vente directe, mais pas uniquement)
- Création et gestion d'une signalétique particulière

La faible visibilité des vignes depuis les routes

Très éclaté et disséminé sur le plateau, le vignoble n'est perceptible depuis les axes principaux de circulation que depuis la D43/D1 qui relie Mesland et Onzain. Il faut quitter ces routes principales et emprunter les routes secondaires et les petits chemins pour découvrir le vignoble.



Vignoble vu depuis la D43/D1 qui relie Mesland et Onzain



Source : CAUE 41, Vignoble de l'AOC Touraine-Mesland, Cahier 1 - Etude des Paysages, septembre 2014

Outils existants à mobiliser

- Echanges parcellaires et baux ruraux
- Acquisitions foncières par la collectivité
- SCoT : prescriptions adaptées dans les documents d'orientations et d'objectifs (DOO)
- Plan de gestion du Val de Loire (Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables)
- L'inventaire du foncier agricole communal et intercommunal vacant dans le cadre de l'étude « le Champs des possibles »
- Étude des paysages du vignoble de l'AOC Touraine-Mesland (CAUE 41)

Outils à créer

- PLUi (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi):
 - protection des terres de valeur par un zonage spécifique ou en utilisant l'art.L.123-1-5 III 2°, et définition les prescriptions permettant d'assurer leur préservation;
 - Terrains cultivés à protéger (TCP) : art. L.123-1-5 III 5° CU
- Mise en place d'un CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu Rural) : association en réseau national pour le développement d'une agriculture de proximité et durable
- ZAP : Zone agricole protégée (ZAP) (L.112-2 CR)
- Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAENP) (L.143-1 à L.143-6 CU)
- Plans-guides participatifs-pilotes sur certains sites clefs et communication-sensibilisation à l'échelle d'Agglopolys
- Utilisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et mise en place d'un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC)
- GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) institués par la Loi Avenir pour des projets d'agro écologie
- Surfaces à intérêt écologique (SIE) imposés par la PAC

Actions déjà menées, références, exemples

- Etude du CAUE 41 sur Touraine-Mesland et replantation de vignes sur le coteau
- ...

Références et expériences intéressantes

Point de vue sur les vignes et la ville à Vendôme depuis la Pente des Coutis

Si la vigne est toujours présente en Vendômois, elle a progressivement perdu sa place d'honneur au profit des champs de céréales. Ce sont près de 90% du vignoble qui ont été arrachés après la Seconde Guerre Mondiale.

La pente des Coutis a été replantée de vignes, et le coteau mis en valeur par l'aménagement d'un point de vue majeur sur la ville (table d'orientation).



Table d'Orientation



Vue sur Vendôme depuis le coteau planté de vignes

Source : <http://www.vendome-tourisme.fr/vendome/vignobles-et-decouvertes/le-vignoble-vendomois/>;
<http://www.coeur-val-de-loire.com/animations-decouvertes-autour-du-vin/>



Vue aérienne du château de Beauregard et de ses abords - Cellettes

Orientation 4// Pour affirmer la renommée culturelle et écologique de notre territoire et son attrait touristique :

MAGNIFIER L'HÉRITAGE NATUREL ET CULTUREL DES VALLÉES, DES FORÊTS, DES PARCS ET DES CHÂTEAUX

Le diagnostic des paysages a mis en évidence la force de l'héritage patrimonial d'Agglopolys :

- par la présence centrale de la vallée de la Loire, inscrite au patrimoine mondial UNESCO, riche du mariage entre un patrimoine construit monumental remarquable et une image de nature sauvage encore très présente ;

- par la proximité immédiate de Chambord, moteur essentiel de l'attractivité touristique du val de Loire (Communauté de communes du Grand Chambord)

- par la présence d'autres châteaux majeurs, aux valeurs complémentaires : château urbain de Blois, Chaumont et le festival international des Jardins, Cheverny et le thème développé autour de Tintin ;

- par la présence généreuse de forêts vastes et productives, toujours marquées par leurs tracés géométriques hérités notamment de la chasse (Blois, Russy, Cheverny, Boulogne en particulier), en bonne partie publiques et ouvertes au public

- par des actions structurantes engagées : Loire à Vélo, les châteaux à vélo, Fenêtres sur Loire, gestion des milieux et sites naturels,

L'analyse montre également des fortes possibilités de (re)mise en valeur :

- le réseau dense et fin des vallées et vallons affluents de la Loire, quelque peu délaissé et privatisé à l'exception des séquences de la vallée de la Cisse, riche de patrimoine et d'ambiances intimes potentiellement très attractives ;

- le semis remarquablement dense des châteaux, manoirs et gentilhommières, moins célèbres mais nombreux, qui parsèment le territoire, auxquels s'ajoutent les dépendances, perspectives, allées plantées, vues, parcs boisés, jardins, murs, ... insuffisamment préservés et mis en valeur.

Enfin quelques faiblesses sont mises en avant :

- une vallée de la Loire aux paysages agricoles moyennement attractifs, dominés par les grandes cultures banales, mais aussi touchée par la fermeture de milieux (cf. Action 3.2. Enrichir le paysage agricole près des cours d'eau et des forêts) :

- des coteaux de Loire modestes en amplitude, fragiles et largement urbanisés, y compris par une urbanisation bandisante ;

- une accessibilité à l'eau insuffisante ; des parcours de circulations douces nombreux mais pas toujours attractifs ni adaptés aux usages de loisirs plus quotidiens (boucles, ...) ;

- des forêts trop exclusivement orientées sur la production forestière, au détriment des usages de loisirs de proximité et de la diversité paysagère et écologique ; une fragilisation et privatisation des lisières par l'urbanisation résidentielle ...

- des châteaux majeurs encore insuffisamment inscrits dans leur territoire en termes d'image et d'usages : Blois (faible lisibilité dans la ville) ; Ménars (non visitable) ; Chambord (lisibilité réduite par la fermeture des forêts, accessibilité réduite par les chasses ; abords en cours d'amélioration, retombées touristiques réduites pour le territoire - hors Agglopolys ...

Sept actions se dégagent :

- 4.1 Reconnaître et composer la couronne du Blaisois
- 4.2 Créer un outil de gestion des espaces de nature par les animaux
- 4.3 Valoriser les paysages forestiers en faveur de la biodiversité et de l'accueil du public
- 4.4 Poursuivre la valorisation de la Loire depuis les levées et les coteaux
- 4.5 Revaloriser les grands sites ou équipements en vallée de Loire : en particulier Lac de Loire + viaduc de Vineuil
- 4.6 Donner à découvrir et à vivre les bords de l'eau
- 4.7 Mettre en valeur les vues et les perspectives plantées liées au patrimoine monumental

4.1 Reconnaître et composer la couronne du Blaisois

Rappel issu de la phase 2 : Parti d'aménagement, orientations et objectifs de qualité paysagère

Au sein du territoire du SCOT rassemblant Agglopolys et la Communauté de communes du Grand Chambord, une couronne d'espaces remarquables, à caractère patrimonial, se dessine. Elle rassemble les principaux joyaux du territoire. Dans le sens des aiguilles d'une montre apparaissent : la forêt de Blois, la vallée de la Cisse et la réserve naturelle de Grand Pierre-et-Vitain, le domaine de Ménars, la vallée de la Loire, le Domaine de Chambord et la vallée du Cosson, la forêt de Boulogne (pointe ouest), la forêt de Russy et la vallée du Beuvron, la vallée de la Loire. Cette couronne, bénéficie à tout le territoire d'Agglopolys en étant centrale.

Elle associe le coeur d'agglomération aux grands paysages ruraux qui gravitent autour et convergent dessus : Gâtine tourangelle, Beauce, vallée de la Loire, Grande Sologne, Sologne viticole, plateau de Pontlevoy. Elle ouvre de nouvelles opportunités de mise en récit de la découverte patrimoniale et touristique du territoire, plus en profondeur et davantage dans la durée, associant la Loire et les territoires ruraux, les patrimoines naturels et culturels. Elle représente aussi l'horizon élargi des habitants d'Agglopolys, notamment pour leurs parcours de loisirs et de détente.

L'identification de la couronne met également en évidence la fragilité de continuités paysagères agricoles de maillage, qu'il faudra protéger aux documents d'urbanisme, mais aussi en quelque sorte «tresser» avec le reste et valoriser au travers d'actions spécifiques comme des circulations douces et parcours touristiques dédiés : l'espace agricole et naturel entre forêt de Blois et Cisse, l'espace agricole Beauceron qui relie la Cisse (affluent) au domaine de Ménars, l'espace agricole entre Loire et Chambord, l'espace agricole entre forêt de Boulogne et forêt de Russy, la vallée de la Loire de Montlivault, la vallée de la Loire de Chailles-Chouzy.

Sites concernés	- Toutes les communes
Maîtrise d'ouvrage pressentie	- Agglopolys
Partenaires potentiels	- Communes et communauté de communes du Grand Chambord - ONF - Chambre d'agriculture - Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) ou Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) - Conseil départemental du Loir-et-Cher - SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) - Domaine National de Chambord - Mission Val de Loire - STAP (Architecte des Bâtiments de France) - CRDP (comité départemental de Randonnée Pédestre) - Pays des Châteaux - Offices de tourisme - DREAL - DDT - Fédération des chasseurs
Indicateurs de suivi	- Surface protégée ou prise en compte dans les documents d'urbanisme (protection des espaces agricoles, emplacements réservés pour les circulations douces, ...) - Nombre de lieux valorisés dans la Couronne du Blaisois

Objectifs :

- Anticiper sur le long terme pour guider les politiques d'acquisition foncière
- Elargir la valeur centrale de la Loire patrimoine mondial de l'UNESCO dans l'épaisseur du territoire
- Relier en réseau les espaces à caractère patrimonial
- Développer et enrichir la Trame Verte et Bleue

Principes d'action

- Protection des différents espaces constitutifs aux documents d'urbanisme y compris les espaces agricoles
- Soutien aux associations ou structures balisant les sentiers existants
- Identification et/ou création d'une circulation douce dédiée au paysage (La double boucle de la couronne du Blaisois, cf. Fiche 5.1 Développer le maillage des circulations douces) et mise en place de passeurs ou franchissements de la Loire
- Remise en gestion d'espaces enfrichés (bords de l'eau, fonds de vallons, coteaux)
- Valorisation paysagère et écologique des espaces agricoles et lisières forestières
- Valorisations patrimoniales d'ouvrages, de vues, ... (sources thermales de Saint-Denis-sur-Loire, vue sur Chambord depuis Villerbon, viaduc de Vineuil, jardins de Ménars (notamment vus depuis la rive opposée))...
- Mise en place d'une signalétique pour parcourir la boucle et reprise de la signalétique existante des chemins de petite randonnée et grande randonnée (manque de panneaux)
- Mesures à prendre pour interdire les boisements dans certains espaces dans les PPRI ou les règlements des boisements

Éléments constitutifs de la couronne du Blaisois

Un territoire...



Des espaces boisés sanctuarisés...



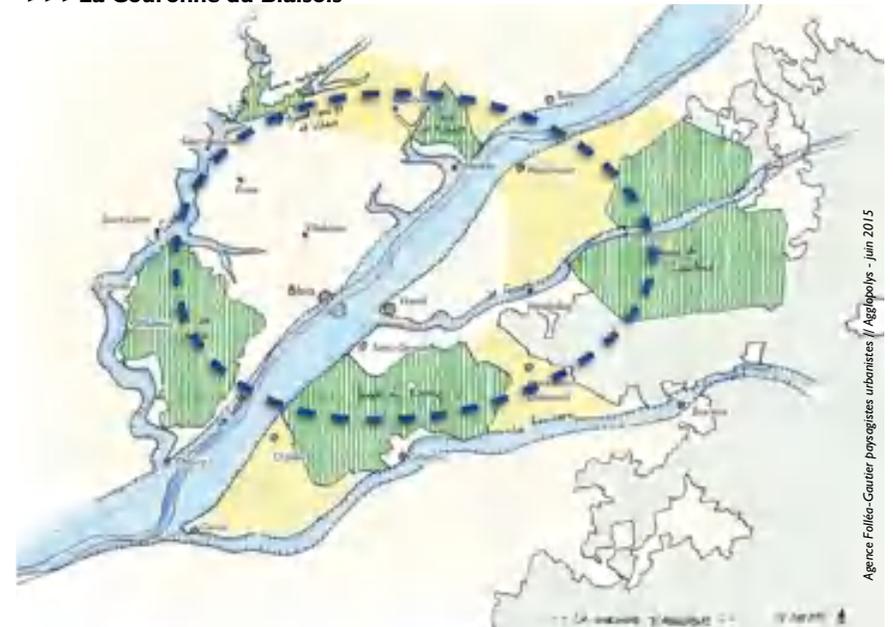
Des vallées patrimoniales...



Des espaces agricoles stratégiques...



>>>La Couronne du Blaisois



Outils existants à mobiliser

- SCOT
- L'observatoire agricole (cartographie des exploitations (SIAB+Agglopolys)
- ZAP Vineuil et Mont-Près-Chambord
- Plan de gestion de la friche militaire du champs de tir de Russy (ZNIEFF 2)
- Acquisitions publiques : la Bouille et la Vacquerie
- Forêts domaniales (plan de gestion)
- RN de Grand-Pierre-et-Vitain (plan de gestion)
- Sites classés (Ménars, Chambord, Chaumont)
- Travaux de recherche «Intelligence des patrimoines» dont le sujet est la «valorisation touristique du patrimoine et du paysage « (2014-2017) à Chambord
- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) «Petite Beauce et vallée de la Cisse» et «Vallées de la Loire et de l'Allier» et Projets Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC)

Outils à créer

- Acquisitions foncières, conventions ou baux ruraux et entretien à mettre en place
- Dispositifs de protection de la trame verte et bleue (cf. fiche 1.1), ZAP, PAEN (cf. fiche 3.1), zonages N et A des PLU/PLUi, TCP (L.123-1-5 III 5°) et protections au titre de l'art. L.123-1-5 III 2° CU (cf. fiche 1.1), (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi)

Actions déjà menées

- ZAP de Vineuil

Références et expériences intéressantes

Politique départementale de l'Hérault en faveur de l'agriculture : mise en avant des PAEN (Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains)

La mise en oeuvre d'un PAEN

1 - Poser sa candidature

Qui peut être candidat ?

Les EPCI présenteront les dossiers de candidature après avoir recueilli l'avis favorable des communes (délibération).

N.B. : dans le cas où un groupement de professionnels agricoles se mobiliserait pour la création d'un PAEN, il conviendra de solliciter en premier lieu la ou les communes sur lesquelles se situe le projet, après en avoir informé le Département.

La constitution du dossier permettra de vérifier l'adaptation de l'outil au projet des collectivités.

Le dossier de candidature

Il doit contenir les éléments suivants :

- la délimitation du périmètre d'étude,
- une présentation du territoire envisagé, s'appuyant sur les critères périurbains (Cf. p3),
- une présentation de la nature du projet ou des enjeux sur cet espace,
- un engagement formel (délibération) des collectivités locales souhaitant s'impliquer dans ce dispositif.

2 - Formaliser le projet

Diagnostic

Après acceptation de la candidature par le Conseil général, la collectivité locale co-élaborera avec le Département les différents éléments du projet. Il comprend un diagnostic précis du périmètre, la définition d'orientations stratégiques et du programme d'actions qui en découle. Une stratégie foncière à long terme ainsi que des conditions de gestion du périmètre (animation, suivi, évaluation) seront également définies.

Concertation

Un comité local PAEN sera identifié dès le début de la démarche, associant auprès des collectivités, les partenaires de la gestion de l'espace et de ses usagers.

Approbation

Le périmètre est instauré par délibération du Conseil général de l'Hérault.

Le Département délibère ensuite en faveur de la création du périmètre.

3- Organiser la gouvernance

Programme d'actions

Le Conseil général valide le programme de concert avec le comité local PAEN, identifiant les différents maîtres d'ouvrage des actions envisagées.

Animation

Confiée à l'échelon local, l'animation sera accompagnée par le Département dans le cadre d'un partenariat à définir en lien avec le comité local PAEN.

Maîtrise foncière

Un schéma spécifique sera établi en amont de la mise en oeuvre du programme d'actions, en lien avec les différents opérateurs fonciers.

Octobre 2011

Contact :

Conseil général de l'Hérault
Pôle développement durable
Direction de l'agriculture, de l'aménagement rural et foncier
Service foncier agricole et territoires Leader
1000 rue d'Alco - 34087 Montpellier Cedex 4
Tél. : 04 67 67 63 62
herault@cg34.fr



Un outil de protection durable et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels qui s'organise autour de :

L'instauration d'un périmètre d'intervention, en accord avec les communes concernées ou les EPCI "en compétence" en matière de PLU, après avis de la chambre d'agriculture, et le cas échéant, de l'ONF et du PNR, aboutissant à une enquête publique.

Ces périmètres sont situés hors zone U et AU des documents d'urbanisme, hors ZAD, et sont compatibles avec le SCOT. Une fois institué, ce périmètre ne peut être réduit que par décret. Cette modalité donne une grande stabilité au périmètre.

La définition d'un programme d'actions, en accord avec les communes et EPCI compétents, permet de prévoir les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation, la préservation et la valorisation des espaces agricoles, naturels et des paysages. Ce programme s'appuie sur un diagnostic partagé des enjeux agricoles, forestiers et paysagers et est réalisé en concertation avec les acteurs agricoles et l'ensemble des usagers de l'espace.

L'exercice d'une action foncière : la loi permet au Département ou par délégation aux communes (EPCI), EPF, des acquisitions foncières à l'intérieur du périmètre PAEN, conformément aux objectifs définis dans le programme d'actions. Un nouveau droit de préemption SAFER a été créé en faveur du Département. Les biens acquis, au titre du PAEN, entrent dans le patrimoine privé du Département et peuvent être cédés, loués ou concédés avec un cahier des charges.

Le Mas Dieu : un projet de développement rural aux portes de Montpellier

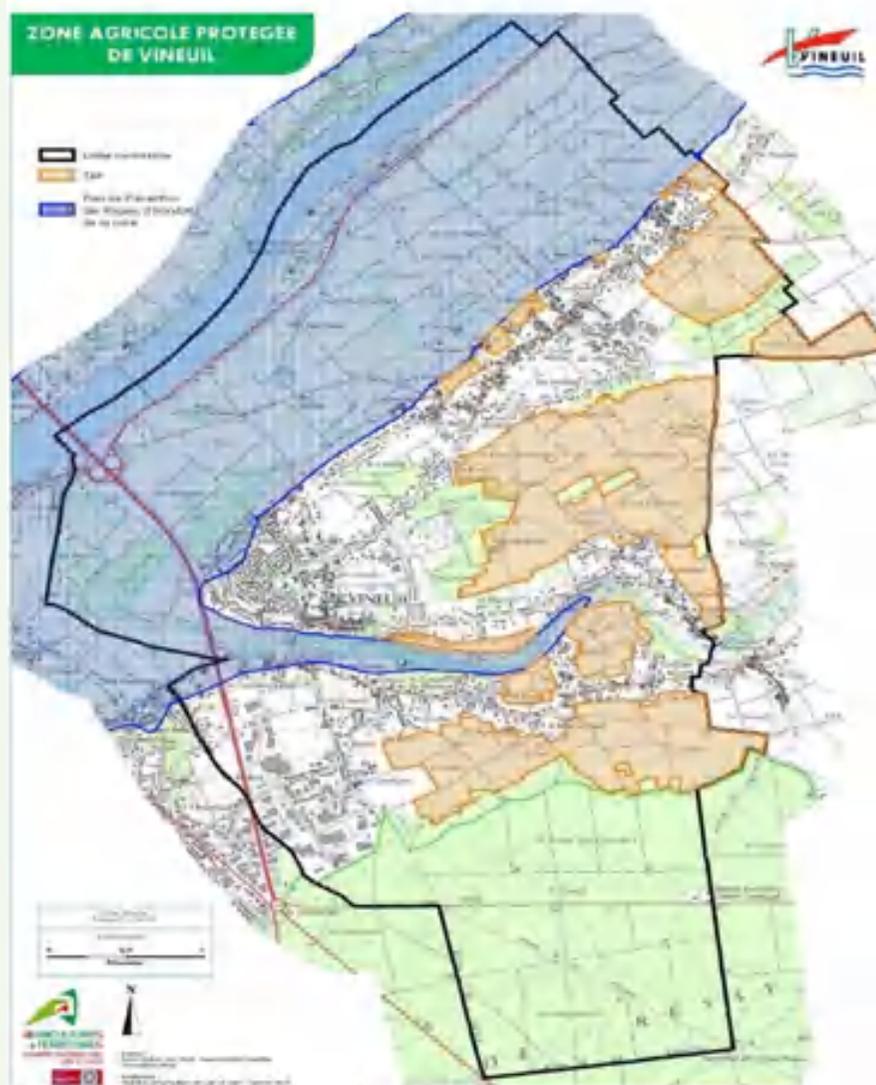


Son action durable dans le temps, le programme d'actions qui y est associé ainsi que le suivi du volet foncier, font du PAEN un outil innovant dans la gestion des espaces périurbains. Il permet au Département et aux collectivités ayant la compétence en urbanisme d'avoir un réel projet sur les espaces périurbains agricoles et naturels, et d'avoir ainsi un moyen de régulation des prix du marché foncier.

EPCI : établissement public de coopération intercommunale
EPF : établissement public foncier
ONF : office national des forêts
PADD : projet d'aménagement et de développement durable
PLU : plan local d'urbanisme
PNR : parc naturel régional
SAFER : société d'aménagement foncier et établissement rural
SCOT : schéma de cohérence territoriale
ZAD : zone d'aménagement différencié

Source : Département de l'Hérault

ZAP (Zone Agricole Protégée) de Vineuil (41)



Source : Chambre d'agriculture 41

Objectifs :

- Préserver l'activité agricole comme composante du paysage et du cadre de vie de la commune
- Affirmer la vocation de chaque secteur de la commune pour une meilleure lisibilité paysagère
- Eriger la vocation agricole en « servitude d'utilité publique »
- Soustraire des zones agricoles aux aléas des fluctuations du droit des sols, inhérentes aux autres documents d'urbanisme tels que les SCoT et les PLU.

La commune de Vineuil (7 200 hab, 2234 ha) vit un développement périurbain fort. La consommation d'espaces sur Vineuil représente 8,5 % de celle d'Agglopolys, alors que le nombre de logements produits sur Vineuil ne représente que 6,8 % de la production totale de logements sur le territoire d'Agglopolys.

Une grande partie (350hectares) de son territoire agricole (650hectares) est située en zone inondable. En dehors de cette zone inconstructible, on observe une forte pression et des phénomènes de rétention foncière visibles sur une centaine d'hectares de friches parsemées.

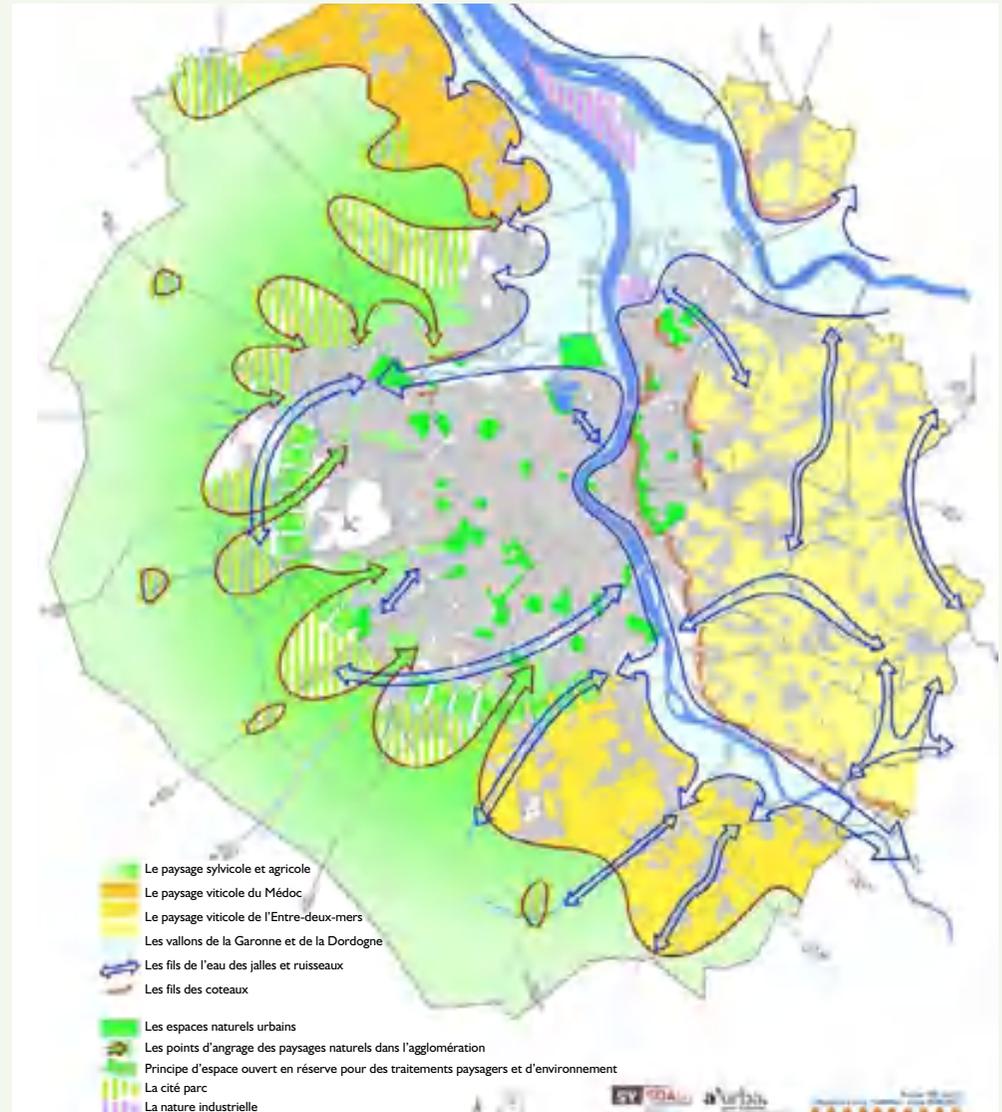
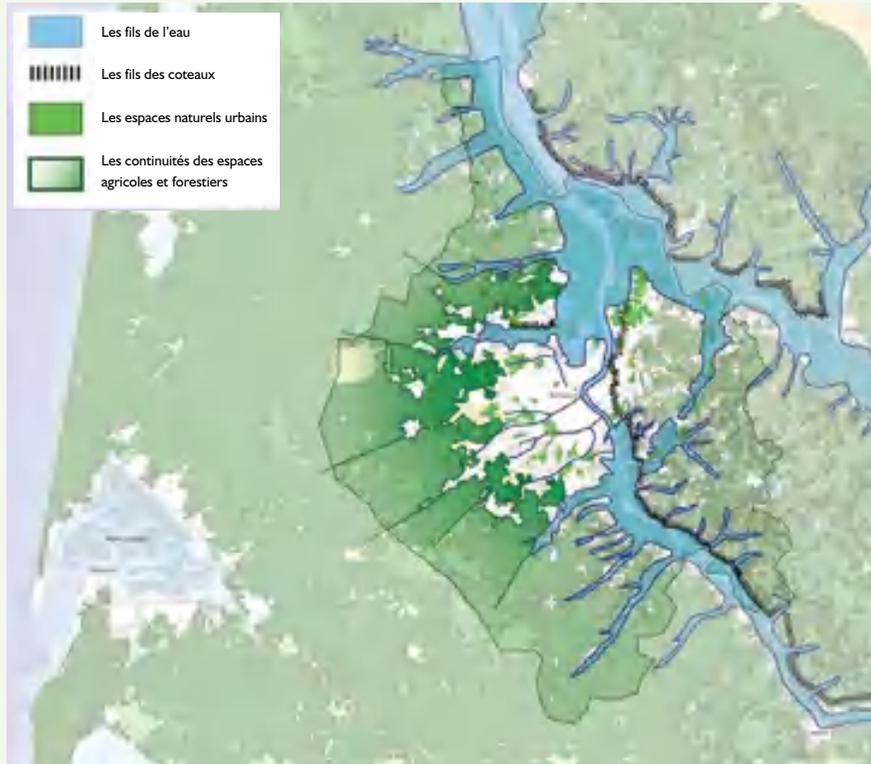
La commune a décidé de réviser son PLU et de confier le volet agricole à la Chambre d'agriculture. Les résultats du diagnostic et de la concertation conduisent à une prise en compte des enjeux agricoles dans le PLU. Vineuil conserve un dynamisme agricole lié à la présence d'exploitations diversifiées, grandes cultures, maraîchages, vigne. De plus, la présence de l'AOC Cheverny/Cour-Cheverny sur le territoire communal permet une bonne valorisation des vignobles.

Des espaces agricoles initialement destinés à devenir zone d'activités sont reclassés en zone agricole tandis que des espaces à faible enjeu agricole sont réorientés vers l'urbanisation. Les conditions de circulations agricoles sont étudiées et des propositions d'améliorations identifiées.

A l'issue de ces démarches, la concertation fait émerger le souhait d'instaurer une ZAP. Sa mise en place décidée à l'unanimité du conseil municipal est en cours de finalisation par la Chambre d'agriculture

Source : DREAL Centre, Fiche bonne pratique du Grenelle de l'environnement, janvier 2013

SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise - Une continuité d'espaces naturels majeurs à protéger



Il a notamment pour objectif :

- D'organiser la rencontre entre ville et grands paysages
- D'affirmer une politique du paysage au service de la structuration et de la lisibilité de l'agglomération
- De préserver les grands paysages tout en favorisant la création de paysages urbains différenciés

“Avec des terroirs viticoles reconnus mondialement, son fleuve, ses rivières, ses estes, ses forêts, ses terres agricoles, le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise est précieux pour l'environnement, la biodiversité et l'économie. En raison de leur qualité exceptionnelle, le SCoT protège strictement de l'urbanisation les espaces naturels majeurs, les terroirs viticoles, les sites agricoles et sylvoicoles et les espaces de nature en ville qui jouent un rôle décisif dans la qualité de vie de la métropole, sa richesse économique et son attractivité.”

Source : Sysdau - syndicat mixte du SCoT

4.2 Développer la gestion des espaces de nature par les animaux



La diminution du nombre d'exploitants et l'abandon de l'élevage ont entraîné le délaissement des parcelles agricoles les moins rentables, menant à un enfrichement et une fermeture des paysages dans les fonds de vallons et vallées, et à une expansion des boisements sur les coteaux. Le phénomène est aggravé par la résidentialisation (construction de maisons individuelles) qui privatise les vues et les referme par les clôtures et le végétal des jardins.

Pour lutter contre l'enfrichement de ces vallons, espaces majeurs pour l'attractivité d'Agglopolys, des activités doivent être redéveloppées. Le pâturage, par les ovins, bovins ou équins (en fonction des milieux et des possibilités) permet de maintenir les espaces ouverts, les animaux se nourrissant des jeunes pousses et arbrisseaux et limitant l'expansion des friches. Il représente une méthode économe et écologique de gestion et contribue en outre de façon essentielle à l'attractivité du paysage par la présence animale, auquel le public (et tout particulièrement le jeune public) est très sensible.

Objectifs :

- Contribuer à l'attractivité et à l'animation du paysage par la présence animale
- Contribuer au redéveloppement économique de la filière élevage
- Gérer de façon économe et écologique les espaces ouverts accessibles au public ou ouvrant des vues
- Remettre en gestion économe des espaces et milieux enfrichés : fonds de vallées et vallons, coteaux
- Développer et gérer des points de vue sur le grand paysage



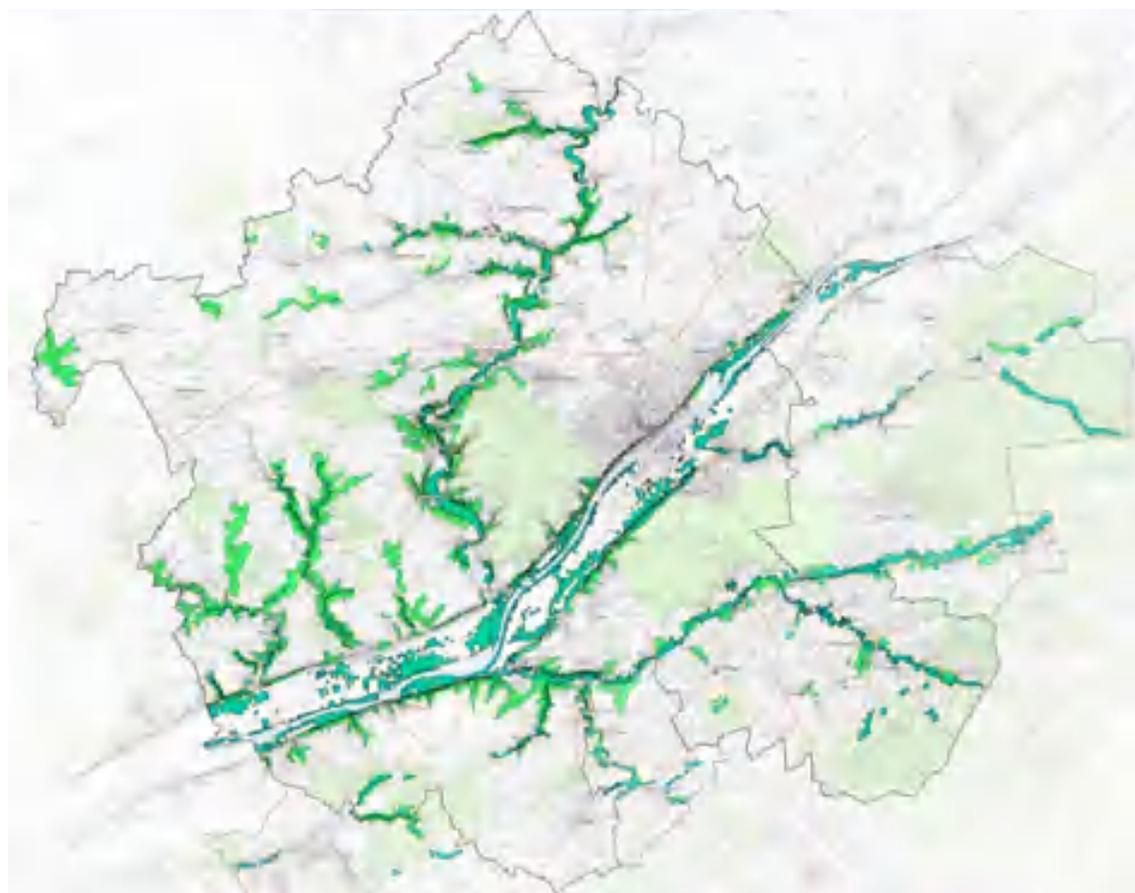
Prairies pâturées à Cheverny

Sites concernés	- Toutes les communes d'Agglopolys et notamment : parcs, fenêtres sur Loire, bords de Loire, bords de Cisse, de Cosson et de Beuvron + affluents, coteaux, points de vue, parcelles communales et intercommunales
Maîtrise d'ouvrage pressentie	- Agglopolys - Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre (Pour Pasto'Loire) - Chambre d'Agriculture
Partenaires potentiels	- Conservatoire des espaces naturels 41 - Eleveurs - CDPNE - Associations - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Conseil Régional du Centre - Conseil Départemental 41 - Europe (FEADER) - Environnement 41 - Conservatoire des Espaces Naturels de la région Centre (pour le PAEC, le site Natura 2000) - Pays des Châteaux
Indicateurs de suivi	- Nouvelles surfaces mises en gestion avec des animaux ou valorisées en prés de fauche

Principes d'action

- Mise en place d'une cellule de coordination pour articuler besoins et potentiel :
 - Recensement des espaces et surfaces potentiellement concernés, publics et privés
 - Recensement des éleveurs potentiellement intéressés et rencontres, définition des conditions de gestion (moyens financiers, techniques, ...)
 - Coordination des temporalités (saisons, fréquences, rotations...)
 - Communication et élargissement de la prospection auprès d'acteurs tels que les centres équestres, les particuliers... pouvant intervenir ponctuellement pour la gestion d'espaces plus contraints (espaces verts, petites surfaces...)
 - Acquisition de matériel adéquat (clôtures amovibles électrifiées, abreuvoirs mobiles...)
- Stratégie d'animation liée à la gestion animale (positionnement du/des troupeaux en saison touristique, en fonction des sites, des festivités ou événements, ...)
- Gestion par l'animal (moutons, poneys, ânes ...) ou mise à disposition pour en faire des prairies de fauche
- Diffusion du retour d'expériences menées pour le pâturage et les prairies de fauche
- Eventuelle commercialisation de la viande (cf. Pasto Loire)

Fonds de vallons et coteaux enfrichés sur Agglopolys, pouvant être ouverts au pâturage



Que faire en priorité ?

- ➔ **Soutenir le développement de l'opération Pasto-Loire (définition du potentiel foncier de gestion par l'animal, recensement des éleveurs, ...) (action 4.2.1)**
- ➔ **Elaborer la phase 2 du Champ des Possibles (4.2.2)**
- ➔ (Elaborer un programme d'actions spécifique avec le monde agricole (chambre d'agriculture): le PAPA (Programme agriculture paysage d'Agglopolys) (3.1.1))

Photomontage de principe : gestion d'un coteau par le pâturage

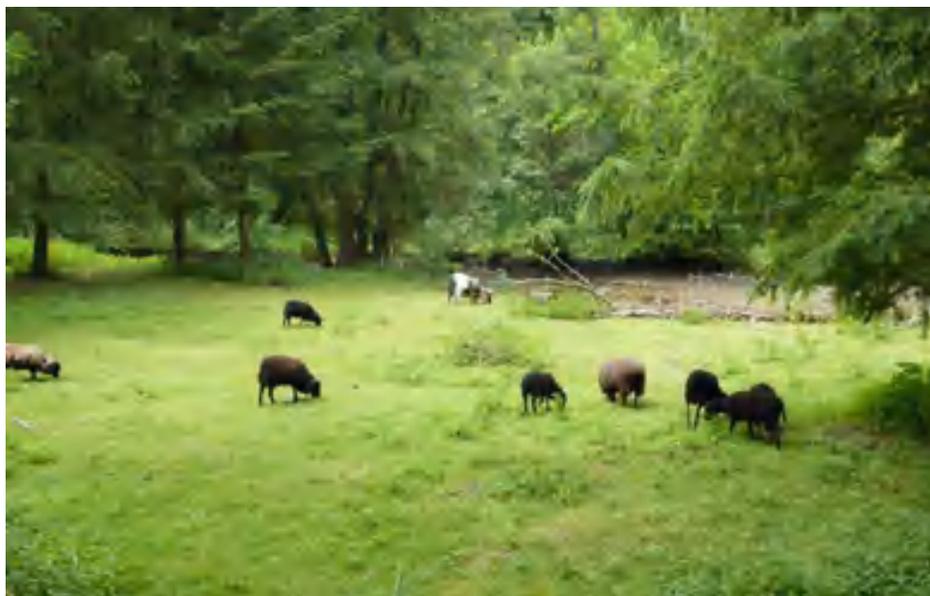
Après



Le pâturage a une utilité triple : il permet le maintien des espaces ouverts à moindre frais, il fournit une source de nourriture aux animaux d'élevage, et il agrmente et anime le paysage par la présence des animaux.

Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Gestion différenciée des prairies et jachères par les troupeaux au château de Villesavin



Tour-en-Sologne : moutons Mérinos en gestion d'une pâture au bord du Beuvron



Tour-en-Sologne : ânes en gestion d'espaces ouverts à l'entrée du château de Villesavin

Outils existants à mobiliser

- Eleveurs en place ou aux environs d'Agglopolys
- L'inventaire du foncier agricole communal vacant dans le cadre de l'étude « le Champs des possibles» (voir p. 137)
- Plan Loire Grandeur Nature
- MAEC/PAEC «Vallées de la Loire et de l'Allier»
- MAEC/PAEC «Petite Beauce et vallée de la Cisse»

Outils à créer

- Groupement de développement agricole (GDA)
- Pasto'Loire en Loir-et-Cher
- Conventions ou baux ruraux avec les agriculteurs

Actions déjà menées

- Contrat Natura 2000 d'Agglopolys sur Veuves
- Première phase de l'étude «Le Champs des Possibles» : inventaire du foncier agricole vacant

Références et expériences intéressantes

- Les troupeaux collectifs de la Haute vallée de la Bruche, intéressants pour les défrichements
- Le troupeau intercommunal de chèvres des fossés de la Communauté de communes de Belle-Ile (CCBI)

Pasto'Loire dans le Loir-et-Cher (41)

Le conservatoire des espaces naturels monte actuellement un projet faisant appel à des éleveurs pour pâturer ses sites, et envisage de chercher des sites complémentaires pour diversifier l'offre de pâturage proposée aux éleveurs. Les autres partenaires de ce projet sont le CEN 41 et la chambre d'agriculture. Pour financer cette action, le conservatoire a mis en place une MAEC sur un périmètre qui concerne les communes ligériennes (Loire et lit majeur prioritaire), dans le cadre de son Projet Agro Environnemental et Climatique (à grande échelle).



«Le pâturage extensif des bords de Loire est un mode d'entretien des pelouses et prairies ligériennes remarquables pour préserver la biodiversité et maintenir le bon écoulement des eaux, conformément aux objectifs fixés par le Plan Loire grandeur nature et par Natura 2000.

Le projet Pasto'Loire, né dans le Loiret en vue d'étendre cette pratique traditionnelle reconnue, dans le cadre d'une économie d'élevage durable, rassemble aujourd'hui, aux côtés du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (CEN Centre-Val de Loire) et de la Chambre d'agriculture du Loiret, de nouveaux porteurs de projet, comme le CEN Bourgogne, des collectivités, Past'Horizons...»

Source : Conservatoire des Espaces Naturels du Centre - Val de Loire
<http://www.cen-centre.org/Pasto'Loire>

Projet de pacte pastoral intercommunal d'Aigoual-Causse-Cévennes (30)



Une destination pastorale du territoire est instituée par :

- L'adoption d'une servitude pastorale encouragée et négociée sur tous les espaces à vocation d'usage pastoral (pacage, passage) non préjudiciable aux biens fonciers
- L'adoption d'une clause de « priorité pastorale » dans tout transfert de propriété (pour le maintien des espaces pastoraux)
- L'adoption de la valeur d'intérêt général à la transmission et au développement du pastoralisme
- L'adoption d'un zonage spécifiquement (AP et NP) dans les PLU et autres documents d'urbanisme

Source : Office du Tourisme du mont Aigoual-Causse-Cévennes
<http://www.causse-aigoual-cevennes.org/tourisme/wp-content/uploads/Poster-PacteSynth%C3%A8seR.pdf>

Entretien des marais de la Mouille-Soupe par pâturage à Averdon (41)



Jeunes bovins Highland Cattle sur une parcelle de marais (photo CDPNE)

AVERDON, LA COMMUNE S'ENGAGE DANS LA RESTAURATION D'UN MARAIS

La commune d'Averdon possède, au lieu-dit «marais de Mouille-Soupe», des terres incluses dans le périmètre du site Natura 2000 «Petite Beauce», sur 5 hectares.

Le Contrat Natura 2000 (non agricole – non forestier) va permettre à la commune de préserver et/ou de remettre en état ce milieu riche et spécifique, grâce à plusieurs mesures de gestion :

- Restauration de milieux herbacés par débroussaillage,
- Installation d'équipements pastoraux,
- Entretien de milieux herbacés par le pâturage

COMMENT ?

Dans son rôle d'animation et d'information auprès des collectivités, le CDPNE accompagne les collectivités qui sont propriétaires de terrains potentiellement intéressants pour la biodiversité et qui souhaiteraient les préserver ou les restaurer en mettant en place un contrat Natura 2000.

Le CDPNE réalise alors un diagnostic écologique du site qui vise à vérifier si les milieux correspondent bien aux milieux remarquables des marais (chaque contrat répond à un cahier des charges précis). Il met en évidence tous les habitats naturels propres au marais, la faune et la flore associés. Ce diagnostic propose également le plan de travaux à suivre pour la durée du contrat, à savoir 5 ans.

CE QUE CELA IMPLIQUE ?

La commune d'Averdon s'engage donc à respecter sur 5 ans, un calendrier de travaux dont certains lui sont remboursés. Par exemple, en année 1, il s'agira de restaurer les milieux ouverts par débroussaillage et d'installer des équipements pastoraux (clôtures).

Ces derniers serviront, en année 2 et 3 à entretenir le marais par pâturage.

Pour le réaliser, la commune s'est rapprochée d'un agriculteur qui interviendra en tant que prestataire et fera pâturer ses bêtes sur les marais (bovins de race Highland Cattle).

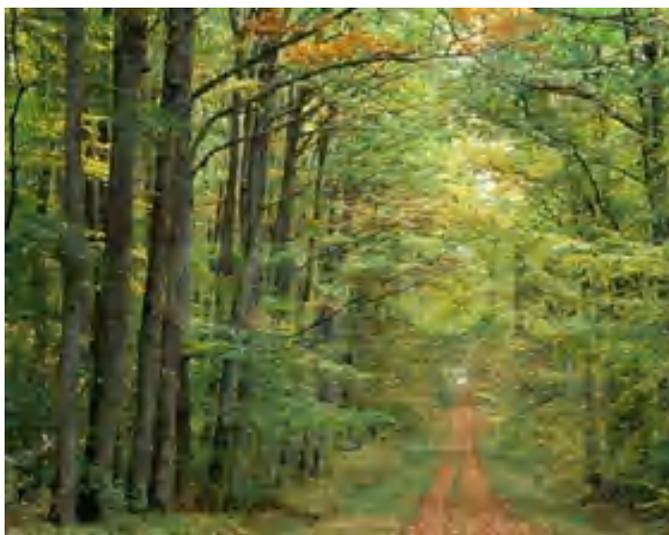
Source : ZPS «Petite Beauce, Lettre d'info Natura 2000 n° 3 - Mai 2013

4.3 Valoriser les paysages forestiers en faveur de la biodiversité et de l'accueil du public

Les forêts constituent un écrin pour les villes et villages d'Agglopolys, dessinant souvent les horizons familiers. Agglopolys dispose de grandes forêts domaniales anciennes, liées aux châteaux et en grande partie publiques. Ce sont des grands espaces de nature de proximité pour l'agglomération.

Les forêts possèdent également une valeur économique de qualité souvent méconnue : production de chêne de très haute qualité pour la confection de tonneaux de vins par exemple...

Leur qualité paysagère et écologique est cependant menacée par les activités et l'urbanisation aux abords, réduisant la valeur des lisières et limitant les espaces de transition à leur plus simple expression. Elles doivent être épaissies et enrichies (ambiances, essences, strates végétales). Espaces de loisirs et de détente pour les habitants, l'accessibilité des forêts depuis les villes doit par ailleurs être développée



Forêt de Chambord

Objectifs :

- Développer l'attractivité des paysages forestiers d'Agglopolys
- Pérenniser les structures historiques forestières et renforcer leur lisibilité : traces archéologiques, allées, carrefours en étoiles, ...
- Concilier le développement des usages urbains de loisirs avec la gestion sylvicole
- Enrichir la diversité paysagère (ambiances) et écologique (milieux) des forêts
- Maintenir les arbres dans certains secteurs très exposés : crêtes, entrées de la forêt...

Sites concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Forêts domaniales de Blois, de Russy et de Boulogne - Forêt de Cheverny
<hr style="border-top: 1px dotted #000;"/>	
Maîtrise d'ouvrage pressentie	<ul style="list-style-type: none"> - ONF (forêts domaniales ou communales conventionnées) - Agglopolys - Communes
<hr style="border-top: 1px dotted #000;"/>	
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Agglopolys - Associations - Offices de tourisme - DDAF - CRPF - GEDEF (Groupement d'études et de développement pour l'économie forestière) et GDF 41 (groupement de développement forestier, privé)
<hr style="border-top: 1px dotted #000;"/>	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions engagées en faveur du paysage et de la biodiversité en forêt

Principes d'action

- Renforcement des protections des abords des forêts contre l'urbanisation
- Création de pistes cyclables à travers les forêts de Blois (liaison Blois-Cisse) et de Russy (liaison Cellettes-Blois) en cohérence avec les circuits pédestres, équestres, VTT, inscrits au PDIPR 41
- Revalorisation paysagère des carrefours en étoiles comme le carrefour de Valentine de Milan
- Valorisation paysagère des allées et amélioration de leur lisibilité
- Création de points de vue au-dessus de la canopée offrant l'immensité forestière + la vue sur Blois : en forêt de Blois, en forêt de Russy
- Développement d'îlots de biodiversité au sein des forêts
- Préservation et gestion différenciée des lisières en coordination avec les espaces agricoles adjacents
- Gestion en faveur du renouvellement de la forêt, de la biodiversité, de la chasse, du sylvopastoralisme, des loisirs nature
- Création de parcours pédagogiques pour découvrir la forêt (à associer au Belvédère par exemple)
- Perfectionner la gestion forestière pour la rendre plus favorable aux insectes pollinisateurs. La gestion forestière favorable aux pollinisateurs doit privilégier des lisières bien graduées, préserver les milieux intraforestiers (fossés, prairies, zones humides...), garantir la présence de bois mort sur pied et d'arbres à cavités et maintenir ou créer des zones de vieux bois (îlots de sénescence, réserves biologiques intégrales). (action 15 du Plan national d'action « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages, 2015)

Principe d'action : Une belle perspective forestière, la RD 766



Entre Blois et Molineuf la RD 766 dessine de belles perspectives paysagères grâce aux larges accotements enherbés qui accompagnent élégamment la chaussée de roulement

Principe d'action : Réglementation des boisements par les conseils départementaux

La réglementation des boisements, issue de la loi d'Orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 et de la loi sur le Développement des territoires ruraux du 23 février 2005, vise « (...) à favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural et assurer la préservation de milieux naturels ou de paysages (...) ». Codifiée aux articles L.126-1 à L.126-5 du code rural, elle permet aux conseils généraux, après avis des chambres d'agriculture et des Centres régionaux de la propriété forestière, de définir les zones dans lesquelles les plantations ou semis d'essences forestières peuvent être interdits ou réglementés.

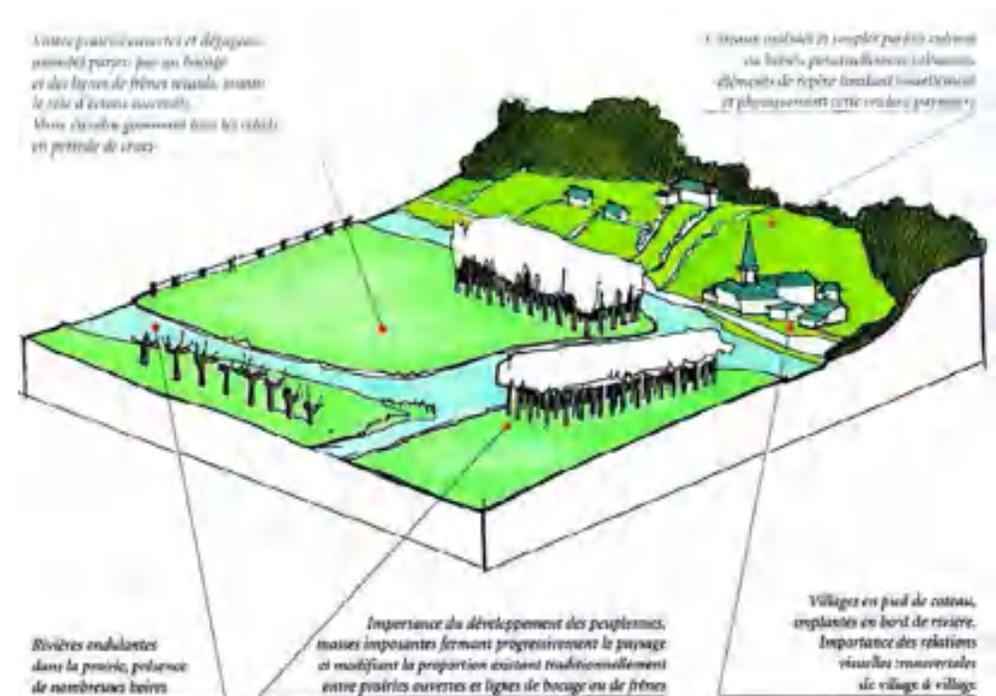
Les orientations applicables sur tout ou partie du territoire départemental, ainsi que les zones d'application de la réglementation, sont définies par le conseil général, puis déclinées pour chaque territoire par les Commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier (CCAF et CCAIF) qui élaborent un projet de zonage et de règlement détaillé, soumis à enquête publique puis arrêté par délibération du conseil général. Trois périmètres sont possibles.

Le périmètre « Interdit » (rouge) exclut tous semis, plantations et replantations d'essences forestières. Le périmètre « Réglementé » (orange) autorise les boisements moyennant des distances minimales de recul vis à vis des fonds agricoles voisins, des cours d'eau, des chemins et des habitations. Le périmètre « Libre » (vert) est à vocation forestière.

Les dispositions du code civil et du code forestier restent applicables. La réglementation des boisements a essentiellement été mise en œuvre en montagne (Isère) ou moyenne montagne (Vosges), fortement boisés et subissant des dynamiques forestières importantes en raison de la déprise agricole. Elle reste néanmoins parfaitement applicable au Val de Loire. Une réglementation des boisements a ainsi été mise en œuvre à l'amont d'Angers, dans les basses vallées angevines, par arrêté préfectoral en 1993, renouvelé en 1998 puis 2005 (avant le transfert de la compétence d'aménagement foncier aux conseils généraux). 12 communes sont concernées. Les dispositions visent notamment à limiter l'extension des peupleraies dans le lit majeur des différentes vallées de cette région naturelle (Loire, Maine, Mayenne, Sarthe, Loir).



Fermeture du paysage dans le Val de Loire par les peupleraies



Bloc diagramme des basses vallées angevines : importance du développement des peupleraies
Source : Plan de Gestion du Val de Loire

Outils existants à mobiliser

- SCOT pour la protection des abords des forêts : «Une bande de protection de la lisière doit être prévue (...) dont la distance devra être précisée et appréciée suivant l'histoire et la typologie de la commune» et protection des activités agricoles en lisière
- PLUi (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi) : Espaces boisés classés (LI30-1 CU); zonage des lisières (zone N ou A interdisant l'urbanisation); LI23-1-5 °2
- Code Forestier 2012
- Schéma régional de gestion forestière (SRGS)
- Plans de gestion forestière de chaque forêt : plan simple de gestion (PSG), Règlement type de gestion (RTG) ; Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) édité par le CRPF pour la région

Outils à créer

- Mise en place d'un Programme local Forêt et Paysage, entre l'ONF et Agglopolys
- Soutien aux actions paysagères en forêt
- Etudes de maîtrise d'oeuvre et aménagements à réaliser



Forêt de Russy - un carrefour forestier à valoriser

Références et expériences intéressantes

Gestion de l'accueil d'usagers en forêt - la Charte Forestière de l'agglomération rouennaise



La Métropole Rouen Normandie a lancé sa première Charte forestière de territoire en 2004. La démarche Forêt d'Exception® a été lancée à partir de 2007 sur les sites pilotes des trois forêts domaniales. L'articulation de ces deux projets est caractéristique de la concertation en forêts de Rouen.

L'objectif principal de la charte forestière est de faire découvrir ou redécouvrir la diversité de la forêt aux habitants et aux visiteurs de l'agglomération et, incidemment, d'améliorer l'image de l'agglomération rouennaise plus souvent associée à son passé industriel qu'à sa richesse écologique et paysagère.

La charte forestière, signée le 9 avril 2005, s'est traduite par la mise en oeuvre de plus de 50 actions, dont un grand nombre liées à l'aménagement et à la promotion de ce milieu vis-à-vis des différentes catégories de publics (scolaires, jeunes, professionnels, familles, sportifs...) :

- rénovation et agrandissement du parc animalier de la forêt de Roumare,
- construction de Maisons des Forêts (lieu de sensibilisation et de documentation sur le domaine de la forêt pour le public scolaire et le grand public),
- création d'une bande dessinée pour les jeunes,
- définition d'un schéma d'accueil en forêt publique (itinéraires à baliser et aménager pour le grand public),
- constitution d'une association regroupant l'ensemble des usagers de la forêt (NATUR'Normande),
- élaboration d'outils pédagogiques, d'expositions, de parcours en forêt,
- organisation d'une manifestation grand public « Tous en forêt ».

Source : Métropole Rouen Normandie

Belvédère des Caillettes dans la forêt d'Orléans (Loiret) - Jacques Coulon, Linda Leblanc



" Construire un observatoire, c'est avant tout s'intéresser au site. L'objet doit permettre de mieux voir, de mieux comprendre, d'aider à se repérer, mais il doit aussi constituer une image d'identité du lieu. (...) La plate-forme sommitale est entourée de larges garde-corps, servant de supports à une signalétique culturelle qui nous informe sur la géographie, l'histoire du site, la faune et la flore."



Source : Jacques Coulon, *Le Moniteur TPB*, 07/02/03 p60

4.4 Poursuivre la valorisation de la Loire depuis les levées et les coteaux



La vallée de la Loire, vaste espace naturel et culturel, traverse le coeur d'Agglopolys. Ses paysages remarquables sont animés par un riche patrimoine architectural et urbain et lui valent son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans le cadre du Plan de Gestion Val de Loire UNESCO, les axes de découverte du site doivent être valorisés, et les vues sur la Loire maintenues.

Les coteaux de la Loire offrent des vues dominantes sur le grand paysage de la vallée ; les levées, quant à elles, ouvrent de longues séquences visuelles sur le fleuve.

Les levées et coteaux permettent ainsi d'accéder au paysage ouvert ligérien et méritent à ce titre des préservations et mises en valeur.

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation de la perception de la Loire tout en préservant le patrimoine naturel
- Offrir une lecture, interprétation et information culturelle et naturelle sur le paysage ligérien

Sites concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Routes des levées - Communes des coteaux - Pieds des levées de la Loire (chemins gérés par la DDT)
Maîtrise d'ouvrage pressentie	<ul style="list-style-type: none"> - Agglopolys
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire des espaces naturels de la Région Centre (animateur du dispositif Natura 2000) - Conseil départemental du Loir-et-Cher (RD, ENS,...) - Région Centre - DDT (chemins d'exploitation levées) - Pays des Châteaux - Communes - Mission Val de Loire - Conseil Régional Centre - Office de tourisme Blois-Chambord - SNCF/RFF : points de vue depuis le train - Comité départemental de randonnée pédestre (GR3 sur la levée des Acacias) - Chambre d'agriculture 41 - Communauté de communes de Grand Chambord (pour le point de vue sur Ménars)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de points de vue aménagés depuis les levées ou les coteaux - Linéaire de circulations douces créées en lien avec les levées et les coteaux - Surfaces gérées en faveur des ouvertures depuis les levées et coteaux

Principes d'action

Concernant les coteaux

- Mise en continuité des sentiers des crêtes avec les autres sentiers pédestres
- Identification et mise en valeur des points de vue précis depuis les coteaux de Loire
- Renforcement des dispositions de protection réglementaire le cas échéant
- Mise en valeur des parcelles communales enfrichées sur les coteaux à des fins de belvédères
- Gestion de l'enrichissement de la vallée par rapport aux points de vues
- Acquisitions foncières le cas échéant
- Aménagement et mise en gestion des points de vue majeurs
- Apport d'information à partir de lecture et d'interprétation du paysage ligérien
- Signalétique

Concernant les levées :

- Aménagement des points d'arrêt des levées de Loire en points de vue et sites ligériens valorisants
- Valorisation de la levée des Acacias et des levées adjacentes en promenade belvédère sur le Val : voir fiche action n° 3.1.b
- Apport d'information à partir de lecture et d'interprétation du paysage ligérien
- Gestion de la végétation et des espaces de bords de Loire en adéquation avec les points de vue recherchés : complément des fenêtres sur Loire
- Valorisation des chemins de gestion du lit mineur en circulations douces (vélo, piétons)
- Valorisation de haltes et points de vues

Que faire en priorité ?

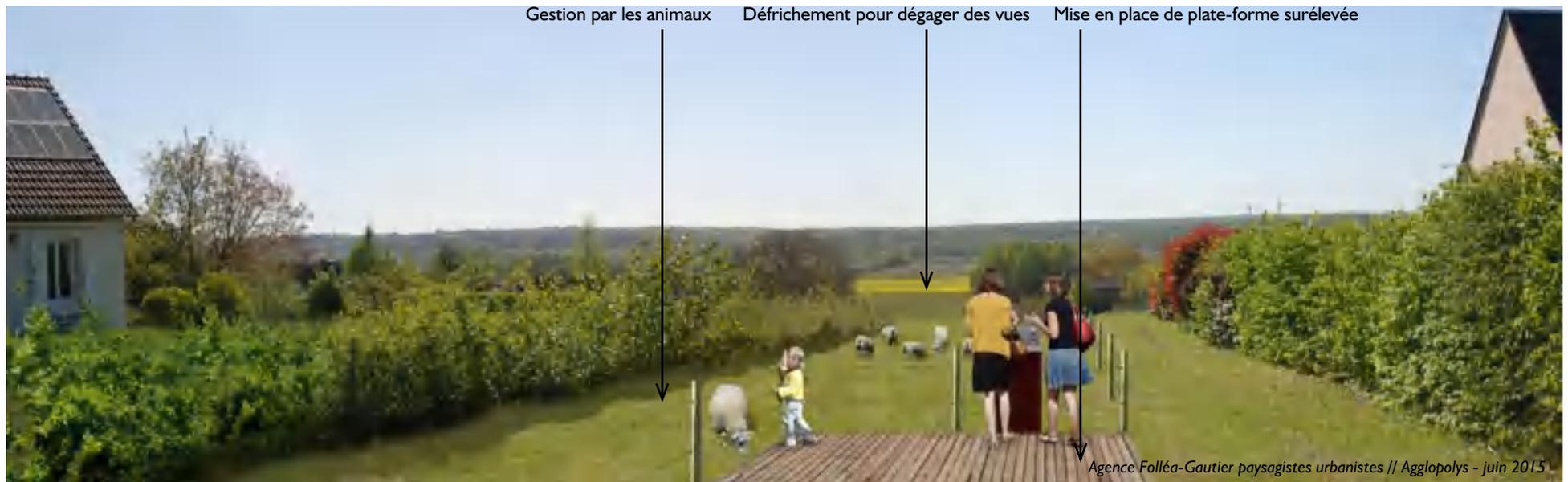
- ➔ **Définir une stratégie d'ensemble et une charte de mise en valeur paysagère et culturelle des vues** : choix des sites en lien avec Fenêtres sur Loire, choix de thèmes culturels complémentaires, modalités d'apport d'information, modalités d'accès, modalités de mise en valeur, liaisons entre les points de vue, ... (4.4.1)
- ➔ **Mettre en œuvre la valorisation paysagère de points de vue et points d'arrêt majeurs** : aires d'arrêt des levées, points de vue larges et stratégiques sur la vallée depuis les coteaux, Terrasse de Chaumont à Onzain notamment (4.4.2; cf. 4.5.4)
- ➔ (Développer les actions de gestion extensive, notamment par l'animal (4.2.1))

Photomontage de principe - Marquage d'une ouverture fragile vers la Loire depuis le coteau entre Chouzay et Onzain



Selon la fragilité des points de vue, l'intensité des aménagements peut varier. Il est inutile de suraménager des points de vue solides et pérennes. En revanche, des points de vue fragiles méritent parfois une petite "scénographie" pour favoriser leur reconnaissance dans la durée.

Etat initial



Défrichage, construction d'une plate-forme et gestion de l'espace ouvert par les animaux

Photomontage de principe - Aires d'arrêt des levées de la Loire, principe de valorisation paysagère (ici la levée de Chouzy)

Gestion coûteuse des talus de la levée Pas d'information ni de site attractif pour le public Terrain vague, érosion par les véhicules Ripisylve envahissante, absence de vue sur la Loire



Etat initial



Remise en pâture, gestion par les animaux

Parking bosquet en pied de levée

Chemin d'accès à la Loire

Loire visible, terrasse pédagogique, aire de pique-nique au bord de l'eau

Remise en pâture des bords de Loire

Rampe d'accès à l'aire de vision de la Loire

Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Outils existants à mobiliser

- Fenêtres sur Loire
- Plan de gestion Val de Loire UNESCO (Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables, Maintenir les paysages ouverts du Val et les vues sur la Loire, Valoriser les entrées et les axes de découverte du Val de Loire)
- Inventaire du foncier agricole communal vacant dans le cadre de l'étude « le Champs des possibles »
- Loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001
- Loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005
- Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) d'octobre 2014
- Secteur sauvegardé et Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) : mesures à inclure pour les boisements

Outils à créer

- PLU/PLUi (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi) : protection des cônes de vue par l'article L.123-1-5 III 2° CU, à reporter sur le plan de zonage; OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- Acquisitions foncières : voir fiche action n° 1.2
- Gestion par l'animal : voir fiche action n° 4.2
- Ligne architecturale et paysagère pour les aménagements (mobilier, matériaux)
- Plan-guide pour la valorisation des levées et coteaux
- Plan-guide pour la valorisation des coteaux de Loire

Actions déjà menées

- Le Champs des Possibles à Agglopolys
- Ouverture de points de vue dans le cadre du programme «Fenêtre sur Loire»

Références et expériences intéressantes

Étude «Le Champ des possibles» - Préserver et gérer les ouvertures visuelles en bord de Loire

L'étude «Le Champ des possibles» est un inventaire du foncier agricole vacant répondant aux enjeux suivants :

- Des terres non exploitées et des besoins économiques en foncier agricole
- Des porteurs de projets souhaitant s'installer (cf. Couveuse Lycée Horticole, Répertoire Départ Installation...)
- Des exploitations agricoles en place en recherche de foncier (pression foncière)
- Des besoins de compensation foncière pour les projets d'aménagement

Par l'identification et la cartographie des potentialités agricoles sur les propriétés publiques, l'étude met en évidence les disponibilités parmi les propriétés communales ou communautaires non vouées à l'urbanisation.

Secteur Vineuil 4

Nombre de parcelles : 2+2

Superficie : 7 ha (le reste de la parcelle étant occupé par le camping) + 6,5 ha

Total : 13,5 ha

Contexte : bord de Loire, un camping à proximité

Perspectives :

Intérêt pour du pâturage / herbage
Possibilité d'aller sur le DPF, Domaine Public Fluvial, en contrebas?



Source : «Le Champ des Possibles» - Chambre d'Agriculture 41, Agglopolys

Restauration écologique d'anciennes peupleraies en vallée de la Cisse, Marais des Tresseaux, Averdon

Le site, de propriété communale, a connu de profondes modifications dans les années 80. Lors de la plantation du site en peupliers, on a créé des fossés drainants sur l'ensemble de la zone.

La quasi-totalité des peupliers plantés ont été abattus par la tempête de l'hiver 1999, sans aucune intervention majeure entre 1999 et 2009, laissant le site se reboiser progressivement par des rejets de peupliers et l'installation d'une saulaie-fruticée sur la majeure partie de la zone. Il s'agissait de faire évoluer une zone à vocation productive (peupleraie) pour retrouver les propriétés d'une zone humide (eau, biodiversité).

La réalisation d'un inventaire écologique de la zone avant travaux (printemps et été 2009) a permis de déterminer les principaux enjeux écologiques de la zone. Les travaux ont essentiellement porté sur la dévitalisation par écorçage des rejets de peupliers, la création d'une mare refuge, d'une zone de phragmitaie, et d'un fossé latéral maintenu en eau et relié à la Cisse.



La ferme d'Averdon et ses marais
Source : DREAL Centre

4.5 Revaloriser les grands sites ou équipements en vallée de Loire



Quelques grandes emprises dans le lit mineur en vallée de Loire méritent une mise en valeur : la base de loisirs du Lac de Loire, notamment, peut fortement gagner en qualité paysagère par le réaménagement des espaces libres.

Liée à elle, l'ancien viaduc ferroviaire traversant remarquablement la vallée attend une seconde vie en accueillant une circulation douce potentiellement de grande valeur...

L'ensemble pourrait renouer des relations avec la rive opposée (coteau de La Chaussée-Saint-Victor, parc des Mées) par bateaux-passeurs en saison. Plus en aval, la carrière de Chouzy-sur-Cisse et le site des terrasses de Chaumont constitue un autre grand site potentiel à terme.

Objectifs :

- Offrir des grands sites d'accueil du public contemporains en bord de Loire
- Répondre aux orientations du Plan de gestion du Val de Loire UNESCO
- Profiter de la Loire dans des sites éloignés des nuisances sonores de la levée, propices aux loisirs ou à la contemplation

Sites concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Lac de Loire à Vineuil : base de loisirs et camping - Viaduc ferroviaire à Vineuil et la Chaussée-Saint-Victor : circulation douce et belvédère - Ballastière de Chouzy-sur-Cisse : pôle nature? - Terrasses de Chaumont
Maîtrise d'ouvrage pressentie	<ul style="list-style-type: none"> - Agglopolys - Commune de Vineuil - Commune de la Chaussée Saint-Victor - CEN 41
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Région Centre - Conseil départemental 41 - Office de tourisme Blois-Chambord - Pays des châteaux - CDPNE - Vineuil environnement? - Conservatoire des espaces naturels de la Région Centre (pour le site Natura 2000 et le pâturage) - LPO, Loir-et-Cher Nature
Coûts indicatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Circulation douce du viaduc de Vineuil, y compris OA de franchissement de la RD 951 (route de la levée) : 600 000€
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets engagés

Principes d'action

- Réduction des effets de coupures occasionnées par les grandes emprises (porosité aux circulations) : passage de circulations douces au sein des aires de sports et de loisirs, notamment entre terrains de sports
- Revalorisation des voies et espaces d'accueil ainsi que des stationnements : réduction des emprises minéralisées ; réduction du mobilier ; plantations et ombrage ; ...

Que faire en priorité ?

- ➔ **Réaliser des plans-guides sur des sites emblématiques** : «Valorisation paysagère de la base de loisirs du Lac de Loire» (4.5.1), «Valorisation paysagère de l'ancienne voie ferrée rive droite (Chaussée Saint-Victor)» (4.5.2), «Terrasse de Chaumont (Croq'Loire, point de vue, arrêt sur la levée)» (4.5.4)
- ➔ **Réaliser les premiers travaux dans le cadre du projet Croq'Loire** avec le défrichage d'un chemin sur la Terrasse de Chaumont (4.5.5)
- ➔ **Mettre en oeuvre les programmes de travaux** pour les projets Lac de Loire, Viaduc de Vineuil, Chaussée-Saint-Victor (4.5.3) et le projet Terrasse de Chaumont (4.5.6)
- ➔ (Mener une étude de faisabilité des liaisons de rive à rive (5.1.1))

- Maîtrise qualitative des bâtiments et équipements
- Dessertes par les modes doux et TC éventuellement
- Base de loisirs du Lac de Loire :
 - Requalification des espaces extérieurs, en particulier les abords des bâtiments
 - Requalifications architecturales des bâtiments
 - Valorisation paysagère, écologique et ludique des bords de Loire
- Viaduc de Vineuil :
 - Création d'un ouvrage de franchissement de la RD 951 (levée de Loire) pour les piétons – vélos
 - Création d'un ouvrage de complément (sur chemin agricole existant)
 - Sécurisation du viaduc et de ses accès
 - Création de circulation douce simple à caractère naturel sur le viaduc
 - Signalisation depuis la levée de Loire, la Loire à Vélo, les Châteaux à vélo et le GR®655 ouest
 - Mise en valeur du paysage (interprétation)
 - Organisation d'événementiels liés au viaduc

- Ancienne voie ferrée et viaduc de la Chaussée Saint-Victor :
 - Récupération de foncier manquant par acquisition complémentaire?
 - Sécurisation du viaduc et de la peupleraie jouxtant la Loire à vélo
 - Aménagement du viaduc en belvédère sur les bords de Loire
 - Raccordement aux bords de Loire
 - Création de circulation douce simple à caractère naturel sur le viaduc, sur l'ancienne voie ferrée
 - Raccordement à la Chaussée Saint-Victor centre et aux zones d'activités
 - A terme : bateaux passeurs en saison pour raccorder les deux rives de Loire ?
 - Mise en valeur du paysage (interprétation)
- Terrasse de Chaumont :
 - Création d'une « rando-croquis » avec mise en valeur du site et création de support de connaissance et de pédagogie

Principe d'action : Projet de valorisation de l'ancien viaduc ferroviaire de Vineuil en circulation douce

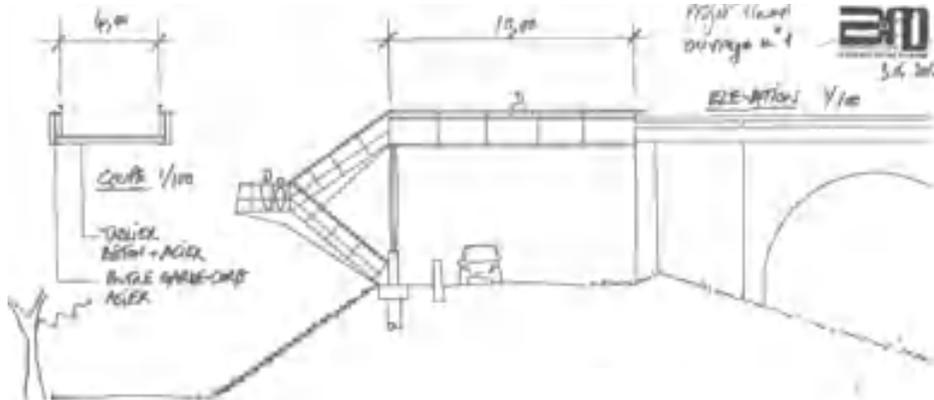
L'ancien viaduc ferroviaire de la Chaussée-Saint-Victor/Vineuil offre une remarquable opportunité de valorisation paysagère par la création d'une circulation douce dominant la Vallée de la Loire. Côté Vineuil, un Plan-Guide a montré l'intérêt d'un ouvrage de franchissement de la route de la levée pour raccorder en sécurité la Loire à Vélo au parcours «les châteaux à vélo» (liaison réalisée au niveau de la base de loisirs du Lac de Loire).



Côté la Chaussée-Saint-Victor, la valorisation passe par un défrichage des abords du viaduc et potentiellement par la recréation de pâtures en bord de Loire (liaison au parc des Mées). A terme, l'ensemble pourrait être valorisé par une liaison sous forme de bateaux-passeurs, raccordant les deux rives de Loire., ou d'une passerelle sur les piles du barrage.

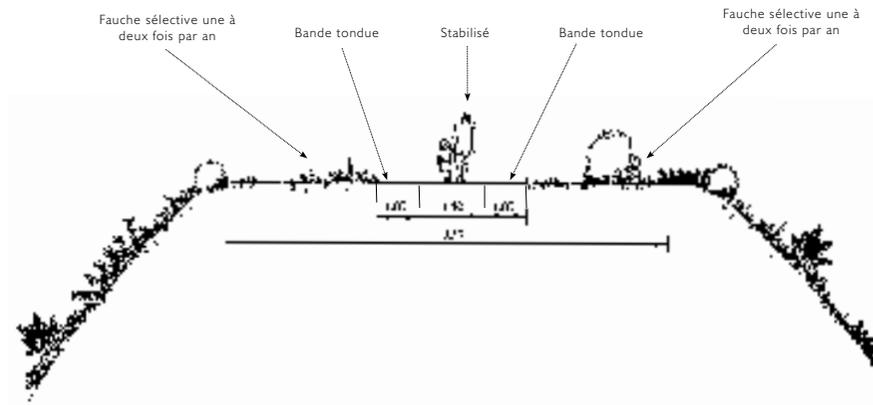


Esquisse de principe d'un franchissement possible de la route de la levée de la Loire



La passerelle est conçue pour franchir la départementale en toute sécurité et permettre l'accès aux rives de la Loire. Le large escalier à deux volées et le palier intermédiaire offre un balcon sur le paysage de la Loire.

Coupe de principe de la circulation douce et de la gestion sélective sur les talus



Source : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

Photomontage de principe - Aménagement du viaduc de la Chaussée-Saint-Victor en circulation douce



Etat initial



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Le viaduc est rendu accessible par la création de liaisons douces, et devient un belvédère sur la Loire et le paysage de la vallée grâce au défrichement de ses abords.

Outils existants à mobiliser

- Plan-guide pour la valorisation du viaduc de Vineuil en circulation douce (Vineuil, juin 2015)

Outils à créer

- Lac de Loire : désaménagement de l'ancien camping et mise en place d'un entretien écologique par pâturage et d'une gestion différenciée
- Réalisation d'un plan-guide pour la valorisation paysagère, écologique et touristique de la Base de loisirs du Lac de Loire
- Réalisation d'un Plan-guide pour la valorisation du viaduc et de la voie ferrée de la Chaussée-Saint-Victor (complémentaire à celui de Vineuil)
- OAP au PLUi
- Etudes de maîtrise d'oeuvre
- Supports de connaissance et de pédagogie pour le projet Croq'Loire

Actions déjà menées, références, exemples

- Plan-guide pour la valorisation du viaduc de Vineuil en circulation douce (Vineuil, juin 2015)

4.6 Donner à découvrir et à vivre les bords de l'eau



La Loire fédère le territoire d'Agglopolys et son patrimoine attire un nombre important de touristes. Néanmoins les accès au fleuve restent surtout connus des habitués, avec peu d'espaces de convivialité.

Le Plan d'actions pour les paysages prévoit ainsi de développer les rapports au fleuve pour les habitants et les visiteurs, par une amélioration de son accessibilité et une diversification de ses usages, afin de renouveler l'image attractive d'Agglopolys et faire vivre la dimension culturelle du paysage ligérien.

Objectifs :

- Renforcer la présence de la Loire et de ses affluents dans le paysage «à voir et à vivre», faire découvrir des lieux méconnus en bord de Loire
- Développer la vie culturelle, touristique et de loisirs en prise avec la Loire et ses affluents
- Concilier la découverte et l'appropriation du territoire avec la préservation des milieux naturels
- Offrir des espaces publics de proximité attractifs aux habitants et visiteurs (itinéraires respiration, sport ou santé)
- Prolonger les durées de séjour et conforter l'économie culturelle et touristique
- Renouveler l'image de la Loire UNESCO dans une dimension contemporaine et innovante («patrimoine culturel vivant»)
- Affirmer la renommée d'Agglopolys et son attractivité

Sites concernés

- Les villes, villages et hameaux d'Agglopolys traversés par une voie d'eau, les sites des itinéraires doux déjà promus par la route des châteaux ou la Loire à vélo
- Terrasses de Chaumont
- Lac de Loire

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Aménagement bord de l'eau : commune concernée ou Agglopolys
- Activité d'un passeur saisonnier : Agglopolys en conventionnant un opérateur privé, le cas échéant associatif
- Diversification des prestations sur l'eau : opérateurs privés concernés, associations
- Événement : Agglopolys en coordination et direction artistique, communes et associations afférentes pour ce qui se passe chez eux

Partenaires potentiels

- Agglopolys
- Mission Val de Loire
- Syndicats (mixtes) de rivières
- DDT
- Observatoire Loire
- Associations (Voginant)
- Domaine de Chaumont-sur-Loire
- Office de tourisme Blois-Chambord
- Conservatoire des Espaces Naturels de Loir-et-Cher
- Conservatoire des espaces naturels de la Région Centre (pour le classement Natura 2000)
- Halle aux grains (scène nationale)
- Conseil départemental 41 (pour Festillésime 41)
- Ecole d'art de Blois-Agglopolys

Coûts indicatifs

- Expertise sur développement nautisme adapté au segment de voie d'eau concerné : 6 à 8000 €HT ; incitations au lancement : à définir
- Événement : la force d'un tel événement tient à la direction artistique sachant mobiliser les concours associatifs et artistiques locaux : prévoir 10 à 20 000€/an pour déléguer cette mission à un tiers

Indicateurs de suivi

- Nombre d'événements tenus en bords de l'eau, notoriété constatée de l'événement, et adhésion des initiatives locales au cadre d'ensemble
- Flux de passage annuel
- Nombre de sites aménagés en bord de l'eau
- Nombre de liaisons touristiques fluviales
- Nombre de nouvelles pratiques nautiques

Que faire en priorité ?

- ➔ **Soutenir l'événementiel et le développement d'activités de saison** (guinguettes, land-art/art, navigation touristique fluviale...) en termes financiers et techniques (4.6.1)
- ➔ **Mettre en œuvre des haltes sur la «Loire à vélo»** (site pilote au Lac de Loire) (4.6.2)

Principes d'action

- Installation de guinguettes de saison en prise avec les bords de l'eau, couplées à de l'événementiel (cf. bar guinguette à la Creusille l'été)
- Création d'événementiel lié à l'art, au land-art/art des jardins : «essaimage» de Chaumont à l'échelle du val de Loire d'Agglopolys reliant les fils de l'eau, ou projet avec l'Ecole d'Art de Blois-Agglopolys
- Développement de la navigation touristique fluviale sur la Loire en saison : liaison Blois-Saint-Dyé-Chambord ; liaison Blois-Chaumont par bateaux plus légers et plus confortables
- Développement d'une offre plus importante d'excursion sur l'eau : expertise sur nautisme adapté (selon la voie d'eau, bateaux électriques ? Canoë Kayak ? gabare existante ? voire bateau à passager ? péniche hôtel ? etc..) et incitation en nature (promotion, mise à disposition...) ou financière
- Installation de bateaux-passeurs en saison pour franchir la Loire, en lien avec les circulations douces et de l'événementiel : voir fiche action n° 5.1
- Valorisation et entretien du patrimoine lié à l'eau (jardins de Ménars (notamment vue depuis la rive opposée)...), quais, cales, ouvrages de navigation, échelles de crues, ...
- Création d'un sentier d'interprétation du paysage et d'initiation au dessin sur le site des terrasses de Chaumont (croq'Loire)
- Création de «géocache» (site de la Goupillère à Candé-sur-Beuvron)
- Création «d'abris contemporains» le long de la Loire à vélo

Photomontage de principe - Valorisation de la Loire depuis les levées à Veuves



Etat initial



Etape 1 : Requalification de la voie



Etape 2 : Création de terrasses d'été (démontables)



Etape 3 : Accès à l'eau, aires de détente pour les enfants

Principe d'action pour l'aménagement de la Vallée de la Loire - Plan-Guide



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - octobre 2015

Plan guide Vallée de la Loire : Synthèse des actions du Plan de Paysage concernant plus particulièrement le Val de Loire
Plan en grand format et légende consultables en annexe de la Fiche Conseil n°4 : Plan d'actions pour les paysages et Loire

Outils existants à mobiliser

- Ingénierie Mission Val de Loire
- Nouveaux locaux et actions de l'Observatoire Loire (projet de bibliothèque sur l'eau)
- Spectacles de Festillesime 41
- Recensement et cartographie des ouvrages à risque pour l'activité de canoë-kayak sur les cours d'eau de la région Centre (comité régional de canoë-kayak)

Outils à créer

- Autorisations d'occupation temporaire (AOT)
- Etude de navigabilité de la Loire
- Superposition de gestion avec VNF le cas échéant
- Parcours nautique (non motorisé) sur la Loire de Saint-Laurent-Nouan à Blois

Principe de mise en valeur du bord de l'eau - exemple à Huisseau-sur-Cosson

Berge douce et accès à l'eau

Prairie accessible

Table de pique-nique et ombrage



Le Cosson à Huisseau-sur-Cosson

Actions déjà menées

- Festival Des Lyres d'été organisant différentes manifestations en bord de Loire
- Festival Excentrique (accueil d'un spectacle de cirque au lac de Loire en 2013)
- Exposition photographique au parc des Mées en 2014 et sur les quais de Blois chaque année
- La descente de la Loire à la voile, sur divers types d'embarcations organisée par le club de voile à Suèvres

Références et expériences intéressantes

Les Quais d'Orléans (45)

L'agglomération Orléans Val de Loire, en concertation avec la Ville d'Orléans, a réaménagé les quais de Loire au cœur de la ville. L'ancien port de Loire, ainsi que le bord du canal sont ainsi passés du statut de vaste parking sauvage à celui d'espace de détente, de loisirs et de redécouverte du fleuve en moins d'une dizaine d'années.

D'importants travaux ont été réalisés par l'AggLO et la Ville d'Orléans, sous maîtrise d'oeuvre de grands noms

du paysage et en étroite collaboration avec l'architecte des bâtiments de France, permettant la mise en valeur de ces lieux libérés de la voiture. Les matériaux et végétaux utilisés se sont appuyés sur les ambiances ligériennes (calcaires, teintes claires, alignement de platanes...).

Le retour des bateaux traditionnels de Loire sur les quais d'Orléans, l'ouverture d'établissements flottants et de restaurants, l'engouement pour les activités proposées sur

ces quais réinventés attestent de la forte valeur ajoutée des travaux réalisés, sur des lieux où personne aujourd'hui n'imaginerait voir revenir les voitures.

Parallèlement, l'AggLO d'Orléans a réalisé des travaux tout aussi structurants pour le paysage en limitant la place de la voiture sur de nombreux sites emblématiques des bords de la Loire, du Loiret et du canal (Combleux, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin...).



Projet d'aménagement du quai du Roi à Orléans par l'Agence HYL



Exemple d'interventions au Festival des Hortillonnages d'Amiens (80) : arts, villes et paysage

Les multiples dimensions (paysagères, maraîchères, humaines et environnementales) explorées par les artistes acteurs de ce festival amiénois sont exposées au grand air, au cœur des îlots, accessibles en barque.



Source : La Maison de la Culture d'Amiens

Exemple de construction éphémère disposée dans l'espace public et génératrice de convivialité - Rennes Métropole (35)

LE BLOSNE S'appropriier l'espace



Le collectif ETC a fait étape au Blosne en juin 2012, dans le cadre du projet « Détour de France ».

© Christophe Le Dèvehat

« Nous avons choisi de déguiser la place de Prague en petit bois et de la rendre bavarde pour la faire exister dans la tête des habitants », explique Cédric, architecte grenoblois. S'appuyant sur les associations locales, les membres du collectif ETC ont retroussé leurs manches et construit, dans le square, une cabane de bois comme lieu d'échange et d'appropriation éphémère. « L'idée est de questionner les habitants sur la fabrique participative de la ville. Ce que nous avons construit n'a pas vocation à rester en l'état. Cette proposition aménagée dans un espace public est amenée à évoluer ou à disparaître selon leurs souhaits ».

L'aménagement de la place s'oriente sur l'idée d'un bois, que le collectif souhaite « ré-enchanter » : partir des caractéristiques de la place (le couvert végétal, l'encerclement de l'espace boisé), et sublimer leurs défauts (le froid, l'absence de lumière, le vent) pour en faire un lieu attractif à l'identité forte. Deux axes ont été développés : le premier concerne un travail sur la lisière ou l'orée, et le second la construction d'une cabane au milieu du bois, image symbolique de l'abri et du jeu des enfants. Chacun était invité à participer à la réalisation du projet, le chantier étant un lieu ouvert, où les outils sont mis à disposition de qui souhaite s'impliquer.

Source : Collectif ETC, <http://www.collectifetc.com/realisation/promenons-nous/>

Bateaux électrosolaires à La Rochelle (17)



Plusieurs liaisons par bateaux électrosolaires sont mises en place à La Rochelle :

- le Bus de Mer relie le Vieux Port aux Minimes
- le Passeur effectue à la demande une liaison entre la médiathèque et le Vieux Port. Un accès facile pour les personnes à mobilité réduite, vélos, poussettes ...

Ces bateaux ont été spécialement étudiés dans le but de consommer un minimum d'énergie. 20 % de l'énergie est produite par les panneaux photovoltaïques situés sur les toits des bateaux, et 80 % par les batteries rechargées tous les soirs.

Silencieux, ils n'émettent pas de gaz à effet de serre. Les panneaux photovoltaïques servent de propulseurs au moteur électrique et permettent de maintenir la batterie pour la journée, évitant ainsi une recharge entre deux voyages.



Source : CA de La Rochelle, <http://yelo.agglo-larochelle.fr/>; <http://www.durable.com/>

4.7 Mettre en valeur les vues et les perspectives plantées liées au patrimoine monumental

Agglopolys offre une forte densité de châteaux et monuments, constituant un patrimoine architectural et urbain majeur, souvent «prolongée» dans le paysage par des vues, des perspectives, des tracés, des murs, des frondaisons.

L'inscription paysagère des monuments et châteaux est un élément important de leur qualité patrimoniale qui doit être préservée et mise en valeur tout autant que leur architecture.

Objectifs :

- Révéler et mettre en scène la densité et la richesse du patrimoine monumental remarquable d'Agglopolys : notamment châteaux, gentilhommières, manoirs, perspectives plantées
- Animer et enrichir les parcours touristiques
- Contribuer à la prolongation des séjours et à l'économie touristique
- Conforter l'attractivité d'Agglopolys

Sites concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes d'Agglopolys - Perspective de Chaumont-sur-Loire - Perspectives de Cheverny - Alignements de platanes à Saint-Denis-sur-Loire (dans le val) aux abords du château - Terrasse du Foix - Allée des Tilleuls (1 300 m de long au sommet du coteau dans le petit parc du château de Ménars)
Maîtrise d'ouvrage pressentie	<ul style="list-style-type: none"> - Agglopolys - Communes - Château de Ménars
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Département du Loir-et-Cher (bords de route) - DRAC - SDAP - Communauté de communes du Grand Chambord - Chambre d'agriculture - Offices de tourisme, CDT - État et délégation locale ANRU - Conseil Régional Centre - Caisse des Dépôts et Consignations - Mission Val de Loire - ABF - SIAB - Agglopolys - Pays des Châteaux - ONF - Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Ile-de-France et du Centre-Val-de-Loire - Conservatoire des Espaces Naturels - CAUE 41
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de points de vue patrimoniaux préservés et valorisés

Principes d'action

- Protection de vues vers/depuis les châteaux et gentilhommières (covisibilités) : identification des espaces concernés à la parcelle ; analyse, argumentaire et propositions pour reports au PLUi
- Acquisitions foncières de protection et d'aménagement le cas échéant
- Aménagement de points de vues majeurs : points d'arrêt, apport de lecture/interprétation du paysage à caractère culturel ; définition d'une ligne architecturale et paysagère des aménagements et du mobilier
- Le cas échéant mise en place d'une gestion adaptée des espaces ouverts assurant la vue (conventions agriculteurs/éleveurs ... voir fiche action n° 4.2)
- Le cas échéant valorisation du paysage ouvert lié à la vue : plantation de vigne, haies, arbres isolés ; enfouissement de réseau aérien ; valorisation de milieu naturel ; ...
- Signalisations spécifiques
- InSCRIPTION dans les informations touristiques
- Pour les perspectives plantées : plan de gestion, incluant :
 - diagnostic phytosanitaire,
 - diagnostic historique et paysager,
 - modes de gestion et de valorisation des arbres, des structures végétales et des espaces,
 - plan d'abattage et de replantation, plan de plantation
 - mode de valorisation culturelle, touristique et de loisirs (information, passage de circulations douces etc..)

Points de vue majeurs recensés sur Agglopolys



Photomontage de principe - Mettre en valeur les espaces ouverts et les vues liés au patrimoine monumental



Etat initial



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015
Etape 1 : Reconquête des friches et de la vue, mise en valeur du point de vue



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015
Etape 2 : Pérennisation économique de la gestion des espaces



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Etape 3 : Valorisation et gestion des abords du monument

Outils existants à mobiliser

- SCoT du Blaisois, PLU existants
- Plan de gestion Val de Loire UNESCO (Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables ; Maintenir les paysages ouverts du Val et les vues sur la Loire)
- Secteur sauvegardé et Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Blois
- Règlement local de publicité à Blois - Fenêtre sur Loire
- Projet ACVL
- Monuments Historiques protégés
- Observatoire du paysage d'Agglopolys

Outils à créer

- Inventaire et stratégie intercommunale de mise en valeur
- Etude de définition d'une ligne paysagère (graphique et architecturale) pour la mise en valeur des points de vue
- Plan intercommunal de gestion des panoramas
- Acquisitions foncières
- Gestion par l'animal (voir fiche action n° 4.)
- ENS
- PLUi (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi) : LI23-I-5 III 2° (protection des alignements d'arbres cadrant les perspectives, du petit patrimoine bâti, de sites à protéger pour ouvrir des vues...)
- Servitude de vue dans le PLUi : repérage et protection des cônes de vue et vues sensibles
- Site classé
- AVAP : Aire de Valorisation de l'architecture et du patrimoine
- Gestion par pâturage « intercommunal » grâce au conventionnement avec des éleveurs (gestion) (fiche 4.2) grâce à la poursuite de l'étude «Champs des possibles»

Actions déjà menées

- La ville de Meung-sur-Loire a engagé et réalisé un important programme de restauration et de replantation des alignements de platanes des Quais du Mail et du Quai Jeanne d'Arc, ensemble de 465 arbres, bordant la Loire face au pont (cf. PGVL orientation I.2)

Références et expériences intéressantes

- Rédaction du règlement de PLU pour la protection des cônes de vues
 - dispositions générales du règlement «Aucune construction, ni aménagement, ni plantation ne devra occulter la vue à partir des «cônes de vue» indiqués aux documents graphiques. Le niveau de perception sera situé à un mètre du sol à partir de l'espace public, suivant un plan horizontal inscrit dans l'angle de cône de vue». (PLU Trebeurden)
 - Article 10 «Les bâtiments localisés dans un cône de vue, repéré en vert sur le document graphique (...), ne doivent pas excéder la hauteur de 12 m au faitage de la construction située au point médian du palier situé en amont. Cette règle s'applique par tranche de 200 m au point médian de chaque palier.» (PLU de Clamart)
 - Règle du Scot blaisois sur les points de vue



Une piste cyclable en bord de Loire - Montlivault

Orientation 5// Pour donner accès au territoire sous son meilleur jour :

SOIGNER LE PAYSAGE DES INFRASTRUCTURES ET RENFORCER LES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX

Le diagnostic a rappelé l'importance du paysage perçu depuis les routes et itinéraires de circulations douces, à la fois en termes d'attractivité touristique et économique du territoire (effet de vitrine) et en termes de qualité de vie (parcours quotidiens des habitants) ; il a souligné la valeur d'itinéraires très favorables à la perception du grand paysage de la Loire par les routes des levées ; il a pointé également l'engagement fort en faveur du réseau des circulations douces majeures comme la Loire à Vélo, les châteaux à Vélo et le dense réseau afférent en Sologne viticole ; il a souligné les efforts entrepris pour le réaménagement d'espaces publics urbains ou villageois en faveur des circulations douces, comme l'Aménagement Coeur de Ville -Loire (ACVL) à Blois, Landes-le-Gaulois, Herbault ...

Mais le problème reste majeur et entier ou presque pour les linéaires d'entrées du cœur d'agglomération et d'entrées très étirées des bourgs et villages. D'autres problèmes de banalisation du paysage se posent sur les itinéraires touristiques principaux reliant villes, Loire, châteaux, échangeurs de l'autoroute A10 et terroirs viticoles.

Enfin la transition énergétique milite en faveur d'un ambitieux développement des modes doux pour les déplacements quotidiens (vélo en particulier), vecteur de revalorisation paysagère des espaces et d'amélioration des usages.

Trois actions peuvent être identifiées :

- 5.1 Développer le maillage des circulations douces : piétons, vélos, cheval et bateau sur Loire*
 - 5.2 Coordonner et diversifier les thématiques d'itinérances et les modes de découverte du territoire d'Agglopolys*
 - 5.3 Valoriser le paysage des routes d'accueil majeures d'Agglopolys*
- (5.4) Transformer les routes urbanisées en rues-jardins (voir fiche action 1.6)*

5.1 Développer le maillage des circulations douces : piétons, vélos, cheval, bateau sur Loire



Agglopolys est traversé par la Loire à Vélo, et bénéficie aujourd'hui d'un réseau dense de circulations douces côté Sologne, dont les Châteaux à Vélo. Mais la dissymétrie reste forte avec la rive droite Beauce-Gâtine, encore peu pourvue en promenades en dehors des sentiers de randonnées. Surtout, l'ensemble du réseau des circulations douces doit encore se développer au bénéfice des usages moins touristiques et plus quotidiens : déplacements domicile-travail, accès aux services, équipements et commerces.

Objectifs :

- Contribuer à ancrer Agglopolys dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique
- Contribuer à l'attractivité d'un territoire apaisé agréable à vivre
- Conforter et améliorer le réseau des circulations douces, notamment pour les déplacements quotidiens
- Contribuer à intensifier la vie du fleuve par les bateaux et circulations douces
- Mettre en valeur le paysage par les réseaux doux

Sites concernés

- Toutes les communes d'Agglopolys et notamment le nord Loire moins pourvu
- Les points noirs de discontinuités ou manques de circulations douces tels qu'identifiés par Agglopolys dans son Schéma directeur
- Sites prioritaires : secteur Fossé (Cora), secteur patte d'oie Cellettes (coulées vertes), tronçon Saint-Claude/Vineuil

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Agglopolys et communes (viaduc notamment)

Partenaires potentiels

- Département du Loir-et-Cher + CDESI (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires)
- Région Centre
- Association Cairos / Observatoire Loire
- Mission Val de Loire UNESCO
- DDT service navigation
- Comité régional du tourisme équestre (La Motte Beuvron)
- Fédération Française d'Equitation (FFE)
- Ecurie La Colinière à Cheverny
- Pays des châteaux
- Architecte des Bâtiments de France
- Office de Tourisme Blois-Chambord
- Comité départemental de randonnée pédestre
- Fédération des chasseurs (si création de haies aux abords des circulations)
- SIAB
- Grand Chambord (communauté de communes)

Indicateurs de suivi

- Linéaire de circulations douces créées ou valorisées, ayant un intérêt sur le plan du paysage

Principes d'action

- Valoriser les sentiers existants et optimiser leur tracé au regard du paysage (notamment boucle du Blaisois)
- Aménagement des coulées vertes du SCOT et notamment création de voies vertes à travers et en lisières de forêts (Blois, Russy)
- Intégrer la prise en compte du paysage dans la création des voies vertes et pistes cyclables prévues au Schéma Directeur Cyclable (Cap Ciné, boucles de la Cisse, ..)
- Optimisation de tracés de la Loire à Vélo (Vineuil) et valorisation paysagère des séquences banales
- Valorisation de l'ancienne voie ferrée + viaduc de Vineuil/ La Chaussée Saint-Victor en circulation douce
- Offre de franchissements doux de la Loire par passeurs
- Offre de liaisons touristiques fluviales par la Loire pour Blois-Saint-Dyé-Chambord et pour Blois-Chaumont (sous réserve d'en étudier la faisabilité)
- Bacs autotractés pour le franchissement des affluents de la Loire
- Aménagement de la double boucle de la couronne du Blaisois :
 - choix de deux itinéraires principaux au regard de leur intérêt paysager et patrimonial (un plutôt naturel – grande boucle ; un plutôt urbain – petite boucle)
 - valorisations patrimoniales d'ouvrages, de vues, (vue sur Chambord depuis Villerbon, viaduc de Vineuil, jardins de Ménars (notamment vus depuis la rive opposée)...))
 - valorisation des sentiers existants, création et balisage des séquences manquantes
 - mise en place d'une signalétique spécifique.
 - petites boucles autour des villages ou des lieux remarquables (forêts, réserve naturelle, parc de Ménars, abords des cours d'eau...) pour compléter l'existant
- Résorption des points noirs de discontinuité des circulations douces : infrastructures, ronds-points
- Développement de pistes équestres au sud Loire en particulier, bien pourvu en structures équestres : exemple Blois-Cheverny, avec les centres équestres existants de Saint-Gervais et de Cheverny, en lien avec les itinéraires équestres structurants Sancerre-Chambord et le projet de route équestre européenne d'Artagnan portée par la FFE
- Apport de soutien aux associations en place dans leur travail d'entretien et de gestion des chemins :
 - organisation d'événements festifs pour faire connaître leurs actions,
 - soutien au recrutement,
 - sensibilisation et mobilisation des établissements scolaires avec des sorties et des actions pédagogiques...

Que faire en priorité ?

- ➔ **Mener une étude de faisabilité du développement des promenades fluviales entre châteaux de Blois-Chambord-Chaumont, ainsi qu'en traversée saisonnières de liaisons rive à rive ciblées (dont Base de loisirs du lac de Loire/ Parc des Mées) (5.1.1)**
- ➔ **Réaliser les premières coulées vertes et acquérir le foncier manquant en lien avec le schéma directeur cyclable (5.1.2) (cf. fiche action 1.2).**
- ➔ *(Inscrire les projets de coulées vertes et circulations douces du SCOT au PLUi comme emplacements réservés (pour mémoire) (1.2.1))*

Outils existants à mobiliser

- PLUi (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi):
 - art. L 123-I-5-V CU : emplacements réservés pour constituer le réseau de circulations douces
 - art. L.123-I-5 IV 1° CU : préciser les caractéristiques des voies à créer pour intégrer les liaisons douces
- Plan de gestion Val de Loire (Valoriser les entrées et les axes de découverte du Val de Loire)
- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- Schéma directeur cyclable (Agglopolys)

Outils à créer

- Acquisitions foncières (coulées vertes)
- Liaison touristique fluviale par la Loire Blois-Saint-Dyé(Chambord) :
 - par bateau léger (donc peu de monde) car passages délicats (peu de fond + radier du Lac de Loire qui n'offre actuellement qu'un passage de 10m creusé pour les canoës)
- 2 à 3 heures de navigation pour remonter, 1h30 pour descendre le courant
- interruption si danger (courant, vent, niveau d'eau...)
- Liaison touristique fluviale par la Loire de Blois à Chaumont :
 - moins de contraintes de navigabilité que Blois - Saint-Dyé (Chambord)
 - liaison partielle proposée par des privés, proposant des nuits sur l'eau
- Audit des sentiers existants et pistes des châteaux à vélo

Actions déjà menées

- Traversée Cour-sur-Loire/ Montlivault :
 - Association Cairos
 - Toue cabanée et bac
 - Juillet et août tous les jours + ouverture en juin et sept les week-ends et jours fériés, avec des horaires imposés réguliers, ce sera 7 trajets durant 1/4 d'heure = 1 aller-retour toutes les heures entre la fin de matinée et 18h
- Un salarié en été, payé pour moitié par les deux communautés de communes et pour moitié par les recettes liées au ticket
- Parcours nautiques du Conseil Départemental 41 : de Saint-Laurent à La Creusille, avec possibilité d'accès aux berges signalés selon la charte de la fédération des Canoës kayaks + signalétique des points d'intérêt touristiques
- Roche-Corbon (Indre-et-Loire) : franchissement de Loire existant par un bateau à fond plat (jusqu'à 66 personnes)

Références et expériences intéressantes

Reconquête de chemins à Épiais-Rhus, dans le PNR du Vexin Français (78, 95)

Les chemins envahis par la végétation sont réhabilités par la commune en partenariat avec le Parc, et avec l'aide de bénévoles du Comité départemental de randonnées.

Quand il y a une volonté, il y a un chemin

Quand la commune d'Épiais-Rhus part à la re-conquête de ses sentes et cheminements piétonniers.

Faute d'entretien et de fréquentation, certains chemins ruraux se retrouvent envahis par la végétation et se referment ou sont peu à peu grignotés par les exploitants agricoles ou les riverains. La commune d'Épiais-Rhus a décidé en 2009 de réhabiliter ces chemins, avec l'aide du Parc et du CODERANDO 95 (Comité départemental de randonnée) dont les bénévoles se sont chargés du débroussaillage : « *Nous leur devons beaucoup* », insiste Jean-Pierre Stalmach, maire d'Épiais-Rhus.

Les « boucles » de la vallée du Sausseron

Première de cette reconquête, très symbolique, celle de la sente reliant Épiais au hameau de Rhus, distant de deux kilomètres ; elle est aujourd'hui très fréquentée. A suivi la réouverture du chemin qui accompagnait la ligne de chemin de fer Valmondois – Paris, désaffectée depuis 1948. Ce sont au total pas loin de 8 kilomètres de chemins qui ont été ainsi rendus aux promeneurs. « *La difficulté a été que certains terrains appartenaient à des propriétaires privés et qu'il a fallu*



Épiais-Rhus retrouve ses chemins.

les racheter, ce qui a pris du temps. », explique Jean-Pierre Stalmach.

Les sentes d'Épiais sont aujourd'hui inscrites dans les itinéraires de randonnées pédestres créés, sous l'égide la Communauté de communes de la Vallée du

Sausseron, avec l'aide active du Parc. Ces itinéraires sont à retrouver dans la pochette de randonnée « La Vallée du Sausseron » en vente à la Maison du Parc et téléchargeable sur le site du CODERANDO95 : www.cdrp.com. De bien belles balades en perspective.

Principe de plantation des chemins ruraux dans le PNR du Vexin Français (78,95)

Fiche-conseil pour la valorisation, par la plantation de haies, des chemins ruraux, empruntés par les habitants et les randonneurs. Le PNR conseille et aide à la fourniture de plants, les aménagements participatifs sont encouragés.



Source : Thomas Saint-Upéry - extrait du web-documentaire : Voyage auprès de mon arbre

Des pistes cyclables généreuses le long des routes en Allemagne

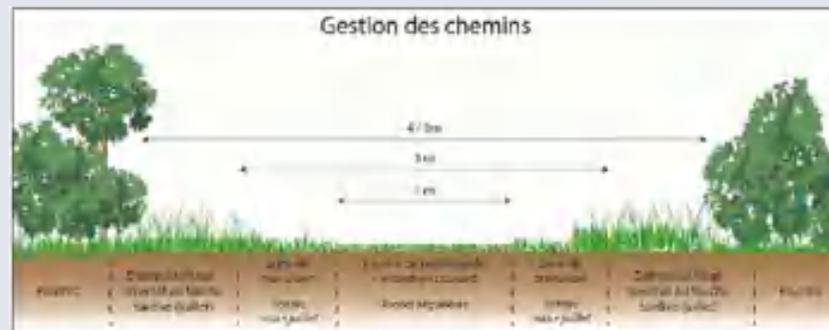
Pour développer des circulations douces domicile/travail, la création de bandes cyclables généreuses le long des routes mais bien dissociées de celles-ci permet des parcours rapides et sécurisés.



D-Route 3 / Europaradweg R1 : vélo-route parcourant l'Allemagne d'Est en Ouest

Source : Allgemeiner Deutscher Fahrrad-Club ADFC" (Association des cyclistes allemands)
<http://www.adfc.de/about-us/about-us>

La gestion différenciée des espaces d'accueil du public dans la Manche (50)



L'idée est d'entretenir un passage pour les piétons par une tonte régulière sur une largeur de tondeuse (1 m environ avec tondeuse torro) et de faire une transition progressive vers l'extérieur, en ne tondant les bordures que 1 fois sur 2 ou sur 3. Les parties les plus extérieures (abords des fourrés périphériques) ne sont débroussaillées ou fauchées qu'une fois l'an (de préférence en fin de saison, voire en hiver).

Ce mode d'entretien permet de montrer qu'il s'agit bien d'un choix de gestion (augmentation progressive de la hauteur d'herbe vers l'extérieur) et non d'un manque d'entretien. Il doit être accompagné, au moins les premières années, de petits panneaux explicatifs.

Source : Conservatoire du Littoral de la Manche

5.2 Coordonner et diversifier les thématiques d'itinérances et les modes de découverte du territoire d'Agglopolys

Il s'agit de renforcer la perception du paysage au travers des randonnées et toutes formes d'itinérance, en en révélant au-delà du nuage de points d'intérêts, les logiques de visite faisant sens, et en outillant cette découverte de dispositifs d'appui.

Objectifs :

- Renforcer la connotation paysage du territoire en affirmant sa vocation de terre d'itinérance dans un paysage construit pour l'homme ou apprivoisé par lui
- Donner de la lisibilité en inscrivant la diversité de thématiques dans une complémentarité manifeste, avec le paysage comme trait d'union

Sites concernés	- Toutes les communes d'Agglopolys
Maîtrise d'ouvrage pressentie	- Agglopolys
Partenaires potentiels	- Mission Val de Loire et partenaires de la VUE Agglopolys - Conservation départementale, archives locales et départementale - Ecole du paysage - Equipe Ville d'Art et d'Histoire de la ville de Blois - Historiens ou érudits locaux - STAP 41
Indicateurs de suivi	- Cartographie thématique des itinérances nouvelles - Codex inventaire des petites histoires de la grande histoire du val de Loire - Carnet de tendances utilisable par chaque collectivité pour insérer leurs initiatives dans une identité explicitée et renforcée - Nombre d'outils créés pour faire découvrir le territoire

Principes d'action

- Faire réagir les opérateurs locaux concernés à une proposition de thématiques
- Vérifier que la formulation retenue de thématiques d'itinérance s'inscrit bien dans la VUE Agglopolys Val de Loire soulignant la singularité de cette terre de villégiature ainsi que sa complémentarité avec le reste du val de Loire
- Poursuivre l'édition de supports numériques interactifs en veillant à la scénarisation des contenus pour que la valeur ajoutée de l'outil se situe dans la révélation du paysage plus que dans la simple analyse ou lecture du paysage
- Proposition de supports numériques facilitant la révélation, éventuellement géolocalisés
- Proposition de thématiques transversales d'appel, au-delà des thématiques génériques (comme le vin, la pierre, le grenier à blé, la forêt, la navigation, les moulins, les eaux thermales de Saint-Denis-sur-Loire, etc..) évidemment mobilisables :
 - La variété du paysage et la mosaïque de ses terroirs, et la capacité de ce territoire à faire mieux que se nourrir : une tradition de surplus à exporter (comme les vins sur Nantes, puis Paris ... idem pour les céréales et le chanvre) grâce au fleuve
 - Apprivoiser le fleuve : les ouvrages pour contenir ses humeurs, les crues et débâcles, la navigation, les pêches, les loisirs sur l'eau, franchir le fleuve – point stratégique, etc..
 - Un paysage ordonnancé : ordonnancement des domaines seigneuriaux, de la forêt, des closiers : même le jardin à l'anglaise est né sur ordonnance !
 - Les paysages reliques, à différentes époques, avec les sites préhistoriques en vallée de la Cisse, le pont romain, l'ancienne carrière de Landes-le-Gaulois, l'ancien viaduc de Vineuil, les hameaux de Bury, de Nozieux, le château d'Onzain, le Pont Jacques Gabriel, le Donjon des Montils... en utilisant par exemple la réalité augmentée, avec des reconstitutions numériques, ou en révélant la réalité dissimulée, en revalorisant des sites aujourd'hui abandonnés (reconquête de points de vue...) afin de montrer que le paysage évolue
 - L'agriculture contemporaine, avec une maison de l'agriculture (cf. Fiche 3.1.a Développer la « Campagne Blaisoise de la Petite Beauce » au nord de Blois) ou un sentier de découverte
- Le paysage reste souvent une notion floue pour la plupart des gens, et son interprétation passe mieux quand on a recours à la parole de personnages bien circonstanciés, qu'ils soient sortis de l'histoire ou de l'actualité des métiers par exemple.
- Exemples de figures emblématiques pouvant servir de porte d'entrée sur les itinérances du territoire, à rapprocher du paysage :
 - Léonard de Vinci amené par François 1er sur Chambord, y amène aussi la renaissance italienne. En Sologne, il avait planifié l'emplacement d'un château royal.
 - Jacques Gabriel, auteur du pont du même nom à Blois. Sa construction a impliqué la destruction de l'enceinte urbaine médiévale. Il parachève des audaces nées avec les premiers déversoirs.
 - Médicis : Un premier canal est créé qui déverse le trop plein d'une crue en direction du Cosson en aval, directement ordonné par Catherine de Médicis, peut être sous inspiration des hydrauliciens italiens ; il sera suivi d'un premier déversoir, puis de celui de la Bouillie.
 - Un comte de Blois, histoire des Montils
 - Un gentilhomme propriétaire d'une closierie viticole et doté de prés d'élevage dans les délaissés de la rivière.
 - Un pêcheur intemporel, tour à tour braconnier, attaché à son seigneur pour la pêche collective, cuisinier du roi auquel il amène le saumon royal, pêcheur du dimanche des années 1920...
 - Robert Houdin
 - Etc..

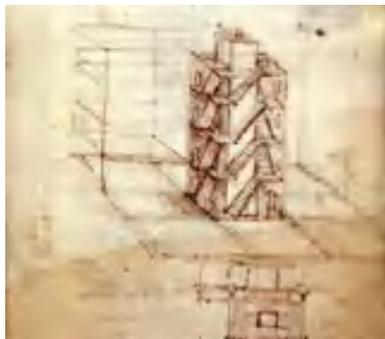
Une base pour un carnet de tendance? - Inscrire la diversité des thématiques en complémentarité, avec le paysage comme trait d'union

Patrimoine et architecture



Le pont, ouvrage d'art dans tous les sens du terme: art de faire, art de relier inscrit dans le paysage, art d'approprier les humeurs d'un fleuve changeant

Histoire



Le paysage fut aussi rêvé avant d'être projeté puis créé. Le val de Loire porte la trace dans le paysage patrimonial du Blaisois de l'intervention des plus audacieux visionnaires

Nature



L'univers du fleuve comme celui de ses affluents : à la fois mystère et appropriation locale, atmosphères changeantes et savoir vivre transmis de génération en génération

Terroir et agriculture



La vigne, un art de faire constitutif du paysage et très tôt tourné vers l'export du fait d'une économie tirant parti du fleuve et des villes proches

Outils existants à mobiliser

- Plan de gestion du Val de Loire
- Etude « la valeur universelle exceptionnelle - plan de paysage d'Agglopolys » par la Mission Val de Loire
- Les outils mis en place par le Label d'Art et d'Histoire à Blois

Outils à créer

- Livret codex des bonnes histoires du territoire : de la petite histoire anecdote qui fait sens et mobilise l'attention à la grande histoire d'un territoire ouvert sur l'avenir
- Carnet de tendances mobilisant un designer à sensibilité paysagère pour unifier les interventions

Références et expériences intéressantes

Carnet de tendance autour d'un site UNESCO

Actions menées sur le bassin minier UNESCO du Nord-Pas-de-Calais à partir de l'intervention d'un design de tendances (propre à l'univers minier) autour du Louvre-Lens.



Un « carnet de tendances », synthèse de la très longue étude et des préconisations du studio Edelkoort, sera diffusé aux acteurs du tourisme et aux décideurs. Il pourront s'en inspirer pour que le développement et la promotion, touristique et territoriale, repose sur les valeurs, le patrimoine, la culture et l'histoire des territoires. Quatre autres carnets seront édités : hébergement-bien-être, restauration, architecture, produits dérivés.

Source : Martine Courgnaud – Del Ry, WEKA, <http://www.weka.fr/actualite/communication/article/un-ancien-bassin-minier-devient-une-nouvelle-destination-touristique-5820/>

5.3 Valoriser le paysage des routes d'accueil majeures d'Agglopolys

Quelques séquences routières fortes marquent le paysage d'Agglopolys et de ses environs, comme les traversées des forêts de Blois et de Russy, du domaine de Ménars (RD2152), l'A10 longeant à distance les longs murs de Ménars, les routes sur les levées de la Loire, ...

Ailleurs, les logiques routière, privilégiant la fluidité du trafic, ont longtemps prévalu dans les aménagements des axes majeurs d'accueil de l'agglomération, au détriment des circulations douces et en banalisant le cadre de vie (coupure du territoire par les infrastructures, disparition des alignements plantés, urbanisation linéaire le long des routes, zones commerciales et enseignes, réseaux aériens, etc..).

Une valorisation d'ensemble des séquences d'accueil majeures est nécessaire pour améliorer l'image et l'usage du territoire pour les visiteurs et les habitants.

Objectifs :

- Offrir une image attractive du territoire pour les visiteurs et habitants, à travers le paysage perçu depuis les routes
- Qualifier le paysage d'accueil dans Agglopolys

- Sites concernés**
- Levées, entrées d'Agglopolys, A10-Blois, liaisons Blois-Chambord, Blois-Chaumont, Chambord-Chaumont, ...
 - Sites prioritaires urgents identifiés :
 - o RD 952, secteur du restaurant «l'Embarcadère» : PC accordé pour l'extension du restaurant, sans que soient résolues les questions relatives au stationnement, à l'entrée de ville de Blois, à la sécurité et à la traversée de la Loire (restaurant en face).
 - o Rocade sud de Blois, reprise de la bande de roulement prévue par le Département : travail de conception partagée pour réduire l'image routière de la voirie : on est dans le site sensible du «PANU» (voir fiche action 3.1.b)
 - o Aire de vision de Chaumont-sur-Loire, plan guide de la route paysage

.....
Maîtrise d'ouvrage pressentie - Agglopolys et communes

.....
Partenaires potentiels - Conseil départemental 41
 - DDT 41 et DREAL
 - Conseil Régional Centre
 - SIAB
 - Pays des Châteaux
 - Mission Val de Loire
 - Chambre d'agriculture et SAFER pour la valorisation des paysages aux abords

.....
Indicateurs de suivi - Linéaire de route valorisé en termes de paysage
 - Nombre de vues valorisées
 - Reportage et suivi photographique
 - Communication sur le concept

Principes d'action

- Diagnostic des itinéraires d'accueil, routes touristiques et routes-paysage en termes de qualité paysagère
- Propositions de valorisation sobre et de gestion :
 - réduction du caractère routier banalisant (mobilier, signalisation, panneaux, ...),
 - résorption de points noirs (panneaux publicitaires, réseau aérien, bâti, ...) ;
 - plantations d'alignement,
 - points d'arrêt-points de vue et apport d'information,
 - modalités de gestion des bas-côtés,
 - ligne de mobilier et signalétique, ...
- Mise à profit des actions menées par les partenaires ou les services d'Agglopolys pour requalifier les routes dans le cadre d'un projet d'ensemble (enterrement de lignes haute-tension, implantation/rénovation d'équipements...)
- Limitation stricte des implantations bâties aux abords des voies (respect des principes inscrits au SCoT)
- Valorisation du paysage agricole aux abords



Route d'accueil dans l'Aube (10) : enseigne de taille réduite, réseaux enterrés, trottoirs enherbés, plantations d'arbres de haute tige

Photomontage de principe - Valorisation des routes d'accueil d'Agglopolys

Ici la route de Chambon (RD 135) dominant la vallée de la Cisse et la forêt de Blois à l'horizon.

Situation initiale



Etape 1 : Création de places de stationnements, gestion différenciée des bords de route



Etape 2 : Aménagement de point de vue, apport d'information



Etape 3 : Plantation champêtre d'accompagnement



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Photomontage de principe - Valorisation d'une entrée de ville



Réduction du nombre de voies au profit des transports en commun

Bandes enherbées

Plantations d'alignement

Trottoir enherbé et élargi



La qualité d'accueil et l'attractivité du territoire peuvent fortement progresser par les aménagements des entrées de ville : ici un photomontage de principe à Blois sur l'avenue de Vendôme, où les aménagements permettent de réduire le caractère routier de la voie.

Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes // Agglopolys - juin 2015

Outils existants à mobiliser

- SCoT du Blaisois (recensement des routes d'accueil), Schéma directeur cyclable
- Plan de gestion Val de Loire (Valoriser les entrées et les axes de découverte du Val de Loire)
- Règlement de publicité de Blois
- Plan local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD)
- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- Schéma national des Véloroutes et Voies Vertes (VVV)
- Schéma de voirie du Conseil Départemental 41. Les routes départementales des levées sont sur du DPF. Le Département gère aussi les aires d'arrêt des levées. (Pour l'aire de vision de Ménars, c'est le Département qui gère le haut et la DDT le bas). Le dessus des levées (bords de routes) est fauché de façon beaucoup plus fréquente que sur les autres routes (10 fois par an) ; ramassage des poubelles une fois par semaine.

Outils à créer

- PLUi (cf. Fiche-conseil 3 : Plan de paysage d'Agglopolys et PLUi) :
 - art. L 123-I-5-V CU : emplacements sur les voies publiques
 - Art. 3 du règlement - Conditions de desserte des terrains par les voies publiques ou privées et d'accès aux voies ouvertes au public
- Plans-guides de valorisation par itinéraires
- Plan-guide pour le mobilier et la signalétique (charte)
- Plan-guide pour l'entrée de ville de Blois par la RD 952, secteur du restaurant «l'Embarcadère» (voir action 6.1)
- Plan-guide pour la valorisation paysagère de la rocade sud à l'occasion des reprises de chaussées programmées (site sensible du PANU - voir fiche action 3.2)
- Plan-guide des points de vue majeurs depuis les levées, les coteaux et les liaisons douces

Références et expériences intéressantes

Jury citoyen : l'arbre et la route (Meurthe-et-Moselle)



Forme innovante de participation des habitants à la vie publique, le premier jury citoyen de Lorraine a été organisé en mai 2006 par le conseil général de Meurthe-et-Moselle sur la question des arbres en bordure des routes départementales.

Tirés au sort, 15 jurés ont siégé en séance publique et débattu avec des experts et des associations sur la question : « Compte tenu des accidents de la route dont ils aggravent les conséquences, mais aussi de leur intérêt environnemental et paysager, le conseil général doit-il abattre ou maintenir les arbres en bordure des routes départementales ? »

Les conclusions du jury citoyen ont été intégrées à la réflexion de l'assemblée départementale qui a décidé que la gestion des plantations au bord des routes départementales est dorénavant basée sur les principes suivants :

- maintien du patrimoine arboré existant,
- priorité à la sécurité des usagers de la route,
- mise en oeuvre progressive d'études paysagères.

Source : CG54, *Les politiques publiques du Conseil Général, «Transport et routes, se déplacer, se rapprocher»*

Plan-Guide pour la valorisation des Routes du Paysage en Meurthe-et-Moselle

Dans le cadre de l'atlas des paysages de Meurthe-et-Moselle, un plan-guide a été réalisé pour proposer des itinéraires à aménager et baliser pour la découverte des paysages par la route.

L'atlas ayant identifié quatre grands ensembles paysagers, ce sont quatre itinéraires qui sont proposés, chacun en charge de présenter un grand ensemble sous son meilleur jour, en profitant de son meilleur potentiel.



Pour chacun, les choix de parcours ont été faits en tenant compte des principes suivants :

- Un parcours présentant des ambiances variées (unités paysagères) au sein de chaque grand ensemble : par exemple alternance plateaux-vallées...
- Un parcours passant ou s'approchant des sites et paysages emblématiques du département : par exemple le Grand-Couronné, la colline de Sion-Vaudémont, les coteaux viticoles du Toulais, les « paysages sensibles » du Conseil Général (ENS paysage)...
- Un parcours passant ou s'approchant de secteurs riches en patrimoine culturel
- Un parcours en boucle dans toute la mesure du possible, avec également des petites boucles offrant des variations d'ambiances ou de distances/durées
- Un parcours offrant des points de vue intéressants et variés sur le grand paysage, susceptibles d'être aménagés en points d'arrêt à caractère touristique, pédagogique ou culturel.

Source : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes



Visite communale dans le cadre de l'action «Jardinons nos villages» - CAUE41

Orientation 6// Pour favoriser l'appropriation et la mise en œuvre du Plan d'actions

ANIMER LE PLAN D' ACTIONS POUR LES PAYSAGES

De nombreuses actions de sensibilisations au paysage ont été engagées par Agglopolys en préalable ou en accompagnement de la réalisation du Plan d'actions. On peut rappeler notamment :

- la formation-sensibilisation des services d'Agglopolys au paysage (2013)
- la formation-sensibilisation des élus d'Agglopolys au paysage (2013)
- l'organisation d'un concours photo à destination du public et des scolaires (2014)
- l'animation de lectures du paysage sur sites par les services et partenaires (2014)
- l'enquête multiforme auprès des habitants et scolaires sur leur sensibilité au paysage, menée par l'Ecole du paysage de Blois (2014).

La réalisation même du Plan d'actions s'accompagne d'actions de sensibilisation, de concertation et d'animation :

- réalisation de vidéos enregistrant les temps forts de la concertation et le témoignage d'acteurs
- formation-action pilote avec les services en interne : service assainissement, service développement économique et service urbanisme et infrastructures (thèmes : assainissement, entrées de villes)
- atelier «lecture du paysage» sur site par/ pour les élus (septembre 2014)
- atelier cartographie du paysage en salle par/pour les élus (septembre 2014)
- ateliers thématiques avec les services et partenaires d'Agglopolys
- comités techniques restreints et élargis, comités de pilotage, présentations des étapes d'avancement en Bureau communautaire et Exécutif communautaire.

L'orientation 6 vise à animer le Plan d'actions pour les paysages une fois sa conception achevée, afin qu'il soit approprié et concrétisé. Elle fait écho aux objectifs du Plan de gestion Val de Loire UNESCO: «Favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription UNESCO par les acteurs du territoire» et «Accompagner les décideurs par le conseil et une animation permanente».

6 actions sont identifiées :

- 6.1 Mettre en œuvre des zooms pré-opérationnels pour la concrétisation du plan d'action : les plans-guides
- 6.2 Renforcer les compétences des élus et des services d'Agglopolys et des communes en matière de paysage
- 6.3 Adapter la communication d'Agglopolys à son ambition paysagère
- 6.4 Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre du plan d'action
- 6.5 Sensibiliser le grand public au paysage et au projet de paysage, notamment par des actions participatives
- 6.6 Engager une politique culturelle et économique autour des valeurs paysagères du territoire

6.1 Mettre en œuvre des esquisses-programmes pour la concrétisation du plan d'action : les plans-guides



Le plan d'actions pour les paysages porte sur 48 communes. Pour qu'il puisse se concrétiser de façon efficace, un changement d'échelle est nécessaire vers des sites clefs.

Ces zooms, ou plans-guides, sont des esquisses-programme chiffrées, permettant de fixer le programme, définir les principes d'aménagement pouvant alimenter des cahiers des charges, et prévoir les budgets correspondants.

Il conviendra d'étudier pour chaque zoom la meilleure méthode à mettre en place : plan-guide (esquisse-programme), dialogue compétitif, concours, appel à projet, ou plus simplement marché à bon de commande.

La valorisation pédagogique de ces plans-guides doit permettre de multiplier les actions de concrétisation du Plan de paysage global. Ils se poursuivront par des études de maîtrise d'œuvre et des travaux.

Objectifs :

- Faciliter la mise en œuvre opérationnelle du 'Plan d'actions pour les paysages' par des zooms sous forme d'esquisses-programmes chiffrées

Sites concernés

- Toutes les communes d'Agglopolys et en particulier les sites ou thèmes suivants :
 - Trames paysagères communales (action 1.1) et PLUi
 - Intensification urbaine (1.3)
 - Lisières urbaines (action 1.5)
 - «Rues-jardins» (action 1.6)
 - Plan-Guide «agro-urbanisme et paysage» au nord de Blois (partie Beauce) (action 3.1.a)
 - Plan-guide PANU : Parc agricole naturel et urbain au sud de Blois (action 3.1.b)
 - Entrée de ville de Blois par la RD 952 (voir action 5.3)
 - Abords de la voie rapide et entrées de ville
 - Terrasse de Chaumont (projet Croq'Loire + point de vue sur Chaumont + arrêt sur la levée) (action 4.5)
 - Bords de l'eau et lisières forestières (action 3.2)
 - Points de vue majeurs (action 4.4)
 - Base de loisirs du Lac de Loire (action 4.5)
 - Ancienne voie ferrée rive droite (Chaussée Saint-Victor) et environs (action 4.5)

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Agglopolys / Communes et autres CC selon les sujets
- Conservatoire des Espaces Naturels 41 (pour les terrasses de Loire à Chaumont)

Partenaires potentiels

- Région, Conseil départemental (selon les sujets)
- CAUE 41

Indicateurs de suivi

- Nombre de plans-guides réalisés ou d'études conduites sur des sites particuliers identifiés au plan de paysage

Que faire en priorité ?

- ➔ **Réaliser les zooms identifiés comme prioritaires (2016-2020), notamment dans le cadre d'un marché à bons de commande, et sensibiliser les communes autour des résultats :**
 - (1.1.2) : Plans-guides 'trame paysagère communale' : 4 pilotes
 - (1.3.5) : Plans-Guide BIMBY expérimentaux (deux à quatre communes) et sensibilisation des élus à l'intensification urbaine
 - (2.1.1) : Plan-guides paysages d'entrées de ville et zones d'activités (le cas échéant)
 - (3.1.2) : Plan-guide « agroforesterie et paysage » au nord de Blois (partie Beauce)
 - (3.1.4) : Plan-guide « PANU » au sud de Blois (partie Loire-Sologne) : Parc agricole et naturel urbain
 - (3.2.1) : Deux Plans-Guides pilotes « bords d'eau » et « lisières forestières »

(4.4.1) : Définir une stratégie d'ensemble et une charte de mise en valeur paysagère et culturelle des vues en vallée de Loire depuis les levées et les coteaux : choix des sites en lien avec Fenêtres sur Loire, choix de thèmes culturels complémentaires, modalités d'apport d'information, modalités d'accès, modalités de mise en valeur, liaisons entre les points de vue, accès aux rives de Loire ...

(4.5.1) : Plan-guide de valorisation paysagère de la base de loisirs du Lac de Loire

(4.5.2) : Plan-guide de valorisation paysagère de l'ancienne voie ferrée rive droite et des ses environs (la Chaussée Saint-Victor), complémentaire à celui de Vineuil

(4.5.4) : Plan-guide Terrasse de Chaumont

- ➔ **Mener des plans-guides complémentaires, soit liés à des urgences et imprévus, soit préparatoires aux actions 2021-2025 :**
 - Plan-guide « entrées sur le vignoble »
 - Plans-guides de valorisation par itinéraires
 - Plan-guide pour le mobilier et la signalétique (charte)
 - Plan-guide pour l'entrée de ville de Blois par la RD 952, secteur du restaurant « l'Embarcadère » (voir action 6.1)
 - Plan-guide pour la valorisation paysagère de la rocade sud à l'occasion des reprises de chaussées programmées (site sensible du PANU - voir fiche action 3.2)
- ➔ **Sensibiliser et communiquer auprès des communes et des partenaires sur la base des résultats**

Principes d'action

- Réunion de lancement et visite commune du site
- Prise de connaissance du site, des acteurs, des études et données existantes
- Bref diagnostic et parti d'aménagement illustrés
- Réunion de présentation
- Développement des propositions, illustrations et chiffrage

Outils existants à mobiliser

- ...

Outils à créer

- Programme avec AMO
- Plans-guides de mise en œuvre du Plan d'action
- Traduction en OAP aux PLU
- Marchés à bons de commande pour gérer en souplesse le déclenchement des zooms

Actions déjà menées

- Esquisse-programme pour la valorisation du viaduc de Vineuil en circulation douce (Maître d'ouvrage : commune de Vineuil, juin 2015)
- Plan-guide pour la valorisation du Beuvron (en cours)
- Etude sur l'AOC Tourraine Mesland
- Plan-guide pour la valorisation paysagère des stations d'épuration (Maître d'ouvrage : Agglopolys service assainissement dans le cadre d'une action pilote du plan d'actions pour les paysages, 2015)
- Plan-guide pour la mise en valeur paysagère des zones d'activités et entrées de ville du cœur d'agglomération (Maître d'ouvrage : Agglopolys service développement économique dans le cadre d'une action pilote du plan d'actions pour les paysages, 2015)

Références et expériences intéressantes

Plan guide du Pôle d'Orly – Essonne (91)

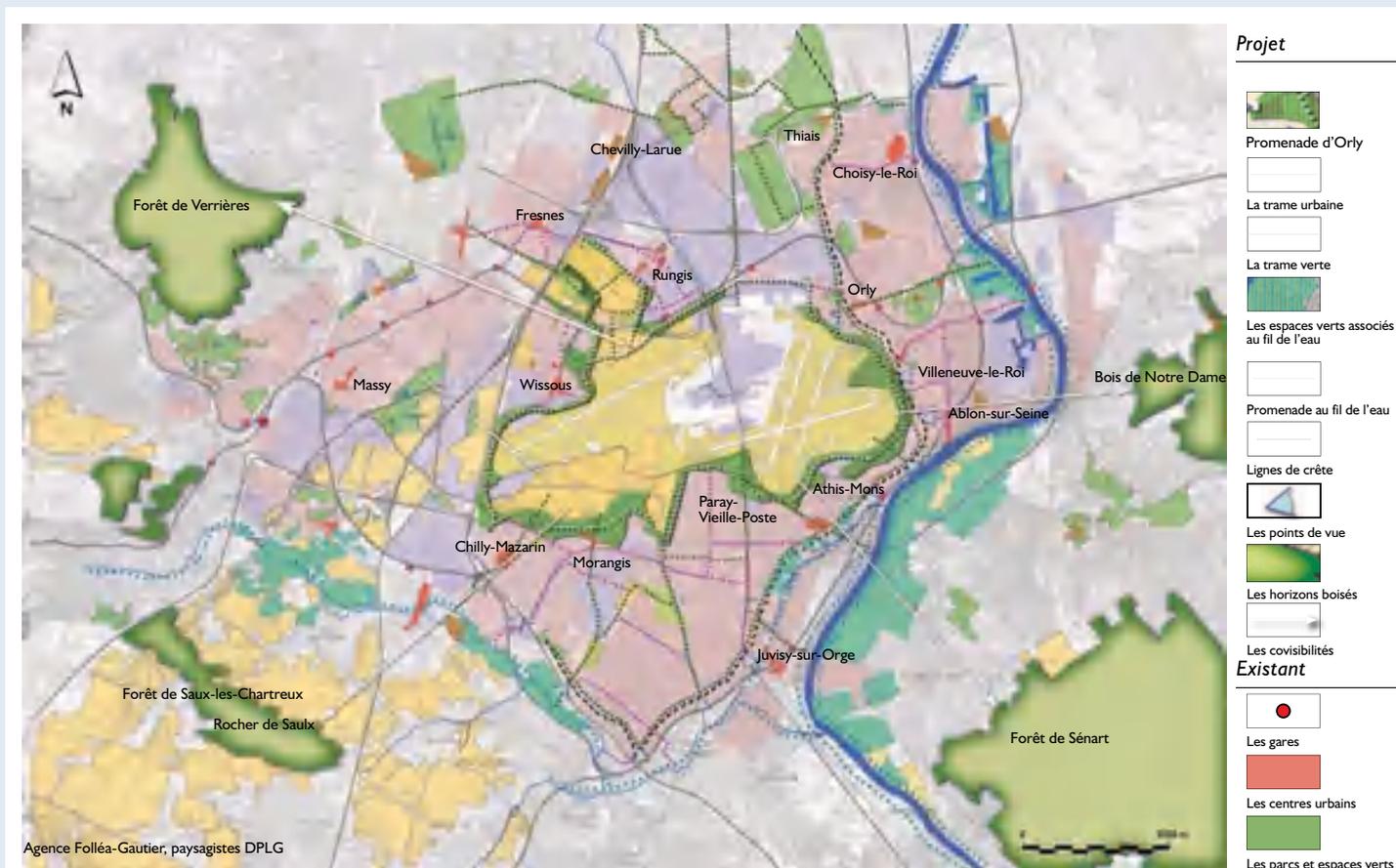
L'objectif poursuivi par ce guide est double :

- comprendre et faire reconnaître la valeur des espaces ouverts dans le contexte urbain du pôle d'Orly,
- donner des principes et des pistes de réflexion pour que espaces ouverts et espaces urbanisés soient réconciliés pour devenir des éléments fondateurs du projet de ville.

« Il s'agit de tramer au travers des tissus bâtis des cheminements piétons et cyclistes qui permettent de relier facilement les quartiers entre eux. Une signalétique claire et accessible à tous indiquera les directions et les temps de parcours. Il s'agit aussi de mettre en scène les ouvertures visuelles potentielles sur les lignes de crêtes en aménageant des points de vue panoramiques sur les vallées. »

A partir de la promenade d'Orly, la trame peut se développer autour :

- des centres de vie : centres-villes, gares, écoles, mairie, places publiques
- des grands ensembles d'habitation
- des quartiers d'activités
- des espaces verts et de nature
- des itinéraires de liaisons : coulée verte, aqueduc de la Vanne, venelles »



Source : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

6.2 Renforcer les compétences des élus et des services d'Agglopolys et des communes en matière de paysage



Le paysage est un bien commun à cultiver. Sa dimension transversale le rend complexe et le terme entretient une certaine confusion avec le paysagement (fleurissement, décoration) ; en outre la démarche de projet de paysage n'est pas habituelle et reste sectorisée alors même qu'elle devrait être évidente et alimenter toutes les politiques sectorielles de l'aménagement.

Le Plan d'actions pour les paysages constitue un outil potentiel de pédagogie et de développement d'une culture et d'une ambition commune pour la qualité du territoire, de son aménagement et de sa gestion.

Des actions ont déjà été menées, des outils constitués (films, observatoire photographique), qu'il s'agit désormais de déployer plus largement pour favoriser la concrétisation des actions.

Objectifs :

- Sensibiliser et former les élus d'Agglopolys au paysage
- Utiliser les résultats du Plan d'actions pour sensibiliser et former

Sites concernés	- Toutes les communes d'Agglopolys
Maitrise d'ouvrage pressentie	- Agglopolys - CAUE 41 (selon les projets) - SIAB (pour les visites d'opérations)
Partenaires potentiels	- Ecole du Paysage de Blois (INSA CVL) - CAUE 41 ou CDNPE (selon les projets) - Associations - CNFPT
Indicateurs de suivi	- Nombre d'actions de sensibilisation/formation à destination des élus et/ou des agents - Nombre de réunions de l'Atelier permanent du plan de paysage

Que faire en priorité ?

- ➔ **Renforcer la Mission Paysage d'Agglopolys** (apprentis, référents dans les services, ...) (6.2.1)
- ➔ **Nommer un architecte-conseil et un paysagiste-conseil à Agglopolys** pour accompagner les services et les élus techniquement (6.2.2)
- ➔ **Diffuser rapidement le Plan d'actions version papier et numérique à chaque commune, service et partenaire** (6.2.3)
- ➔ **Présenter le Plan d'actions pour les paysages d'Agglopolys à chaque commune,** en s'appuyant sur les films de Patrick Delance réalisés pendant le Plan d'actions (6.2.4)
- ➔ **Elaborer et éditer des posters (Plan de Paysage) pour les services des mairies** (6.2.5)
- ➔ **Suivre la mise en oeuvre des fiches-conseil** (6.2.6)

Principes d'action

Ces actions viendront en complément du temps fort que constitue la biennale Nature et Paysage.

- Présentation du Plan d'actions à chaque commune et chaque service (ateliers de travail de mise en œuvre) et identification éventuelle d'un référent dans chaque service
- Mise en place d'un atelier permanent du Plan de paysage mobilisant les partenaires et les services, avec suivi des référents. Son objectif est de favoriser l'ambition qualitative portée aux opérations d'aménagement sur le territoire d'Agglopolys
- Organisation de visites d'opérations, de sites et de territoires dans Agglopolys, mais également à l'extérieur : cimetières paysagers par exemple
- Organisation de conférences paysage sur l'agroforesterie, énergie et paysage, agriculture urbaine, rues-jardins, lisières urbaines, gestion par l'animal, etc..
- Montage de formations thématiques sur le paysage
- Accompagnement et formation des élus dans la concertation/participation
- Relayer les manifestations d'autres partenaires
- Publications sur les paysages d'Agglopolys

Outils existants à mobiliser

Principe d'action - Atelier cartographique et lectures de paysage avec les élus d'Agglopolys



Atelier avec les élus, en salle, autour de cartographie au 1/25 000e...

... et sur le terrain, lors d'une lecture de paysage en bus

Actions déjà menées, références, ex



Trajet effectué lors de la lecture de paysage



Outils existants à mobiliser

- Ateliers pédagogiques de l'Ecole du paysage de Blois / INSA CVL : la convention Agglopolys INSA CVL permet d'illustrer la résolution de problématiques du territoire
- Observatoire photographique des paysages d'Agglopolys

Outils à créer

- Atelier permanent du plan de paysage

Actions déjà menées

- Biennale Nature et Paysage organisée tous les deux ans par le CAUE, Agglopolys, etc..
- La convention Agglopolys/INSA/CVL permet d'illustrer la résolution de problématiques du territoire

6.3 Adapter la communication d'Agglopolys à son ambition paysagère

La forte ambition paysagère d'Agglopolys est restée jusqu'à présent affirmée dans les domaines techniques des documents (SCOT, plan d'actions pour les paysages) et de réalisations ponctuelles. Elle a vocation désormais à alimenter la stratégie de communication et d'information de la collectivité.

Objectifs :

- Sensibiliser les habitants au paysage
- Améliorer l'image du territoire en direction des habitants et des visiteurs, vers une meilleure valorisation du paysage

Sites concernés

- Les outils de communication de l'agglomération
- Les dispositifs implantés et embarqués
- Les sites internet de l'agglomération :
 - o site touristique : présente les paysages de la Loire et des forêts en lien avec le patrimoine, Blois et le classement à l'UNESCO
 - o site institutionnel : logo, graphisme d'engrenages et palette de couleurs traduisant la vitalité de l'agglomération, mais souffrant d'une absence de référence à la nature et le paysage.

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- Agglopolys
- Autres structures ayant un rôle de sensibilisation du public (CAUE, Observatoire Loire, CDPNE, Conservatoire des Espaces Naturels, Service de la Ville d'Art et d'Histoire de Blois, ...)

Partenaires potentiels

- Associations
- Mission Val de Loire
- Label Ville d'Art et d'Histoire
- Conservatoire des Espaces Naturels 41
- CDPNE
- CAUE 41
- Centre intercommunal d'action sociale du Blaisois (CIAS)
- Inspection académique
- Canopé, Académie d'Orléans-Tours (réseau et création d'accompagnement pédagogique)
- Office de Tourisme

Indicateurs de suivi

- Nombre d'outils créés, ré-actualisés repris et diffusés par les acteurs de l'agglomération

Principes d'action

Pour les habitants :

- Parachever la prise en compte du paysage comme vecteur de la qualité de vie en l'intégrant dans tous les leviers de la communication de la communauté
- Veiller à ce que sa traduction graphique et iconographique ne borne pas le territoire à une vision passéiste mais intègre sa dimension inventive, notamment avec le festival des jardins

- Valorisation et poursuite des films de Patrick Delance sur les paysages d'Agglopolys
- Mieux intégrer la dimension paysagère dans la communication du site internet de l'agglomération

Pour les touristes et les visiteurs :

- Développer des outils d'accompagnement de la découverte, la signalétique ou des visioguides «embarqués» (cf. 6.5 Sensibiliser le grand public au paysage et au projet de paysage, notamment par des actions participatives)

Outils existants à mobiliser

- Livret «Mon aggro, ses paysages» réalisé par l'INSA CVL et Agglopolys, Ecole du paysage de Blois (INSA CVL)
- Sites internet d'Agglopolys
 - site touristique : infléchir la communication vers une valorisation accrue des paysages de la Loire et des forêts
 - site institutionnel : reprendre le site vers une meilleure valorisation de la dimension paysagère d'Agglopolys en respectant les codes du carnet de tendance (cf. fiche action 5.2)

- Inventaire des applications sur smartphone existantes sur et proches du territoire :
 - Visit'Blois : parcours de visite légendés de 100 points d'intérêts présentés avec des fiches descriptives, des photos d'archives, des vidéos, des jeux et de la réalité augmentée.
 - La Loire à vélo : itinéraires avec présentation des services, de l'offre d'hébergement, fonction GPS et carnet de voyage
 - Le Tour : la Vallée des rois : un GPS des châteaux de Loire

- Pirates de Loire : une chasse au trésor pour les enfants qui propose la résolution d'énigmes, de découvrir des faits historiques, des éléments remarquables ou des anecdotes. Un partenariat a été créé avec les commerçants locaux pour faire découvrir les spécialités locales (l'application ne va pas jusqu'à Blois).
- La Loire vue du train : application géolocalisée avec réalité augmentée potentielle

Outils à créer

- Charte graphique prenant mieux en compte l'exigence paysage
- Nouveau logo de la communauté
- Nouveaux supports de communication
- Dispositifs signalétiques implantés (voire abrités) : une signalétique fixe et en dur peut tout aussi bien délivrer des informations de manière ludique – même si l'interactivité est peu présente – grâce à des manipulations possibles (jeux de questions – réponses, passage à un niveau d'informations supérieur, devinettes, etc..)
- Dispositifs numériques embarqués : à partir de l'existant, que ce soit avec son propre smartphone ou via la location d'une tablette numérique, ils peuvent être le support à la lecture d'une application ou le moyen de flasher des QR codes. Ils apportent des informations au fil de la découverte notamment grâce à un système de géolocalisation intégré.

Ils sont les moyens d'une découverte interactive faisant voyager dans l'espace et dans le temps. La multiplication des applications sur smartphone tend à faire perdre sa pertinence à toute application non fortement promue et intégrée à une stratégie de communication dans la durée : création scénarisée, renouvellement à intégrer, utilité à développer

- Géocaching : dispositif alliant les ressources de l'interprétation rendues mobilisables par le numérique (intrigue sous forme de récit initiatique) et celles de la géolocalisation par satellite. Attention de s'assurer que le trajet est bien desservi ou que la couverture végétale ne brouille pas la réception. Portée plutôt confidentielle, mais intérêt pour le renouvellement de la médiatisation. Parmi les Géo-Caches, on pourra intégrer des lieux cachés à préserver, comme : le jardin des simples et des fleurs royales ; la Goupillère à Candé-sur-Beuvron; les terrasses de Chaumont; la vallée humide à Grand-Pierre-et-Vitain ; l'Île de la Folie, etc..

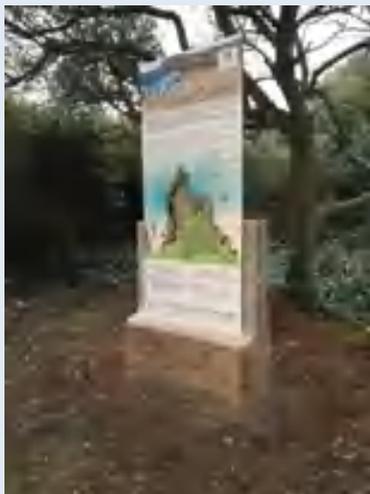
- Mallettes pédagogiques : à destination des scolaires pour les guider dans une expédition qui leur fait découvrir les forêts du territoire, les petits animaux cachés dont elles regorgent ou encore la flore atypique du val de Loire qui évoluent avec les saisons. Les mallettes peuvent contenir des jumelles, des livrets de jeux, des jeux de 7 familles spécifiques, des posters, un goûter, etc.. (cf. E. Plumet)
- Livrets découvertes : mode de médiation moins dynamique que les précédents: ils peuvent néanmoins apporter des compléments à ceux qui sont à la recherche d'informations plus pointues sur un sujet précis. Ils peuvent aussi « faire collection » comme dans les Parcs Naturels Régionaux . On pourra s'inspirer de la V.U.E. pour la réalisation d'une brochure.
- Création de «goodies» tel que le jeu des 7 familles de paysage de l'agglomération

Actions déjà menées

- Films de Patrick Delance sur le paysage
- Malette pédagogique et documentaire «sensibilisation aux paysages du Val de Loire inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO» réalisée par la Mission Val de Loire

Références et expériences intéressantes

Dispositifs signalétiques et numériques



Signalétique patrimoniale sur un sentier à Saint-Briac-sur-Mer (35)



Dispositifs signalétiques implantés : flash code destiné à un smartphone capable grâce à son dispositif embarqué de télécharger le contenu afférent



Réalité augmentée : à Cluny, l'orientation de l'écran ressuscite la travée de l'abbatiale disparue... Le même dispositif peut aussi rendre compte de l'évolution d'un paysage.



6.4 Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre du plan d'action



Le Plan d'actions pour les paysages d'Agglopolys a été réalisé avec la participation active de nombreux organismes et personnalités, au travers de visites, ateliers cartographiques, comités techniques.

De nombreuses actions les concernent comme maîtres d'ouvrages ou partenaires de la Communauté d'agglomération. Des partenariats généraux et ciblés sont donc à préciser pour permettre ou faciliter la mise en œuvre des actions.

Objectif :

- Faciliter la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions pour les paysages par des partenariats

Sites concernés	- Agglopolys
Maîtrise d'ouvrage pressentie	- Agglopolys
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs de l'aménagement et du territoire - CAUE et CDPNE - Associations - INSA CVL/Ecole de la nature et du paysage de Blois - Lycée horticole - Syndicats de Bassin - ONF - Chambre d'Agriculture 41 - Observatoire Loire - Maison du Parc - Ville de Blois - Conseil départemental 41 - CCI - Conservatoire des espaces naturels 41 et Centre
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats paysage passés ou de conventions - Nombre d'actions partenariales

Que faire en priorité ?

- ➔ **Elaborer et signer une Charte d'adhésion au Plan de Paysage, autour d'un événement marquant (6.4.1)**
- ➔ **Mettre en place un atelier permanent du projet de paysage associant services d'Agglopolys et partenaires (6.4.2)**
- ➔ **Conventionner avec l'INSA CVL/Ecole de la nature et du paysage de Blois pour des études et projets d'application du Plan de paysage (travail des étudiants sur un sujet du Plan de Paysage) (6.4.3)**
- ➔ **Suivre la convention avec le CAUE sur la sensibilisation du grand public (y compris scolaires) (6.4.4)**
- ➔ **Conventionner avec le Lycée Horticole de Blois-Vienne pour des actions participatives et opérationnelles (6.4.5)**
- ➔ *(Elaborer un Programme agriculture et paysages d'Agglopolys (PAPA) avec les représentants du monde agricole (3.1.1))*

Principes d'action

- Inscription des actions dans les programmes en cours et à venir
- Etablissement de programme d'actions spécifique et contractualisation bilatérale d'Agglopolys avec certains partenaires
- Elaboration et signature d'une délibération du bureau communautaire et/ou d'une Charte d'Adhésion au Plan d'actions pour les paysages d'Agglopolys : il s'agit de marquer de façon officielle ce temps d'aboutissement de l'élaboration du Plan d'actions, en engageant les partenariats indispensables aux concrétisations effectives
- Mobiliser les partenaires et services autour d'un «atelier permanent du projet de paysage». Son objectif est de favoriser l'ambition qualitative portée aux opérations d'aménagement sur le territoire d'Agglopolys. A minima, on peut par exemple imaginer que cet atelier rassemblera régulièrement les services d'Agglopolys concernés, en y invitant un premier cercle de partenaires permanents, et un deuxième cercle de partenaires occasionnels.

Outils existants à mobiliser

- Contrat de plan Région
- Contrats de gestion : CDPNE ...
- Contrat d'ateliers et actions pédagogiques (Ecole du paysage de Blois)
- Convention avec la Chambre d'Agriculture et le Conservatoire des espace naturels Centre et Loir-et-Cher (PAPA)
- Partenariat avec l'Observatoire Loire pour une programmation grand public de conférences
- Convention avec le CAUE pour développer un programme de sensibilisation/information auprès des élus, des services d'Agglopolys, des partenaires et du grand public

Outils à créer

- Signature d'une Charte d'adhésion au Plan de Paysage
- Mise en place d'un atelier permanent du projet de paysage, associant les services d'Agglopolys et les partenaires
- Elaboration d'un PAPA : Programme Agriculture et Paysage d'Agglopolys : voir fiche action n° 3.I
- Partenariats à établir avec d'autres communautés de communes : Grand Chambord, Beauce Val de Loire
- Convention pluriannuelle renforcée avec l'INSA CVL/Ecole de la nature et du paysage de Blois, centrée sur la mise en œuvre du Plan de paysage
- Convention avec le lycée horticole de Blois-Vienne pour des actions participatives et concrètes (chantiers)
- Programme forêt et Paysage d'Agglopolys : voir fiche-action 4.3
- Convention avec les syndicats de Bassins pour l'action «rues-jardins»
- Convention avec la Maison du Parc de l'Arrou

Actions déjà menées, références, exemples

Références et expériences intéressantes

Programme local d'agriculture de la Métropole de Rennes

Document d'engagement partenarial entre élus locaux et responsables agricoles, le PLA permet un réel échange et une meilleure prise en compte de l'agriculture à l'échelle du Pays de Rennes

Les agriculteurs au cœur de la ville-archipel

Pour permettre aux agriculteurs de trouver leur place au cœur de la ville archipel, le Pays de Rennes, Rennes Métropole, la Chambre d'agriculture et la SAFER ont signé en février 2008 un Programme Local de l'Agriculture (PLA). Il a été repris, ensuite en Juin 2010 par l'ensemble des communautés de communes du pays : Pays d'Aubigné, Pays de Chateaugiron, Pays de Liffré et Val d'Ille. Les signataires s'engagent, dans une collaboration pérenne et renforcée, à construire ensemble un avenir commun.

Les axes de travail du PLA

Cet accord cadre s'attache à concilier urbanisme, foncier et agriculture autour de l'anticipation foncière, de la médiation pour des échanges parcellaires, de la mise en œuvre du SCoT et l'élaboration des PLU. Il vise également à conforter le bocage dans ses multiples rôles (paysage, biodiversité...). Un programme de réhabilitation des haies et des plantations est lancé avec Breizh bocage. Les liens entre citoyens et agriculteurs sont renforcés avec un développement des activités agricoles tournées vers la ville (circuits courts, identité locale des produits, diversification...). Il s'agit également d'informer et de sensibiliser la population à l'importance économique de l'activité agricole sur le territoire au travers d'opérations de communications. Enfin, les partenaires souhaitent s'adapter au nouveau contexte énergétique et climatique.

Source : Pays de Rennes, <http://www.paysderennes.fr/Le-Programme-Local-de-l.html>

6.5 Sensibiliser le grand public au paysage et au projet de paysage, notamment par des actions participatives



Le paysage n'est pas un domaine d'expert, mais appelle au contraire la mobilisation la plus large. Les habitants comme les nombreux services ou organismes de l'aménagement, de la gestion ou de la préservation du territoire sont tous concernés par la question.

Des expériences diverses de démarches participatives sont menées, qu'il s'agit d'organiser et de fédérer pour les rendre plus fortes et plus efficaces.

Sites concernés	- Agglopolys et notamment les lieux faisant l'objet de mise en œuvre des actions du plan de paysage
Maîtrise d'ouvrage pressentie	- Agglopolys, communes - CAUE 41
Partenaires potentiels	- Associations - Département - Pilote 41 - Ecole du paysage de Blois - Lycée horticole - Maison du Parc de l'Arrou - Observatoire Loire - Inspection académique - Canopé Académie Orléans-Tours - Muséum d'Histoire Naturelle - CDPNE - Maison de la Loire - Fédération Française du Paysage (cf. actions menées en Ile-de-France auprès des scolaires)
Indicateurs de suivi	- Nombre d'actions de sensibilisation du public

Objectifs :

- Adapter les projets aux usages existants et futurs des lieux
- Sensibiliser le grand public et les acteurs partenaires au paysage, faire vivre la dimension culturelle du paysage
- Mutualiser les moyens, créer des synergies et des partenariats en matière de sensibilisation du public et des acteurs au paysage
- Entretien la dimension culturelle du paysage

Initiative «Jardinons nos villages» du CAUE 41 : Mise en œuvre de plusieurs actions participatives



Aménagements et plantations participatives des espaces publics à Mondoubleau

Que faire en priorité ?

- ➔ **Diffuser en ligne le Plan d'actions et les films réalisés par Patrick Delance** (y compris PDF téléchargeables) (6.5.1)
- ➔ **Organiser la Biennale Nature & Paysage avec le CAUE**, en intégrant le projet de «Plantons le paysage, mille arbres pour le climat» (6.5.2)
- ➔ **Réaliser une exposition itinérante du Plan de Paysage ; exploiter les résultats de l'Observatoire photographique d'Agglopolys** (6.5.3)
- ➔ **Organiser une séance d'Atelier permanent sur la thématique «actions participatives»** (6.5.4)
- ➔ **Mettre en œuvre des chantiers participatifs** («rues-jardins», défrichement, etc.) (6.5.5)
- ➔ **Réaliser des guides de sensibilisation thématiques** : paysage et constructions (permis de construire et permis d'aménager), paysage et clôtures, paysage et végétation des jardins et haies, ... (6.5.6)

Principes d'action

- Définition d'une stratégie coordonnée des actions à destination du grand public, dans le cadre d'une ou plusieurs séance(s) spécifique(s) d'atelier permanent du projet de paysage (voir fiche action 6.4)
- Mise en place et animation d'une cellule de coordination des événements culturels liés au paysage à travers l'agglomération (CEN, Des lyres d'été, festivals de plein air...)
- Réalisation de diagnostics participatifs dans le cadre des plans-guides et zooms pré-opérationnels
- Réalisation d'actions participatives : exemple rues - jardins (voir fiche action 1. 6)
- Organisation de balades-lectures du paysage «voyages en bus, chez soi, etc....»
- Organisation de balades-lectures du projet de paysage (sites clefs du plan d'actions pour les paysages)
- Sensibilisation du jeune public dans les écoles/collèges/lycées
- Relais des actions d'autres partenaires : «Semeurs urbains», «Rues-Jardins», «Sauvages de ma rue». Utiliser ces opérations pour aborder le projet urbain, ou pour favoriser le dialogue agents-scolaire-habitants-élus.
- Création d'une Maison des projets de paysage d'Agglopolys, à greffer à un équipement existant si possible avec retombées économiques (Observatoire Loire?)
- Création d'une exposition itinérante + diaporama + posters sur le Plan d'actions pour les paysages, ou expo «cube» par unité paysagère, pouvant investir l'espace public (gare, passerelles, centres commerciaux, grilles des écoles,...).
- Exploitation des résultats de l'Observatoire photographique des paysages d'Agglopolys (expo, ouvrage ...)
- Réalisation d'un film moyen/long métrage sur les paysages d'Agglopolys + livre le cas échéant

Pour valoriser le travail de collecte des informations et partager les connaissances :

- Développer des outils d'accompagnement de la découverte, la signalétique ou des visio-guides « embarqués » (cf 6.3 Adapter la communication d'Agglopolys à son ambition paysagère)

Outils existants à mobiliser

- Observatoire photographique du paysage
- Plan d'actions pour les paysages
- Retour d'expérience du CAUE : «Jardinons nos villages», mise en œuvre d'un chantier participatif avec les habitants et les élus
- Biennale Nature et Paysage
- Observatoire Loire
- Ludothèque et ludomobile du CIAS du Blaisois
- Malette pédagogique de la Mission Val de Loire
- Outils existants tels que «La ville en valise» par Robin des villes, «Délibérons à Jonc-sur-Loire», jeu de rôle de l'Observatoire Loire
- Logo «Mon aggro, ses paysages»
- Livret «Mon aggro, ses paysages»

Outils à créer

- Edition de posters
- Ateliers et productions de l'Ecole du paysage de Blois
- Atelier permanent du projet de paysage sur le thème du participatif
- Chantiers participatifs («rues-jardins», défrichage, ...)
- Carte participative interactive type «Carte ouverte»
- Jeu de piste avec les habitants créant des interactions entre espaces publics et privés
- Exposition itinérante du Plan de paysage
- Film documentaire moyen ou long métrage et/ou livre sur le paysage d'Agglopolys
- Formation auprès des enseignants des filières Arts Plastiques à Camille Claudel, Art à Dessaignes, du lycée horticole, etc..
- Nouveaux supports de communication (dispositifs signalétiques implantés, dispositifs numériques embarqués, géocaching, mallettes pédagogiques, livrets découvertes, création de «goodies») : cf. 6.3 Adapter la communication d'Agglopolys à son ambition paysagère
- Création du jeu de 7 familles d'Agglopolys ou autres goodies

Actions déjà menées, références, exemples

- Concours photo Agglopolys
- Balades lectures du paysage
- Enquête paysage de l'Ecole du paysage de Blois
- Ateliers pédagogiques de l'Ecole du Paysage de Blois
- Initiative «Jardinons nos villages» du CAUE 41 : mise en œuvre de plusieurs actions participatives

Références et expériences intéressantes

Exemple de la «manifestation-réunion publique» de présentation du Plan de Paysage et Biodiversité des Vallées de l'Yvette (PNR de la Haute Vallée de Chevreuse)

Des installations éphémères pour « surligner le paysage », sous forme de pots de lait, installés avec l'aide des habitants/participants



Source : Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

La Cité des paysages de Meurthe-et-Moselle sur la colline de Sion

Espace d'expositions, d'animations, de partage des connaissances et de découvertes, la Cité des Paysages a vocation à construire et à partager une culture commune autour du monde vivant et des enjeux écologiques.

Elle offre au public un parcours de visite permanent autour du concept "des paysages du visible à l'invisible". De mars à décembre, plus de 75 rendez-vous sont programmés à Sion et sur l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle.



Balade sous les étoiles
Sur la piste des mammifères
La grande randonnée, l'étoile de Sion
Les mercredis du jardinier
Sur la trace des mammifères
Les mercredis du jardinier
SI ON lisait sur la colline

Balade contée, Viens je t'en Meine

Sur la piste du blaireau
Le réveil des oiseaux
Dans l'intimité des arbres
Les oiseaux du Madon
Balade fleurs de printemps
A la découverte de l'arboretum
Sur les traces des insectes
Le réveil des oiseaux
Randonnée au fil du Longeau
Balade nature sur la Moulaine
Métamorphoses
Les boucles de la Moselle au naturel
De la mine au marais
Sur le chemin des haïkus
Rando' nature au pas des ânes
Festival là-haut sur la colline

La Cité des paysages est aussi un projet avec plusieurs ambitions fortes : une dimension culturelle et éducative innovante qui s'appuie sur les paysages et la biodiversité pour questionner le rapport de l'homme à son environnement, interpeller les publics sur leur rôle d'acteur et développer les capacités citoyennes face aux enjeux écologiques.

C'est également un laboratoire de recherche et de pratiques visant à intégrer paysages, biodiversité et transition énergétique. C'est enfin un lieu de partage, de connaissances, d'échange d'expériences, de ressources et de formation pour différents publics.

Pour la colline de Sion, la Cité sera assurément un accélérateur pour l'attractivité et le développement culturel et touristique. Elle sera également une vitrine des initiatives en faveur des paysages et de la biodiversité conduite dans le département autour des Espaces naturels sensibles.

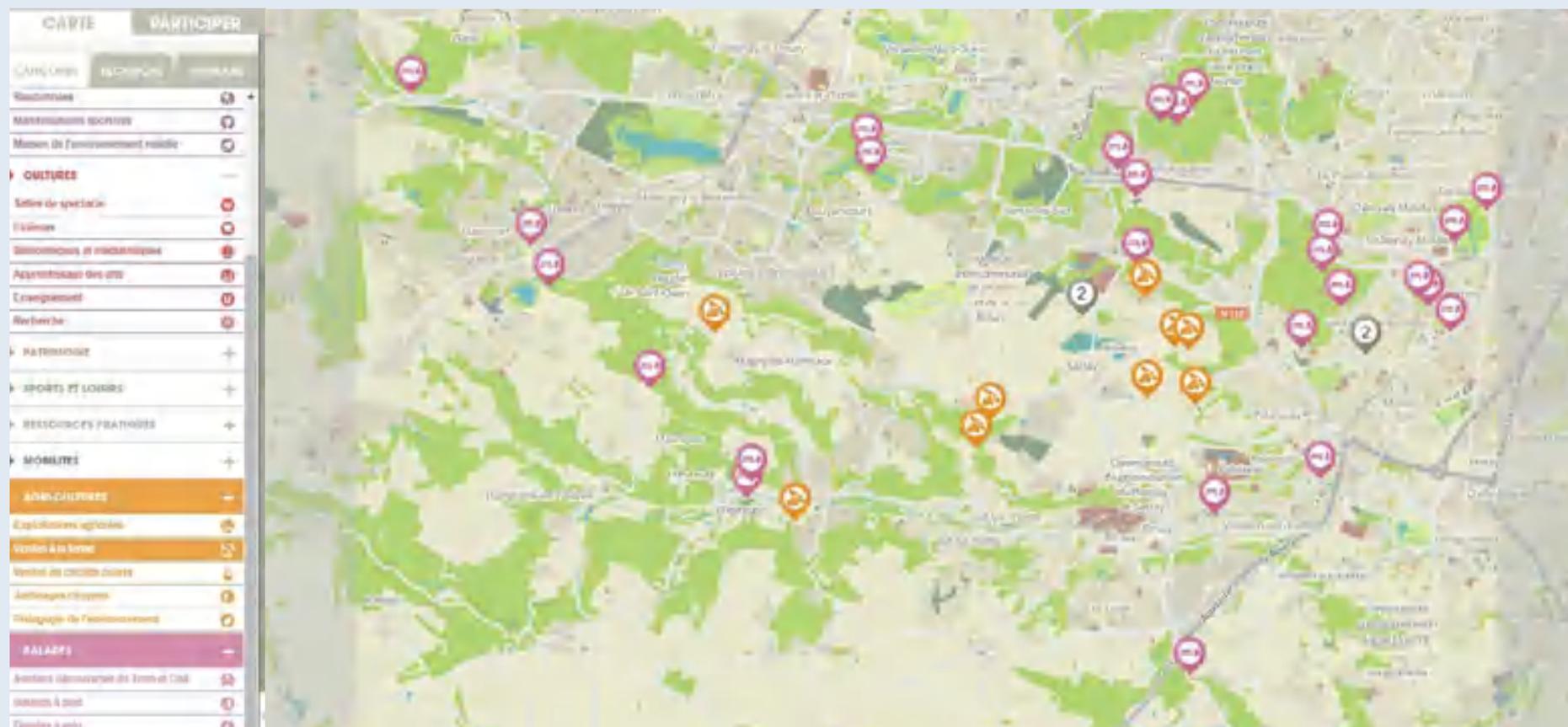
Le programme d'activités qu'elle propose se déploie à Sion et sur l'ensemble du département autour des Espaces naturels sensibles : sorties nature, ateliers pratiques, animations pédagogiques...

Source : Cité des Paysages de Meurthe-et-Moselle,
<http://www.citedespaysages.meurthe-et-moselle.fr/>

«Carte ouverte» de l'association Terre et cité sur le plateau de Saclay

La Carte Ouverte du Plateau de Saclay est un outil d'aide à la mobilité et à la connaissance du territoire qui recense des centaines de points clés et d'itinéraires : patrimoine bâti ou naturel, ressources culturelles, itinéraires de ballade, structures animant la vie locale et événements présents sur le Plateau.

«Cet outil est en évolution constante votre participation est donc bienvenue si vous disposez d'informations à partager, que vous soyez une personne active, une association, une collectivité, une entreprise ou un media. Vous devenez ainsi l'un des acteurs de ce projet territorial, que vous pouvez partager, enrichir ou enchanter».



Source : <http://saclay.carte-ouverte.org/>

6.6 Engager une politique culturelle et économique autour des valeurs paysagères du territoire

Cultiver le paysage communautaire en « cultivant son jardin » : faire du paysage une occasion de bonifier son cadre de vie et d'inscrire la vitalité des initiatives dans un cadre commun paysager concerté. Cela passe par une action de longue haleine dont la perspective n'est pas forcément opérationnelle à court terme mais est nécessaire.

Dans tous les cas, c'est l'homme et sa capacité d'habiter ce paysage qui doit avoir la primeur, par rapport à une vision statique d'un paysage même magnifié. C'est parce qu'il nous fait du bien à l'intérieur que le paysage mérite d'être promu à l'extérieur.

Objectifs :

- Une politique culturelle, dotée de ses repères habituels (expositions thématiques, festival du jardin essaimant année après année, prolongement gastronomique des savoir-faire du terroir, événements - décrits par ailleurs)
- Se servir de l'univers du paysage comme d'un liant, d'une signature entrée en matière, d'un écrin et aussi d'un objet d'étude, de création ou de manifestation
- S'immerger dans le paysage, avoir une expérience sensorielle de celui-ci, diversifier les perceptions
- Faire découvrir des lieux méconnus du public par des événements culturels

Sites concernés	- Tout site dont le projet est susceptible de renforcer l'appropriation de leur paysage et sa bonification par les résidents, éventuellement par le miroir du regard du visiteur
Maîtrise d'ouvrage pressentie	- Agglopolys - Domaine de Chaumont - Ville de Blois - Porteurs de projet privés pour l'hébergement, éventuellement sur appel à projet
Partenaires potentiels	- Observatoire Loire - Office de tourisme Blois-Chambord - CAUE 41 - L'agence « Pays de la Loire, territoires d'innovation » et ADT pour les hébergements insolites - Chambre d'Agriculture et autres partenaires agricoles - Conservatoire des espaces naturels 41 - CCI - Mission Val de Loire
Indicateurs de suivi	- Nombre d'événements culturels organisés ou de lieux créés permettant l'immersion dans le paysage

Principes d'action

- Encourager la création de jardins, en contractualisant chaque année avec un lauréat du festival des jardins de Chaumont pour transposer des éléments de leur création éphémère sur des espaces en bord d'itinérance, ou des espaces publics requalifiés,
- Se servir du fil directeur du paysage comme accroche et liant d'une politique communautaire (sans prétendre réduire au paysage toute la politique communautaire)
- Installer une tradition de haut lieu international de la révélation du paysage par une production de colloque, d'exposition, de manifestation jouant du paysage comme écrin, comme objet de délectation ou comme sujet d'investigation
- Lier paysage et terroir : un art de vivre qui se retrouve dans la gastronomie blésoise et à l'image du patrimoine historique et naturel d'Agglopolys
- Développer un nouveau mode d'hébergement touristique innovant au cœur des valeurs paysagères : au cœur des vignes, de la forêt, en bord de rivière, etc..
- Créer un dispositif valorisant le paysage au Lac de Loire

Outils existants à mobiliser

- Festival Des Lyres d'Été qui organise des sorties découvertes et gourmandes (été 2015)
- Domaine et Festival de Chaumont
- Les acteurs de la filière culturelle, du livre et des archives au théâtre et autres spectacles vivants
- Les acteurs du terroir et de la gastronomie participant au paysage et valorisant ses productions
- Office de tourisme Blois-Chambord
- Biennale Nature et Paysage : colloques et recherches, expositions sur les dimensions du paysage et sa place dans notre façon d'être au monde aux quatre coins de la planète
- L'Observatoire Loire, situé au Parc des Mées : centre d'interprétation animé par une association d'éducation à l'environnement pour sensibiliser le grand public aux paysages ligériens.
- L'agence « Pays de la Loire, territoires d'innovation » (issue de la fusion du CRTourisme avec des agences économiques) et l'ADT outillant les territoires et acteurs privés pour l'émergence d'hébergement innovant

Outils à créer

- Essaimage de nouveaux jardins en espaces publics lors de requalifications
- Accueil chaque année d'un pays du bout du monde hôte du territoire avec ses savoir-faire et sa culture, prétexte d'un temps d'animation festive à l'échelle de l'agglomération
- Pour lier terroir et paysages :
 - Saveurs du paysage : tendres asperges, liqueurs de fruits, faisans et champignons sauvages, palets solognots et petits fromages de chèvre fermiers, ainsi que ses poissons (silures, brochets, anguilles et écrevisses) ...
 - Raffinement & finesse : le précieux biscuit du XIXe siècle nommé l'Aristocrate, ...
 - Organiser des balades gourmandes pour lier terroir et paysages : «Vis ma vie de Berger» avec Pasto'Loire
 - Exposition itinérante
- Pour une immersion dans le paysage par l'hébergement :
 - Différents types d'hébergements insolites se développent à l'initiative de privés le plus souvent, en tirant parti d'écrans paysagers singuliers sur le registre des habitats insolites, soit à partir de réhabilitation de patrimoines existants soit en création valorisant les ressources (bois notamment) dans des paysages qui méritent une immersion. Agir sur l'hébergement est un puissant levier de retombées économiques
- Encourager sur le territoire d'Agglopolys ce genre d'initiatives est souhaitable pour autant que cela autorise une expérience nouvelle du paysage, respectueuse du droit de l'urbanisme.
- Les cabanes dans les arbres, ou autour des arbres, les réhabilitations de maisons forestières ou éclusières isolées (à l'initiative de l'ONF ou de VNF souvent) ailleurs en France participent à ce genre de réponse. Des habitations plus précaires (les yourtes et autres tipis, ...) peuvent être imaginées pour un usage plus saisonnier. La collectivité peut identifier les porteurs de projet et espaces dont le foncier est propice et aider à les mobiliser, faciliter le montage de projet, mais n'a pas vocation à en être le maître d'ouvrage ni l'exploitant Elle doit veiller à ce que ces habitations répondant à une certaine mode et ne déparent pas le cadre paysager qu'elle entend qualifier.

Références et expériences intéressantes

- «Emmagine le Bout du Monde»: restaurant botanique, jardin de plantes aromatiques, évènementiel, à Berthenay, près de Tours
- Dans le Lubéron, accueil chez l'habitant d'artisans d'un pays du «bout du monde» travaillant la terre crue ou les terrasses de pierre...

Exemples de scénographie immersive

Il faut aiguïser l'attention au paysage, et l'immersion dans des dispositifs qui permettent des changements d'échelle (voyage dans le temps et dans l'espace) est crucial à cet égard pour éviter de se cantonner à la leçon de chose: le dépaysement d'un dispositif scénographique entre 4 murs peut susciter plus d'attention à la visite in situ de lecture du paysage.



Maquettes didactiques au Marais de Saint-Omer (62)



Pavillon chinois de l'exposition universelle

Exemples d'hébergements insolites



Tente Huttopia



Intérieur d'un «Pod» permettant la contemplation des étoiles

Outils existants à mobiliser

Musée de l'Eau de Pont en Royans (38) :

Des dispositifs immersifs à partir de l'usage du multimédia

Le musée de l'eau de Pont en Royans est un complexe ludique, scientifique, culturel et pédagogique consacré à l'eau sous toutes ses formes : les eaux du Vercors, les eaux du Monde, l'eau poétique et vitale, ..

Son concept est novateur et contemporain, tant par l'approche interactive et spectaculaire de ses expositions que par sa conception architecturale ouverte sur le magnifique site de Pont en Royans.



Source : Musée de l'Eau, <http://musee-eau.com/>

Noria Maison de l'eau aveyronnaise (12) :

Parcours pédagogique interactif



De l'enjeu au jeu, la Maison de l'Eau propose un parcours pédagogique autour de l'eau, les enjeux, les éléments, les états, les ressources, et le bien collectif de l'eau sur un espace sillonné par la rivière, « La Dourbie ».



Source : Noria Maison de l'eau, <http://www.noria-maisondeleau.com/>

STRATÉGIE, PRIORITÉS, PHASAGES

I. La stratégie de mise en œuvre du Plan d'actions

Le Programme d'actions pour les paysages a été très largement construit en concertation avec de nombreux services internes à la Communauté d'agglomération, mais aussi de très nombreux partenaires. Il identifie une trentaine de fiches actions concernant des problématiques d'aménagement très variées, qui peuvent se concrétiser par des dizaines d'actions concrètes dans les domaines réglementaires, financiers et fiscaux, opérationnels, pédagogiques. Il a mobilisé de très nombreux organismes et personnes, réunis en comités, ateliers, visites de sites et lectures de paysage. Il s'est accompagné d'actions auprès du grand public, comme le concours photo en 2014, l'enquête auprès des habitants menée par l'INSA CVL/Ecole du paysage de Blois ou les balades lectures de paysage. Le risque, au-delà de ce temps d'élaboration participative, est l'essoufflement, au moment même où il faut au contraire redoubler d'efforts pour passer à l'opérationnel.

Le deuxième écueil est la dispersion de ces efforts, forcément limités par les moyens humains et financiers, qui aboutirait à une absence de visibilité et de résultats tangibles. C'est un risque réel du fait de la dimension touche-à-tout et transversale du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire.

La stratégie est construite pour échapper à ces deux écueils, en proposant quatre dispositifs de base : une charte d'engagement, un atelier permanent de projet de paysage, des moyens renforcés pour la Mission paysage et des actions pilotes.

▪ Une charte d'adhésion

Il s'agit de marquer de façon officielle ce temps d'aboutissement de l'élaboration du Plan d'actions, en engageant les partenariats indispensables aux concrétisations effectives. Outre la transmission large du Plan d'actions sous format papier et numérique, il s'agit de marquer le coup en lui adjoignant une charte d'adhésion, signée par tous les partenaires, ou une délibération en Conseil Communautaire.

Cette signature entre partenaires devrait avoir lieu à l'occasion d'un « événement paysage » qui reste à définir.

Elle a vocation à se prolonger de façon plus ciblée par des accords-cadres. Un des premiers programmes peut concerner l'agriculture, sous forme d'un PAPA (Programme agriculture paysage d'Agglopolys), sur le modèle du programme local agricole (PLA) de Rennes.

▪ Un atelier permanent du projet de paysage

Au-delà de cette charte, la mobilisation des partenaires et des services, et la vie du Plan d'actions, seront favorisées par la mise en place d'un « atelier permanent du projet de paysage ». Son objectif est de favoriser l'ambition qualitative portée aux opérations d'aménagement sur le territoire d'Agglopolys. A minima, on peut par exemple imaginer que cet atelier rassemblera régulièrement les services d'Agglopolys concernés, en y invitant un premier cercle de partenaires permanents, et un deuxième cercle de partenaires occasionnels. La charte d'engagement mentionnera son existence et mode de fonctionnement.

- Des moyens renforcés pour la Mission paysage d'Agglopolys

La question des moyens est sensible dans un contexte économique d'argent public "rare". Mais il faut reconnaître que très peu d'argent est aujourd'hui consacré directement à une politique paysagère en France. Pourtant, la valeur économique des paysages est considérable, même si elle est difficile à estimer : attractivité du territoire pour l'installation et le maintien des entreprises, tourisme, ...

Des moyens humains doivent permettre d'animer le plan d'actions, tout particulièrement au démarrage de la concrétisation du plan d'actions : car de nombreuses actions de communication s'ajoutent aux actions opérationnelles à engager : diffusion du plan de paysage, charte d'engagement évoquée plus haut, tour des communes (information en conseils municipaux, ateliers de travail sur la mise en œuvre du Plan de paysage), etc..

Outre le renforcement de l'équipe de la Mission paysage, une des hypothèses est d'identifier un « référent paysage » dans chaque service d'Agglopolys, dont une part de temps de travail est affectée au paysage sous la coordination de la Mission paysage.

A ces dispositions peuvent s'ajouter la nomination d'un architecte-conseil et d'un paysagiste-conseil d'Agglopolys : professionnels concepteurs indépendants, exerçant leur activité hors Agglopolys, ils viennent consacrer un temps déterminé aux programmes et projets d'aménagement d'Agglopolys et des communes (par exemple deux jours par mois) en tant que conseils : ils aident la mission paysage à la concrétisation du Plan d'actions pour les paysages, ils appuient Agglopolys dans ses projets et démarches stratégiques (SCOT, PLUi, PCET, TEPCV etc.), dans ses programmes et projets opérationnels, dans la sensibilisation des élus et la mobilisation des partenaires.

Enfin le conventionnement avec l'INSA CVL/Ecole de la nature et du paysage de Blois peut se poursuivre en se centrant sur des études et actions de concrétisation du Plan d'actions pour les paysages d'Agglopolys : ateliers de projet, workshops, stages.

- Des actions pilotes menées à partir de plans-guides

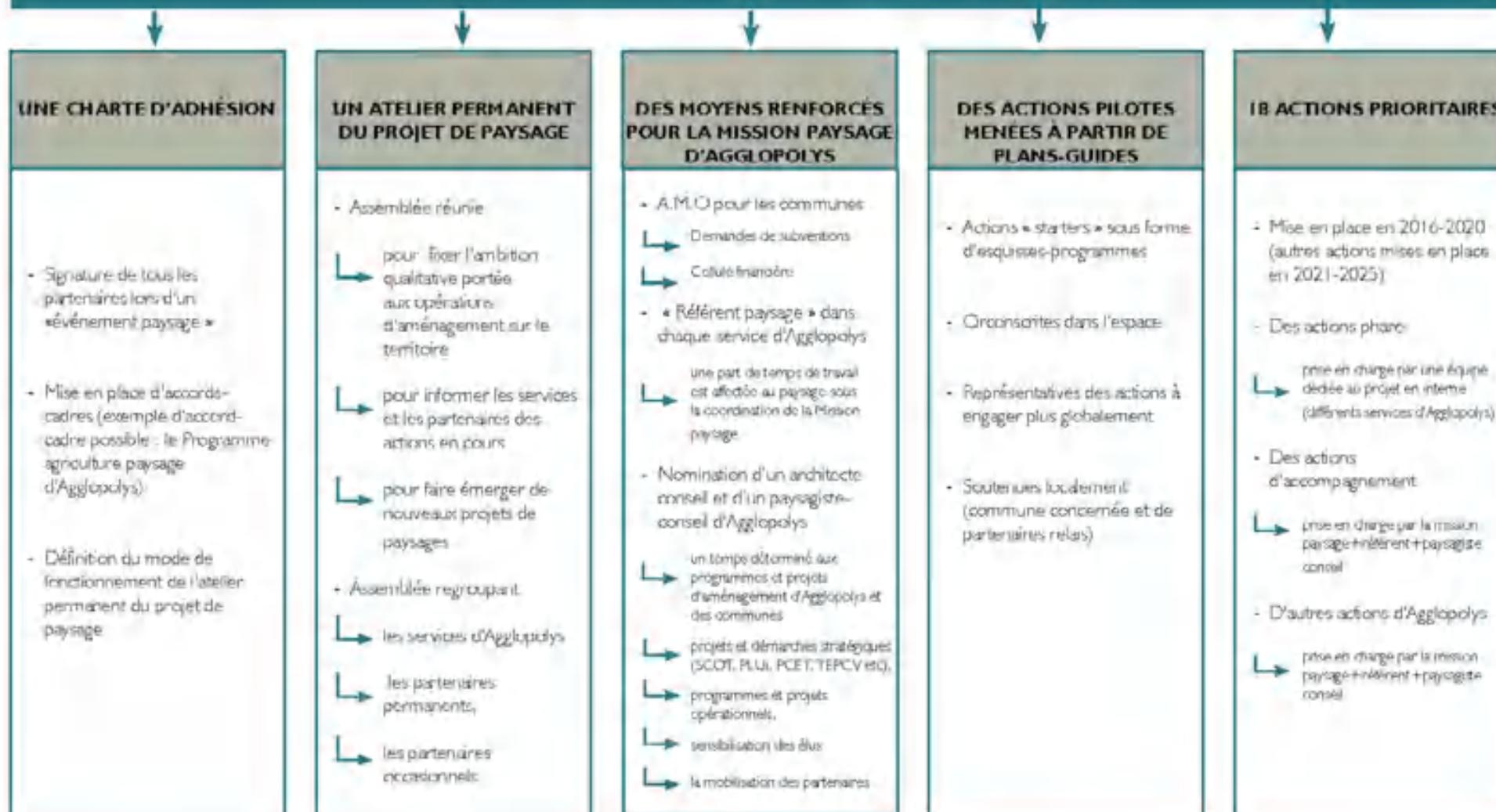
Comment répondre au défi de tout à la fois : répondre à la diversité des thématiques paysagères, s'adapter aux moyens humains et financiers limités et ne pas se perdre et se disperser ?

La stratégie consiste à engager des actions pilotes de concrétisation, soigneusement choisies : circonscrites dans l'espace, représentatives des actions à engager plus globalement, soutenues localement par l'intérêt manifeste de la commune concernée - et de partenaires relais dans la mesure du possible -.

Un travail soigneux d'accompagnement de l'opération, de sa programmation à sa réalisation, est mené par la Mission paysage. La communication, la sensibilisation et la mobilisation des partenaires sont menées à partir de ces opérations-pilotes, dans l'objectif d'étendre l'action et d'élargir les partenariats à partir de ces actions « starters ».

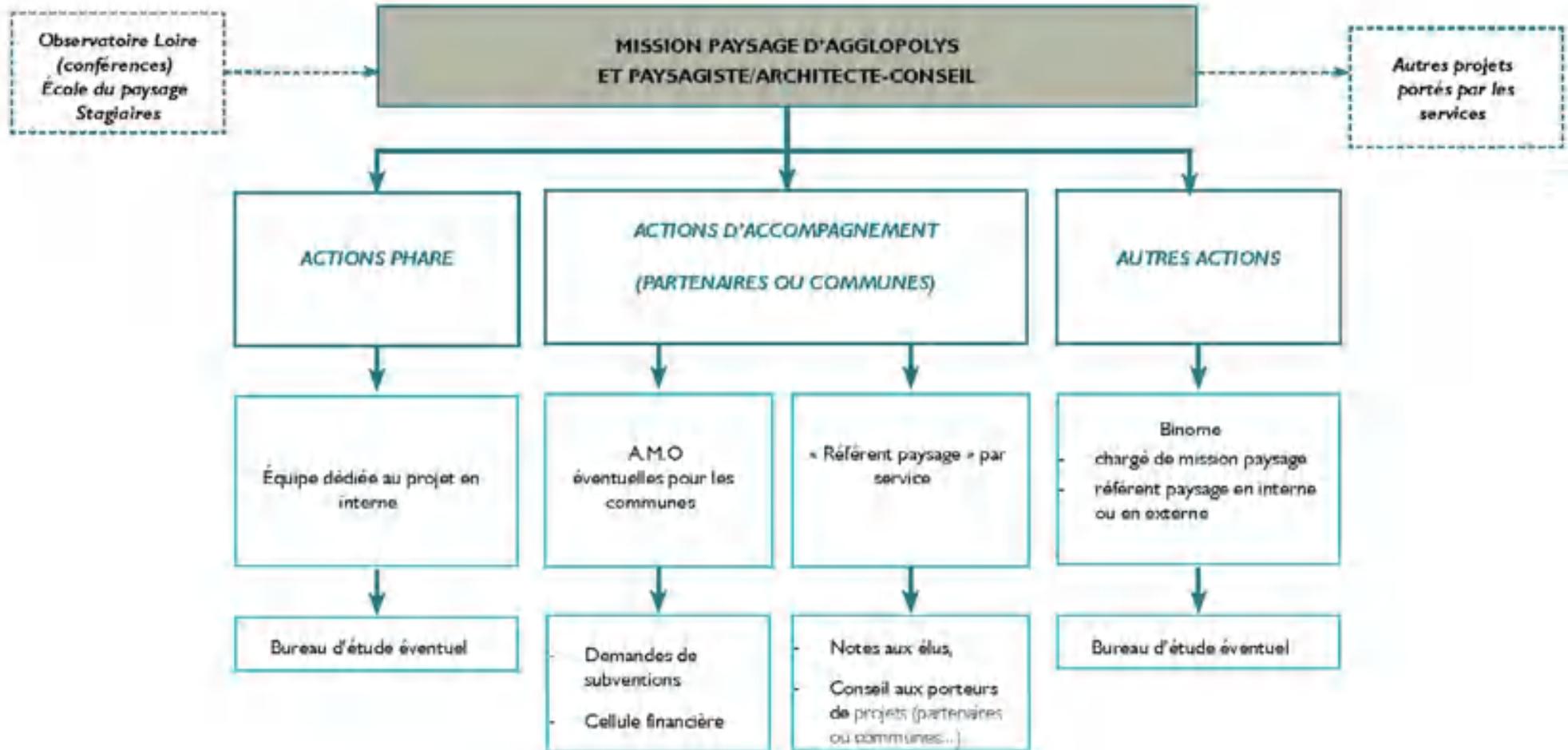
Les plans-guides prévus dans le Programme d'actions (fiche action 6.1), qui sont des esquisses-programmes chiffrées sur des sites particuliers, sont les instruments privilégiés de la mise en route de ces actions-pilotes. Menés par un homme de l'art (paysagiste + autres compétences le cas échéant), ils permettent d'engager la programmation sur de bonnes bases, à la fois en termes de conception et de budgets. Ce sont des missions courtes, avec deux réunions de travail (une de diagnostic, une de proposition).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS



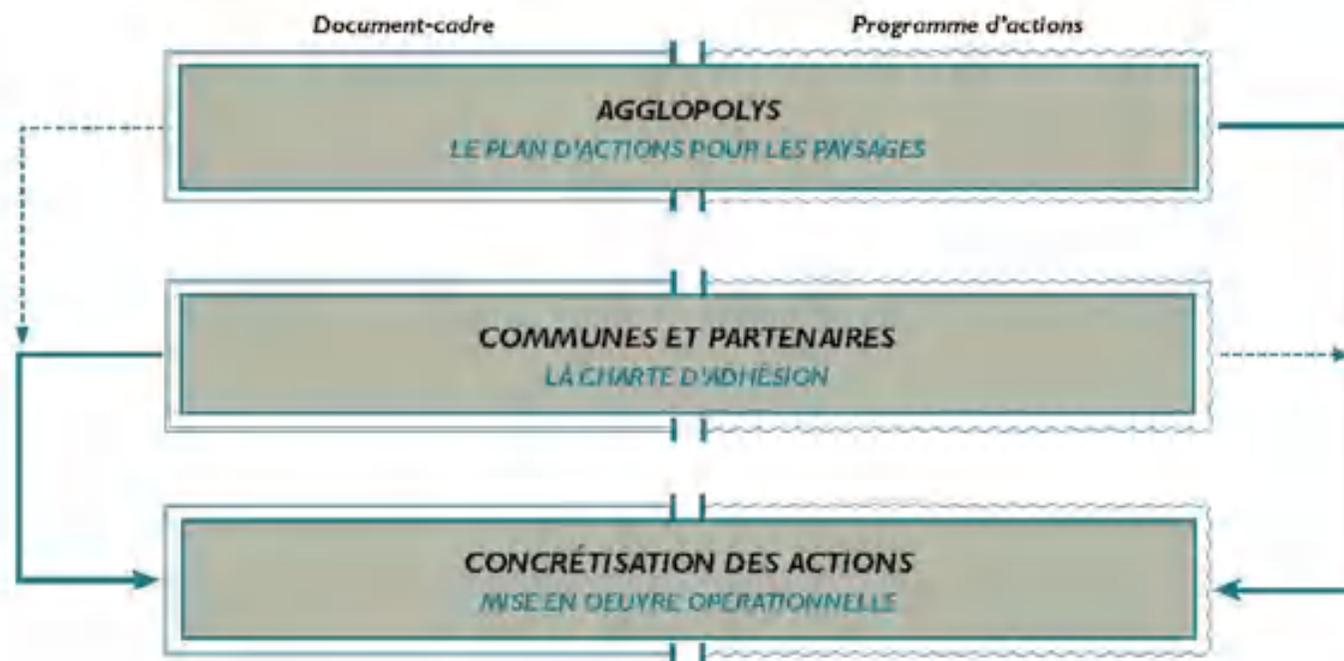
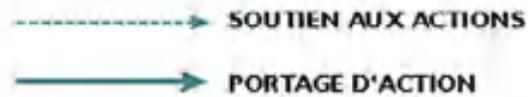
Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes - Mars 2016

FONCTIONNEMENT DE LA MISSION PAYSAGE RENFORCÉE



Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes - Mars 2016

LE PLAN D' ACTIONS POUR LES PAYSAGES : DOCUMENT-CADRE ET PROGRAMME OPÉRATIONNEL



Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes - Mars 2016

II. Les priorités

17 actions prioritaires se dégagent du programme d'actions général, qui en comporte 28. Elles alimentent de façon principale l'activité de la Mission paysage en matière d'animation du Plan d'actions pour les cinq prochaines années (2016-2020). L'autre partie du programme général concernera davantage les années suivantes (2021-2025), sachant qu'un certain nombre d'actions engagées en 2016-2020 devront se poursuivre au cours des années suivantes.

Parmi ces priorités, une hiérarchie s'établit à trois niveaux :

- des actions-phares se dégagent : actions qui mettent particulièrement en évidence l'action d'Agglopolys comme maître d'ouvrage ;
- les autres actions où Agglopolys est maître d'ouvrage
- les actions d'accompagnement, pour lesquelles Agglopolys n'est pas pressentie pour être maître d'ouvrage.

Enfin les actions qui peuvent être opérationnelles et concrétisées à court terme sont signalées.

- Tableau 1 : Actions prioritaires
- Tableau 2 : Actions et sous-actions
- Tableau 3 : Hiérarchie des actions prioritaires
 - Actions phares
 - Autres actions d'Agglopolys
 - Actions d'accompagnement (Agglopolys partenaire non maître d'ouvrage)
 - Actions opérationnelles (travaux) court terme

AGGLOPOLYS - Plan d'actions pour les paysages

Tableau 1 - Définition des actions prioritaires : P

Orientation 1 : Recentrer le paysage de l'habitat	
Action 1.1 : Valoriser la trame paysagère de chaque ville, bourg ou village, préparatoire à l'intensification des centralités	P
Action 1.2 : Développer le portefeuille foncier public en faveur du développement recentré de l'habitat et des activités	P
Action 1.3 : Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du tissu existant et promouvoir l'architecture contemporaine et l'urbanisme durable	P
Action 1.4 : Poursuivre la mise en valeur d'espaces publics attractifs, conviviaux et apaisés pour les villes et villages	P
Action 1.5 : Composer des "lisières urbaines " autour des villes et des villages	
Action 1.6 Transformer les routes urbanisées en rues-jardins	P
Orientation 2 : Reconquérir le paysage des activités, entrées de villes et équipements et accompagner le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire	
Action 2.1 : Reconquérir la qualité paysagère et écologique des zones d'activités, tout particulièrement en entrées de villes	P
Action 2.2 : Maîtriser l'affichage publicitaire	P
Action 2.3 : Inscrire les énergies renouvelables et le changement climatique dans la création et la gestion du paysage contemporain d'Agglopolys	P
Orientation 3 : Protéger et valoriser le paysage agricole et viticole	
Action 3.1 : Affirmer le cœur agro-urbain d'agglomération	P
Action 3.2 : Enrichir le paysage près des cours d'eau et des forêts par l'agriculture	
Action 3.3 : Conforter la présence du vignoble de Cheverny, Cour-Cheverny et Touraine-Mesland dans le paysage	
Orientation 4 : Magnifier l'héritage naturel et culturel des vallées, des forêts, des parcs et des châteaux	
Action 4.1 : Reconnaître et composer la couronne du Blaisois	
Action 4.2 : Développer la gestion des espaces de nature par les animaux	P
Action 4.3 : Valoriser les paysages forestiers en faveur de la biodiversité et de l'accueil du public	
Action 4.4 : Poursuivre la valorisation de la Loire depuis les levées et les coteaux	P
Action 4.5 : Revaloriser les grands sites ou équipements en vallée de Loire	P
Action 4.6 : Donner à découvrir et à vivre les bords de l'eau	P
Action 4.7 : Mettre en valeur les vues et les perspectives plantées liées au patrimoine monumental	
Orientation 5 : Soigner le paysage des infrastructures et renforcer les modes de déplacements doux	
Action 5.1 : Développer le maillage des circulations douces : piétons, vélos, cheval et bateau sur Loire	P
Action 5.2 : Coordonner et diversifier les thématiques d'itinérances et les modes de découverte du territoire d'Agglopolys	
Action 5.3 : Valoriser le paysage des routes d'accueil majeures d'Agglopolys	
Orientation 6 : Animer le plan d'actions pour les paysages	
Action 6.1 Mettre en œuvre des esquisses-programme pour la concrétisation du plan d'actions : plans-guides	
Action 6.2 : Renforcer les compétences des élus, des services d'Agglopolys et des communes en matière de paysage	P
Action 6.3 : Adapter la communication d'Agglopolys à son ambition paysagère	
Action 6.4 : Établir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre du plan d'action	P
Action 6.5 : Sensibiliser le grand public au paysage et au projet de paysage, notamment par des actions participatives	P
Action 6.6 : Engager une politique culturelle et économique autour des valeurs paysagères du territoire	

AGGLOPOLYS - Plan d'actions pour les paysages Tableau 2 : Détail des actions prioritaires	QUE FAIRE EN PRIORITE
Orientation 1 : Recentrer le paysage de l'habitat	
Action 1.1 : Valoriser la trame paysagère de chaque ville, bourg ou village, préparatoire à l'intensification des centralités	1.1.1 - Intégration de l'action trame paysagère au PLUi 1.1.2 - Réalisation des plans-guides "Trame paysagère communale" (quatre communes) et sensibilisation des élus aux trames paysagères 1.1.3 - Soutenir la mise en œuvre de réalisations concrètes à caractère exemplaire
Action 1.2 : Développer le portefeuille foncier public en faveur du développement recentré de l'habitat et des activités	1.2.1 - Définition d'outils fonciers au PLUi (secteurs et emplacements réservés, PAPAG, ...) (pour mémoire) 1.2.2 - Adhésion à un EPF (pour mémoire) 1.2.3 - Soutien financier et technique d'Agglopolys à l'acquisition foncière par les communes pour l'intensification urbaine
Action 1.3 : Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du tissu existant et promouvoir l'architecture contemporaine et l'urbanisme durable	1.3.1 - Travail sur l'intensification urbaine dans le PLUi par un architecte-urbaniste 1.3.2 - Soutien aux commerces de proximité en centre villes et villages (pour mémoire) 1.3.3 - Soutien à la réhabilitation du bâti en centre-villes et villages à travers des OPAH communales 1.3.4 - Plans-Guide BIMBY expérimentaux (deux communes) et sensibilisation des élus à l'intensification urbaine
Action 1.4 : Poursuivre la mise en valeur d'espaces publics attractifs, conviviaux et apaisés pour les villes et villages	1.4.1 - Renforcer la politique de soutien à la mise en valeur des espaces publics
Action 1.6 : Transformer les routes urbanisées en rues-jardins	1.6.1 - Communication pour engager des actions participatives pilotes sur les rues-jardins - plan de gestion communal 1.6.2 - Animation "rues-jardins" et définition des plans de gestion communaux (5 sites) 1.6.3 - Soutien à la réalisation des travaux des rues-jardins
Orientation 2 : Reconquérir le paysage des activités, entrées de villes et équipements et accompagner le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire	
Action 2.1 : Reconquérir la qualité paysagère et écologique des zones d'activités, tout particulièrement en entrées de villes	2.1.1 - Choix des séquences d'entrée de ville à requalifier et élaboration du programme (suite à la fiche-conseil ZAE) 2.1.2 - Mise en œuvre du programme des travaux de requalification d'entrée de ville 2.1.3 - Conventions avec les entreprises sur les ZA et entrées de ville et soutien financier et technique aux interventions paysagères en emprises privées
Action 2.2 : Maîtriser l'affichage publicitaire	2.2.1 - Elaboration du RLPI 2.2.2 - Mise en œuvre d'une TLPE intercommunale 2.2.3 - Mise en place de moyens de suivi et de contrôle renforcés du RLPI (effacement des publicités illégales)
Action 2.3 : Inscrire les énergies renouvelables et le changement climatique dans la création et la gestion du paysage contemporain d'Agglopolys	2.3.1 - Poursuite de l'étude et approfondissement du lien paysage-énergie-climat dans le PCAET 2.3.2 - Stratégie et argumentaire en faveur de partenariats renouvelés sur le paysage par l'entrée énergie/climat 2.3.3 - Mise en place d'une stratégie de plantation pour l'adaptation au changement climatique
Orientation 3 : Protéger et valoriser le paysage agricole et viticole	
Action 3.1 : Affirmer le cœur agro-urbain d'agglomération	3.1.1 - Elaboration d'un programme d'actions spécifique avec le monde agricole : le PAPA (Programme agriculture paysage d'Agglopolys) 3.1.2 - Plan-guide « agro-urbanisme et paysage » au nord de Blois (partie Beauce), animation 3.1.3 - Soutien financier et technique à la mise en œuvre opérationnelle du Plan-guide "agro-urbanisme et paysage" (agroforesterie) au nord de Blois 3.1.4 - Approfondissement du plan-Guide "PANU" au sud de Blois (partie Loire-Sologne) (Esquisses par secteur : Halte Loire à vélo/ Pont Mitterrand - axe nord/sud Loire-Vacquerie-coteau, ...) 3.1.5 - Mise en œuvre opérationnelle du PANU et soutien financier et technique (acquisitions foncières, sentier de la levée des Acacias-halte Loire à vélo du Pont Mitterrand-Défrichage de parcelles et remise en pâturage)
Orientation 4 : Magnifier l'héritage naturel et culturel des vallées, des forêts, des parcs et des châteaux	
Action 4.2 : Développer la gestion des espaces de nature par les animaux	4.2.1 - Soutien au développement de l'opération Pasto-Loire (définition du potentiel foncier de gestion par l'animal, recensement des éleveurs, ...) 4.2.2 - Elaboration de la phase 2 du "Champs des Possibles"
Action 4.4 : Poursuivre la valorisation de la Loire depuis les levées et les coteaux	4.4.1 - Définition d'une stratégie d'ensemble et d'une "charte" de mise en valeur paysagère et culturelle des vues 4.4.2 - Mise en œuvre opérationnelle pour la valorisation paysagère de points de vue et points d'arrêt majeurs (Terrasse de Chaumont à Onzain notamment - Cf.4.5.4)
Action 4.5 : Revaloriser les grands sites ou équipements en vallée de Loire	4.5.1 - Plan-Guide de valorisation paysagère de la base de loisirs du Lac de Loire 4.5.2 - Plan-Guide de valorisation paysagère de l'ancienne voie ferrée rive droite (Chaussée Saint-Victor) et de ses environs 4.5.3 - Mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux Lac de Loire/Viaduc de Vineuil/Chaussée Saint-Victor 4.5.4 - Plan-Guide Terrasse de Chaumont intégrant le projet Croq'Loire 4.5.5 - Mise en œuvre des premiers travaux du projet Croq'Loire : défrichage sur la Terrasse de Chaumont (CEN + DDT) 4.5.6 - Mise en œuvre du projet Terrasse de Chaumont à Onzain
Action 4.6 : Donner à découvrir et à vivre les bords de l'eau	4.6.1 - Soutien financier et technique à l'événementiel et au développement d'activités de saison (guinguettes, land-art/art, navigation touristique fluviale...) 4.6.2 - Mise en œuvre des haltes sur la "Loire à vélo" (site pilote au Lac de Loire)
Orientation 5 : Soigner le paysage des infrastructures et renforcer les modes de déplacements doux	
Action 5.1 : Développer le maillage des circulations douces : piétons, vélos, cheval et bateau sur Loire	5.1.1 - Elaboration d'une étude de faisabilité du développement des promenades fluviales 5.1.2 - Mise en œuvre opérationnelle de coulées vertes, notamment par des acquisitions foncières
Orientation 6 : Animer le plan d'actions pour les paysages	
Action 6.2 : Renforcer les compétences des élus, des services d'Agglopolys et des communes en matière de paysage	6.2.1 - Renforcement de la Mission Paysage d'Agglopolys (apprentis, référents, ...) 6.2.2 - Nomination d'un architecte-conseil et d'un paysagiste-conseil à Agglopolys 6.2.3 - Diffusion du Plan d'actions à chaque commune et service 6.2.4 - Présentation du "Plan d'actions pour le paysage" à chaque commune en s'appuyant sur les films de Patrick Delance réalisés pendant le Plan d'actions 6.2.5 - Elaboration et édition de posters (Plan de Paysage) pour les services des mairies 6.2.6 - Suivi de la mise en œuvre des fiches-conseil
Action 6.4 : Etablir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre du Plan d'actions	6.4.1 - Elaboration et signature d'une Charte d'adhésion au Plan de Paysage + signature des contrats et conventions 6.4.2 - Mise en place d'un atelier permanent du Projet de Paysage associant services d'Agglopolys et partenaires 6.4.3 - Renouvellement de la convention pluri-annuelle avec l'INSA CVL/Ecole du Paysage de Blois pour des études et projets d'application du plan de paysage (travail des étudiants sur un sujet du Plan de Paysage) 6.4.4 - Suivi de la convention avec le CAUE pour la sensibilisation du public (y compris les scolaires) 6.4.5 - Mise en place d'une convention avec le Lycée Horticole de Blois-Vienne pour des actions participatives et opérationnelles
Action 6.5 : Sensibiliser le grand public au paysage et au projet de paysage, notamment par des actions participatives	6.5.1 - Diffusion en ligne du Plan d'actions et des films réalisés par Patrick Delance 6.5.2 - Organisation de la Biennale Nature et Paysage avec le CAUE en intégrant la distribution des "mille arbres pour le climat" 6.5.3 - Réalisation d'une exposition itinérante du Plan de Paysage 6.5.4 - Organisation d'une séance de l'Atelier permanent sur la thématique "actions participatives" 6.5.5 - Mise en œuvre de chantiers participatifs ("rues-jardins", défrichage, etc.) 6.5.6 - Réaliser des guides de sensibilisation thématiques : paysage et constructions (permis de construire et permis d'aménager), paysage et clôtures, paysage et végétation des jardins et haies, ... (en lien avec le PLUi)

QUE FAIRE EN PRIORITE	Action phare
	Action d'accompagnement
	Autre action d'Agglopolys
	Actions opérationnelles à court terme

ACTIONS PHARE	
1.1.1 - Intégration de l'action trame paysagère au PLUi	
1.1.2 - Réalisation des plans-guides "Trame paysagère communale" (quatre communes) et sensibilisation des élus aux trames paysagères	
1.3.4 - Plans-Guide BIMBY expérimentaux (deux communes) et sensibilisation des élus à l'intensification urbaine	
1.6.2 - Animation "rues-jardins" et définition des plans de gestion communaux (5 sites)	
2.1.1 - Choix des séquences d'entrée de ville à requalifier et élaboration du programme (suite à la fiche-conseil ZAE)	
2.1.2 - Mise en œuvre du programme des travaux de requalification d'entrée de ville	
3.1.2 - Plan-guide « agro-urbanisme et paysage » au nord de Blois (partie Beauce), animation	
3.1.4 - Approfondissement du plan-Guide "PANU" au sud de Blois (partie Loire-Sologne) (Esquisses par secteur : Halte Loire à vélo/ Pont Mitterrand - axe nord/sud Loire-Vacquerie-coteau, ...)	
3.1.5 - Mise en œuvre opérationnelle du PANU et soutien financier et technique (acquisitions foncières, sentier de la levée des Acacias-halte Loire à vélo du Pont Mitterrand-Défrichement de parcelles et remise en pâturage)	
4.4.2 - Mise en œuvre opérationnelle pour la valorisation paysagère de points de vue et points d'arrêt majeurs (Terrasse de Chaumont à Onzain notamment - Cf.4.5.4)	
4.5.1 - Plan-Guide de valorisation paysagère de la base de loisirs du Lac de Loire	
4.5.2 - Plan-Guide de valorisation paysagère de l'ancienne voie ferrée rive droite (Chaussée Saint-Victor) et de ses environs	
4.5.3 - Mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux Lac de Loire/Viaduc de Vineuil/Chaussée Saint-Victor	
4.5.4 - Plan-Guide Terrasse de Chaumont intégrant le projet Croq'Loire	
4.6.2 - Mise en œuvre des haltes sur la "Loire à vélo" (site pilote au Lac de Loire)	
5.1.2 - Mise en œuvre opérationnelle de coulées vertes, notamment par des acquisitions foncières (tronçon Saint-Claude / Vineuil)	
6.4.1 - Elaboration et signature d'une Charte d'adhésion au Plan de Paysage + signature des contrats et conventions	
6.4.4 - Suivi de la convention avec le CAUE pour la sensibilisation du public (y compris les scolaires)	
6.5.2 - Organisation de la Biennale Nature et Paysage avec le CAUE en intégrant la distribution des "mille arbres pour le climat"	

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT	
1.1.3 - Soutenir la mise en œuvre de réalisations concrètes à caractère exemplaire	
1.2.3 - Soutien financier et technique d'Agglopolys à l'acquisition foncière par les communes pour l'intensification urbaine	
1.3.3 - Soutien à la réhabilitation du bâti en centre-villes et villages à travers des OPAH communales	
1.6.3 - Soutien à la réalisation des travaux des rues-jardins	
2.1.3 - Conventions avec les entreprises sur les ZA et entrées de ville et soutien financier et technique aux interventions paysagères en emprises privées	
3.1.3 - Soutien financier et technique à la mise en œuvre opérationnelle du Plan-guide "agro-urbanisme et paysage" (agroforesterie) au nord de Blois	
4.2.1 - Soutien au développement de l'opération Pasto-Loire (définition du potentiel foncier de gestion par l'animal, recensement des éleveurs, ...)	
4.5.5 - Mise en œuvre des premiers travaux du projet Croq'Loire : défrichement sur la Terrasse de Chaumont (CEN + DDT)	
4.6.1 - Soutien financier et technique à l'événementiel et au développement d'activités de saison (guinguettes, land-art/art, navigation touristique fluviale...)	
1.4.1 - Renforcer la politique de soutien à la mise en valeur des espaces publics	

AUTRES ACTIONS D'AGGLOPOLYS	
1.2.1 - Définition d'outils fonciers au PLUi (secteurs et emplacements réservés, PAPAG, ...) (pour mémoire)	
1.2.2 - Adhésion à un EPF (pour mémoire)	
1.3.1 - Travail sur l'intensification urbaine dans le PLUi par un architecte-urbaniste	
1.3.2 - Soutien aux commerces de proximité en centre villes et villages (pour mémoire)	
1.6.1 - Communication pour engager des actions participatives pilotes sur les rues-jardins - plan de gestion communal	
2.2.1 - Elaboration du RLPI	
2.2.2 - Mise en œuvre d'une TLPE intercommunale	
2.2.3 - Mise en place de moyens de suivi et de contrôle renforcés du RLPI (effacement des publicités illégales)	
2.3.1 - Poursuite de l'étude et approfondissement du lien paysage-énergie-climat dans le PCAET	
2.3.3 - Mise en place d'une stratégie de plantation pour l'adaptation au changement climatique	
2.3.2 - Stratégie et argumentaire en faveur de partenariats renouvelés sur le paysage par l'entrée énergie/climat	
3.1.1 - Elaboration d'un programme d'actions spécifique avec le monde agricole : le PAPA (Programme agriculture paysage d'Agglopolys)	
4.2.2 - Elaboration de la phase 2 du "Champs des Possibles"	
4.4.1 - Définition d'une stratégie d'ensemble et d'une "charte" de mise en valeur paysagère et culturelle des vues	
4.5.6 - Mise en œuvre du projet Terrasse de Chaumont à Onzain	
5.1.1 - Elaboration d'une étude de faisabilité du développement des promenades fluviales	
6.2.1 - Renforcement de la Mission Paysage d'Agglopolys (apprentis, référents, ...)	
6.2.2 - Nomination d'un architecte-conseil et d'un paysagiste-conseil à Agglopolys	
6.2.3 - Diffusion du Plan d'actions à chaque commune et service	
6.2.4 - Présentation du "Plan d'actions pour le paysage" à chaque commune en s'appuyant sur les films de Patrick Delance réalisés pendant le Plan d'actions	
6.2.5 - Elaboration et édition de posters (Plan de Paysage) pour les services des mairies	
6.2.6 - Suivi des fiches-conseil	
6.4.2 - Mise en place d'un atelier permanent du Projet de Paysage associant services d'Agglopolys et partenaires	
6.4.3 - Renouvellement de la convention pluri-annuelle avec l'INSA CVL/Ecole du Paysage de Blois pour des études et projets d'application du plan de paysage (travail des étudiants sur un sujet du Plan de Paysage)	
6.4.5 - Mise en place d'une convention avec le Lycée Horticole de Blois-Vienne pour des actions participatives et opérationnelles	
6.5.1 - Diffusion en ligne du Plan d'actions et des films réalisés par Patrick Delance	
6.5.3 - Réalisation d'une exposition itinérante du Plan de Paysage	
6.5.4 - Organisation d'une séance de l'Atelier permanent sur la thématique "actions participatives"	
6.5.5 - Mise en œuvre de chantiers participatifs ("rues-jardins", défrichement, etc.)	
6.5.6 - Réalisation des guides de sensibilisation thématiques : paysage et constructions (permis de construire et permis d'aménager), paysage et clôtures, paysage et végétation des jardins et haies, ... (en lien avec le PLUi)	

Action 1.1 Valoriser la trame paysagère de chaque ville, bourg ou village, préparatoire à l'intensification des centralités

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce qu'Agglopolys est riche de motifs de paysage en ville et en villages, qui méritent d'être finement identifiés, préservés et mis en valeur
- Parce que la Trame Verte et Bleue concerne aussi les espaces urbains ou urbanisés
- Parce que les circulations douces de proximité doivent se densifier au sein des tissus bâtis pour conforter l'attractivité des centres villes et villages
- Parce que la densification urbaine, favorisée par les dernières lois (ALUR notamment), doit se fonder sur une reconnaissance des espaces non bâtis structurants pour éviter les erreurs dommageables en termes de paysage et de qualité de vie
- Parce que le PLUi qui s'annonce constitue un outil privilégié de planification des trames paysagères

Que faire en priorité ?

I.1.1 : Intégrer l'action trame paysagère au PLUi

I.1.2 : Réaliser des plans-guides 'valorisation de la trame paysagère communale'. Il s'agit, en s'appuyant sur l'identification réalisée dans le PLUi, de proposer un aménagement sur quelques sites particuliers (plan, perspective, chiffrage) et de sensibiliser l'ensemble des communes sur cette base

- Un plan-guide sur une commune rurale de Beauce/Gâtine
- Un plan-guide sur une commune rurale de Sologne
- Un plan-guide sur une commune du Val de Loire
- Un plan-guide sur une commune du Cœur d'agglomération

I.1.3 : Soutenir la mise en œuvre de réalisations concrètes à caractère exemplaire : création de continuités paysagères (trame verte et bleue, circulation douce, vue-perspective, ...) ; aménagement d'espaces singuliers de la trame ; valorisation pédagogique, culturelle et touristique ; voir action 1.4.1 relative aux espaces publics

Action 1.2 Développer le portefeuille foncier public en faveur du développement recentré de l'habitat et des activités

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que le foncier est le nerf de la guerre ! La propriété foncière publique est la condition de la maîtrise spatiale du développement
- Parce que la maîtrise foncière permet tout à la fois de protéger, de créer, de négocier, d'anticiper
- Parce que le développement de l'urbanisation d'Agglopolys est encore trop dépendant des seules opportunités foncières
- Parce que la rétention foncière privée peut longuement bloquer les projets des communes

Que faire en priorité ?

I.2.1 : Définir des outils fonciers au PLUi (DPU, emplacements réservés, ...)

I.2.2 : Adhérer à un EPF

I.2.3 : Soutenir les communes financièrement et techniquement dans leurs démarches d'acquisitions foncières

I.2.4 : Engager des expropriations de niveau intercommunal, moins sensible que le niveau communal, sur les terrains les plus clefs ? (pour mémoire)

Action 1.3 Intensifier les centres villes et villages et promouvoir l'architecture contemporaine et l'urbanisme durable

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que les dernières lois accentuent cette exigence
- Parce qu'il en va de la vie locale pour chaque commune et de la qualité de vie pour tous

Que faire en priorité ?

- 1.3.1 : Travailler de façon approfondie sur la question dans le cadre du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) : préparation de chaque commune à la question (diagnostic cartographique foncier, diagnostic sur la vacance (PLHi), appel à des compétences renforcées de l'équipe en charge de l'élaboration du PLUi pour des OAP spécifiques (architectes-urbanistes en plus d'urbanistes-juristes)
- 1.3.2 : Renforcer le soutien aux commerces de proximité (pour mémoire, action engagée par Agglopolys par ailleurs)
- 1.3.3 : Renforcer le soutien à la réhabilitation du bâti en centre ville et village à travers des OPAH communales
- 1.3.4 : Réaliser des plans-guides expérimentaux BIMBY sur deux communes, et sensibiliser les élus à l'intensification urbaine
- (1.4.1) : Renforcer les politiques d'aménagement d'espaces publics attractifs pour les centres villes et villages
- (6.2.2) : Nommer un architecte conseil et un paysagiste conseil d'Agglopolys

Action 1.4 Poursuivre la mise en valeur d'espaces publics attractifs, conviviaux et apaisés pour les villes et villages

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que les espaces publics sont au cœur d'une politique de paysage, intéressant à la fois l'image du territoire et son attractivité, ainsi que les usages, la qualité de vie et le lien social
- Parce que le plan de paysage fait apparaître de nouvelles perspectives pour l'aménagement et la valorisation des espaces publics, qui s'ajoutent aux places et espaces publics des centres anciens : le confortement des trames paysagères urbaines et villageoises ; la transformation de linéaires urbanisés en rues-jardins ; la recomposition de lisières urbaines à l'interface des secteurs bâtis et des espaces agricoles, naturels ou forestiers ; la requalification paysagère des entrées de ville et zones d'activités ; ...

Que faire en priorité ?

- 1.4.1 : Renforcer la politique de soutien à la mise en valeur des espaces publics : priorisation sur rues-jardins, entrées de ville, trames paysagères

Action 1.6 Transformer les routes urbanisées en rues jardins

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que l'urbanisation linéaire le long des routes est une réalité très prégnante des paysages d'Agglopolys, source de nombreux problèmes (longs linéaires routiers urbanisés hors centres villes et villages)
- Parce que cette action intéresse toutes les dimensions du paysage : sociale (qualité de vie des habitants), économique (attractivité du territoire, en particulier sur les itinéraires touristiques comme Blois-Chambord par Vineuil), environnementale (réduction des GES)

Que faire en priorité ?

- 1.6.1 : Communiquer pour engager des actions participatives pilotes sur les rues-jardins, mais aussi communiquer autour des opérations-pilotes, avec notamment l'appui de l'Observatoire photographique (photos avant/après), des enquêtes de satisfaction, etc.
- 1.6.2 : Animer les opérations rues-jardins et définir les plans de gestion communaux
- 1.6.3 : Soutenir la réalisation des travaux des rues-jardins : voir fiche action 1.4 sur les espaces publics

Action 2.1 Reconquérir la qualité paysagère et écologique des zones d'activités, tout particulièrement en entrées de villes

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce qu'Agglopolys n'échappe pas à la banalisation nationale de l'urbanisation d'activités en entrées de ville, notamment autour de Blois
- Parce qu'Agglopolys bénéficie du « précédent » qu'est la zone Parc A 10, qui signe son ambition qualitative en la matière, mais qui reste trop isolée pour devenir une marque de fabrique propre à l'agglomération
- Parce qu'un fort potentiel de communication autour de l'ambition paysagère d'Agglopolys existe à partir de concrétisations dans ce domaine
- Parce que la requalification est un travail coûteux, complexe et long mais attendu et donnant des résultats très visibles (secteurs par définition très parcourus)
- Parce que le temps même d'élaboration du Plan d'actions pour les paysages a permis de construire une ambition partagée au sein même des différents services d'Agglopolys concernés, qu'il s'agit désormais de concrétiser

Que faire en priorité ?

- 2.1.1 : Choisir des séquences d'entrée de ville à requalifier et élaborer des esquisses (le cas échéant)
- 2.1.2 : Mettre en œuvre le programme des travaux : voir aussi fiche action 1.4 sur les espaces publics
- 2.1.3 : Conventionner avec les entreprises concernées et soutenir les interventions paysagères en emprises privées

Action 2.2 Maîtriser l'affichage publicitaire

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que les actions sur les entrées de villes et bords de routes sont identifiées comme stratégiques pour l'image d'Agglopolys
- Parce que le temps d'élaboration du PLUi offre l'opportunité aux élus de prendre leurs responsabilités dans le domaine de l'affichage, à la bonne échelle
- Parce que les moyens de contrôle et de police pour la mise en application du règlement national de publicité (RNP) par l'Etat sont trop faibles, générant beaucoup d'illégalité
- Parce que la visibilité des opérations de réduction de l'affichage publicitaire est forte et prégnante pour les paysages perçus, aussi bien par les habitants que par les visiteurs

Que faire en priorité ?

2.2.1 : Elaborer un RLPi

2.2.2 : Mettre en place une TLPE intercommunale

2.2.3 : Mettre en place les moyens de suivi et de contrôle renforcés du RLPi (effacement des panneaux illégaux, ...)

Action 2.3 Inscrire les énergies renouvelables et le changement climatique dans la création et la gestion du paysage contemporain d'Agglopolys

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que la question est émergente à l'échelle nationale et même mondiale
- Parce qu'Agglopolys est le seul territoire en France à être à la fois « plan de paysage » et « TEPCV » (territoires à énergie positive pour la croissance verte); il peut être innovant dans ce domaine
- Parce que les entrées « énergie » et « climat » peuvent être déterminantes pour le paysage de demain (paysage de la transition, paysage de l'après-pétrole), de par leur caractère structurant : actions sur le paysage bâti d'habitat et d'activités, le paysage des mobilités, le paysage agricole, le paysage forestier, au-delà des seuls « impacts » sur les patrimoines naturels et culturels
- Parce que l'élaboration du PCAET est en cours et s'ajoute au TEPCV : fenêtre d'opportunité

Que faire en priorité ?

2.3.1 : Approfondir le lien paysage - énergie - climat à partir des résultats du Plan d'actions pour les paysages : réflexion spécifique à mener dans le cadre du PCAET

2.3.2 : Construire une stratégie et un argumentaire en faveur de partenariats renouvelés sur le paysage par l'entrée « énergie/ climat » (pour mémoire)

Action 3.1 Affirmer le cœur agro-urbain d'agglomération

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que le cœur d'Agglopolys est agro-urbain et très original, source d'actions diversifiées (Beauce en rive droite, Sologne en rive gauche, val de Loire au milieu)
- Parce que la co-existence étroite de Blois et de ses espaces agricoles et « naturels » est une constante historique et structurante fondamentale mais aujourd'hui fragile
- Parce que le Plan d'actions pour les paysages a révélé que l'agroforesterie et la diversification agricole, contre toute attente, suscitent l'intérêt local
- Parce que plusieurs actions notables sont menées par Agglopolys en rive sud Blois-Vienne, sans cadre de projet de paysage d'ensemble suffisamment affirmé

Que faire en priorité ?

- 3.1.1 : Elaborer un programme d'actions spécifique avec le monde agricole (chambre d'agriculture, SAFER) : le PAPA (Programme agriculture paysage d'Agglopolys). A l'image du Programme local de l'agriculture de Rennes Métropole, il permettra de fixer les mesures conjointes d'actions, notamment en faveur de l'affirmation du cœur agro-urbain d'Agglopolys dans un accord-cadre
- 3.1.2 et 3.1.3 : Mener un Plan-guide « agro-urbanisme et paysage » au nord de Blois (partie Beauce) (action 3.1.a), l'animer et le mettre en oeuvre
- 3.1.4 et 3.1.5 : Approfondir le Plan-guide 'PANU' au sud de Blois (partie Loire-Sologne) : Parc agricole et naturel urbain (action 3.1.b) et le mettre en oeuvre

Action 4.2 Développer la gestion des espaces de nature par les animaux

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que les surfaces à gérer sont de plus en plus grandes au fur et à mesure que l'on souhaite maîtriser la qualité des paysages et des milieux : parcs et jardins, mais aussi espaces naturels, espaces agricoles à enjeux de paysage et de biodiversité (coteaux, fonds de vallons et vallées, abords des villes et des villages, ...), espaces ouverts d'intérêt culturel (abords de monuments, points de vue, perspectives et dégagements, ...)
- Parce que la présence animale dans le paysage s'est considérablement raréfiée en quelques décennies, alors qu'elle constitue un puissant facteur d'attractivité du territoire
- Parce que les vallées se sont refermées
- Parce que la gestion des espaces de nature par l'animal peut être à la fois intéressante en termes économique, écologique et paysager

Que faire en priorité ?

- 4.2.1 : Soutenir le développement de l'opération Pasto-Loire (définition du potentiel foncier de gestion par l'animal, recensement des éleveurs, ...)
- 4.2.2 : Elaborer la phase 2 de l'étude "le Champ des Possibles" afin de valoriser les terrains communaux et intercommunaux pour les agriculteurs
- (3.1.1) : Elaborer un programme d'actions spécifique avec le monde agricole (chambre d'agriculture) : le PAPA (Programme agriculture paysage d'Agglopolys)

Action 4.4 Poursuivre la valorisation de la Loire depuis les levées et les coteaux

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que la Loire est et restera la ligne d'attraction majeure d'Agglopolys, découverte principalement par les levées, remarquables et très empruntées
- Parce que les coteaux de la Loire sont les « présents » des grands paysages ligériens et constituent des espaces sensibles : à la fois très en vue depuis les vallées (ils forment les horizons), ouvrant les grands panoramas dominants et offrant des ambiances diversifiées
- Parce que l'opération Fenêtres sur Loire est remarquable et mérite de s'étendre

Que faire en priorité ?

4.4.1 : Définir une stratégie d'ensemble et une charte de mise en valeur paysagère et culturelle des vues : choix des sites en lien avec Fenêtres sur Loire, choix de thèmes culturels complémentaires, modalités d'apport d'information, modalités d'accès, modalités de mise en valeur, liaisons entre les points de vue, ...

4.4.2 : Mettre en œuvre la valorisation paysagère de points de vue et points d'arrêt majeurs : aires d'arrêt des levées, points de vue larges et stratégiques sur la vallée depuis les coteaux

(4.2.4) : Développer les actions de gestion extensive, notamment par l'animal

Action 4.5 Revaloriser les grands sites ou équipements en vallée de Loire : base de loisirs du lac de Loire et environs

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que la vallée de la Loire offre relativement peu de grands espaces accessibles au bord de l'eau : le site du lac de Loire constitue un des espaces publics ligériens majeurs, sur la route de Blois à Chambord
- Parce que l'ancien viaduc ferroviaire, en lien avec la base de loisirs, constitue un patrimoine singulier et remarquable, qui concerne les deux rives (Vineuil/La Chaussée Saint-Victor)
- Parce que l'ancien viaduc offre la possibilité d'un maillon de liaison douce spectaculaire entre Loire (la Loire à Vélo) et pays des châteaux (les Châteaux à Vélo), en position de forte visibilité sur la levée/route de Blois-Chambord
- Parce que la maîtrise foncière du secteur permet d'engager une action rapide
- Parce que d'autres actions liées peuvent se mettre en place à court terme et sont à coordonner : valorisation cynégétique, paysagère et écologique de la Noue de la Noé (ou Noue de Montlivault, ou Noue de Vineuil) notamment

Que faire en priorité ?

- 4.5.1 : Elaborer un plan-guide de valorisation paysagère de la base de loisirs du Lac de Loire
- 4.5.2 : Elaborer un plan-guide de valorisation paysagère de l'ancienne voie ferrée rive droite sur la Chaussée Saint-Victor (complémentaire à celui de Vineuil) intégrant l'ancien camping et les perspectives d'évolution de la peupleraie et des bords de Loire
- 4.5.3 : Mettre en œuvre le programme de travaux Lac de Loire/ viaduc de Vineuil-la Chaussée- Saint-Victor (maîtrise foncière Agglopolys + communes)
- 4.5.4 : Réaliser un plan-guide Terrasse de Chaumont intégrant le projet Croq'Loire
- 4.5.5 : Mettre en œuvre les premiers travaux du projet Croq'Loire avec le défrichement de la terrasse de Chaumont (avec le CEN et la DDT)
- 4.5.6 : Mettre en œuvre le projet Terrasse de Chaumont à Onzain
- (5.1.1) : Mener une étude de faisabilité des liaisons de rive à rive

Action 4.6 Donner à découvrir et à vivre les bords de l'eau

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que les bords de l'eau concernent tout le territoire d'Agglopolys et pas que la Loire
- Parce qu'ils sont potentiellement source de précieuses diversités paysagère et biologique attractives, dans des paysages globalement assez uniformes (Beauce, Gâtine, Sologne)
- Parce que les sites publics, ouverts et accessibles au bord de l'eau sont en nombre insuffisants par rapport à leur attractivité potentielle et aux attentes des habitants et visiteurs
- Parce qu'ils cristallisent des intérêts convergents : diversification agricole, qualité de l'eau, passage de circulations douces, biodiversité
- Parce qu'ils constituent les fils principaux des trames vertes et bleues identifiées aux documents d'urbanisme et d'aménagement (SRCE, SCOT, PLUi)

Que faire en priorité ?

- 4.6.1 : Soutenir l'événementiel et le développement d'activités de saison (guinguettes, land-art/art, navigation touristique fluviale...) en termes financiers et techniques
- 4.6.2 : Mettre en œuvre des haltes sur la «Loire à vélo» (site pilote au Lac de Loire)

Action 5.1 Développer le maillage des circulations douces

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que Agglopolys (et le territoire du SCOT) sont déjà positionnés en force sur l'offre en circulations douces touristiques, notamment en vallée de la Loire et en Sologne : une attractivité-image de marque à étendre en faveur des habitants et de la qualité de vie, notamment pour les usages quotidiens (domicile-travail, ...)
- Parce que la navigation sur la Loire est une expérience forte encore trop oubliée pour la découverte des châteaux et de la Loire
- Parce que le cheval est bien présent sur le territoire
- Parce que le développement du vélo électrique ouvre de nouvelles opportunités et provoque de nouveaux besoins en circulations douces

Que faire en priorité ?

- 5.1.1 : Mener une étude de faisabilité du développement des promenades fluviales entre châteaux de Blois-Chambord-Chaumont, ainsi qu'en traversée saisonnières de liaisons rive à rive ciblées (dont Base de loisirs du lac de Loire/Parc des Mées)
- 5.1.2 : Mettre en œuvre les coulées vertes, notamment par des acquisitions foncières (tronçon Saint-Claude-Vineuil)
- (1.2.1) : Inscrire les projets de coulées vertes et circulations douces du SCOT au PLUi comme emplacements réservés (pour mémoire)

Action 6.1 Mettre en œuvre des esquisses-programmes pour la concrétisation du plan d'actions : plans-guides

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce qu'un changement d'échelle vers plus de précision est indispensable pour pouvoir engager le Plan d'actions dans l'opérationnel : précision des intentions et des chiffrages sur des sites clefs d'Agglopolys
- Parce que les élus sont plus sensibles aux opérations concrètes qu'aux plans d'ensemble et schémas
- Parce qu'un Plan-guide est à la fois un outil nécessaire pour engager l'opérationnel, un outil de concertation et un outil de communication

Que faire en priorité ?

Réaliser les zooms identifiés comme prioritaires (2016-2020), notamment dans le cadre d'un marché à bons de commande, et sensibiliser les communes autour des résultats :

- (1.1.2) : Plans-guides 'trame paysagère communale' : 4 pilotes
- (1.3.5) : Plans-Guide BIMBY expérimentaux (deux à quatre communes) et sensibilisation des élus à l'intensification urbaine
- (2.1.1) : Plan-guides paysages d'entrées de ville et zones d'activités (le cas échéant)
- (3.1.2) : Plan-guide « agroforesterie et paysage » au nord de Blois (partie Beauce)
- (3.1.4) : Plan-guide « PANU » au sud de Blois (partie Loire-Sologne) : Parc agricole et naturel urbain
- (3.2.1) : Deux Plans-Guides pilotes «bords d'eau» et «lisières forestières»

Action 6.2 Renforcer les compétences des élus, des services d'Agglopolys et des communes en matière de paysage

(4.4.1) : Définir une stratégie d'ensemble et une charte de mise en valeur paysagère et culturelle des vues en vallée de Loire : choix des sites en lien avec Fenêtres sur Loire, choix de thèmes culturels complémentaires, modalités d'apport d'information, modalités d'accès, modalités de mise en valeur, liaisons entre les points de vue, accès aux rives de Loire ...

(4.5.1) : Plan-guide de valorisation paysagère de la base de loisirs du Lac de Loire

(4.5.2) : Plan-guide de valorisation paysagère de l'ancienne voie ferrée rive droite et des ses environs (la Chaussée Saint-Victor), complémentaire à celui de Vineuil

(4.5.4) : Plan-guide Terrasse de Chaumont

Autres zooms complémentaires, soit liés à des urgences et imprévus, soit préparatoires aux actions 2021-2025 :

- Plan-guide 'Entrée de ville de Blois par la RD 952', secteur du restaurant l'Embarcadère
- Plan-guide « entrées sur le vignoble »
- Plans-guides de valorisation par itinéraires
- Plan-guide pour le mobilier et la signalétique (charte)
- Plan-guide pour l'entrée de ville de Blois par la RD 952, secteur du restaurant «l'Embarcadère» (voir action 6.1)
- Plan-guide pour la valorisation paysagère de la rocade sud à l'occasion des reprises de chaussées programmées (site sensible du PANU - voir fiche action 3.2)
- Plan-guide des points de vue majeurs depuis les levées, les coteaux et les liaisons douces
- ...

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que la qualité du paysage est un bien commun qui intéresse tous les élus et services d'Agglopolys, qui ne doit pas être traité de façon sectorielle mais au contraire transversale
- Parce que la Mission paysage peut animer et cultiver l'ambition qualitative pour les paysages, aider à sa concrétisation, mais ne peut ni ne doit traiter cette question seule
- Parce que la dynamique engagée par le Plan d'actions pour le paysage et ses contenus sont sources de culture paysagère élargie et partagée

Que faire en priorité ?

- 6.2.1 : Renforcer la Mission Paysage d'Agglopolys (apprentis, référents dans les services, ...)
- 6.2.2 : Nommer un architecte-conseil et un paysagiste-conseil à Agglopolys
- 6.2.3 : Diffuser le Plan d'actions version papier et numérique à chaque commune et service
- 6.2.4 : Présenter le 'Plan d'actions pour le paysage' à chaque commune en s'appuyant sur les films de Patrick Delance réalisés pendant le Plan d'actions
- 6.2.5 : Réaliser des posters (Plan de Paysage) pour les services des mairies
- 6.2.6 : Suivre la mise en œuvre des fiches-conseils

Action 6.4 : Etablir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre du Plan d'actions

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que l'élaboration du Plan d'actions pour les paysages a donné lieu à une participation déjà effective des partenaires d'Agglopolys
- Parce que la concrétisation de nombreuses actions est liée à des partenaires en tant que maîtres d'ouvrage ou co-financeurs

Que faire en priorité ?

- 6.4.1 : Elaborer et signer une Charte d'adhésion au Plan de Paysage, autour d'un événement marquant
- 6.4.2 : Mettre en place un atelier permanent du projet de paysage associant services d'Agglopolys et partenaires
- 6.4.3 : Conventionner avec l'INSA CVL/Ecole de la nature et du paysage de Blois pour des études et projets d'application du Plan de paysage (travail des étudiants sur un sujet du Plan de Paysage)
- 6.4.4 : Suivre la convention avec le CAUE sur la sensibilisation du grand public (y compris scolaires)
- 6.4.5 : Conventionner avec le Lycée Horticole de Blois-Vienne pour des actions participatives et opérationnelles
- (3.1.1) : Elaborer un Programme agriculture et paysages d'Agglopolys (PAPA) avec les représentants du monde agricole

Action 6.5 Sensibiliser le grand public au paysage et au projet de paysage, notamment par des actions participatives

Pourquoi est-ce une action prioritaire ?

- Parce que la qualité du paysage intéresse les habitants et constitue un point d'entrée accessible et fédérateur
- Parce que la participation du public à la concrétisation du Plan d'actions est le meilleur moyen de garantir son appropriation et son portage
- Parce que la sensibilité du public mobilise celle des élus

Que faire en priorité ?

- 6.5.1 : Diffuser en ligne le Plan d'actions et les films réalisés par Patrick Delance (y compris PDF téléchargeables)
- 6.5.2 : Organiser la Biennale Nature & Paysage avec le CAUE, en intégrant la distribution de «mille arbres pour le climat»
- 6.5.3 : Réaliser une exposition itinérante du Plan de Paysage ; exploiter les résultats de l'Observatoire photographique d'Agglopolys
- 6.5.4 : Organiser une séance d'Atelier permanent sur la thématique «actions participatives»
- 6.5.5 : Mettre en œuvre des chantiers participatifs («rues-jardins», défrichage, etc.)
- 6.5.6 : Réaliser des guides de sensibilisation thématiques : paysage et constructions (permis de construire et permis d'aménager), paysage et clôtures, paysage et végétation des jardins et haies, ...

III. Mise en œuvre des actions dans le temps

▪ Les principes du phasage

La stratégie de phasage prévoit une année 2016 fortement consacrée aux actions de communication et de sensibilisation, notamment vers les élus et services d'Agglopolys et des communes. Des études de programmation permettent d'anticiper les mises en œuvre opérationnelles à venir. Enfin quelques opportunités sont saisies pour mettre en œuvre de façon opérationnelle quelques actions d'engagement court terme.

L'année 2017 est consacrée prioritairement aux études de programmation et au développement des mises en œuvre opérationnelles.

L'année 2018 est consacrée de façon dominante au lancement de mises en œuvre opérationnelles.

L'année 2019 les poursuit et l'année 2020 les achève et lance la deuxième vague d'actions du Plan de paysage en études et programmation.

Quant aux actions d'intégration réglementaire du Plan de paysage, elles suivent le calendrier du PLUi, à savoir :

- Printemps 2016 : début des études, diagnostic, état initial et PADD
- Mars 2017 : débat sur les orientations du PADD
- Avril 2017 à décembre 2018 : zonage et règlement
- Mars 2019 : arrêt de projet
- Décembre 2019 au plus tard : approbation du PLUi

Pour mémoire, l'intégration du Plan de paysage au SCOT s'est faite dans le temps même d'élaboration du Plan (calendriers concomitants).

▪ Tableau 4 : Catégories des actions

- Le renforcement des moyens d'actions
- La communication et la sensibilisation autour du «Plan d'actions des Paysages»
- L'étude et la programmation d'actions à venir
- La mise en œuvre d'actions opérationnelles et leur soutien
- L'intégration réglementaire du Plan d'actions des Paysages

▪ Tableau 5 : Calendrier des actions

▪ Tableau 6 : Phasage des actions

AGGLOPOLYS - Plan d'actions pour les paysages
Tableau 4 : Catégories des actions prioritaires

	2016				2017				2018				2019				2020			
	T1	T2	T3	T4																
Le renforcement des moyens d'action																				
6.2.1 - Renforcement de la Mission Paysage d'Agglopolys (apprentis, référents, ...)																				
6.2.2 - Nomination d'un architecte-conseil et d'un paysagiste-conseil à Agglopolys																				
6.4.2 - Mise en place d'un atelier permanent du Projet de Paysage associant services d'Agglopolys et partenaires																				
6.4.3 - Renouvellement de la convention pluri-annuelle avec l'INSA CVL/Ecole du Paysage de Blois pour des études et projets d'application du plan de paysage (travail des étudiants sur un sujet du Plan de Paysage)																				
6.4.5 - Mise en place d'une convention avec le Lycée Horticole de Blois-Vienne pour des actions participatives et opérationnelles																				
1.2.2 - Adhésion à un EPF (pour mémoire)																				
La communication et la sensibilisation autour du "Plan d'actions pour les Paysages"																				
6.2.3 - Diffusion du Plan d'actions à chaque commune et service																				
6.2.4 - Présentation du "Plan d'actions pour le paysage" à chaque commune en s'appuyant sur les films de Patrick Delance réalisés pendant le Plan d'actions																				
6.5.1 - Diffusion en ligne du Plan d'actions et des films réalisés par Patrick Delance																				
6.4.1 - Elaboration et signature d'une Charte d'adhésion au Plan de Paysage + signature des contrats et conventions																				
6.5.2 - Organisation de la Biennale Nature et Paysage avec le CAUE en intégrant la distribution des "mille arbres pour le climat"																				
1.6.1 - Communication pour engager des actions participatives pilotes sur les rues-jardins - plan de gestion communal																				
6.4.4 - Suivi de la convention avec le CAUE pour la sensibilisation du public (y compris les scolaires)																				
6.2.5 - Elaboration et édition de posters (Plan de Paysage) pour les services des mairies																				
6.5.3 - Réalisation d'une exposition itinérante du Plan de Paysage																				
6.5.4 - Organisation d'une séance de l'Atelier permanent sur la thématique "actions participatives"																				
6.5.6 - Réalisation des guides de sensibilisation thématiques : paysage et constructions (permis de construire et permis d'aménager), paysage et clôtures, paysage et végétation des jardins et haies, ... (en lien avec le PLUi)																				
L'étude et la programmation d'actions à venir																				
1.6.2 - Animation "rues-jardins" et définition des plans de gestion communaux (5 sites)																				
6.2.6 - Suivi des fiches-conseil																				
2.3.1 - Poursuite de l'étude et approfondissement du lien paysage-énergie-climat dans le PCAET																				
2.1.1 - Choix des séquences d'entrée de ville à requalifier et élaboration du programme (suite à la fiche-conseil ZAE)																				
3.1.4 - Approfondissement du plan-Guide "PANU" au sud de Blois (partie Loire-Sologne) (Esquisses par secteur : Halte Loire à vélo/ Pont Mitterrand - axe nord/sud Loire-Vacquerie-coteau, ...)																				
4.2.2 - Elaboration de la phase 2 du "Champs des Possibles"																				
4.4.1 - Définition d'une stratégie d'ensemble et d'une "charte" de mise en valeur paysagère et culturelle des vues																				
3.1.2 - Plan-guide « agro-urbanisme et paysage » au nord de Blois (partie Beauce), animation																				
4.5.1 - Plan-Guide de valorisation paysagère de la base de loisirs du Lac de Loire																				
4.5.2 - Plan-Guide de valorisation paysagère de l'ancienne voie ferrée rive droite (Chaussée Saint-Victor) et de ses environs																				
1.3.4 - Plans-Guide BIMBY expérimentaux (deux communes) et sensibilisation des élus à l'intensification urbaine																				
3.1.1 - Elaboration d'un programme d'actions spécifique avec le monde agricole : le PAPA (Programme agriculture paysage d'Agglopolys)																				
4.5.4 - Plan-Guide Terrasse de Chaumont intégrant le projet CroqLoire																				
1.1.2 - Réalisation des plans-guides "Trame paysagère communale" (quatre communes) et sensibilisation des élus aux trames paysagères																				
2.3.2 - Stratégie et argumentaire en faveur de partenariats renouvelés sur le paysage par l'entrée énergie/climat																				
5.1.1 - Elaboration d'une étude de faisabilité du développement des promenades fluviales																				
2.3.3 - Mise en place d'une stratégie de plantation pour l'adaptation au changement climatique																				
La mise en œuvre d'actions opérationnelles et leur soutien																				
1.6.3 - Soutien à la réalisation des travaux des rues-jardins																				
4.5.5 - Mise en œuvre des premiers travaux du projet CroqLoire : défrichage sur la Terrasse de Chaumont (CEN + DDT)																				
4.6.1 - Soutien financier et technique à l'événementiel et au développement d'activités de saison (guinguettes, land-art/art, navigation touristique fluviale...)																				
4.2.1 - Soutien au développement de l'opération Pasto-Loire (définition du potentiel foncier de gestion par l'animal, recensement des éleveurs, ...)																				
4.4.2 - Mise en œuvre opérationnelle pour la valorisation paysagère de points de vue et points d'arrêt majeurs (Terrasse de Chaumont à Onzain notamment - Cf.4.5.4)																				
4.5.3 - Mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux Lac de Loire/Viaduc de Vineuil/Chaussée Saint-Victor																				
1.2.3 - Soutien financier et technique d'Agglopolys à l'acquisition foncière par les communes pour l'intensification urbaine																				
2.1.2 - Mise en œuvre du programme des travaux de requalification d'entrée de ville																				
2.1.3 - Conventions avec les entreprises sur les ZA et entrées de ville et soutien financier et technique aux interventions paysagères en emprises privées																				
3.1.3 - Soutien financier et technique à la mise en œuvre opérationnelle du Plan-guide "agro-urbanisme et paysage" (agroforesterie) au nord de Blois																				
1.1.3 - Soutenir la mise en œuvre de réalisations concrètes à caractère exemplaire																				
1.3.3 - Soutien à la réhabilitation du bâti en centre-villes et villages à travers des OPAH communales																				
6.5.5 - Mise en œuvre de chantiers participatifs ("rues-jardins", défrichage, etc.)																				
4.5.6 - Mise en œuvre du projet Terrasse de Chaumont à Onzain																				
3.1.5 - Mise en œuvre opérationnelle du PANU et soutien financier et technique (acquisitions foncières, sentier de la levée des Acacias-halte Loire à vélo du Pont Mitterrand-Défrichage de parcelles et remise en pâturage)																				
4.6.2 - Mise en œuvre des haltes sur la "Loire à vélo" (site pilote au Lac de Loire)																				
5.1.2 - Mise en œuvre opérationnelle de coulées vertes, notamment par des acquisitions foncières (tronçon Saint-Claude / Vineuil)																				
1.3.2 - Soutien aux commerces de proximité en centre villes et villages (pour mémoire)																				
1.4.1 - Renforcer la politique de soutien à la mise en valeur des espaces publics																				
L'intégration réglementaire du Plan d'actions pour les Paysages																				
1.1.1 - Intégration de l'action trame paysagère au PLUi																				
1.3.1 - Travail sur l'intensification urbaine dans le PLUi par un architecte-urbaniste																				
2.2.1 - Elaboration du RLPI																				
2.2.2 - Mise en œuvre d'une TLPE intercommunale																				
2.2.3 - Mise en place de moyens de suivi et de contrôle renforcés du RLPI (effacement des publicités illégales)																				
1.2.1 - Définition d'outils fonciers au PLUi (secteurs et emplacements réservés, PAPAG, ...) (pour mémoire)																				

AGGLOPOLYS - Plan d'actions pour les paysages

Tableau 5 : Calendrier des actions prioritaires

ACTIONS	QUE FAIRE EN PRIORITE	Action phare Action d'accompagnement Autre action d'Agglopolys Actions opérationnelles à court terme	2016				2017				2018				2019				2020			
			T1	T2	T3	T4																
Action 1.1 : Valoriser la trame paysagère de chaque ville, bourg ou village, préparatoire à l'intensification des centralités	1.1.1 - Intégration de l'action trame paysagère au PLUi																					
	1.1.2 - Réalisation des plans-guides "Trame paysagère communale" (quatre communes) et sensibilisation des élus aux trames paysagères																					
	1.1.3 - Soutenir la mise en œuvre de réalisations concrètes à caractère exemplaire																					
Action 1.3 : Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du tissu existant et promouvoir l'architecture contemporaine et l'urbanisme durable	1.2.1 - Définition d'outils fonciers au PLUi (secteurs et emplacements réservés, PAPAG, ...) (pour mémoire)																					
	1.2.2 - Adhésion à un EPF (pour mémoire)																					
	1.2.3 - Soutien financier et technique d'Agglopolys à l'acquisition foncière par les communes pour l'intensification urbaine																					
Action 1.3 : Intensifier les centres-villes et villages par la reconquête du tissu existant et promouvoir l'architecture contemporaine et l'urbanisme durable	1.3.1 - Travail sur l'intensification urbaine dans le PLUi par un architecte-urbaniste																					
	1.3.2 - Soutien aux commerces de proximité en centre villes et villages (pour mémoire)																					
	1.3.3 - Soutien à la réhabilitation du bâti en centre-villes et villages à travers des OPAH communales																					
	1.3.4 - Plans-Guide BIMBY expérimentaux (deux communes) et sensibilisation des élus à l'intensification urbaine																					
Action 1.4 : Poursuivre la mise en valeur d'espaces publics attractifs, conviviaux et apaisés pour les villes et villages	1.4.1 - Renforcer la politique de soutien à la mise en valeur des espaces publics																					
Action 1.6 : Transformer les routes urbanisées en rues-jardins	1.6.1 - Communication pour engager des actions participatives pilotes sur les rues-jardins - plan de gestion communal																					
	1.6.2 - Animation "rues-jardins" et définition des plans de gestion communaux (5 sites)																					
	1.6.3 - Soutien à la réalisation des travaux des rues-jardins																					
Action 2.1 : Reconquérir la qualité paysagère et écologique des zones d'activités, tout particulièrement en entrées de villes	2.1.1 - Choix des séquences d'entrée de ville à requalifier et élaboration du programme (suite à la fiche-conseil ZAE)																					
	2.1.2 - Mise en œuvre du programme des travaux de requalification d'entrée de ville																					
	2.1.3 - Conventions avec les entreprises sur les ZA et entrées de ville et soutien financier et technique aux interventions paysagères en emprises privées																					
Action 2.2 : Maîtriser l'affichage publicitaire	2.2.1 - Elaboration du RLPI																					
	2.2.2 - Mise en œuvre d'une TLPE intercommunale																					
	2.2.3 - Mise en place de moyens de suivi et de contrôle renforcés du RLPI (effacement des publicités illégales)																					
Action 2.3 : Inscrire les énergies renouvelables et le changement climatique dans la création et la gestion du paysage contemporain d'Agglopolys	2.3.1 - Poursuite de l'étude et approfondissement du lien paysage-énergie-climat dans le PCAET																					
	2.3.2 - Stratégie et argumentaire en faveur de partenariats renouvelés sur le paysage par l'entrée énergie/climat																					
	2.3.3 - Mise en place d'une stratégie de plantation pour l'adaptation au changement climatique																					
Action 3.1 : Affirmer le cœur agro-urbain d'agglomération	3.1.1 - Elaboration d'un programme d'actions spécifique avec le monde agricole : le PAPA (Programme agriculture paysage d'Agglopolys)																					
	3.1.2 - Plan-guide « agro-urbanisme et paysage » au nord de Blois (partie Beauce), animation																					
	3.1.3 - Soutien financier et technique à la mise en œuvre opérationnelle du Plan-guide "agro-urbanisme et paysage" (agroforesterie) au nord de Blois																					
	3.1.4 - Approfondissement du plan-Guide "PANU" au sud de Blois (partie Loire-Sologne) (Esquisses par secteur : Halte Loire à vélo/ Pont Mitterrand - axe nord/sud Loire-Vacquerie-coteau, ...)																					
	3.1.5 - Mise en œuvre opérationnelle du PANU et soutien financier et technique (acquisitions foncières, sentier de la levée des Acacias-halte Loire à vélo du Pont Mitterrand-Défrichage de parcelles et remise en pâturage)																					
Action 4.2 : Développer la gestion des espaces de nature par les animaux	4.2.1 - Soutien au développement de l'opération Pasto-Loire (définition du potentiel foncier de gestion par l'animal, recensement des éleveurs, ...)																					
	4.2.2 - Elaboration de la phase 2 du "Champs des Possibles"																					
Action 4.4 : Poursuivre la valorisation de la Loire depuis les levées et les coteaux	4.4.1 - Définition d'une stratégie d'ensemble et d'une "charte" de mise en valeur paysagère et culturelle des vues																					
	4.4.2 - Mise en œuvre opérationnelle pour la valorisation paysagère de points de vue et points d'arrêt majeurs (Terrasse de Chaumont à Onzain notamment - Cf.4.5.4)																					
Action 4.5 : Revaloriser les grands sites ou équipements en vallée de Loire	4.5.1 - Plan-Guide de valorisation paysagère de la base de loisirs du Lac de Loire																					
	4.5.2 - Plan-Guide de valorisation paysagère de l'ancienne voie ferrée rive droite (Chaussée Saint-Victor) et de ses environs																					
	4.5.3 - Mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux Lac de Loire/Viaduc de Vineuil/Chaussée Saint-Victor																					
	4.5.4 - Plan-Guide Terrasse de Chaumont intégrant le projet Croq'Loire																					
	4.5.5 - Mise en œuvre des premiers travaux du projet Croq'Loire : défrichage sur la Terrasse de Chaumont (CEN + DDT)																					
	4.5.6 - Mise en œuvre du projet Terrasse de Chaumont à Onzain																					
Action 4.6 : Donner à découvrir et à vivre les bords de l'eau	4.6.1 - Soutien financier et technique à l'événementiel et au développement d'activités de saison (guinguettes, land-art/art, navigation touristique fluviale...)																					
	4.6.2 - Mise en œuvre des halles sur la "Loire à vélo" (site pilote au Lac de Loire)																					
Action 5.1 : Développer le maillage des circulations douces : piétons, vélos, cheval et bateau sur Loire	5.1.1 - Elaboration d'une étude de faisabilité du développement des promenades fluviales																					
	5.1.2 - Mise en œuvre opérationnelle de coulées vertes, notamment par des acquisitions foncières (tronçon Saint-Claude / Vineuil)																					
Action 6.2 : Renforcer les compétences des élus, des services d'Agglopolys et des communes en matière de paysage	6.2.1 - Renforcement de la Mission Paysage d'Agglopolys (apprentis, référents, ...)																					
	6.2.2 - Nomination d'un architecte-conseil et d'un paysagiste-conseil à Agglopolys																					
	6.2.3 - Diffusion du Plan d'actions à chaque commune et service																					
	6.2.4 - Présentation du "Plan d'actions pour le paysage" à chaque commune en s'appuyant sur les films de Patrick Delance réalisés pendant le Plan d'actions																					
	6.2.5 - Elaboration et édition de posters (Plan de Paysage) pour les services des mairies																					
	6.2.6 - Suivi des fiches-conseil																					
Action 6.4 : Etablir des partenariats avec les acteurs de l'aménagement pour la mise en œuvre du Plan d'actions	6.4.1 - Elaboration et signature d'une Charte d'adhésion au Plan de Paysage + signature des contrats et conventions																					
	6.4.2 - Mise en place d'un atelier permanent du Projet de Paysage associant services d'Agglopolys et partenaires																					
	6.4.3 - Renouvellement de la convention pluri-annuelle avec l'INSA CVL/Ecole du Paysage de Blois pour des études et projets d'application du plan de paysage (travail des étudiants sur un sujet du Plan de Paysage)																					
	6.4.4 - Suivi de la convention avec le CAUE pour la sensibilisation du public (y compris les scolaires)																					
Action 6.5 : Sensibiliser le grand public au paysage et au projet de paysage, notamment par des actions participatives	6.4.5 - Mise en place d'une convention avec le Lycée Horticole de Blois-Vienne pour des actions participatives et opérationnelles																					
	6.5.1 - Diffusion en ligne du Plan d'actions et des films réalisés par Patrick Delance																					
	6.5.2 - Organisation de la Biennale Nature et Paysage avec le CAUE en intégrant la distribution des "mille arbres pour le climat"																					
	6.5.3 - Réalisation d'une exposition itinérante du Plan de Paysage																					
	6.5.4 - Organisation d'une séance de l'Atelier permanent sur la thématique "actions participatives"																					
	6.5.5 - Mise en œuvre de chantiers participatifs ("rues-jardins", défrichage, etc.)																					
	6.5.6 - Réalisation des guides de sensibilisation thématiques : paysage et constructions (permis de construire et permis d'aménager), paysage et clôtures, paysage et végétation des jardins et haies, ... (en lien avec le PLUi)																					

AGGLOPOLYS - Plan d'actions pour les paysages
Tableau 6 : Phasage des actions prioritaires

QUE FAIRE EN PRIORITE	Action phare Action d'accompagnement Autre action d'Agglopolys Actions opérationnelles à court terme	2016				2017				2018				2019				2020			
		T1	T2	T3	T4																
6.2.1 - Renforcement de la Mission Paysage d'Agglopolys (apprentis, référents, ...)																					
6.2.2 - Nomination d'un architecte-conseil et d'un paysagiste-conseil à Agglopolys																					
6.2.3 - Diffusion du Plan d'actions à chaque commune et service																					
6.2.4 - Présentation du "Plan d'actions pour le paysage" à chaque commune en s'appuyant sur les films de Patrick Delance réalisés pendant le Plan d'actions																					
6.5.1 - Diffusion en ligne du Plan d'actions et des films réalisés par Patrick Delance																					
6.4.1 - Elaboration et signature d'une Charte d'adhésion au Plan de Paysage + signature des contrats et conventions																					
6.5.2 - Organisation de la Biennale Nature et Paysage avec le CAUE en intégrant la distribution des "mille arbres pour le climat"																					
1.6.3 - Soutien à la réalisation des travaux des rues-jardins																					
1.6.1 - Communication pour engager des actions participatives pilotes sur les rues-jardins - plan de gestion communal																					
1.6.2 - Animation "rues-jardins" et définition des plans de gestion communaux (5 sites)																					
4.5.5 - Mise en œuvre des premiers travaux du projet Croq'Loire : défrichement sur la Terrasse de Chaumont (CEN + DDT)																					
4.6.1 - Soutien financier et technique à l'évènementiel et au développement d'activités de saison (guinguettes, land-art/art, navigation touristique fluviale...)																					
6.2.6 - Suivi des fiches-conseil																					
2.3.1 - Poursuite de l'étude et approfondissement du lien paysage-énergie-climat dans le PCAET																					
6.4.4 - Suivi de la convention avec le CAUE pour la sensibilisation du public (y compris les scolaires)																					
4.2.1 - Soutien au développement de l'opération Pasto-Loire (définition du potentiel foncier de gestion par l'animal, recensement des éleveurs, ...)																					
6.4.2 - Mise en place d'un atelier permanent du Projet de Paysage associant services d'Agglopolys et partenaires																					
3.1.2 - Plan-guide « agro-urbanisme et paysage » au nord de Blois (partie Beauce), animation																					
6.4.3 - Renouvellement de la convention pluri-annuelle avec l'INSA CVL/Ecole du Paysage de Blois pour des études et projets d'application du plan de paysage (travail des étudiants sur un sujet du Plan de Paysage)																					
1.1.1 - Intégration de l'action trame paysagère au PLUi																					
1.3.1 - Travail sur l'intensification urbaine dans le PLUi par un architecte-urbaniste																					
3.1.4 - Approfondissement du plan-Guide "PANU" au sud de Blois (partie Loire-Sologne) (Esquisses par secteur : Halte Loire à vélo/ Pont Mitterrand - axe nord/sud Loire-Vacquerie-coteau, ...)																					
4.2.2 - Elaboration de la phase 2 du "Champs des Possibles"																					
4.4.1 - Définition d'une stratégie d'ensemble et d'une "charte" de mise en valeur paysagère et culturelle des vues																					
6.2.5 - Elaboration et édition de posters (Plan de Paysage) pour les services des mairies																					
6.4.5 - Mise en place d'une convention avec le Lycée Horticole de Blois-Vienne pour des actions participatives et opérationnelles																					
2.1.1 - Choix des séquences d'entrée de ville à requalifier et élaboration du programme (suite à la fiche-conseil ZAE)																					
4.5.1 - Plan-Guide de valorisation paysagère de la base de loisirs du Lac de Loire																					
4.5.2 - Plan-Guide de valorisation paysagère de l'ancienne voie ferrée rive droite (Chaussée Saint-Victor) et de ses environs																					
1.3.4 - Plans-Guide BIMBY expérimentaux (deux communes) et sensibilisation des élus à l'intensification urbaine																					
4.4.2 - Mise en œuvre opérationnelle pour la valorisation paysagère de points de vue et points d'arrêt majeurs (Terrasse de Chaumont à Onzain notamment - Cf.4.5.4)																					
4.5.3 - Mise en œuvre opérationnelle du programme de travaux Lac de Loire/Viaduc de Vineuil/Chaussée Saint-Victor																					
6.5.3 - Réalisation d'une exposition itinérante du Plan de Paysage																					
1.2.3 - Soutien financier et technique d'Agglopolys à l'acquisition foncière par les communes pour l'intensification urbaine																					
3.1.1 - Elaboration d'un programme d'actions spécifique avec le monde agricole : le PAPA (Programme agriculture paysage d'Agglopolys)																					
2.1.2 - Mise en œuvre du programme des travaux de requalification d'entrée de ville																					
2.1.3 - Conventions avec les entreprises sur les ZA et entrées de ville et soutien financier et technique aux interventions paysagères en emprises privées																					
3.1.3 - Soutien financier et technique à la mise en œuvre opérationnelle du Plan-guide "agro-urbanisme et paysage" (agroforesterie) au nord de Blois																					
4.5.4 - Plan-Guide Terrasse de Chaumont intégrant le projet Croq'Loire																					
2.2.1 - Elaboration du RLPI																					
6.5.4 - Organisation d'une séance de l'Atelier permanent sur la thématique "actions participatives"																					
1.1.3 - Soutenir la mise en œuvre de réalisations concrètes à caractère exemplaire																					
1.3.3 - Soutien à la réhabilitation du bâti en centre-villes et villages à travers des OPAH communales																					
6.5.5 - Mise en œuvre de chantiers participatifs ("rues-jardins", défrichement, etc.)																					
4.5.6 - Mise en œuvre du projet Terrasse de Chaumont à Onzain																					
3.1.5 - Mise en œuvre opérationnelle du PANU et soutien financier et technique (acquisitions foncières, sentier de la levée des Acacias-halte Loire à vélo du Pont Mitterrand-Défrichement de parcelles et remise en pâturage)																					
4.6.2 - Mise en œuvre des haltes sur la "Loire à vélo" (site pilote au Lac de Loire)																					
1.1.2 - Réalisation des plans-guides "Trame paysagère communale" (quatre communes) et sensibilisation des élus aux trames paysagères																					
5.1.2 - Mise en œuvre opérationnelle de coulées vertes, notamment par des acquisitions foncières (tronçon Saint-Claude / Vineuil)																					
2.2.2 - Mise en œuvre d'une TLPE intercommunale																					
2.3.2 - Stratégie et argumentaire en faveur de partenariats renouvelés sur le paysage par l'entrée énergie/climat																					
5.1.1 - Elaboration d'une étude de faisabilité du développement des promenades fluviales																					
6.5.6 - Réalisation des guides de sensibilisation thématiques : paysage et constructions (permis de construire et permis d'aménager), paysage et clôtures, paysage et végétation des jardins et haies, ... (en lien avec le PLUi)																					
2.3.3 - Mise en place d'une stratégie de plantation pour l'adaptation au changement climatique																					
2.2.3 - Mise en place de moyens de suivi et de contrôle renforcés du RLPI (effacement des publicités illégales)																					
1.2.1 - Définition d'outils fonciers au PLUi (secteurs et emplacements réservés, PAPAG, ...) (pour mémoire)																					
1.2.2 - Adhésion à un EPF (pour mémoire)																					
1.4.1 - Renforcer la politique de soutien à la mise en valeur des espaces publics																					



Les 43 images de l'Observatoire photographique d'Agglopolys à reconduire
 (un document spécifique détaille les enjeux et problématiques liées à ces photographies)

Ces indicateurs quantitatifs (surface de foncier public acquise, nombre d'espaces publics qualitatifs réalisés, linéaire d'entrées de villes et de bourgs requalifiés, linéaires de chemins créés et aménagés, etc.) sont le support de l'évaluation du Plan d'Actions pour

L'évaluation du Plan d'Actions pour les Paysages d'Agglopolys repose sur différents items détaillés au fil des fiches actions : réalisation des objectifs, indicateurs de suivi, ...

L'Observatoire photographique, par sa traduction sensible des évolutions du territoire, à hauteur d'homme, permet également d'engager cette approche qualitative, en complément de ceux qui peuvent déjà exister (Observatoire Loire notamment). Il est constitué de 156 photographies prises sur l'ensemble d'Agglopolys,

les Paysages d'Agglopolys, mais il faut y ajouter une dimension qualitative, par des visites critiques de sites notamment, entre attendus et résultats.

Couvrant les thématiques abordées dans le Plan d'actions, Chacune est géoréférencée et fait l'objet d'une fiche. Parmi ce panel, quarante-trois photographies ont été choisies pour être reconduites régulièrement. Ainsi, au fil des années, l'Observatoire photographique permettra d'examiner les processus de transformation des paysages à partir de cas concrets et précis. Grâce à l'efficacité de la reconduction des photographies, il offrira un fond pédagogique de sensibilisation à la qualité paysagère pour les acteurs de l'aménagement dans toute leur diversité.

IV. L'évaluation des actions



GLOSSAIRE

I. Sigles utilisés

II. Acteurs du Plan d'Actions pour les Paysages

I. Sigles utilisés

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

loi ALUR : Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (24 mars 2014)

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

BIMBY : Build in my backyard (Construire dans mon jardin)

CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme, Environnement

CBS : Coefficient de biotope par surface

CES : Conservatoire des Espaces Naturels

DDT : Direction Départementale des Territoires

DPU : Droit de préemption urbain (L211-1 et 2 CU; L213-3 CU)

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

EBC : Espaces boisés classés (art. L130-1 CU)

Loi ENE : Engagement national pour l'environnement (12 juillet 2010)

E.N.S. : Espace Naturel Sensible

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPF : Etablissement public foncier

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation (PLU)

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Fédération SOLIHA (ex-Pact) : Solidaire pour l'habitat, (Propagande et action contre les taudis)

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PLU)

PAEC : Projet agro-environnemental et climatique

PPEANP (ex PAEN) : Périmètre de protection et de valorisation des espace agricoles et naturels périurbains

PCEAT (ex-PCET) : Plan Climat Air Énergie Territorial

PDU : Plan de déplacements urbains

PLH : Programme local de l'habitat

PLU (i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

PNR : Parc Naturel Régional

POA : Programme d'orientations et d'actions (pour l'intégration des PLH et PDU dans les PLUi)

POS : Plan d'Occupation du Sol

PPRI : Plan de prévention des risques inondation

PPRT : Plan de prévention des risques technologiques

PSMV : Plan de sauvegarde et de mise en valeur (accompagne un Secteur sauvegardé)

RLP (i) : Règlement local de publicité (intercommunal)

RNP : Règlement national de publicité (L581-7 et suivants CE)

RFF : Réseau Ferré de France

RTE : Réseau de Transport d'Électricité

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SIAB : Syndicat Intercommunal de l'agglomération Blésoise

SDP : Surface de plancher

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

TCP : Terrains cultivés à protéger (art. L123-1-5 III 5° CU)

Loi TEPCV : Transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015)

TVB : Trame verte & bleue

ZAC : Zone d'aménagement concerté

ZAD : Zone d'aménagement différée (art. L213-1 CU; R.213-1 CU)

ZAP : Zones Agricoles Protégées

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

II. Acteurs du Plan d'Actions pour les Paysages

Acronyme	Nom complet	Coordonnées
ASB	Archives des Bâtiments de France	Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Loir-et-Cher 17 quai de l'Abbé-Grégoire 41012 Blois Cedex Tél : 02 54 55 76 80 - Fax : 02 54 55 76 89
ADGIE	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	22 rue d'Alsace-Lorraine 45068 ORLÈANS Cedex 01 Tél : 02 38 24 00 00 - Fax : 02 38 53 74 76 Courriel : ademe.centre@ademe.fr Site web : www.ademe.fr
AOT 41	Agences de Développement Touristique	24 rue du Limousin CS 64323 - 41013 Blois Cedex Tél : 02 54 57 00 41 - Fax : 02 54 57 00 47
Agences « Pays de la Loire, territoires d'innovation »		7, rue du Général de Gaulle CS 8002 41202 Nantas cedex 2 - Tél : 02 40 89 89 89 - Fax : 02 40 89 89 85
Agences de l'Eau Loire-Bretagne		9 avenue Balzac - CS 36339 - 45063 ORLÈANS CEDEX 2 Tél : 02 39 51 73 73 - Fax : 02 39 51 74 74 Courriel : webmaster@eau-loire-bretagne.fr
Agglopolys	Communauté d'agglomération de Blois	Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac 41000 Blois - Tél. 02 54 90 35 35 - Fax : 02 54 90 35 30
Agrihum		ONRPS (Onis National de la Chasse et de la Faune Sauvage) Direction des actions territoriales BP 20 73612 Le Perray-en-Yvelines Cedex TÉL 01 30 46 60 50 Fax 01 30 46 60 57 ondc.ngr@univ.fr www.ondc.gov.fr
Association des maires de Loir-et-Cher		34 rue du Bourg Neuf 41000 Blois Tél : 02 54 78 22 67 - Fax : 02 54 78 22 60
AFF	Association Française de l'Échime	17, rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris Cedex 16 Tél : 01 45 05 77 00 Courriel : af@af-echime.fr
ANPCEN	Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne	Contacts locaux : Christophe MARTIN-BRISSET (christophe.martin-brisset@anpcen.fr) et Marc DUMOUX (marc.dumoux@anpcen.fr) 14 quai St Jean 41000 Blois Tél : 02 54 78 10 82 - Fax : 02 54 71 31 79
Comité des Délégués et Comités		55 Rue Notre-Dame de Paccourance, 45000 Orléans Tél : 02 38 77 87 77
Comité Académie Orléans-Tours	réseau de création et d'accompagnement pédagogiques	34 avenue Mauoury 41000 Blois Tél : 02 54 51 56 50 Fax : 02 54 51 56 51 Courriel : comit@comet41.fr
CAUE 41	Conseil en Architecture, Libertés, Environnement	CCI 41 - 16 Rue de la Vallée Militaire, 41018 Blois Cedex - Tél : 02 54 44 64 47 Courriel : contact@lor-et-cher.cci.fr
CCI 41	Chambre de Commerce et d'Industrie	DDT - 17 quai de l'Abbé Grégoire 41012 Blois Cedex Tél : 02 34 34 61 67
CCOA 41	Commission Départementale d'Orientaion de l'Agriculture	CCPNE Centre Administratif, Porte B, 34 avenue Mauoury, 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 56 70 Fax : 02 54 51 56 71 Courriel : ccpe@wanadoo.fr
CCPNE 41	Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement	2, rue du Limousin 41 000 BLOIS Tél : 02 54 56 19 59 Courriel : rando.41@wanadoo.fr
CDRP 41	Comité Départemental de Randcraie Pédestre	

Adress	Nom comité	Coordonnées
CEN de la Région Centre	Conservatoire des Espaces Naturels	3, rue de la Liarme 45000 Orléans Tél : 02 38 77 02 72 - Fax : 02 38 46 06 35 Courriel : sege-orleans@cen-centre.org
CIAS du Bloisais	Centre Intercommunal d'Action Sociale	4 rue des Courtiliers BP 79 - 41004 Blois Cedex Tél : 02 54 57 41 20
CGPME	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises	1 rue Paul Renouard 41000 Blois Tél : 02 54 56 06 06 - Fax : 02 54 56 07 77
Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher		11-13-15 rue Louis Joseph Philippe 41018 BLOIS Tél : 02 54 55 20 00 - Fax : 02 54 55 20 01 Courriel : accueil@loir-et-cher.chambagri.fr
CHA 41	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	16 Rue de la Vallée Mallard 41000 Blois Tél : 02 54 44 65 83
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale	4 rue de l'Almuraire BP 33 45015 Orléans Cedex 1 Tél : 02 38 78 94 94 - Fax : 02 38 81 29 90
CRTE Centre Val de Loire	Comité Régional de Tourisme Équestre	Maison du Sport - 1, avenue de Crémieux - BP 50050 - 41913 BLOIS cedex 9 - Tél : 02 54 42 95 60 - Fax : 02 54 42 93 38 - Courriel : contact@crteol.fr
Communauté de communes de Grand Chambord		22 avenue de la Sablière 41250 Brocéaux Tél : 02 54 46 53 80 - Fax : 02 54 46 53 81 Courriel : contact@grandchambord.fr
Conseil Départemental du Loir-et-Cher		Hôtel de département, 1 place de la République, 41000 Blois Cedex Tél : 02 54 58 41 41 - Fax : 02 54 58 42 13
Conseil Régional Centre - Val de Loire		Hôtel de Région - 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 45041 Orléans Cedex 1 - Tél : 02 38 70 50 50 Fax : 02 38 70 31 16 - Courriel : info@reg.jurassicentre.fr
Conservation départementale, archives locales et départementales		Place de la République 41000 Blois Cedex Tél : 02 54 58 41 41 - Fax : 02 54 58 42 13
CRDP du Centre	Centre Régional de Documentation Pédagogique	Archives départementales du Loir-et-Cher - 2, rue Louis Bode 41000 Blois Tél : 02 54 58 41 24 - Fax : 02 54 58 42 16 Courriel : regardiver@crdpl.fr
CRPE Centre-Val de Loire et Île de France	Centre Régional de la Prospective Forestière	Sigas : 43, rue du Bouff Saint Patern 45000 ORLÉANS Tél : 02 38 53 07 91 - Fax : 02 38 62 28 37 Courriel : fo@crpe.fr
DDAF 41	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	Délégation Île de France : 2, avenue Jeanne d'Arc - BP 111 - 78153 LE CHENAY cedex Tél/Fax : 01 39 55 25 02
DDT 41	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	DDT - 17 quai de l'abbé Grégoire 41012 BLOIS CEDEX Tél : 02 54 55 73 50 - Fax : 02 54 50 96 01
DDT 41	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	Sigas : 17, quai de l'abbé Grégoire 41012 Blois Cedex Tél : 02 54 55 73 50 - Fax : 02 54 55 75 77
DDT 41	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	Antenne Nord : Maison de l'État 8, Place saint Martin - BP 20324 - 41100 VENDÔME Tél : 02 54 73 57 29
DDT 41	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	Antenne Sud : Maison de l'État, 2 bis, Place du dictionnaire BP 80217 - 41200 POMORANTIN-LA-NIT-BENAY Tél : 02 54 95 22 69 - Fax : 02 54 76 35 89
Direction de l'Inventaire du patrimoine de la région Centre		Service Patrimoine et Inventaire, Région Centre-Val de Loire, 9 rue Saint-Pierre Lentin - CS 94117 - 45041 Orléans CEDEX 1 Tél : 02 38 70 25 06 Courriel : inventaire@regioncentre.fr

Acteurs	Nom complet	Coordonnées
Domaine de Chaumont sur Loire		Domaine Régional de Chaumont-sur-Loire 41150 Chaumont-sur-Loire Tél : 02 54 20 99 22 - Fax : 02 54 20 99 24
Domaine National de Chambord		Domaine de Chambord 41250 Chambord Tél : 02 54 50 40 00 - 02 54 50 50 40
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture de l'Élevage et de la Forêt	131 rue du Faubourg-Banner, Cité administrative Coligny, Bâtiment M1 45062 Orléans Cedex 8 Tél: 238 77 40 00. Fax: 02 38 77 40 99 Courriel : draaf-centre@agriculture.gouv.fr
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles	6, rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex 1 Tél : 02 38 78 85 00 - Fax : 02 38 78 85 99 Courriel : drac-centre@culture.gouv.fr
DRFPA services architectes-conseillers commissaire-conseil de l'État	Direction Régionale de l'Environnement et d'Aménagement et du Logement	5, avenue Bullion - CS 96907 45061 ORLÉANS - CEDEX 2 Tél - 02 36 174 1 41 - Fax : 02 36 1 74 1 01 Courriel : drac-centre@developpement-durable.gouv.fr
École d'art de Blois-Agglopolys		École d'art de Blois / Agglopolys 6 rue Frandade 41000 Blois Tél : 02 54 55 37 40
École de la Nature et du Paysage (ENSA CNL)		9 rue de La Chocolaterie ce 2903 41009 Blois cedex Tél : 02 54 78 37 00 - Fax : 02 54 78 40 70 Courriel : ensp@ensp.fr
Touris La Colline à Cheveny		4, Rue Colin 41700 Cheveny Tél : 02 34 44 20 10 Courriel : collines@cheveny.com
Équipe Ville d'Art et d'Histoire de la ville de Blois		Hôtel de Ville, 9 place Saint-Eusèbe 41 012 Blois Tél : 02 54 44 50 50
ANAH		Administration de l'architecture et du patrimoine : centre@elle.primet@ville-blois.fr Services instructeurs des actes de l'ANAH en région : DD 1 - 17 quai de l'abbé Grégoire 41012 Blois cedex Téléphone : 02 54 55 75 27 Courriel : ddi-shhu@lori-et-cher.gouv.fr
A-NRU		69 bis rue de Vaugirard FR - 75006 Paris Tél : 01 53 63 55 00 - Fax : 01 45 44 95 16
Fédération départementale des chasseurs		34, rue des Landières BP 30008 - 41353 VINDRIL Cedex Tél : 02 54 50 01 60 - Fax : 02 54 50 01 51 Courriel : fdc41@wanadoo.fr
Fédération départementale de pêche		11, rue Robert Mau - 41000 BLOIS Tél : 02 54 90 25 60 - Fax : 02 54 90 25 65 Email : fed.peche41@wanadoo.fr
FFE	Fédération Française d'Équitation	Tél : 02 54 94 46 00 Comité départemental d'équitation : 87 rue Henri Desgrèzes 41000 Blois Tél : 06 80 90 43 25 Courriel : www.equitation-41.fr.com

Adress	Nom complet	Coordonnées
HPF	Fédération Française de Paysage	Fédération Française de Paysage 4, rue Hardy 78000 Versailles Tél : 01 30 21 47 45 - Fax : 01 39 20 07 70
FSAC France 14/1000	Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce	
GDF 41	Groupement de développement forestier	Chambre d'Agriculture - CS 1808 11-13-15 rue Louis-Joseph Philippe, Zone de l'Érigay, 41049 BLLOIS CEDEX Tél : 02 54 55 20 31 Fax : 02 54 55 20 01
CEDEF Loiret Sologne	Groupement d'études et de développement pour l'économie forestière	Chambre d'Agriculture, 13 avenue des Droits de l'Homme, BP 9021 45921 ORLÉANS CEDEX 09 - Tél : 02 38 71 90 54 Fax : 02 38 71 90 43
Grand Chambord	Communauté d'agglomération de Chambord	Communauté de Communes du Grand Chambord 2 avenue de la Sologne 41250 Bradoux Tél : 02 54 46 53 80 - Fax : 02 54 46 53 81 Courriel : contact@grandchambord.fr
Haute aux grains		2 place Jean Jaurès 41000 Blois Tél : 02 54 90 41 00
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité	12, rue Henri Ren-Tangry TSA 30003, 93 555 Montreuil-sur-Brianc Tél : +33(0)1 73 30 38 00
La maison botanique de Bourzey		rue des Ecoles 41270 Bourzey Tél : 02 54 80 92 01 Courriel : contact@maisonbotanique.com
Label Mignoble et découvertes		Atout France Direction de la réglementation des métiers du tourisme, des documents et de la qualité 79-81 rue de Clichy 75009 PARIS http://atout-france.fr/
Loiret-Cher Nature		Maison des associations 17 rue Roland Garros 41000 Blois Tél : 02 54 42 53 71 Courriel : loiretcher@wanadoo.fr
Lycee agricole de Vendôme		Lycee d'enseignement Général et Technologique Agricole de Vendôme-Arènes - BP 106 41106 VENDÔME CEDEX Tél. 02 54 67 44 00 - Fax : 02 54 73 19 95
Lycee agricole de Blois		5 rue des Grands Clamps 41000 Blois Tél : 02 54 56 49 00 - Fax : 02 54 56 18 20 Courriel : leBlois@educagri.fr
Maison de l'Architecture de Centre		44-46 quai Saint-Laurent 45 000 Orléans Tél : 02 38 54 08 96 - Fax : 02 38 42 04 23 Courriel : ma-centre@wanadoo.fr
Maison des Vins de Chambord		Place Saint-Louis, 41250 Chambord Tél : 02 54 30 98 40
Maison des Vins de Cheverny		1 Avenue du Château 41700 Cheverny Tél : 02 54 79 25 16 Courriel : contact@maisondesvinsdecheverny.fr
Maison du Parc - Ville de Blois		Ferme de Brienne 41000 Blois Tél : 02 54 43 56 44

Acteurs	Nom complet	Coordonnées
Maisons paysannes de France		8, passage des deux coeurs /5009 Paris Tél : 01 44 83 63 63 Délegation locale départementale : Tél : 02 54 46 86 82 / 06 30 31 41 43
Mission Val de Loire		81 rue Colbert BP 4322 - 37043 Tours cedex 1 Tél : 02 47 66 94 49 - Fax : 02 47 66 09 18 Courriel : smi@mission-valde Loire.fr
Observatoire Loire		4 rue Vauban BP 10206 - 41006 Blois Cedex Tél : 02 54 56 09 24 / 06 24 74 27 87 - Fax : 02 54 56 80 07 Courriel : info@observatoireloire.fr
Office de tourisme Blois-Chambord		28 place du château CS 94308 - 41043 Blois Cedex Tél : 02 54 90 41 41
CINEMA	Office National de l'au et des Mieux Aquatiques	10, rue de l'Erigny 41000 Blois Tél : 02 54 78 90 43 Courriel : off1@onma.fr
ONF	Office National des Forêts	Direction territoriale : 201, route de Chambord 41350 Vireuil Tél 02 54 90 41 90 - Fax 02 54 78 23 09 4416 quai St Laurent 45000 Orléans - Tél : 02 38 54 09 99 Courriel : ordredesforêts-centre@onf.fr
Ordre des architectes (conseil régional centre)		7, rue Latham CS 93310 - 41033 Blois Cedex Tél : 02 31 28 02 02 - Fax : 02 38 51 80 57
Organismes HLM : Logement Gabriel SA		13 rue Avergne 41033 Blois Cedex Tél : 02 54 56 53 53 - Fax : 02 54 78 36 47
Organismes HLM : Loiret-Cher Logement SA		18, avenue de l'Europe CS 4514 - 41 013 Blois Cedex Tél : 02 54 52 29 00 Courriel : ccm@lcl.fr
Organismes HLM : Terres de Loire Habitat		27 Rue Robert Nau 41000 BLOIS Tél : 02 54 56 51 11 - Fax : 02 54 74 49 71 Courriel : ccm@terresde Loire.fr
PACT 41	Processus et Action Contre les Taudis	<u>Le consortium des paysans natifs de la région Centre - Stéphane Hippolyte (coordination)</u> Tél : 02 38 59 97 19 Courriel : antonio28 45@oon centre.org <u>Chambres d'agriculture de Loiret - Agathe Kohli (coordination)</u> Tél : 02 38 98 80 43 Courriel : agathe.kohli@chambre41.com
Pact Loire		Observatoire de l'économie et des territoires - Côté Administrative - Porte B - 1er étage 34 avenue du Maréchal Maudsley - 41000 BLOIS Tél 02 54 42 39 72 Fax : 02 54 42 43 02 Courriel : info@observatoireloiret.com
Plan 41	Plate-forme de l'information territoriale du Loiret-Cher	44 bis Avenue de Châteauneuf CS 23321 - 41033 Blois Cedex Tél : 02 54 57 63 70 - Fax : 02 54 78 37 13 Courriel : info@plateforme41.com
SAFER du centre	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural	17 quai de Babé Grigoris 41000 BLOIS Tél : 02 54 56 76 80 - Fax : 02 54 56 76 89
STAP	Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine	34 rue de la Ville 41000 Blois Tél : 02 54 56 51 38
SNAB	Syndicat Intercommunal de l'Assainissement Bloisais	SNICF Blois - 92, avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13 Tél : 33 (0)1 53 94 30 00 - Fax : 33 (0)1 53 94 38 00
SNCF/RF		

Acteurs	Nom exact	Coordonnées
Syndicat d'entretien du Bassin de Beaulieu		Place de l'Hôtel de ville BP 11 - 41250 Bracieux Tél / Fax : 02 54 46 49 67 Courriel : beaulieusbb@orange.fr
Syndicat intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents		SICLA37 - Hôtel du département BP 3217 - 37032 Tours cedex Tél : 02 47 31 43 53 - Fax : 02 47 31 42 85
Syndicat mixte des Pays des Châteaux		Hôtel d'Agglomération de Blois - 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 Blois Tél : 02 54 46 09 30 - Fax : 02 54 46 09 39
Syndicat mixte du Bassin de la Cère		4 rue Buis 41190 Herbault Tél : 02 54 46 25 78 Courriel : smbcere@orange.fr
Vireuil environnement		5 chemin de la Barrière 41350 Vireuil Tél : 06 82 02 10 75 Courriel : vireuil-environnement@laposte.net

ANNEXES

Compléments aux actions 1.1, 1.5, 1.6, 3.1 et 3.2 sur les végétaux favorables aux abeilles :

I. "Choisir des végétaux mellifères et pollinifères", L'abeille olivétaine, végétaux mellifères pollinifères

II. "Calendrier des floraisons : du saule au lière", Arbres et Pollinisateurs, des arbres champêtres pour le maintien des pollinisateurs, in Arbre et Paysage 32

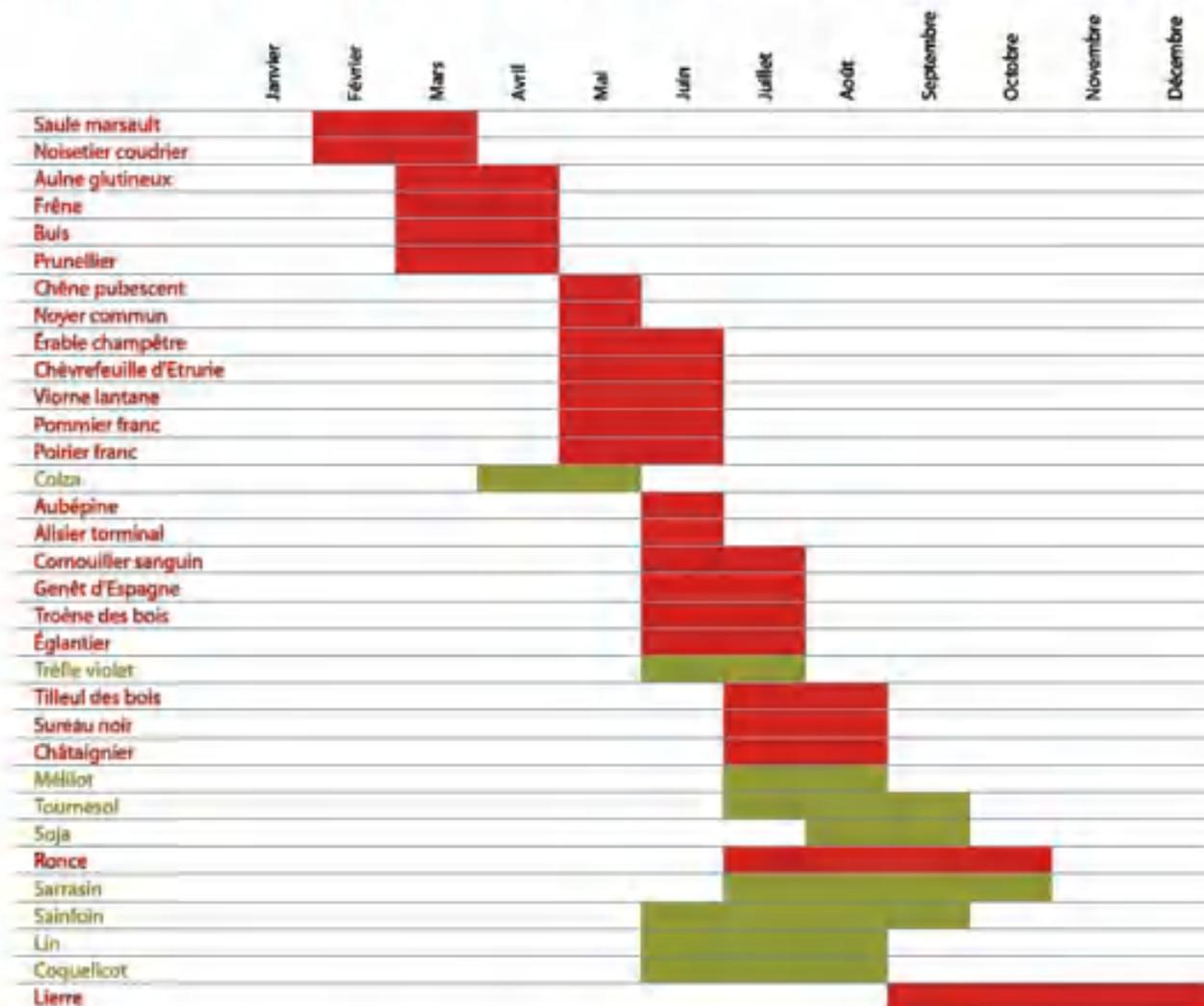
PLANTES MILITAIRES ET POLIÉPONES

Nom français	Nom latin	Hauteur	Largeur	Couleur de fleur	Parties utilisées	Nombre de fruits
Abutilon	Abutilon grandiflorum	bois libre	2,50 à 4m	blanc	feuille à octobre	***
Abruzzois	Prunus avium	jardin potager	3 à 6m	blanc	mars-avril	***
Acacia du Liban	Caragana arborescens	bois libre ou taillé, épineux	3m. au max	jaune pâle	avril-mai	***
Alchémilla commune	Alchémilla media	moisi, vivace	20 à 30cm	rose vari	avril-juin	**
Agave	Agave americana	moisi, vivace	30 à 70cm	blanc	avril mai juin	**
Ajone d'Espagne	Onosmodium	bois libre ou taillé épineux	1,5 à 2m	or éclat	mai juin	**
Ajouté blanc	Samolus albus	moisi-jardin	30 à 15cm	blanc crème	mai juin	***
Althéa - Merve en cygne	Althéa rosea	bois libre	0,5 à 2m	rouge rose	juin à septembre	**
Androsace commune	Androsace vulgaris	bois libre	2m	blanc	avril	**
Anémone	Anémone	moisi, vivace	0,20 à 1,30m	bleu violet	mai à octobre	**
Aubépine - Cochenille d'Espagne	Aubépine	moisi, vivace	0,30m	blanc	mars à juin	**
Arbre à miel (ou l'arbre)	Samolus	moisi	5 à 10 m	blanc	mai juin	***
Arbre à miel	Milium agrostis arbor	moisi	2 à 8m	blanc	avril septembre	**
Arbre de Judée	Cercis siliquastrum	pot. jardin	2 à 20 m	rose	mai	**
Argemone	Argemone	bois libre	1 à 5,5m	jaune	juin à septembre	***
Asclépiade d'Espagne	Asclépiade	moisi, vivace	1 à 1,50m	orange	juin à août	**
Aster	Aster ouf l'arabique et feuilles de cerise	moisi, vivace	4cm à 1,50m	bleu rose	sept à octobre	***
Aubépine de Candide	Cytisus bicolor	bois libre ou taillé	2 à 4m ou 2m	blanc rose	avril mai	***
Aubépine	Cytisus monogynus	pot. espèce rare	5 à 30m	blanc	mai juin	**
Arbre glabre	Alnus glaberrima	bois d'eau, bois humide	20 à 25m	rose	mars à mai	**
Arbre officinale	Arbre à miel	vivace, herbacée	1,30m	jaune vif	juillet - Août	**
Argemone	Argemone	moisi	3m de hauteur	jaune	mai juin juil	***
Arbre (ou taillé)	Arbre	moisi, vivace	30cm	rouge orange foncé		

Arbre (ou taillé)	Arbre à miel	bois libre, taillé, moisi, vivace	0,5 à 2,5m	jaune d'or	fin avril	***
Arbre (ou taillé)	Arbre à miel	moisi, vivace	2 à 3 m	blanc	juin à Août	**
Arbre à miel	Arbre à miel	moisi, vivace	20 à 30cm	blanc	juin à Août	**
Arbre à miel	Arbre à miel	moisi, vivace ou taillé, épineux	0,5 à 1m	jaune pâle	sept Oct Nov	**
Arbre à miel	Arbre à miel	moisi, vivace	1,5 à 2,5m	blanc	juin-juillet	**
Arbre à miel	Arbre à miel	moisi, vivace	20 à 40cm	blanc	avril à oct	***
Arbre à miel	Arbre à miel	bois libre	5m de hauteur	blanc-rose	mai juin	**
Arbre à miel	Arbre à miel	moisi, vivace	30 à 40cm	blanc-rose	mai à août	**
Arbre à miel	Arbre à miel	bois, feuillet	0 à 4 m	jaune vert	avril mai	**
Arbre à miel	Arbre à miel	moisi, vivace	0,60m	blanc	juin Août	**
Arbre à miel	Arbre à miel	moisi, vivace	30 à 40cm	rouge	juin à sept	***
Arbre à miel	Arbre à miel	moisi	1 à 1,5m	blanc		**
Arbre à miel	Arbre à miel	bois taillé	2 à 3 m	blanc	mai-juin	***
Arbre à miel	Arbre à miel	bois libre	2 à 5m	blanc	sept oct	***
Arbre à miel	Arbre à miel	moisi	30 à 40m	jaune pâle	juin	**
Arbre à miel	Arbre à miel	bois taillé	20m	rose	mai juin	**
Arbre à miel	Arbre à miel	bois taillé	2 m	rose	avril mai	***
Arbre à miel	Arbre à miel	bois taillé	0,50m	blanc	juillet à octobre	***
Arbre à miel	Arbre à miel	bois taillé	2 à 3m	blanc	avril à sept	***
Arbre à miel	Arbre à miel	bois taillé	2m	jaune ou orange	juillet à oct	**
Arbre à miel	Arbre à miel	bois taillé	5 à 8m	blanc rose		**
Arbre à miel	Arbre à miel	moisi	0,4 à 0,30m	jaune	juin juil août	**
Arbre à miel	Arbre à miel	moisi	0,80m	blanc ou rose	juin juil	**
Arbre à miel	Arbre à miel	bois taillé	5 à 6m	jaune	juillet à août	***
Arbre à miel	Arbre à miel	bois taillé	1,5m	blanc	mai juin	**
Arbre à miel	Arbre à miel	bois taillé	1,5 à 3m	blanc rose	mai juin juil	***
Arbre à miel	Arbre à miel	moisi	20 à 30cm	rouge	avril à juillet	***
Arbre à miel	Arbre à miel	jardin potager	1,30 à 5m	jaune	juin à sept	***

Taveric	Ranunc. gallea	herb. jadis	6 à 30cm	épis roses	juin août	☉☉
Thym ussireux - Fougère - ussireux	Thymus vulgaris	aromatique	30 à 90cm	violet	mai à oct	☉☉☉
Urtica à petites et grandes feuilles	Urtica dioica / dioica	ovales, r. n. vert, lesq	15cm à 20cm	jaune	juin juillet	☉☉☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	polys	0,20m	blanc	mai à juin	☉☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	ovales, r. n.	30cm	jaune orangé	juin à oct	☉☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	aromatique	1 à 2m	jaune	juin à août	☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	herb. libre en taillis	2 à 3m	blanc odorant	mai juin	☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	herb. libre en taillis	3 à 5m	blanc	juin à sept	☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	annuel, druse	0,5 à 0,8m	bleu	mai à août	☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	annuelle fourrag	0,20 à 1m	bleu pâle	mai à août	☉☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	druse	0,15 à 0,2m	violet	mai juin	☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	annuelle	20 à 40cm	blanc	juin à oct	☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	arboresc., grimp	3 à 4 m	blanc violet	sept à oct	☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	vivace	30 à 15cm	violet	mars avril	☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	herb. libre	4 à 5 m	blanc	mai	☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	herb. libre	1 à 4 m	blanc	mai à juin	☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	arboresc.	3m	violet bleu	avril à août	☉☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	herb. druse	10 à 12m	jaune	juin	☉☉
Urtica dioica	Urtica dioica	herb. libre	4 à 5m	rose	avril à juin	☉☉☉

DU SAULE AU LIERRE - CALENDRIER DES FLORAISONS



Grâce au saulé et au noisetier, les insectes pollinisateurs trouvent une source abondante de nourriture dès le mois de février. Grâce au lierre, ils pourront butiner jusqu'en décembre et faire leur dernière récolte de pollen avant l'hiver.

Entre mars et novembre, grâce à un étalement dans le temps des floraisons de chaque essence végétale arborée, ils auront trouvé sans interruption, la nourriture leur permettant de vivre et de se reproduire.

Retrouvez également une liste intéressante de végétaux locaux sur le site du conservatoire botanique national du Bassin parisien, dans le document "notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en Centre-Val de Loire :

http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/Notice_arbres_arbustes_CBNBP.pdf

Conservatoire botanique national du Bassin parisien
Laboratoire national d'écologie et de biodiversité

Notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en Centre-Val de Loire

148 p. 15 € (hors transport)

Conservatoire botanique national du Bassin parisien
1983 2005 - 10000, boulevard de la République
Muséum national d'histoire naturelle
14, rue Buffon - CP 131 - 75005 Paris - France
Tél. : 01 40 29 20 04 - cbnbp@mnhn.fr